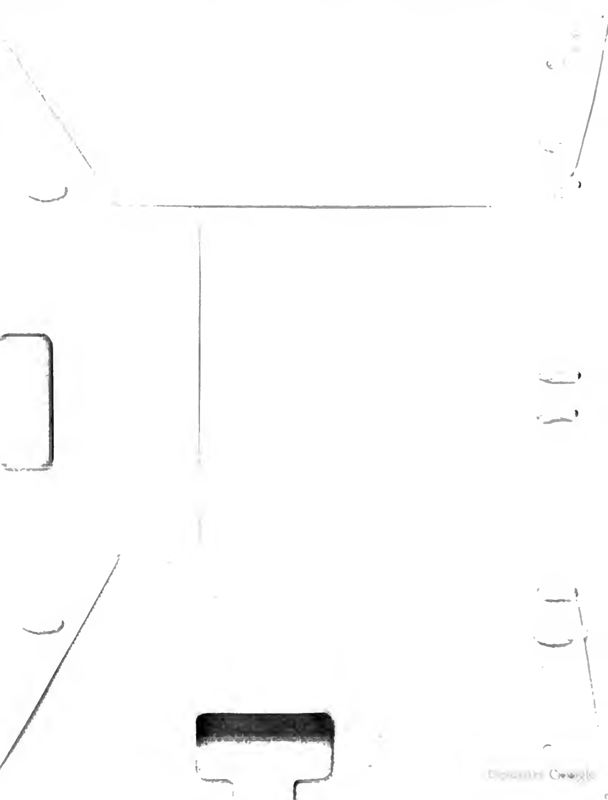




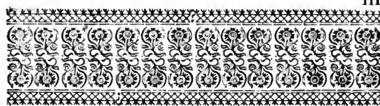
LETTRES
EDIFIANTES ET CURIEUSES
SUR LA
VISITE APOSTOLIQUE
DE
M. DE LA-BAUME
EVÊQUE D'HALICARNASSE,
A LA COCHINCHINE
en l'année 1740.;

Où l'on voit les Voyages & les Travaux de ce zèlé Prélat, la conduite des Missionnaires Jésuites *& de quelques Autres, avec de nouvelles Obsérvations &c.*

Pour servir de continuation aux MEMOIRES HISTORIQUES DU R.P. NORBERT CAPUCIN:

Par
M. FAVRE
Prêtre *Suisse*, Protonotaire Apostolique & *Provisiteur* de la même Visite.

A VENISE
Chez les Fréres BARZOTTI à la Place S. Marc.
M. D. CC. XLVI.
Avec la permission des Supérieurs.



PRE'FACE.

LEs avantages que le Christianisme de la Cochinchine a reçu de la Visite Apostolique de M. d'Halicarnasse, m'auroient paru un motif sufisant pour en donner la Relation au Public. Je me serois cependant dispensé de le faire par de justes motifs, si ce que je dois à la mémoire de ce zèle Prélat que ses Ennemis tâchent de noircir; & si ce que je me dois à moi-même, qui suis encore tous les jours ataqué par leurs calomnies, ne m'obligeoient indispensablement de la mettre au jour. Comme les Lettres que j'ai adressées en son tems à M. le Marquis *de Nicolai*, contiennent assez exactement cette Relation, j'ai cru que je pouvois m'y arrêter. Ce Seigneur dont la fortune n'a jamais égalé le mérite, m'avoit chargé de l'instruire, autant qu'il me seroit possible, de tout ce qui arriveroit dans le cours de la Visite que nous allions faire, & de tout ce que j'observerois de singulier dans les Indes Orientales, & sur tout dans la Cochinchine, objet de notre Mission: C'est aussi en général ce que je raporte dans mes Lettres: Par la table qui sera à la fin, le Lecteur d'un seul coup d'œil en apercevra le détail. Plusieurs de ces Lettres auroient été perdues sans la précaution que j'avois prise de les coucher sur mes

L'Apologie de Mgr. d'Halicarnasse & de l'Auteur: Motif principal qui engage à donner cette Relation au Public.

Ce que contiennent ces Lettres en général.

cayers. Je les ofre telles que je les ai écrites dans les diférens Lieux & ſelon les ocaſions que j'en avois: Je retranche ſeulement quelques particularités qui ne peuvent être bonnes que dans une correſpondance d'Amis; mais dont le Public n'a que faire, & dont il n'eſt pas toujours à propos de l'inſtruire.

Ces Lettres méritent avec plus de juſtice les épithétes d'Edifiantes *&* de Curieuſes, *que les Lettres des Jéſuites ſur les Miſſions.*

J'ai cru qu'on ne trouveroit pas mauvais, ſi j'honorois ces Lettres des belles épithétes *d'Edifiantes* & *de Curieuſes*, j'oſe même me flater que quiconque les lira ſans préjugé, décidera qu'elles leur conviennent mieux qu'à celles dont le PP. Jéſuites régalent annuellement le Public; & beaucoup de raiſons doivent le perſuader. Mes Lettres ne contiennent rien d'exagéré; tout y eſt réel, tout y eſt dans la pure vérité, & les Faits rélatifs à M. d'Halicarnaſſe & à la Viſite Apoſtolique, tout peu vrai-ſemblables qu'ils ſoient, ils ſont vrais dans toutes leurs circonſtances; les Piéces & les Actes (*a*) de cette Viſite n'en laiſſent nullement douter. De plus mes Lettres ſont impartiales, écrites ſans art & ſans afectation: Les choſes y ſont expoſées dans leur jour naturel, & ce que j'ai pu remarquer de nouveau & de ſingulier y eſt raconté avec cette candeur & cette fidélité ſi propres à ma Nation Suiſſe.

Les Lettres de la Compagnie ſont-elles frapées à ce coin? Que nous annoncent-elles principalement? Des éloges choiſis en faveur de leurs Miſſions & de leurs Miſſionnaires: éloges qui ne ſont rien moins fondés que ſur le vrai? Quoi encore? Des prodiges qui

(*a*) Je les ai remis moi même en Original à la S. Congrégation de la Propagation de la foi, auſſi tôt que je fus arrivé à Rome; & cette Congrégation les a reçu pour autentiques.

qui n'ont de réalité que dans le cerveau de ceux qui les écrivent. A les en croire, combien de conversions opérées par leur Ministère ? Quels progrès l'Evangile ne fait-il pas entre leurs mains ?

Cependant je le dis avec autant de douleur que de vérité, loin que j'aie remarqué sur les Lieux le moindre vestige de ces beaux détails, de ces *Edifiantes* Relations, je n'y ai aperçu que des prophanations scandaleuses dans le Culte Saint & une semence de discorde qu'il est aujourd'hui presque impossible d'étoufer. Je le répète encore une fois, je me serois dispensé d'en informer le St. Siége & l'Eglise entiére, s'il s'agissoit d'une afaire qui n'interessa en rien la Religion & la Justice, ou si elle l'intéressoit dans des choses qu'on put taire plus long tems, sans manquer au devoir le plus essentiel. Il n'y a personne qui ne l'avoue aisément en faisant la lecture des dix neuf Lettres qui forment ce Volume; la derniére sur tout le fera encore plus sentir que toutes les autres.

La Religion & la Justice obligent l'Auteur à parler publiquement par ses Lettres, qui sont au nombre de XIX.

Au reste je prie le Lecteur de me pardonner l'inégalité de mes Lettres & de mon stile, les afaires importantes & presque continuelles dont j'étois ocupé, ne me permettoient guére d'en agir autrement. D'ailleurs la diférence des Climats des Pays où nous passions, la pluralité des objets qui me frapoient, la mort de mes Compagnons & tant d'autres catastrophes que je voyois si souvent, m'obligeoient d'écrire fort à la hâte, & ne me donnoient jamais guére le tems de composer mes Lettres: D'un autre côté je ne pouvois prévoir qu'un jour elles dussent servir à la justification de la conduite de M. d'Halicarnasse & de la mienne propre.

Excuse de l'Auteur sur l'inégalité du stile de ses Lettres.

L'Oraiſon funébre de Mgr. d'Halicarnaſſe.

J'ai cru que le Public ne recevroit pas mal la traduction de l'Eloge (*a*) funébre de M. d'Halicarnaſſe, qu'un Prêtre Chinois a prononcé à Hüé en langue Anamytique dans la Cérémonie de ſon enterrement: Il l'a compoſée ſur les mémoires que je lui donnai en Latin. Cette piéce à édifié les Chrétiens de la Cochinchine; je ne doute pas qu'elle ne produiſe le même éfet parmi les Chrétiens d'Europe: On la trouvera à la fin de ces Lettres; mais ce ſeroit trop faire atendre le Lecteur, de le renvoyer là pour s'inſtruire de l'Hiſtoire du Grand Prélat, dont je viens juſtifier la mémoire: il me paroît donc convenable d'en rapeller ici les principaux traits.

Traits principaux de la vie de Mgr. d'Halicarnaſſe.

M. *de la-Baume* nâquit à Avignon le 29. Janv. 1679. de Parens diſtingués par leur nobleſſe & leur pieté. Il fut nommé François, parce qu'il vint au monde le jour de la fête de S. François de Sales. Si la vertu particuliére de ſon Patron fut la douceur: On peut dire que ce fut auſſi la ſienne: Il eut comme lui dès ſon enfance, le goût pour la pieté & l'étude. Ses Parens trouvoient de jour en jour dans ſa conduite de nouveaux motifs de joie & de conſolation: Jamais il ne leur cauſa le moindre déplaiſir. Ayant pris l'habit écléſiaſtique à l'âge de 16. ans, il entra dans le Séminaire de S. Charles d'Avignon où il

(*a*) Cette Oraiſon funébre ne déplaira pas tant aux Ennemis de M. d'Halicarnaſſe, que celle de M de Visdelou Evêque de Claudiepolis, prononcée à Pondicheri par le R. P. *Norbert* Capucin, & qu'on trouve placée dans le *Tom.* II. de ſes Mémoires préſentés à Benoit XIV. & imprimés & réimprimés à Luques avec des corrections & additions, qui en augmentent d'autant plus le mérite, qu'elles ont été faites par l'Auteur-même, dont il ſera quelques fois parlé dans ces Lettres.

il passa fix années dans la retraite: Ce fut-là qu'il puisa ce fond de science & de zèle qu'il fit briller par tout, pendant le cours d'une vie de 60. années; Il les passa presque toutes dans les ocupations pénibles du Saint Ministère: Avant même qu'il eut l'âge de Prêtrise, il avoit déja préché la plus grande partie des Panégiriques des Saints, dont on honore particuliérement la mémoire à Avignon. Lorsqu'il fut revêtu du caractère de Prêtre, il se livra entiérement aux Missions des Campagnes dans le Comtat, la Provence, le Languedoc & le Dauphiné; & après une dizaine d'années dans ces travaux vraiment Apostoliques, il fut fait Prévot de la Catédrale d'Avignon. Elevé à cette nouvelle dignité, il devint plus que jamais un objet d'édification. Son zèle, sa charité l'avoient rendu digne de l'admiration des Peuples: sa régularité & sa douceur lui acquirent bientôt l'estime & la vénération de cet Illustre Chapître.

Sage éducation qu'il reçoit de ses Parens.

Ce fut sur tout dans le tems de la peste qui afligea la Ville d'Avignon, que parut avec éclat la charité de M. La-Baume. Pendant l'espace de plus de dix mois que dura ce terrible fleau, il ne cessa pour ainsi dire de courir par tout où le besoin des pestiférés le demandoit. Il alloit en personne leur administrer les Sacremens & les exhorter à la mort: En un mot sa charité, son zèle, & le mépris de sa propre vie, ne pouvoient se porter plus loin dans une pareille ocasion. Tout le Pays lui rend cette justice.

Sa charité pendant la peste.

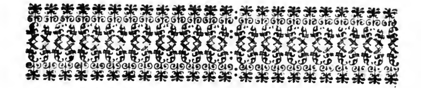
Benoit XIII. de Ste M. instruit de la vertu & des mérites de M. de La-Baume, le jugea digne de l'Episcopat: Il le fit donc Evêque sous le titre d'Halicarnasse & Assistant au Trône Pontifical. Depuis

Il est fait Evêque par Benoit XIII.

long-tems le S. Siége étoit fatigué des plaintes de diférens Miſſionnaires de la Cochinchine: La paix ſi néceſſaire entre des Ouvriers qui travaillent à la propagation de l'Evangile, étoit exilée des Miſſions de ce Royaume & il ne paroiſſoit pas facile de l'y faire revenir.

Clement XII. l'envoie dans la Cochinchine en qualité de Viſiteur Apoſtolique.

Clement XII. qu'il ſufit de nommer pour ſe rapeller les biens infinis que ce Grand Pape a fait au monde entier, ne jugea perſonne plus propre à cette dificile entrepriſe que M. d'Halicarnaſſe: Ce Prélat ne fut pas plutôt informé des intentions du Pontife, qu'il ne ſongea plus qu'à les remplir: & malgré ſon âge de 58. ans, il entrepris avec joie une courſe de plus de douze mille lieues ſans en craindre les dangers ni les fatiques. Arrivé enfin en ces Pays-là, ſon zèle & ſa douceur le firent bientôt admirer par les Payens même: Mais ce zèle toujours actif, le fait ſuccomber au milieu des travaux Apoſtoliques de la Sainte Viſite: Il mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vêçu, & dans les grands & héroiques ſentimens de J. C. ſur la Croix, envers ceux qui étoient la cauſe de ſa mort: Le tout ſe développera dans la ſuite de ces Lettres. Je ſouhaite qu'elles ſervent à accomplir cette prophètie: *La paix ſera l'ouvrage de la juſtice, & le ſoin de cultiver cette juſtice procurera une repos & une tranquillité qui ne finira jamais:* Erit opus juſtitiæ pax, & cultus juſtitiæ ſilentium, & ſecuritas usquè in ſempiternum. *Iſaïe chap. 32. v. 17.*



LETTRES

EDIFIANTES ET CURIEUSES SUR LA VISITE APOST. DE MR. D'HALICARNASSE A MR. LE MARQUIS DE NICOLAI

MONSIEUR



I. Lettre du Port-Louis en Bretagne le 5 Janvier 1738.

E voici à la veille de m'embarquer pour les Indes. Je ferois tort à l'amitié dont vous m'honorez depuis si long-tems, si je partois sans vous dire adieu & sans vous informer des motifs qui me déterminent à un si long voyage, & de la maniére dont je m'y suis engagé. Vous le sçavez, Monsieur, que j'étois depuis quelque tems dans la résolution de passer en Angleterre, ou en Hollande, pour

Vocation de l'Auteur au Ministére Apost.

 me

I. LETTRE. 1738. me consacrer entiérement aux missions de ces Peuples. Mr. l'Archevêque d'Avignon à qui je communiquai mon dessein m'avertit que je ferois mieux de suivre Mr. d'Halicarnasse qui partoit pour la Cochinchine en qualité de Commissaire Apostolique : vous étes jeune, me dit-il, plein de santé, de bonne volonté, & tout propre à lui rendre de bons services ; je suis sûr qu'il sera charmé de vous avoir à sa suite.

Au sortir de l'Archevêché, je rencontrai mon ami Mr. l'Abé Gérovin, à qui je dis : Eh bien Monsieur, vous m'avez si souvent parlé des Missions des Indes, de la Chine, de la Cochinchine &c. partirons-nous avec Mr. de la Baume ? Je le veux bien, dit-il, mais la longueur du voyage, mais ma famille ; & vous partirez-vous ? Oui lui repondis-je, j'y suis entiérement déterminé. Si vous changez de résolution, je vous prie de m'écrire, je vais partir pour la Suisse, où il est juste que j'aille dire le dernier adieu à mes parens, qui ne m'ont point vû depuis plus de dix ans. Mr. l'Abé m'ayant promis de m'y donner de ses nouvelles, je partis pour St. Barthelemi ma chere patrie, où je passai l'été; mais malgré les ocupations que Mrs. nos Curés m'y procurerent, & malgré le plaisir de me retrouver avec des parens qui me feront toujours infiniment chers, je n'y goûtois que des douceurs momentanées; toujours mon imagination me transportoit aux Indes. Mr. le Colonel d'Alt s'en étant aperçu me dit un jour, je le vois bien, vous regretez le Languedoc : St Barthelemi ne semble plus pour vous qu'un Exil. Comme de tous tems je connoissois sa piété & son bon cœur, je lui ouvris le mien, & lui fis part de mon projet ; il lui déplut d'abord, j'admire, me dit-il, votre zéle, feriez-vous donc le premier Suisse destiné aux Missions des Indes ? Mais aurez-vous assez de force & de courage pour entreprendre une navigation de cette espece ? Avez-vous bien réflechi sur les dangers & les travaux que vous allez essuyer ? J'ai tout prévû, lui

Pays de l'Auteur.

lui répondis-je, rien ne sauroit m'arrêter, & j'espere que la grace de Dieu me soutiendra par tout. A ces mots il m'embrassa, & me confirma dans ma sainte résolution.

I. Lettre. 1738.

Mr. Gérovin me tint parole, & Mr. de la Martiniére aussi, je reçûs le 26. Aout dernier une Lettre de sa part qui m'aprennoit que Mr. d'Halicarnasse étoit dejà parti de Rome, & qu'il désiroit beaucoup de m'avoir avec lui. Le Courrier suivant m'aporta une autre Lettre encore plus agréable, qui me sollicitoit de joindre incessamment Mr. de la Baume. Alors je communiquai à mes parens le voyage que j'allois entreprendre; je précipitai mes Adieux & ayant été demander à mon Evêque son agrément & sa bénédiction, je partis pour Laudun, où j'allai remettre mon bénéfice à Monsieur l'Abé de Brancas, qui trois ans auparavant avoit eu la bonté de me le conférer. De Laudun je vins à Avignon, où je trouvai Mr. d'Halicarnasse ocupé à recevoir les visites du Clergé & de la Noblesse, qui acouroient en foule pour le féliciter & lui souhaiter un heureux voyage. Cet illustre Prélat me fit toutes les caresses imaginables, & je lui promis de le suivre par-tout, & même jusqu'à la mort.

L'Auteur est apellé par Mr. d'Halicarnasse.

Nous partîmes d'Avignon le 15. Octobre 1737. & nous vinmes à Paris. Pendant le sejour que nous fimes dans cette Capitale, Mr. d'Halicarnasse fut presque toujours avec Mr. le Nonce, avec qui il alla à Fontainebleau rendre visite à Mr. le Cardinal de Fleuri; & ils eurent l'honneur de manger à la Table de la Reine.

Départ de Mr. d'Halicarnasse.

Le 3. Dimanche de Novembre jour de la fête que les RR. Peres Jésuites célebrent en action de graces des progrès de leurs missions: Mr. d'Halicarnasse oficia Pontificalement dans leur Eglise. Mr. le Cardinal de Polignac, son Excellence Delci, l'Archevêque de Cambrai & quatorze autres Evêques y assisterent; la musique & la foule furent remarquables. Le R. Pere Tournemine fit ensuite les honneurs du réfectoire, il y eut près de deux cens couverts,

Il oficie Pontificalement dans l'Eglise des Jésuites de Paris.

I. Lettre. 1738.

le diner fut fervi avec profufion & délicateffe. Outre la mufique des Vêpres, il y eut encore un beau fermon prononcé par le Pere *Perufau*. Nous quitâmes Paris après trois femaines de fejour, & nous vinmes au Port Louis, lieu de notre Embarquement, où nous fûmes reçus, & avons été logés chez Madame de Surville qu'on peut apeller la Mere des Miffionaires. En atendant l'embarquement, Mr. d'Halicarnaffe s'eft ocupé à des œuvres Apoftoliques pendant l'Avent; il préchoit dans l'Eglife paroiffiale; & de fon ordre nous préchions auffi dans les chapelles des Confreries de l'un & de l'autre fexe. L'onction qui regnoit dans fes difcours, fa charité & fa douceur lui atiroient un fi grand concours de gens qui venoient fe mettre fous fa direction, qu'à peine y pouvoit-il fufire.

Mr. d'Halicarnaffe exerce fon zéle au Port-Louis.

Les deux vaiffeaux qui doivent partir pour la Chine, font le Fulvi & le Penthiévre; le prémier eft commandé par Mr. Tortel, & le fecond par Mr. Morlai; ces deux Capitaines ont la réputation d'être d'habiles Marins. Mr. d'Halicarnaffe & toute fa fuite feront à bord du Fulvi. Cette fuite eft en tout compofée de trois Prêtres; Mr. l'Abé du Carbon, Mr. du Frénay, & moi qui fais l'ofice d'Aumônier & d'Econome : Il y a de plus un jeune Chirurgien, que nous avons pris à Paris & qui paroit charmé de courir le monde, & un autre domeftique. Notre Prélat a congédié le refte de fon monde à Paris, ne voulant avec lui que les gens qui lui foit abfolument néceffaires. Dès demain nous courrons les ordes, je ne manquerai pas de vous donner de nos nouvelles le plus fouvent que je pourrai; je vous ferai part de nos aventures, & de ce que je remarquerai de plus curieux dans les Contrées éloignées vers lefquelles nous allons. Mais mon principal foin fera de vous raconter l'hiftoire de notre vifite : n'atendez pas au refte de moi des Relations affectées & édifiantes dans le goût de celles que vous avez lues ; Atendez-vous pluftôt à toute la fimplicité & la candeur d'un Suiffe, qui eft peu capable d'orner, & beaucoup

Mr. d'Halicarnaffe s'embarque avec fa fuite.

L'Auteur promet d'écrire fes Lettres avec la fincérité & la candeur d'un véritable Suiffe.

coup moins encore d'altérer en rien la verité des choses dont il doit vous informer. Je vous souhaite la nouvelle année, bonne & heureuse & j'ai l'honneur d'être &c. I. Lettre. 1738.

Favre.

Au même Mr. le Marquis de NICOLAI.

Monsieur.

Grand Dieu que les flots de la Mer sont terribles! à peine eûmes-nous quité le Port-Louis, que le vent, les eaux, le Ciel, & la terre s'armerent contre nous. Déja onze jours de contribution à la Mer nous sembloient plus longs que onze ans de liberté sur la Terre: cependant bien loin de voir diminuer nos maux, ils s'augmenterent jusqu'au point, de nous faire regarder la mort & la vie d'un œil indiférent: les vents déchainés de toutes parts, une armée de flots innombrables assiégeoient notre vaisseaux: tout l'Ocean sembloit écumer de rage, & rendoit un bruit épouvantable, qui auroit étourdi des statues de Bronze. Tout cela joint à des nuages épais, au tonnerre, au feu des éclairs, formoit une confusion qui donnoit une image de l'enfer. Jugez de nos mouvemens, & n'y pensez plus; le seul souvenir me fait encore dresser les cheveux à la tête.

II. Lettre. Macao 22. Nov. 1738.

Mauvais tems qu'essuye le Vaisseau où étoit Mr. d'Halicarnasse.

Enfin après dix sept jours, le calme succéda à la tempête, & la joye à la tristesse; nous chantâmes avec le Prophéte ce Psaume plein de sentimens d'alégresse & de reconnoissance; *Benedic anima mea Domino;* & nous reprimes enfin l'usage de la table. Ce fut alors que les plus timides se vantoient d'avoir été les plus braves; mais tous convinrent d'une voix unanime que nous devions notre salut à l'habileté de notre Capitaine.

II. Lettre. 1738.

Le prémier de Fevrier le vent soufloit en poupe; nous doublâmes le Cap de Finisterre: Une caille fatiguée de son vol, tomba sur notre bord, & nous annonça que nous n'étions pas éloignés des Isles Canaries. Le lendemain notre joye redoubla à la vue d'un vaisseau que nous reconnûmes être notre compagnon, & dont la tempête nous avoit séparés.

Le 7. nous cotoyâmes l'Isle de Porto-Santo. Un coup de vent nous brisa notre Mât de Mizaine: le lendemain l'Isle des Sauvages s'ofrit à nos yeux, & nous nous tinmes sur nos gardes contre les pirates, qui rodent le long de ces parages.

Le neuf, nous vîmes les Canaries, & l'Isle de Palme célebre par l'exil du St. Sylvére Pape. Le dix nous considerâmes pour la prémiére fois une Baleine; elle flotoit mollement sur la surface des ondes qui la berçoient à plaisir,

Le douze nous passâmes sous le Tropique de l'Écrévisse: déja le Soleil nous dardoit ses rayons presque à plomb: Des compagnies de poissons-volants nous amusoient autant que les Thons qui leur faisoient la guerre.

Le 16. nous aperçûmes la Croix (a) du Sud formée par quatre étoiles brillantes; le lendemain nous cotoyâmes l'Isle de St. *Jago*, & nous mouillâmes avant la nuit dans la bonne Baye. Le Gouverneur du Port nous salua de son canon: on lui répondit coup pour coup, un petit batiment Anglois prêt à mettre à la voile envoya ofrir ses services pour l'Europe.

Mouillage du Cap verd à l'Isle de St Jaques.

Le 18. plusieurs des nôtres descendirent à terre, je fus du nombre, & avec un autre je m'enfonçai assez avant dans l'Isle. Les Insulaires tenoient ce même jour leur marché à l'entour d'un puit. Nous y vîmes des hommes d'un beau noir, des femmes de la même couleur qui après s'être lavés de la tête jusqu'aux pieds, gasouilloient un barbare langage mêlé de quelques mots Portugais. Nous y vîmes aussi de la volaille en quantité, des poules-pintades, dindonaux, & des canards: on y trouvoit aussi des fruits en abondance;

(a) Cette Croix est le pole antartique.

II. LETTRE. 1738.

ce, des Oranges, Citrons, Figues, Raisins, du Ris mondé, du Maïs, des Racines, des Chevres, des Moutons, des Cochons, & des Bœufs. On avoit tout cela à bon marché, plus par troc de hardes qu'avec de l'argent; une chemise par exemple valoit un Mouton; une culote une Chevre; & ainsi du reste. J'achetai pour ma part un Singe qui me couta dix éguilles: je pris aussi plusieurs Cocos qui valoient trois épingles la piéce: c'est un fruit délicieux, qui fournit un grand gobelet d'une liqueur fort agréable, & un blanc manger d'un goût de noisette qui rafraichit beaucoup.

Mouillage à l'Isle de St. Jaques.

Du marché nous allâmes aux habitations: Ce sont des petites maisonnettes de bois couvertes de paille, on y voit toutes sortes d'animaux péle-méle avec les Enfans *in puris naturalibus*; nous y trouvâmes un demi noir qui parloit Latin Portugais, & qui nous répétoit souvent qu'il s'apelloit *Gregoire*, *Ego sian Gregorios*, disoit-il, *commandate Gregorios sine ceremenias*; il nous rendit raison sur tout ce que nous désirions savoir de l'Isle, & s'ofrit méme de nous conduire à la Capitale éloignée de quatre lieues; mais nous fûmes obligés de retourner à bord: En nous quitant, il nous redit plusieurs fois, *mementote Gregorios:* aussi voyez-vous que je ne l'oublie pas.

Le lendemain Mr. d'Halicarnasse voulut aussi respirer l'air de la terre: Il descendit avec plusieurs autres; le Commandant du Port vint au devant de lui, & le pria de s'arréter en sa maison jusqu'au soir.

Le Dimanche suivant Mr. d'Halicarnasse retourna chez le Commandant qui l'avoit prié de dire la Messe à sa chapelle: il voulut avoir l'honneur de la servir, & nous régaler de la Musique du pays. Quand Mr. d'Halicarnasse fut au *Sanctus*, une Symphonie bruyante s'éleve tout à coup, soutenue par des voix aussi extraordinaires, qu'éfroyables. Quelques oficiers éclaterent de rire, le célébrant étourdi de ce carillon fit signe de se taire; mais les Musiciens prenant

Mr. d'Halicarnasse célébre la Messe en cette Isle.

II Lettre. 1738. nant le contrepied, & s'imaginant d'être aplaudis, redoublerent leurs hurlemens, & continuerent leur charivari.

Après la Messe Dom *Pedro* (c'est le nom du Commandant:) demanda comment on avoit trouvé la musique ? La plus belle du pays, lui répondis-je, il y a long-tems que nous n'en avions pas entendu de cette force : Mr. d'Halicarnasse fourit, & le Commandant très-satisfait nous assura qu'il avoit employé les plus habiles Maitres, & qu'ils avoient fait de leur mieux.

Le Commandant donne à diner à Mr. d'Alicarnasse.

Il fit servir un déjeuner beaucoup meilleur que la Musique. Quand l'heure du diner fut venue, Dom Pedro prit le milieu de la table, pour servir plus commodément. Les Conviés commencerent à se rafraichir à la Portugaise en buvant de l'eau de vie à la santé de notre Commandant. Le diner fut copieux, il y eut vingt un services, mais d'un seul plat chacun, le fruit fut encore abondant; on servit du vin des Canaries, de Malaga, & des liqueurs en abondance.

Départ de St. Jaques.

Le lendemain 25. Fevrier bien pourvus d'eau de bois, de volailles, & autres denrées, nous levâmes l'ancre, & nous fillâmes assez heureusement jusqu'au 11. de Mars que nous

Passage de la Ligne.

passâmes la Ligne. Nos Marins n'eurent garde de manquer les réjouissances, qu'ils ont coutume de faire à ce passage. Un coup de Soleil abatit un de nos Pilotins; notre eau étoit jaunâtre & puante; mais en revanche notre vin étoit devenu exquis. Mr. d'Halicarnasse préchoit le Carême dans sa paroisse le Vaisseau le Fulvi, pour préparer son peuple à faire une Ste Pâque.

Nous ne fûmes pas long-tems sans parvenir au Tropique du Capricorne. Ce fut alors que des plus grandes chaleurs nous passâmes à la saison temperée de l'automne sur les côtes de la Cafrerie, & bientôt aux rigueurs de l'hiver, en doublant le Cap de bonne Espérance. Là la mer se remit en courroux, notre Navire s'élevoit de tems en tems jusqu'aux Etoiles, & retomboit tout à coup dans les plus profonds abimes: ce jeu cependant n'égala pas notre premiere tempête. Le

II. Lettre. 738. Cap de bonne Espérance sous le 39 degré de long. & 34. de lat.

Le 21. Avril nous estimâmes avoir doublé le Cap, le tems étoit gris pour les Marins, & morne pour nous; la joye exilée de tout l'équipage extremement fatigué de veilles & de travaux.

Le lendemain suivant l'usage, nous chantâmes le *Te Deum* en action de graces, d'avoir vû les Antipodes, & doublé le Cap; nous eûmes la rencontre ce même jour du Héron, vaisseau François de la Compagnie des Indes qui revenoit du siége de Moka.

Quand nous eûmes franchi tous les mauvais pas du Monomotapa, laissé après nous les Moutons du Cap, les Manches de velours, les Damiers, & autres oiseaux de ces parages; Quand enfin nous jouimes des beaux jours des Mers du Sud, notre joye & nos exercices reprirent leur train: Mr. d'Halicarnasse & moi nous felicitâmes de n'avoir plus de tempête à craindre: nous nous regardions déjà comme arrivés à notre terme.

Route du Vaisseau où est Mr. d'Halicarnasse.

Le 2. Juin nous repassâmes sous le Tropique du Capricorne du côté de l'Asie. Deux jours après nous fûmes par la (*a*) latitude de l'Isle Cloate. Des oiseaux rougeâtres nous annonçoient le voisinage de la terre; mais des nuages épais bornoient notre vue. Le tems s'étant éclairci à pouvoir prendre hauteur, nous estimâmes que nous étions près de l'Isle de Java.

Le 10. à midi notre Pilote cria terre; ô Cieux, ô Terre, quelle joye pour nous! Il y avoit trois mois & dix sept jours que nous ne l'avions plus vûe. Pour comble de bonheur notre vaisseau donna en droite ligne dans le détroit de la Sonde.

Détroit de la Sonde, & les Malays de Java.

Nous fûmes mouiller vers la petite Isle au Nord-Nord-Est: Nous reçûmes ce même soir la visite des Pêcheurs *Malays* qui ne savoient dire que *Tabé*, *Tabé*; ce sont des hommes rougeâtres qui ont les *dents doubles & noires*; ils n'ont

B

(*a*) 22. dégrés 6. min.

II. LETTRE. 1738. n'ont pour tout habillement qu'un mouchoir à la tête, & un autre à la ceinture ; ils sont lestes & bons rameurs. Ils nous fournirent des tortues en quantité, des Cocos, des Oranges, des Bananes &c.

Mouillage à l'Isle de Java. Nous allâmes à terre boire à longs traits une eau douce & claire, qui se précipite du haut d'un rocher dans la Mer. Les Marins apellent ce ruisseau la *Cascade de Java*; on y fait provision de tant d'eau que l'on veut ; on prend aussi dans l'Isle tout le bois dont on a besoin sans payer une obole.

Nous fîmes aussi des parties de pêches, & de chasses, *Poisson remarquable, apellé espadron.* la pêche fut abondante. Ce qu'il y eut de plus remarquable, fut la prise d'un Espadron armé d'une épée à l'extrémité de la tête, qui étoit garnie de chaque côté de soixante six pointes, toutes en état de porter coup, sa chair pesoit plus de soixante & dix livres; cet animal est fort & ennemi de la Baleine : il la combat, & souvent il la tue en se lançant sous son ventre qu'il perce avec son épée ; il la suit à la trace de son sang, & dès qu'elle est morte, il se lance dans la gueule du Monstre & lui dévore la langue. Notre chasse ne nous procura presque que le plaisir d'avoir bien couru. Les traces des Tigres & des Rhinoceros, qui habitent la grande Isle, éteignirent en nous le désir d'y retourner.

Départ de l'Isle de Java. Après huit jours de sejour dans cet Amarage, nous levâmes notre ancre ; bientôt nous eûmes l'Isle de *Sumatra* à gauche, & celle de *Bancas* à droite ; la verdure de l'une & de l'autre récréoit autant notre vue, que la variété des couleurs de la mer, qui change très-souvent selon les fonds, & les zéphirs qui voltigent de tems en tems. Ce pas est périlleux, on est obligé de jetter à tous momens la sonde, pour savoir à combien de brasses on se trouve. Cette manœuvre exige un Capitaine atentif, & fatigue beaucoup le Matelot.

Second passage de la ligne. Le 29. Juin jour de la fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul,

Paul, nous repassâmes la Ligne. Mr. d'Halicarnasse avoit soutenu la diférence des climats, & les chaleurs de la Ligne sans rien perdre de son embonpoint : il étoit gai & content le long de ces parages; Dévot à St. François Xavier, il nous fit commencer une neuvaine à l'honneur de ce saint, que nous fimes vis-à-vis l'Isle de Sansian, & le lendemain nous aperçûmes les cheminées de Macao. M. d'Halicarnasse profita de la commodité d'une Chinoise pour envoyer une Lettre au Procureur de la *Propagande*, à qui il annonçoit son arrivée ; le Procureur fit réponse le lendemain, témoigna sa joye, & assura que nous pouvions aller à Macao en toute seureté. Enfin le 15. Juillet 1738. nous entrâmes dans l'Empire de la Chine. Le Gouverneur Portugais fit tirer les Canons pour l'heureuse arrivée de l'Envoyé du St. Siége ; tous les Religieux de la Ville s'empresserent à le venir féliciter ; mais celui qui lui témoigna le plus de politesse fut Mr. le Chevalier de la Barre Directeur de la Compagnie de France.

II. Lettre. 1738.

Arrivée de M. d'Halicarnasse à Macao.

Voilà, Monsieur, qu'elle a été notre navigation; Elle a duré six mois & six jours, pendant lesquels nous avons fait six milles cinq cens lieues. Elle a été un mélange de peines & de plaisirs, car je mentirois, si je vous disois que nous n'avons fait que soufrir.

J'ai l'honneur d'être &c.
FAVRE.

Au même MARQUIS.

MONSIEUR

NOus nous arrétâmes à Macao, & le Fulvi fit encore trente lieues pour se rendre devant Canton. M. d'Hali-

III. Lettre *Macao 27. Decem.b.* 1738.

III. LETTRE 1718. *M. d'Halicarnasse régale le Capitaine du Vaisseau.*

d'Halicarnasse y envoya un petit présent à notre Capitaine: Cet Oficier généreux, & qui ne le céde à qui que ce soit en bon cœur, agréa le présent, & renvoya à Mr. d'Halicarnasse des provisions pour notre voyage, & d'un prix qui égaloit pour le moins ce qu'il avoit reçu. Il est dificile de vaincre les François en politesse. L'autre vaisseau n'arriva que vingt jours après, & nous rendit nos trois Jésuites en bonne santé, nous les embrassâmes d'un grand cœur.

Il se fait estimer à Macao.

Mr. l'Evéque de Macao vient d'arriver ici de Goa avec le nouveau Gouverneur, Successeur de celui qui nous a si bien reçû. C'est un Prélat d'un carractére excellent, qui en use le mieux du monde à l'égard du Légat. Celui-ci s'est déja acquis l'estime de tous les honnêtes gens de Macao. Il a écrit plusieurs Lettres en Europe dans lesquelles il se loue fort des Jésuites, qui efectivement nous font beaucoup de politesses. Ces belles aparences nous font espérer que tout ira bien pour le spirituel; car pour le temporel, il faut se résoudre à soufrir quelque chose. Nous ne partirons pour la Cochinchine que vers la fin du mois de Fevrier prochain, n'y ayant point d'embarquement sûr, avant ce tems-là. Dans cet intervale nous serons contraints de rester à Macao. C'est une petite Ville assez triste, bâtie sur un roc dans une Péninsule stérile. Il y a deux corps de Nations extrémement distinguées. Celui des Chinois beaucoup plus nombreux, & qui y sont les Maîtres, & celui des Portugais. Ceux-ci ont néanmoins un Commandant, & des Magistrats de leur Nation, qui la gouvernent avec une espéce d'indépendance de la Jurisdiction Chinoise, moyennant un tribut annuel. Le Commandant ou Gouverneur a sous ses ordres cinq ou six cens Soldats, qu'il tient dans deux Forts dont il est en possession.

Il se loue des Jésuites.

Ville de Macao.

Au reste, Monsieur, puis-que j'en suis sur l'article de Macao, il faut que je vous parle d'une horrible tempête que nous

nous venons d'y essuyer. Les vents déchainés soufloient avec tant d'impétuosité & de violence que nous crûmes que l'air agité alloit transporter la terre je ne sçai où : la pluye, la grêle, les tonnerres, & les foudres s'y joignirent ; ils ne laissoient aucun azile assuré ni dans la Ville, ni à la Campagne ; on ne savoit où fuir, pour éviter la mort : Pendant ce rerrible *Ouragan* qui dura plus de trois heures, & dont la triste mémoire durera long-tems ; les fenêtres, les portes & les toits furent emportés, les arbres déracinés, des maisons entiéres renversées, & plusieurs bâtimens abimés ou brisés les uns contre les autres ; il y eut plus de huit milles morts dans la Ville & à l'entour. Ce jour funeste fut le 6. Septembre 1738. Après l'orage les Chinois qui survecurent firent des feux de joye, & des grandes fêtes, soit pour se réjouir de ce qu'ils avoient échapé à la fureur de la tempête, ou mieux encore pour ensevelir leurs morts, suivant l'usage du pays : mais les Portugais établis dans cette Ville, qui depuis long-tems luttent contre la mauvaise fortune, acablés des pertes qu'ils ont soufert dans cette ocasion, n'ont fait nulle réjouissance. III. LETTRE. 1738.

Vanité des Portugaises à Macao.

La misére n'a pourtant rien rabatu de la vanité de leurs femmes qui veulent continuer leur prémier train. Et quel train ! le voici : On voit à leur suite cinq ou six filles de chambre, l'une reléve la queue, l'autre porte un tapis qui sert de carreau dans l'Eglise, une autre a le soin d'oter les deux pantoufles de Madame, lorsqu'elle se met à genoux sur le tapis ; celle-là porte un crachoir, une autre tient le mouchoir & l'évantail, & la sixiéme un petit chien. Leur maniére de se montrer en public m'inspira la curiosité de savoir le détail de leur vie domestique. Un de nos Compagnons, Jésuite se chargea de l'aprendre du R. Pere Medecin qui a un libre accès dans leurs maisons : & en efet il revint l'après diner, & me dit en m'abordant, voici en peu de mots l'histoire de nos Dames Portugaises. De tout tems elles se sont ocupées à ne rien faire, l'indolence est

Caractére de ces Dames.

III. Lettre. 1738. leur caractére, les plaisirs étoient autrefois leur partage, mais les malheurs du tems les livrent à présent à la mélancolie; & quelquefois au désespoir: Les Chinoises, autrement les *petits-pieds*, sont moins parler d'elles, elles sortent rarement, sont modestes, & laborieuses. Il faut ajouter à cela que parmi ces Dames à grand cortége, il y en a plus d'une qui demandent l'aumône.

J'ai l'honneur d'être &c.
FAVRE.

Au même MARQUIS.

MONSIEUR

IV. Lettre. Canton 5. Avril 1739.

POURRIEZ-vous croire qu'après sept mois d'un sejour le plus paisible à Macao; après mille démonstrations d'amitié pour nous de la part des Chrétiens, & des Payens mêmes, nous avons essuyé la persécution la plus cruelle, non de la part des Gentils, mais de celle des Chrétiens, & de ceux qui auroient du nous proteger & nous défendre? Croirez-vous qu'il y ait eu parmi eux des esprits assez noirs pour atenter sur la liberté du Commissaire Apostolique, pour l'arrêter, le consigner en prison, & le juger dans leur Sinagogue; Cependant cela est à la lettre, je vais vous en faire le détail.

Emprisonnement de M. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jesuites.

Après que tous les Vaisseaux d'Europe furent partis de Canton, nous en cherchâmes de Chinois pour naviger à la Cochinchine; nous en trouvâmes deux ou trois qui devoient faire voile, disoient les Capitaines, au commencement de la premiére Lune, c'est-à-dire vers la fin de Fevrier: mais je ne sais par quelle raison nous ne pouvions rien conclure avec eux, leurs alées & leurs venues chez les RR. Peres Jésuites

ſuites me firent naître quelques ſoupçons; je les rejétai d'abord comme des mauvaiſes penſées, *mais c'étoient des mouches qui venoient m'inquieter & qui ſe multiplioient chaque jour.* Le tems avançoit, & les marchands ne venoient plus que pour nous amuſer. Je fis part de mes doutes à Mr. d'Halicarnaſſe qui me dit, loin de nous, mon cher ami, loin de nous ces idées funeſtes, ne nous livrons point à des conjectures qui peuvent & qui doivent être fauſſes: non je ne ſaurois le croire de la part des RR. PP. Jéſuites, eux qui ſont mes Amis, en qui j'ai confiance, & qui me témoignent chaque jour tant d'amitié; eux qui ſont Miſſionaires du St. Siége: trahir ſon Commiſſionaire, leur Ami, s'opoſer par des manœuvres ſecretes à ſon départ pour le lieu de ſa Miſſion; non les RR. PP. Jéſuites ne ſont pas capables de cette noirceur; mais en même tems par une ſage réflexion, il ajouta en provençal (*a*) *penſa mau & devineras*, ne ſoupçonnons perſonne, continua-t-il, mais partons & ne diférons plus; allez dire au Pere (*b*) Miralta que je veux abſolument aller à Canton, où je trouverai des embarquemens tant que je voudrai. Ce Pere fut content de la réſolution de Mr. d'Halicarnaſſe, & nous parlâmes de notre voyage à Canton comme d'une afaire qui ne ſoufroit aucune dificulté.

IV. LETTRE. 1739.

Mais à peine vit-on partir quelques uns de nos efets, que Mr. le Gouverneur ou Commandant des troupes Portugaiſes envoya ſignifier au Pere Vicaire de l'hoſpice des Dominicains chez qui nous étions logés, qu'il eût à retenir Mr. d'Halicarnaſſe, le garder à vue, & lui répondre de ſa perſonne. Cet ordre frapa d'étonnement le bon Pere Vicaire, qui ne ſavoit comment s'y prendre pour le ſignifier. Il fut trouver le Pere Miralta, avec qui il vint chez Mr. d'Halicarnaſſe lui montrer l'ordre du Gouverneur. Il fut réſolu d'em-

Ordre du Gouverneur Portugais au Pere Vicaire des Dominicains pour arrêter M. d'Halicarnaſſe.

(*a*) C'eſt une eſpéce de proverbe provençal qui traduit litteralement, ſignifie, penſe mal & tu devineras.

(*b*) Procureur de la *Propagande*: c'eſt un Clerc Régulier, de St. Laurent in *Lucina.*

IV. LETTRE. 1739.

d'employer M. l'Evêque pour faire révoquer cet ordre. Le Pere Miralta se porta dans l'instant chez Mr. de Macao qui fut scandalisé de cet atentat. Le Gouverneur s'écria-t'il n'a pas fait cette sottise de son chef, une main plus dangereuse nous a porté ce coup: pour moi continua-t'il je partagerai avec M. d'Halicarnasse toutes les injures, & les persécutions qu'on lui prépare. Ce zélé Prélat ne s'en tint pas aux paroles, il alla en personne chez le Gouverneur pour lui reprocher son atentat sur un Légat Apostolique, & lui fit craindre que cette afaire n'eut pour lui des suites facheuses: je n'ai rien à craindre, dit-il, j'ai de bons garants, des plaintes graves contre votre Légat, signées par des personnes qui ont intérêt à les soutenir: cependant je vais assembler mon Conseil, & je tacherai à votre considération d'étoufer ces plaintes. Mr. de Macao ayant quité le Gouverneur, fit apeller à l'Evéché les Supérieurs des ordres Réligieux, & les avertit de prendre garde à ne rien faire contre l'envoyé du St. Siége; il se rendit ensuite auprès de Mr. d'Halicarnasse pour l'assurer de son zéle pour sa personne.

Emprisonnement de M. d'Halicarnasse, procuré par les Jésuites.

L'emprisonnement du Légat Apostolique alarma tous les Chrétiens, ils étoient empressés à lui fournir des moyens pour sa délivrance. Les uns lui conseilloient de se sauver pendant la nuit, & de laisser à la sagesse du Pere Vicaire le soin de se tirer d'intrigue. Les RR. PP. Jésuites vinrent comme les autres témoigner à M. d'Halicarnasse qu'ils prenoient part à sa disgrace: ils se récrierent sur l'atentat du Gouverneur qu'ils acusoient de témérité, mais, disoient-ils, nous allons vous suggerer le moyen de le gagner: c'est un cœur vénal, & qui est à prix, il n'y a qu'à lui envoyer trois ou quatre cens piastres, il vous rendra sur le champ votre liberté; en un mot il faut ou payer, ou fuir. M. d'Halicarnasse refusa ce mauvais expédient, je me garderai bien, dit-il, de faire cet afront au Gouverneur, & à moi-même. Le Délegué du St. Siége ne rachéte point sa liberté à prix d'argent, & ne fuit point comme un criminel.

Ce

Cependant le Gouverneur publioit par tout qu'il avoit été obligé par le devoir de sa charge de s'assurer de la personne de M. d'Halicarnasse, & répétoit sans cesse qu'il avoit ses garants. Huit jours après, il envoya ordre au Grand-Vicaire & aux Supérieurs des Religieux, de se rendre au Collége de St. Paul chez les Jésuites; S'y étant tous rendus, le Gouverneur ouvrit l'Asemblée, & dit: Mes RR. Peres, vous étes plus versés que moi dans les afaires Ecclésiastiques; je vous ai prié de vous rendre ici pour savoir.

IV. Lettre. 1739.

1°. Si mon Prédecesseur a bien fait de recevoir dans notre Ville M. d'Halicarnasse.

2°. Et dans le cas où il auroit bien fait, si je ne suis pas en droit de demander à ce prétendu Evêque étranger que nous ne connoissons pas, qu'il me montre ses Patentes de Rome pour savoir ce qu'elles contiennent.

3°. Et quand même elles ne contiendroient rien de contraire aux droits de notre Roi, si je ne dois pas l'obliger à jurer le Patronage de Portugal, afin qu'il n'entreprenne jamais rien à la Cochinchine contre les intérêts de sa Majesté notre Roi.

Emprisonnement de Mr. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jésuites.

Le Pere Prieur des Augustins répondit catégoriquement à chaque point.

1°. M. d'Halicarnasse n'est venu à Macao qu'après en avoir obtenu l'agrément de M. le Gouverneur votre Prédecesseur, qui a temoigné le plaisir qu'il avoit de son arrivée par plusieurs coups de canons tirés à son honneur; que l'examen de cette question ofensoit la mémoire de son Prédecesseur, & rendroit la Nation Portugaise odieuse à Rome & en France &c.

2°. Sur la 2e. question, il répondit que le Gouverneur Portugais à Macao Ville qui apartenoit à l'Empereur de la Chine, n'avoit nul droit de faire exhiber les Bulles d'un Commissaire Apostolique.

3°. M. d'Halicarnasse a été envoyé publiquement; les

 gazettes

IV. LETTRE. 1739.

gazettes mêmes nous ont annonçé son départ, le Ministre de notre Roi à Rome en a sans doute informé sa Majesté qui ne nous a point écrit au sujet de son Patronage, & c'est commettre sa piété, & abuser de son autorité que de retenir M. d'Halicarnasse sous ce prétexte ; il ajouta qu'au surplus on ne pouvoit se dispenser d'informer la Cour de Rome, & de Portugal de la détention du Légat Apostolique, & que cette afaire pourroit avoir des suites facheuses.

Emprisonnement de M. d'Halicarnasse à Macao, procuré par les Jésuites.

Ces réponses étoient justes & solides. M. le Gouverneur en sentit toute la force, & répéta plusieurs fois ces paroles, *J'ai des bons garants.* Alors le Provincial des Jésuites prit la parole, apuya les propositions de l'Augustin, mais en flatant toujours le zéle de M. le Gouverneur, dont il loua beaucoup la vigilance, l'exactitude, & la prévoyance ; & il conclut que la prudence exigoit d'assoupir cette afaire, qu'il prioit M. le Gouverneur de ne pas passer outre, & que M. d'Halicarnasse se retireroit doucement & sans bruit à la Cochinchine pour y remplir sa Commission, qui étoit, disoit-il, de condamner les hérétiques François. Là dessus le Gouverneur consentit à l'élargissement de M. d'Halicarnasse, à condition qu'il se retireroit sans bruit. Alors le Pere Anselme autre Jésuite reprit la séance, & d'un ton grave ; Messieurs, dit-il, avant que de nous séparer, il reste à examiner un article très-important, & je me flatte que vous aprouverez ma pensée ; il me semble que nous devrions distinguer les Missionaires qui sont envoyés immédiatement de la *Propagande*, tel que M. d'Halicarnasse, d'avec ces autres Missionaires de recrue, tels que les François qui ne peuvent étre que des Jansénistes, à la bonne heure que nous laissions passer M. d'Halicarnasse, mais il me paroit nécessaire d'arrêter M. du Frenay, M. Favre, & toute cette troupe de Jansénistes François.

Le Pere Vicaire des Dominicains répondit, hé Mon Pere

Pere qu'allez-vous barbouiller-là : les Miſſionaires de la ſuite du Légat Apoſtolique ſont aprouvés par le Nonce , & par la Propagande : pour M. Favre , c'eſt un Suiſſe , il n'eſt du tout point François, & quand il le ſeroit, eſt-ce que tous les François ſont Janſéniſtes? Et M. du Frenay n'eſt pas plus François que M. Favre , mais bien du même païs du grand Cardinal de Tournon dont nous chériſſons & reſpectons la mémoire. Ces argumens terraſſérent l'important Jéſuite qui ne répliqua pas le mot. Ainſi finit l'Aſſemblée. IV. LETTRE. 1719.

Nous ſçûmes bientôt tout ce qui s'étoit paſſé , la plûpart de ces Peres vinrent féliciter M. d'Halicarnaſſe , les Jéſuites ſur-tout furent des plus empreſſés à nous relever la confuſion du Gouverneur , & l'éloquence de leur Provincial. M. d'Halicarnaſſe les ſoufroit avec ſa patience ordinaire. Il ſavoit déjà ce qu'il devoit croire du zéle dont ils ſe vantoient à l'égard du Miniſtre du S. Siége : *Si inimicus maledixiſſet mihi*, *ſuſtinuiſſem utique.* *Empriſonnement de M. d'Halicarnaſſe à Macao, procuré par les Jéſuites.*

Nos deux Miſſionaires qui ſavoient, combien il eſt terrible de tomber entre les mains des Jéſuites Portugais Maîtres de l'Inquiſition à Goa , profitérent des ténébres d'une nuit obſcure, pour ſe ſauver inceſſamment de Macao : Mais M. d'Halicarnaſſe y reſta encore quelques jours à atendre une ocaſion favorable pour ſe retirer ſans bruit , ſuivant les conditions impoſées par le Pere Provincial. Le Capitaine Sarat & M. le Chevalier Triell, nous menérent à Canton. C'étoit le 16. de Mars à une heure de nuit que nous nous embarquâmes en chantant le pſeaume , *in exitu Iſrael de Aegypto*, *Domus Jacob de populo barbaro.* Un Chinois qui ſait les menées & les cabales de ce païs , nous acompagna juſqu'à la barque ; diſant en latin à M. d'Halicarnaſſe , vous ſuccéderez en tout à M. de Tournon , vous commencez d'eſſuïer les mêmes perſécutions : il eſt arrivé à votre Grandeur à Macao , ce qui eſt arrivé à Jeſus Chriſt à Jeruſalem , on vous avoit reçu avec des tranſ-

IV. LETTRE. 1739.

ports de joye, & vous vous en allez avec autant de précautions, que si vous aviez commis les crimes les plus énormes, il éleva ses mains sur sa tête en s'écriant, ô Juifs que votre malice est afreuse ! Dans deux jours nous nous rendimes à Canton, qui est une belle Ville, mais la vue en est triste pour des Missionaires ; les anciennes Eglises s'y présentent à leurs yeux, ruinées de fond en comble, les Chrétiens y sont des perles jettées çà & là, & en petit nombre, depuis la triste époque du Cardinal de Tournon.

M. d'Halicarnasse arrive à Canton.

Dès le lendemain de notre arrivée, nous avons fait marché avec un Capitaine Chinois qui a déjà été plusieurs fois à la Cochinchine, nous lui donnons cent écus par tête pour notre embarquement, outre nos provisions de bouche: Vous voyez que les Marins se prévalent de notre embarras: nous nous estimons encore heureux, si nous pouvons arriver sains & saufs. Deux Jésuites déstinés pour la Cochinchine parlent avec un autre Capitaine, l'un d'eux qui est superbement habillé, est déstiné pour être le Mathématicien du Roi: L'autre qui est un bon Alemand, pour faire le Missionaire.

Les Jésuites François de Macao qui ne s'étoient pas montrés dans l'afaire de l'emprisonnement de M. d'Halicarnasse, lui ont écrit à Canton des Lettres d'amitié & de politesse, & l'ont prié de donner un témoignage du zéle que l'Illustre Compagnie de Jesus avoit eu pour ses intérêts, afin qu'ils puissent l'envoyer à leur Général ou au Pere Dubois Assistant de France. Mr. d'Halicarnasse le leur a accordé par un esprit de charité & de prudence ; crainte que son refus ne servit de prétexte à quelque nouvelle persécution plus violente que la prémiere : je lui representai que les Jésuites sembloient se préparer des piéces justificatives, & qu'ils pourroient dans la suite se prévaloir de cette atestation : vous vous trompez me dit-il, & ils se trompent, s'ils pensent comme vous : ce n'est point sur des Let-

Lettres de complimens, & sur ces attestations qu'on jugera des Jésuites, mais sur les actes de soumission, ou de révolte qu'ils feront à l'avenir, lorsqu'il s'agira de l'exécution de mes Décrets. Je laisse cette Lettre chez le Concierge des Marchands François qui &c. IV. LETTRE. 1739.

J'ai l'honneur d'être &c.
FAVRE.

AVANT que de cacheter ma Lettre, il me vient en pensée que vous pourriez vous imaginer que j'ai fait un jugement téméraire, en croïant les Jésuites Auteurs de la détention de M. d'Halicarnasse : Mais à Dieu ne plaise que je me persuade une chose semblable à celle-là, si je n'y étois forcé par l'évidence des preuves, c'est un fait notoire à tout Macao. Le Procureur de la Propagande l'écrit à Rome, après s'être infailliblement assuré; il m'a montré sa Lettre. M. l'Evêque de Macao a rompu avec Eux principalement à cause de cette fourberie. Ce sont Eux qui ont des Intérêts à la Cochinchine, Eux qui craignent toujours la visite d'un Commissaire Apostolique, à moins qu'il ne se livre à l'aveugle à leurs volontés. De bonne foi qui sera assez simple de croire que M. le Gouverneur ait fait cette démarche de son propre mouvement? Il passe pour avoir l'ame basse, & est trop étroitement uni avec les Jésuites pour ne pas faire aveuglément tout ce qu'ils veulent ; & ne désignoit-il pas évidemment les Jésuites, lorsqu'il répétoit; j'ai des bons Garants? Enfin un Franciscain ami de ce Gouverneur, qui est un religieux d'une foi intégre, m'a juré qu'il savoit de bonne part, que les Jésuites l'avoient fait à deux fins, pour empêcher que M. d'Halicarnasse ne touchât à la moindre chose qui regarde la Société, en l'arrêtant par les deux motifs les plus puissans, de la reconnoissance, ou de la crainte, en lui donnant une preuve si autentique de ce qu'ils sont capables de

Rien de plus certain que les Jésuites ont procuré l'emprisonnement de M. d'Halicarnasse.

IV. LETTRE. 1739. de faire, s'il étoit persuadé que sa prison vint des Jésuites, ou par reconnoissance, en l'engageant à les ménager, s'il croyoit bonnement qu'ils l'eussent délivré de l'opression du Gouverneur.

A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

V. LETTRE. *De Ketha 27. Mai 1739.*

Arrivée de M. d'Halicarnasse à la vue de la Cochinchine.

NOus voici enfin arrivés à cette Cochinchine que nous cherchions depuis plus de quinze mois. Nous nous étions embarqués à Canton le 7. Avril. Dès que l'ancre fut levée, nous courrûmes à pleines voiles jusqu'au parrage de l'Isle d'Ainam, nous essuïâmes alors les caprices des vagues, des vens & des orages, & le calme ayant succédé, la marée & les coulans contraires nous arrêterent pendant douze jours. Enfin nous découvrîmes le sommet des montagnes de ce Royaume: Alors les Chinois exprimerent leur joye par ces cris redoublés, *ho la la - ho la la.* Nous bordâmes fort heureusement jusqu'à la vue du Port de *Han*; nous y ferions même entrés, s'ils avoient voulu; mais retenus par un motif de superstition, ils carguerent leurs voiles, & commencerent à se réjouir. Le Bonze fit tourner plusieurs fois *le baton de la Déesse de la mer*; Ensuite ils lui firent un sacrifice d'un cochon, & tout l'Equipage invoquant la puissante *Machou* (*a*) & le bienfaisant *Pouça* (*b*) redoubloit ses cris & sa joye, dans la ferme espérance que le lendemain le tems feroit favorable pour ancrer. Mais le lendemain notre joye se tourna en tristesse, lorsque nous vîmes succéder le calme qui nous laissoit en pleine Mer sans

Sacrifice superstitieux que les Chinois firent dans le Vaisseau où étoit M. d'Halicarnasse.

(*a*) C'est le nom de la Déesse.
(*b*) C'est le Dieu du Vaisseau.

fans pouvoir avancer. Le Soleil donnoit à plomb fur nos têtes, & nos chambres étoient des fournaifes ardentes. En-vain defirions-nous les ombres des forêts voifines; en-vain le Bonze apelloit à notre fecours les Dieux de ces Montagnes : il faifoit même figne aux Montagnes de venir à nous; elles étoient auffi immobiles que le vaiffeau. Après trois jours d'atente, les Chinois réitérérent leur facrifice *à Machou & à Pouça*, & les parfumérent : *Machou* & *Pouça* furent fourds à leurs cris : ces Idoles impuiffantes avoient des oreilles qui n'entendoient point. Les Chinois triftes & & confus murmuroient & juroient : Quelques-uns plus fidéles à leurs Dieux, fe mirent à blafphémer contre nous, & le Dieu des Chrétiens, fe plaignant, que nos priéres irritoient leurs Divinités, & que nos Dieux brouillons avoient mis les leurs de mauvaife humeur. Le Bonze eut encore une idée très-ridicule : Il dit que M. du Carbon habillé à la Chinoife étoit la caufe du calme, que par cet habit emprunté il avoit voulu tromper la Déeffe *Machou*, qu'il faloit qu'il le quitat, & qu'il reprît celui de fon pays. M. du Carbon eut beau leur faire réfiftance, & leur donner des raifons, il falut quiter l'habit Chinois : Tandis que ces importuns Valets de chambre le deshabilloient à la hate, il nous difoit en hauffant les épaules, *Cadedis fi ces gens-là ne font pas fous, le Roi n'eft pas noble;* il n'eut pas achevé cette période, qu'il étoit déjà en chemife : mais cette nouvelle décoration n'opera rien dans l'air; ces Marins invoquérent alors *Tao* leur grand Dieu, ô Tao, difoient-ils, nous vous réclamons, ils l'adorérent par trois profondes inclinations de tout le corps, heurtant du front contre le tillac, & lui immolérent le refte de leurs poules & de leurs canards.

V. Lettre. 1719.

Idée ridicule du Bonze du Vaiffeau.

Ce même foir ils allumérent des papiers dorés & argentés tout à l'entour du batiment, & pendant cette illumination, ils jetérent dans la Mer un petit vaiffeau de papier dont ils firent préfent au Diable, qui devoit, felon eux, s'embar-

Sacrifice des Chinois, fait dans le Vaiffeau.

V. Let-tre. 1739. s'embarquer sur ce vaisseau, & mettre les eaux en mouvement.

Le Diable ne voulut pas s'embarquer, & le calme dura tout le quartier de la Lune, & pendant tout ce tems, ils murmurerent, désolés plus encore par la faim, que par le défaut de vent; car les vivres, au moins les bons, manquoient.

Le frere du Capitaine me prit pour un Astrologue, parce-que j'observois quelquefois les phases de la Lune & le mouvement des astres: M. l'Astrologue, me dit-il, *quand est-ce que le vent viendra?* Je lui répondis demain, la Lune étoit pleine & enflammée, j'étois sûr par là de deviner: il alla dire aux Pilotes, préparez-vous, car celui qui connoit les étoilles m'a assuré que nous aurions demain du vent. En éfet vers la minuit la Mer commença à gazouiller; & à la pointe du jour ayant hissé la grand-voile, nous enfillâmes entre deux Isles dont j'ignore le nom. Nous allâmes mouiller à la Baye de Coulau, qui est le bon endroit, pour monter ensuite au Port de Fayfo.

Débarquement de Mr. d'Halicarnasse en Cochinchine.

Ces vingt quatre jours de Mer & de diéte avoient beaucoup afoibli M. d'Halicarnasse, il descendit acompagné de M. l'Abé du Carbon & de son Chirurgien; M. l'Abé du Frenay & moi restâmes pour avoir soin de nos éfets, jusqu'à ce que les fermiers de la douane nous donnassent la permission de les emporter. Il fut à Fayfo, où il se loga tout près de la résidence du Procureur des Jésuites; Ce Pere reçu bien le Visiteur Apostolique, & le traita avec des marques d'afection. De là il se rendit à Ketha, où il fut encore mieux traité. C'est là où je le laisse dans la joye de son cœur, embrassant tendrement les Missionaires qui acourent pour le féliciter sur son heureuse arrivée: c'est là où il reçoit cette foule de Chrétiens qui s'empressent de le voir. Tandis donc que vous vous imaginez la satisfaction indicible de M. d'Halicarnasse au milieu des plaisirs les

les plus ſenſibles de l'Apoſtolat, je retourne à notre navire, d'où je ne ſuis pas encore ſorti. V. LETTRE. 1738.

Deux heures après le départ de M. d'Halicarnaſſe, nous vîmes venir à nous pluſieurs canots de pêcheurs. Lorſqu'ils eurent amaré, nous fûmes témoins d'un nouveau négoce que ces gens-là venoient faire avec nos Chinois, c'étoient des femmes qui déſiroient s'engager, ou ſe donner à louage pour ſervir en qualité de ménagéres, de gouvernantes, de concubines, en un mot à tout uſage. Ces ſortes de contrats ſont communs, & n'ont rien d'odieux dans ce pays; mais ſoit que le prix, l'âge ou la figure ne convint point aux Chinois, ils les remercierent poliment après un déjeuner, ſous prétexte qu'ils ne vouloient s'en pourvoir qu'à Fayfa.

Accident arrivé après le débarquement de M. d'Halicarnaſſe.

Ce même jour il s'éleva ſur les montagnes voiſines, des nuages fort noirs agités par deux vens contraires qui faiſoient un murmure éfroyable, & ces nuages déchargoient des torrens d'eau ſi abondans, que notre Vaiſſeau paroiſſoit flotter entre deux mers que les vents diviſoient. Nous avions déjà éprouvé deux ou trois de ces tempêtes qui avoient maillé nôtre prémier mât, lorſqu'il en ſurvint une plus furieuſe qui rompit le cable de notre ancre, & nous jetta violemment ſur le ſable d'une de ces Isles dont je vous ai parlé. Alors nous nous jettâmes dans l'eau, pour aller à terre; tout cela ſe fit avec plus de précipitation & de peur, que de mal, le fond étoit de ſable, le bâtiment s'y enfonça heureuſement ſans ſe briſer. La Mer étoit baſſe, & ayant remonté, elle releva notre *Somme* (*a*) qui n'eut point de dommage conſidérable.

Quelques jours après il nous fut permis d'aller debarquer à la douane de Fayſo ou Fayſa: Le Mandarin, & ſes Commis furent prévenus par ce miſérable Bonze qui nous regardoit comme les ennemis des Dieux Machou, & Pouça; il

D n'y

(*a*) Nom que l'on donne aux Vaiſſeaux Chinois.

V. Lettre 1739

n'y eut pas d'autre moyen de dissiper leurs préventions, qu'en leur lâchant quelques piastres.

Débarquement de l'Auteur.

De la douane nous nous rendîmes chez le Procureur des Franciscains qui étoit le plus à notre portée. Après nous être reposés quelque tems chez le R. Pere, nous partîmes pour Ketha où nous réjoignîmes M. d'Halicarnasse. Je vais vous donner l'idée du logement qu'il avoit ocupé dans le Vaisseau Chinois ; sa chambre, & pour mieux dire, le trou où il se reposoit, étoit à peu près comme un four à petits pâtés : elle avoit cinq pieds sept pouces de longueur, trois & demi de largeur & autant de hauteur; il ne pouvoit y sejourner que couché ou assis, jugez de ce qu'il y souffrit : mais si le Maître fut maltraité, les serviteurs auroient mauvaise grace de se plaindre. Je me trouve en bonne santé, je souhaite qu'il en soit de même pour vous.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

AU reste, Monsieur, puisque mes Lettres ne vous parleront plus que de la Cochinchine, je crois qu'il est bon que je vous en fasse une petite déscription conforme à ce que j'en ai pu aprendre jusqu'ici de nos Missionaires. Quand je l'aurai mieux vue par moi-même, je pourrai vous en donner une plus ample relation. En atendant, vous vous contenterez, s'il vous plait, de celle que je vais vous faire.

Description de la Cochinchine.

Ce Royaume a été démembré de celui du Tunquin. Il est sous la Zone torride le long de la mer au Midi, comme sur une langue de terre de trois cens lieues d'étendue ; depuis les limites du Tunquin, jusqu'à celles du Camboje. Il est borné par le derriére d'une grande chaîne de montagnes qui le séparent d'avec le Royaume de Laos.

Cette

Cette langue de terre eſt preſque en forme de coude à demi étendu, elle n'a pas plus de quinze à dix huit lieues de largeur, & dans quelques endroits elle eſt fort étroite, mais par tout elle eſt fertile. V. LETTRE. 1739.

Ce Royaume eſt puiſſant aujourd'hui; il a douze Provinces, en comptant le petit Royaume du Champa qui en dépend. Voici leurs noms, en commençant par celle qui confine avec le Tunquin.

1. Dingoe. 2. Quambinh. 3. Din-cat: Ces trois Provinces s'apellent les Provinces du Nord.

4. Hué, où ſe trouve la Ville Capitale & la Cour; c'eſt pourquoi on l'apelle encore la Ville de la Cour.

5. Cham, où ſont les Ports de Fayſo, Furan & Han.

6. Quanglia.

7. Quinin.

8. Phuyen.

9. Nharu.

10. Nat'ang.

11. Le petit Royaume du Champa diviſé en deux Provinces, Phanry, & Phanrang.

12. Dounay grande Province qui a auſſi pluſieurs ports.

On peut aller par terre, & par mer d'une Province à l'autre. La Religion des Cochinchinois eſt la même que celle des Chinois, excepté que l'ignorance y eſt plus groſſiére qu'à la Chine.

A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

ENFIN nous voici dans les travaux Apoſtoliques. L'Illuſtre Prélat a commencé par rechercher la protection du Roi, VI. LETTRE. Ketha 7. Juin 1739.

VI. LETTRE. 1719.

M. d'Halicarnasse ouvre la Visite Apostolique.

Roi, en lui envoyant des présens que ce Prince a fort bien reçu : Ensuite il a fait entendre aux Missionaires que son but principal étoit de les réunir *in charitate Christi*, & leur a représenté qu'ils devoient oublier leurs anciennes disputes & répondre aux saintes intentions de la Propagande, qui étoient que la paix, & l'union fraternelle fussent rétablies entre eux. Il leur a encore déclaré qu'il m'avoit choisi pour le Sécretaire, le Chancelier & l'Oficial de la Visite Apostolique ; & a publié pour l'ouverture de cette Visite une Pastorale, dont les premieres paroles valent plus que tout l'or de ce païs, *Charitas Christi* &c. Je la raporterai tout au long ci-après.

L'Auteur est déclaré Sécretaire, Chancelier & Oficial de la Visite.

Alégresse des Chrétiens à l'arrivée de M d'Halicarnasse.

L'intimation de cette Visite a comblé les Chrétiens d'une joye inexprimable, & ranimé leur ferveur. Ils acourent de toutes parts, pour marquer leur zéle & leur soumission au Légat du S. Siége : Ils aportent aussi quelques petits présens, selon l'usage de ce païs ; du Ris, des œufs, des poules, des fruits, & ce seroit les mortifier amérement que de les refuser. Quand une Communauté vient en corps, elle aporte un cochon, quelque fois tout roti ; on acepte la téte, & le reste sert pour le diner de la troupe. Parmi ce grand nombre de Chrétiens & de Néophites, vous ne sauriez penser les plaintes améres de la plûpart contre certains Missionaires. Les actions de grace qu'ils rendent au Ciel d'avoir amené ce St. Evêque, sont au delà de toutes expressions, ils disent à peu près de lui, ce que par des transports de foi : les Hebreux publierent autrefois du Sauveur : *Beatus venter qui te portavit.* Heureux le Vaisseau qui vous a porté. Ils veulent tous se convertir, tous demandent la pénitence.

M. le Visiteur les reçoit avec bonté, avec amour, il les console par la parole de Dieu, il ne cesse de leur représenter la vérité & l'excellence de notre Religion, & la tendresse du Souverain Pontife qui se ressouvient d'eux, il les exhorte à redoubler leur ferveur, à n'avoir rien de caché

pour

VI. Lettre. 1739.

Plaintes améres portées par les Cochinchinois à M. d'Halicarnasse contre les Jésuites.

pour leur falut ; il les affure qu'il les aime, & qu'il les traitera toujours comme fes Enfans. C'eft alors que ce religieux Prélat mêle fouvent fes larmes avec celles de fes auditeurs, qui l'entourent nuit & jour pour fe confeffer, pour s'inftruire, pour expliquer leurs peines & leurs befoins, & les véxations qu'ils ont foufertes : Les uns difent depuis dix ans je n'ai pu me confeffer ; & d'autres d'un ton plaintif, nous avons toujours été refufé : mais pourquoi cela, demande M. le Vifiteur ? Pourquoi, repondent-ils, c'eft pour avoir obfervé ce que nos anciens Miffionaires nous avoient enfeigné, c'eft pour n'avoir pas voulu pratiquer dans nos Eglifes les cérémonies des Morts, celles des Gentils, que les Peres de la Societé de Jefus permettent ; vous étes, nous difent-ils, des pécheurs obftinés, des fcandaleux, des fchifmatiques ; nous ne voulons point vous entendre.

Un Mandarin de Cham s'en plaint ouvertement en présence de plusieurs Missionaires.

Je dois diftinguer de la foule un vénérable Mandarin qui eft venu fe profterner aux pieds de M. le Vifiteur, lui baifant la main auffi amoureufement que s'il eut été fon Pere, avec les expreffions du plus profond refpect. Un Eccléfiaftique François, deux Francifcains, & un Jéfuite étoient préfens, ils furent tous ravis de voir la joye, le refpect, & l'amour de ce Mandarin qu'ils eftimoient, & qui avoit toujours mené une vie, moralement parlant, irréprochable. M. d'Halicarnaffe l'ayant relevé & embraffé, le Mandarin reprit la parole, & d'un ton férieux dit: Illuftre (*a*) Grand Pere, je fuis faché de vous témoigner que toute la Miffion a changé de face depuis une douzaine d'années, la charité n'eft plus parmi les Peres, ils ne préchent plus aux Chrétiens, ils laiffent mourir les pauvres fans l'affiftance des Sacremens. Leur conduite & leur exemple éloignent les autres de la pratique des bonnes

 œuvres.

(*a*) C'eft le nom le plus refpectable qu'on puiffe donner à un Evéque felon la langue du pays.

VI. LETTRE. 1739.

œuvres. Les Missionaires là présens se regardoient les uns les autres interdits & muets, comme des gens qui ne concevoient que trop combien ces reproches étoient fondés. Le Mandarin continua, nous sommes dans ce triste état depuis que nous avons eu le malheur de perdre M. de Flory, qui étoit un homme de bien, un saint Missionaire, on l'a persecuté pendant sa vie, on le persecute encore après sa mort dans tous ceux qui honorent sa mémoire, & qui suivent ses maximes saintes: mais helas! s'écria-t-il, la malédiction n'est que trop visible sur ses ennemis, s'il en faut juger par leurs œuvres, suivant la régle de l'Evangile. A *fructibus eorum cognoscetis eos*, ils nous abandonnent, ils nous scandalisent.

Les Franciscains & les Jésuites étoient d'autant plus étonnés du discours de cet homme, qu'il n'avoit jamais été question de lui dans les contestations des Missionaires, & bien loin qu'on pût lui reprocher d'être leur adversaire, ils l'avoient toujours regardé comme un de leurs principaux amis.

Grands sentimens de Religion du Mandarin.

M. le Visiteur touché de pareilles plaintes, consola ce Mandarin qui essuyoit ses larmes, & disoit: Graces immortelles soient rendues au Ciel qui vous a envoyé dans ce Royaume, pour nous remettre dans la voye du salut. Je suis le plus coupable de tous, ayez pitié de moi, je veux sauver mon ame, prêtez-moi votre secours. Il étoit tard, & le Mandarin étranger. M. le Visiteur lui ofrit le diner: je l'acepte volontiers, dit-il, car j'ai résolu de rester trois jours auprès de vous, je suis à dix lieues d'ici, je ne pourrai pas revenir souvent, & peut-être que vous irez bientôt en la Ville de la Cour, je veux donc profiter de votre séjour, & des bontés que vous me témoignez.

M. le Visiteur fut charmé des bonnes dispositions & de la foi du Mandarin. Pendant les trois jours que celui-ci demeura avec nous; il gémit plus d'une fois sur les brouilleries des Missionaires & des Chrétiens, qu'il nous raconta.

M.

M. le Visiteur aimoit à l'interroger ; parce qu'il lui voyoit une droiture admirable. Mais le Mandarin ajouta une fois, c'est assez, c'est trop déplorer les malheurs publics; je ne veux plus penser qu'à réparer les miens. Votre Grandeur me permettra de lui ouvrir ma conscience. VI. Lettre. 1739.

Je suis né d'une Mere & d'un Pere payens, jeune encore j'eus le bonheur d'être fait Chrétien par un Pere Jésuite, j'occupois un emploi dans les magazins du Roi, & tous les ans sous les yeux de mon Directeur je faisois la commémoraison de mes Parens avec les Gentils, & suivant leurs cérémonies, tant pour sauver les dehors du monde, que pour ne pas me brouiller avec mes proches qui vivoient encore dans l'idolâtrie. M. de Flory revenant des Provinces du Midi, vint un jour me voir en passant, il me demanda si nous avions banni de notre Eglise toutes ces cérémonies superstitieuses condamnées par la Bulle du Pape: je lui répondis que oui, & que nous ne pratiquions plus que les louables cérémonies pour les ames de nos Ancêtres: M. de Flory fut scandalisé de ma réponse, & me défendit très-expressément de les réiterer. Quelques jours après, Je vis dans notre Eglise le R. Pere Vasconcellos notre Directeur, & je lui fis part de la défense que m'avoit fait M. de Flory. Bon bon, me dit-il, c'est une fantaisie de M. de Flory qui ne sait pas expliquer la Bulle : ces cérémonies n'ont rien que de louable, & vous n'avez qu'à faire comme vous avez toujours fait. *Le Mandarin déclare que les Jesuites lui permettoient la pratique des cérémonies Idolâtres.*

Ces deux décisions contraires agitérent long tems mon esprit : Enfin je quittai ma charge, bien résolu de m'instruire à fond sur ce qui me tourmentoit, & de ne travailler plus qu'au salut de mon ame ; mais j'eus le malheur de manquer aussitôt des secours que je me promettois de M. de Flory, j'apris sa mort, & les outrages qu'on faisoit à sa mémoire ; ces indignités me persuaderent qu'on l'oprimoit, je voyois les Peres de la Compagnie, & quelques *Le Mandarin continue ses plaintes contre les Jesuites.*

VI. LETTRE. 1739.

ques autres agir avec tant de passion, que je ne pus plus avoir de confiance en Eux.

M. le Visiteur douta qui des deux Missionaires avoit eu tort, & pour s'en éclaircir, il pria le Mandarin de lui détailler ces cérémonies que le Pere Vasconcellos permettoit, & qui étoient défendues par M. de Flory.

Le Mandarin explique les cérémonies que ces Peres lui permettent.

Le Mandarin répondit, Illustre Grand Pere, les voici; j'envoyois mes gens nétoyer bien proprement le tombeau de mes Ayeux, & après qu'ils avoient arraché les herbes, balayé la poussiére & les ordures, ils dressoient une table de gazon de la hauteur d'un pied; je la faisois couvrir d'une natte vierge, j'ordonnois qu'on la chargea de Ris, de Viande, de Confitures, d'Aréka, & de Béthel; qu'on mit à la tête un careau ou un coussin; à l'autre bout une pipe & du tabac; & à l'entour de la table, & des tombeaux ornés de fleurs, de papier doré, & de rubans, un grand nombre de cierges, que j'allumois moi-même; après quoi je me prosternois par terre pour saluer mes Ancêtres, les invitant à venir se rafraichir, & quand je leur avois donné le tems nécessaire pour faire leur repas, je me prosternois une seconde fois par terre, & je les remerciois. Je m'avançois enfin au bout de la table pour manger les restes.

M. d'Halicarnasse les désapprouve.

M. le Visiteur entendant ce récit parut affligé & dit hautement, *cela ne vaut rien*, les Souverains Pontifes ont eu raison de condamner ces cérémonies & pour cette fois le Pere Vasconcellos explique trés-mal la Bulle.

Le Mandarin s'excuse & les Jésuites, par la direction d'intention.

Le Mandarin reprit alors, j'avoue, Illustre Grand-Pere, que nous ferions dans l'erreur, le Pere Vasconcellos & moi, si nous croyions ce que croyent les Payens, & si nous agissions comme eux; mais nous pensons bien autrement, & nos pensées sauvent nos actions. Les Gentils croyent que les esprits des Défunts sont dans les tombeaux, qu'ils ont besoin de rafraichissement, qu'ils viennent succer la substance des alimens, qu'ils nous entendent, & qu'ils espérent notre secours; mais moi je sai, & j'en suis persuadé, que mes Parens

Parens font dans l'Enfer, qu'il n'y a plus de miféricorde pour eux, & ce culte extérieur que je leur rendois, n'étoit que pour contenter le public.

VI. LETTRE. 1739.

M. le Vifiteur répliqua; à la bonne heure, que vous n'ayez rien cru de mauvais; mais les témoins de votre culte extérieur s'en fcandalifent, s'ils font Chrétiens, & s'ils font Gentils, ils croyent que vous avez la même foi qu'eux: car on voit les actions, & on ne voit pas la penfée. Notre Religion, mon cher Mandarin, eft pure & toute fimple, la voie du Ciel eft droite; on ne fe fauve pas par des reftrictions mentales. Vous avez renoncé lors de votre batême, au monde, à fes maximes, & aux pompes de Satan. Jefus-Chrift nous a dit que fi quelqu'un avoit honte de lui, il ne le reconnoîtroit pas devant fon Pere. Les premiers fidels de l'Europe n'ufoient pas de femblables ménagemens, ils profeffoient hautement la foi de Jefus-Chrift, & ils aimoient mieux foufrir le fer & le feu, que de la trahir. Les Confeffeurs & les Martirs ne dirigoient point ainfi leur intention, & leur culte n'avoit rien d'équivoque.

Mr. d'Halicarnaffe inftruit le Mandarin.

Le Mandarin pénétré de confufion, & frapant fa poitrine, vint baifer la main de M. le Vifiteur, difant *Tö-i*, *Tö-i*, cela me fufit, je ne le ferai plus, & paffant du répentir à la joie d'une bonne confcience, vous avez raifon, dit-il, un honnête homme abhorre l'équivoque & les détours; un vrai Chrétien ne rougit point de l'Evangile, on doit agir comme l'on penfe. Je vous promets Illuftre Grand-Pere, que je donnerai aux pauvres les bœufs, & les cochons que j'immolois à mes Ancêtres. La réponfe du Mandarin, fa candeur; & la fimplicité de fon cœur remplirent de joie. M. le Vifiteur, qui portant la parole au Procureur des Jefuites, lui dit, il femble qu'on ait pouffé ces gens-ci à bout: mais je crois plus volontiers qu'il y a du mal entendu. Les Chrétiens de Con-uc tiendront-ils le même langage?

Le Mandarin reconnoit fon erreur.

Le Procureur répondit, oh pour ceux-là, Monfeigneur, ce font des rebelles, des cœurs endurcis; il eft d'autant

 plus

VI. LETTRE 1719. plus impossible de les convertir, qu'ils sont les savans, & qu'ils sont Jansénistes, comme M. de Flory, & tous les autres François. Cette comparaison engagea M. Bennetat Missionaire François à repliquer au Jésuite, eh quoi, croyez-vous, mon R. Pere, que M. le Visiteur ne connoisse pas les Jansénistes & les François, & qu'il ne distingue pas les uns des autres? Si on est Janséniste, parce qu'on ne suit pas vos maximes; les Dominicains, les Augustins, tous les Ordres Religieux seront donc Jansénistes: il termina sa réponponse d'un air tranquile. Le Jésuite ne parut pas de la même humeur; son discours s'anima tout à coup. Mr. le Visiteur l'interrompit; & m'ordonna d'aller à Con-uc pour prévenir les Chrétiens sur sa visite.

Le Procureur des Jésuites traite les Conchinchinois de Jansénistes.

Mr. d'Haticarnasse envoie l'Auteur à Con uc donner avis de la visite.

J'allai ce méme soir à Con-uc. C'est un Bourg qui n'est éloigné de Ketha que d'une petite lieue; il y avoit autrefois une riche Chrétienté formée par le zéle, & le bon exemple des Missionnaires François. Ces Chrétiens paroissoient être pénétrés d'une reconnoissance si vive, & d'une estime si grande pour leurs anciens Missionnaires, que jamais personne ne pouvoit leur persuader, qu'ils fussent des hérétiques, & que M. de Flory ne fut pas un saint Prêtre.

Les hommes, les femmes, les jeunes, & les vieux se soutenoient par l'espérance que la Providence leur restitueroit un jour leurs Missionnaires; ils vivoient moralement bien, à cela près qu'ils ne fréquentoient pas les Sacremens depuis que l'Evêque du partie des Jésuites avoit interdit les Missionnaires François: les Jésuites ne vouloient plus les leurs administrer, en haine de leurs anciens Directeurs, & prétextoient que ces habitans refusoient de croire que M. de Flory étoit damné, & que les François étoient des hérétiques.

Les Jésuites refusent les Sacremens aux Chrétiens par une injustice manifeste.

Je m'acquitai de ma commission. Ces Chrétiens témoignérent beaucoup de reconnoissance de l'atention qu'avoit M. le Visiteur. Ils députérent deux personnes les plus distinguées pour venir lui témoigner leur joie & leur respect. Les Députés furent si ravis de sa présence & de ses discours, qu'ils

qu'ils se félicitoient publiquement de ce que Rome leur avoit envoyé leur Libérateur. VI. LETTRE 1739.

Le lendemain M. le Visiteur leur envoya le Pere Séraphin pour leur dire la Messe, comme j'avois fait le jour précédent: les Chrétiens lui firent mille accueils: mais au lieu d'augmenter leur confiance en M. le Visiteur, il fit tout ce qu'il put pour leur donner de l'ombrage. Après la Messe bien loin de retourner à notre Résidence, il alla à Fayfo conférer avec le Procureur des Jésuites; il lui raconta la malheureuse disposition des Chrétiens, depuis que l'imprudent M. Favre leur avoit parlé, sur le tard ils se rendirent tous les deux auprès de M. le Visiteur, le Procureur n'oublia rien pour lui faire comprendre que ces hipocrites de Con-uc avoient envie de le tromper, qu'il se méfiât de ces fourbes, & sur-tout qu'il ne leur envoyât plus M. Favre, n'étant qu'un nouveau Missionnaire peu capable de connoître la malice de ces rebelles, & de distinguer les coutumes du pays.

Ils tentent de troubler la visite.

Ces remontrances eurent un efet tout contraire à celui que se proposoit le Procureur. M. le Visiteur lui dit: Mon R. P. je profiterai de votre avis comme je le dois, je suis envoyé pour être Juge; mon devoir exige que j'entende toutes les parties, & même les rebelles. J'agirai avec précaution, & j'espére qu'on ne me trompera pas: M. Favre n'est pas si nouveau Missionaire que vous pensez, il est instruit des coutumes du Pays, il sait l'histoire de cette Mission, il connoit la malice de certains habitans; tranquilisez-vous, mon Révérend Pere, nous ne serons pas leurs dupes.

Mr. d'Halicarnasse répond au Procureur des Jésuites sur les plaintes qu'il forme contre son Sécretaire.

Dans ce tems-là, le Chef de cette Chrétienté & le Catéchiste *Om-chi*, qui a beaucoup d'esprit, arrivérent de Con-uc: ils demanderent à voir l'Illustre Grand-Pere. D'un air modeste, ils s'avancerent, & s'étant prosterné par terre, le Chef fit son compliment à M. le Visiteur. C'est un vieillard qui a les cheveux tout blancs: il parla avec beaucoup d'esprit, de force, & de dignité, & à la fin de son discours,

 il

VI. Let. il demanda à M. le Visiteur la permission d'exposer par
Mbre. 1739. écrit tous les troubles survenus dans leur Eglise depuis la mort de M. de Flory, & les persécutions qu'ils avoient soufertes de la part des Jésuites.

Les Chrétiens de Con-uc portent de graves plaintes contre les Jésuites.

M. le Visiteur lui acorda d'écrire exactement la vérité. A peine se fut-il retiré, que les Jésuites ne manquerent point de le noircir comme un vieux réveur, *& un ennemi de la Societé*, & si vous en doutez, ajouterent-ils, nous n'en voulons pas d'autres preuves que son écriture qu'il farcira de faux faits, & de calomnies. Deux jours après ce vénérable vieillard revint à la tête de sa Chrétienté qui le suivoit. ils se prosternerent trois fois tout de suite, & le Chef commença en ces termes; voici les Brebis que votre charité recherche, que les Jésuites avoient méprisées & rebutées, nous sommes prêts à recevoir vos loix, & à obéir à vos ordres.

M. le Visiteur leur dit, qu'ils avoient eu tort d'abandonner les Missionaires, que quand on les avoit privé des François, ils auroient du accepter les autres avec le même respect; puisqu'ils étoient tous les Ministres de Jésus-Christ. Le Chef répondit, ce n'est pas nous, Illustre Grand Pere, qui avons abandonné les Jésuites, ce sont Eux qui nous ont rejetté. Nous avons toujours voulu observer les régles de l'Evangile, & nous n'avons pu nous résoudre à les violer dans notre Eglise.

M. d'Halicarnasse tâche d'inspirer aux Chrétiens du respect pour les Jésuites.

Cette réponse déplut à M. le Visiteur, il leur dit que le Seigneur résistoit aux orgueilleux; mais qu'il donnoit sa grace aux humbles: Que ce n'étoit point à Eux d'examiner si les Jésuites suivoient les régles de l'Eglise; Qu'ils avoient du faire le bien qu'ils leur prescrivoient. Le Chef reprit, en disant: Illustre Grand-Pere, nous n'oserions pas disputer avec vous, nous sommes des ignorans, c'est pour nous instruire que nous sommes venus, commandez-nous tout ce qu'il vous plaira, & nous vous obéirons. M. le Visiteur précha pendant une demie heure sur les bontés & les miricordes

ſéricordes du Seigneur qui les avoit éclairés, & mis dans la voye du Salut : Qu'ils devoient profiter du tems de la Viſite pour retourner à lui, & réparer leur faute. VI. Lettre 1739.

Le Chef répondit : nous le ſouhaitons avec ardeur, & nous eſpérons que Dieu nous fera cette grace : & s'aprochant de M. le Viſiteur avec un mémoire à la main, voici dit-il, l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable depuis la publication de la Bulle *Ex illa die.* Tous les faits ſont conſtatés, & nous ofrons de les prouver quand il vous plaira.

Mémoire contre les Jéſuites, préſenté par les Chrétiens de la Miſſion, à M. d'Halicarnaſſe.

M. le Viſiteur fit lire cette hiſtoire par un Miſſionaire François, elle commençoit par ces mots : *Deo Trino.* Après en avoir entendu la lecture, il m'ordonna de l'étiquiter, & de la cacheter du ſceau de notre Chancellerie ſur toutes les pages. Je l'intitulai, hiſtoire des Chrétiens de Con-uc. Il chargea les Miſſionaires de la traduire en latin, & afin que la verſion fut fidéle, il députa pour traducteurs un Prêtre François M. Bennetat, un Jéſuite, le Pere Vaſconcellos, & un Franciſcain. Tous les trois furent d'accord ſur la verſion ; mais le Jéſuite proteſta que cet Ecrit, étoit un tiſſu d'impoſtures. M. le Viſiteur m'ordonna d'en faire une copie pour la propagande, à qui je l'envoie, & me défendit de la communiquer à perſonne, & quand il ne m'auroit pas fait cette défenſe, j'aurois ſcrupule de vous en dire d'avantage.

Le Viſiteur ſe ſcandaliſe des manœuvres des Jéſuites.

Après avoir examiné cette traduction, M. d'Halicarnaſſe fit apeller le Jéſuite ; & lui témoigna qu'il étoit ſcandaliſé des manœuvres des Peres de ſa Compagnie. Enſuite il ſe tranſporta à Con-uc, & fit la viſite de l'Egliſe ; on lui porta de nouvelles plaintes, & quoi qu'elles ne fuſſent que trop fondées, neanmoins pour éviter le ſcandale, & ménager l'honneur de la Societé, il engagea les chrétiens de cette Egliſe à oublier le paſſé, & à demander pardon aux Jéſuites. Enfin il remit cette Egliſe dans ſes anciens droits. M. Bennetat y fit la Miſſion avec beaucoup de ſuccès & de fruit.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

Lettre Pastorale M. d'Halicarnasse en Cochinchine. 1739.

Elzear François des Archards de La-Baume Evêque d'Halicarnasse par la Grace de Dieu & du St. Siége Apostolique, Prélat domestique de notre St. Pere le Pape, Assistant de son Trône, Prévot de la Cathédrale d'Avignon, Visiteur Apostolique spécialement député par les Missions des Royaumes de la Conchinchine, de Camboje & de Chiampa, à tous nos vénérables Missionaires & à tous les fidélles Chrétiens qui sont dans ces Royaumes, soit la grace & la paix par Dieu notre Pere & par J. C. notre Seigneur.

Elzearius Franciscus Des Achards de la Baume Dei & Sanctæ sedis Apostolicæ gratiâ Episcopus Halicarnassensis, Sanctissimi Domini nostri Domini Papæ Prælatus Domesticus, solii Pontificii Assistens, Ecclesiæ Metropolitanæ Avenionensis Præpositus, & Missionum Regnorum Cocincinæ, Cambojæ & Ciampæ Visitator Apostolicus specialiter delegatus, omnibus venerabilibus Missionariis, & dilectis Christi fidelibus in istis Regnis degentibus, gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

La charité de J. C. & la Sollicitude de toutes ces Eglises dont le Souverain Pontife est animé, lui ont fait jetter les yeux de sa tendresse & de sa bonté vers ces Regions éloignées, afin que toute Nation qui est sous le Ciel comprenne, qu'elle est de son troupeau & qu'elle lui apartient, étant le Pasteur universel, afin aussi que tous, sans exception, reconnoissent que l'ardeur de son amour paternel, ne lui laisse oublier aucun des siens. Moi qui suis choisis, pour répon-

Charitas Christi & Sollicitudo omnium Ecclesiarum quæ urgens summum Pontificem, misericordes ejus oculos ad has remotissimas, Missiones converterunt, ut omnis Natio quæ sub Cælo est, intelligeret, se ex eodem ovili esse, & ad eumdem Pastorem pertinere: nec esse ullam Gentem quæ se à paterni ejus amoris calore abscondat. In tam eximiam igitur charitatem Minister Ego segregatus, notum vobis facio, fratres & filii dilectissimi, me tandem prosperum iter habuisse in voluntate Dei veniendi ad vos, ad

ad visitandum vos nomine Sanctissimi Pontificis & ad impertiendum Vobis aliquid gratiæ spiritualis quæ confirmet Vos per eandem quæ invicem est, fidem vestram atque nostram. Ut itaque Officium nobis commissum quàm citò impleamus, annuntiamus Vobis omnibus nos desiderare videre vos omnes, & os ad os loqui. Jam Christianos qui sunt in Ketha invisimus, & de eorum zelo & devotione multùm gavisi sumus, plenum erit gaudium nostrum, si, ut speramus, eandem fidem, & obedientiam invenerimus in cæteris Ecclesiis quas Deo adjuvante suo tempore lustrare decrevimus.

Preparate ergo, filii dilectissimi, animas vestras, ad cognoscendum tempus Visitationis vestræ: eratis enim aliquandò tenebræ, nunc autem lux in Domino ut filii lucis ambulate, venite ad me in sim-

pondre à cette charité immense. Je dois vous donner avis mes très-cher-Freres, qu'ayant enfin eu assez de bonheur d'arriver jusqu'à vous selon la volonté de Dieu, pour vous visiter au nom du Souverain Pontife, & pour vous élargir des biens spirituels propres à vous afermir tous ensemble par votre foi, qui est aussi la nôtre. Afin donc que nous remplissions au plutôt la charge qui nous a été confiée, nous vous faisons sçavoir à tous, que nous souhaitons de vous parler en personne. Nous avons déja visité les Chrétiens qui sont dans Ketta, & nous nous sommes beaucoup réjouit à la vûe de leur pieté : nôtre joie sera parfaite, si, comme nous avons lieu de l'esperer, nous trouvons la méme foi & la méme soumission dans les autres Eglises que, Dieu aidant, nous avons résolu de visiter.

Préparez donc mes très-chers fils, vos cœurs pour profiter du tems de la visite : vous étiez autrefois dans les ténébres, maintenant vous étes éclairés par la divine lumiére ;

LETTRE. *Pastorale de M. d'Halicarnasse en Cochinchine.* 1739.

Lettre. Pastorale de M. d'Halicarnasse en Cochinchine.

re; il faut que vous vous conduisiez comme des enfans de la lumiére venez à moi dans la simplicité de votre cœur, & ne craignez pas de me déclarer les inquiétudes dont vos esprits peuvent être agités: mais ayez une entiére confiance à les exposer à nos yeux; par-là il nous sera plus facile de dissiper les tromperies du démon qui auroient pu vous séduire; & de vous faire devenir en même tems des Chrétiens éclairés dans la véritable science de Dieu; en sorte qu'il ne vous manque rien de cette abondance de grace, en atendant le jour de la révélation de J. C. notre Seigneur.

simplicitate cordis vestri, obscurum in mente vestrâ volvatis nihil, sed omnia sint aperta oculis meis, ut astutiæ Diaboli, quibus fortè intellectus vester obscuratus est, per ministerium nostrum faciliùs dissipentur, & in omni verbo & scientiâ divites efficiamini, ita ut nihil vobis desit in ullâ gratiâ, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi.

Soyez persuadés que je suis à votre égard autant qu'il m'est possible, un Pere qui vous chéris avec sincérité par un pur amour de votre salut; & pour nous en donner des marques, je ne négligerai rien de tout ce qui poura y contribuer: afin que nous remettions toutes choses dans son état primitif & que nous rendions à un chacun la justice convenable: j'espere que vous pareillement, vous serez

Quantum in me est, Ego ero vobis in Patrem per amorem quo sincerè Vos diligo, & per omnimodam diligentiam quam adhibiturus sum, ut possim omnia in pristinum statum restituere & jus unicuique tribuere, & vos similiter eritis mihi in filios per vestram subjectionem, & per illam obedientiam quam oves sui Pastoris voci præstare debent; oportet enim ut non sint in vobis schismata, sed debetis esse perfecti in eodem sensu & in eadem scien-

scientiâ, ut idipsum dicatis omnes & uno ore honorificetis Deum, & Patrem Domini Nostri Jesu Christi, Cui soli laus honor & gloria. Amen.

rez à mon égard des vrais enfans par votre soumission & & votre obéissance : telle que des oüailles sont obligées de l'avoir pour leur Pasteur. Il faut enfin qu'il ne demeure dans la suite aucun schisme parmi vous : mais que vous ne soyez plus animés que du même esprit & que vous vous conduisiez par la même saine doctrine : afin que vous puissiez tous honorer le Seigneur d'une même voix & dire avec vérité nous avons tous un même Pere qui est Jesus-Christ notre Seigneur, auquel soit honneur & gloire à jamais.

Datum in hac Ecclesiâ Ke-tha die vigesimâ sextâ lunæ quartæ, id est secundâ Junii 1739.

Donné dans l'Eglise de Ke-tha le 26. de la quatrieme Lune. C'est-à-dire le 2. Juin 1739.

Loco. Sigilli † El. F. EPISCOPUS HALICARNASSEUS Visitator Apost.

Le lieu † du Seau. Elz. Fr. Evêque d'Halicarnasse Visiteur Apostolique.



A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR.

VII. LETTRE. *Hué 9. Aoust 1739.*

M. d'Halicarnasse se rend à la Capitale de la Cochinchine avec beaucoup de peines.

APRES que nous eûmes fini les Visites de la Province de Cham, & remis aux Missionaires François la Chrétienté de Con-uc, nous résolûmes d'aller à *Hué* qui est la Capitale de ce Royaume. Le chemin en est dificile par mer & par terre, à cause d'une afreuse montagne qu'il faut doubler. Nous nous embarquâmes à bord d'un *Champait*, dans l'espérance de courir ces trente lieues sans mettre à terre. Notre premiére journée fut assez calme; mais la nuit suivante s'obscurcit d'une maniére à vouloir nous faire trembler : nous essuyâmes la tempête & l'orage dans des ténébres profondes; nous ne voyons que la lueur des éclairs, nous n'entendions que le bruit du tonnerre, & le siflement des vagues, & des vents : la pluye nous inondoit de toutes parts dans le Vaisseau; ensorte que nous y étions presque à nage. Enfin nous fûmes jettés par bonheur sur le sable. M. d'Halicarnasse imploroit sans cesse le secours du Ciel. Le Pere Séraphin tremblant de fiévre invoquoit de son côté, Saint François. Pour moi déjà un peu acoutumé aux tempêtes, je paroissois moins saisi de frayeur. Le jour ayant paru, on reprit la manœuvre & un vent favorable ne tarda pas à nous conduire à Hué.

Ce que c'est que cette Ville, je vous le dirai une autre fois, quand je l'aurai pratiquée. Nous allâmes descendre au quartier apellé *Phu-cam*, où le dernier Evêque avoit établi sa Résidence : son Palais est un grand enclos, où il y a une Eglise, deux corps de logis, & deux huettes, l'une pour le Concierge, & l'autre pour les chiens.

A peine fûmes nous arrivés, que les visites des Grands, &

& des petits nous acabloient par leurs génantes cérémonies : mais nous savons qu'il faut se prêter aux maniéres du pays. Le principal cérémonial à pratiquer envers ceux qui viennent nous visiter, est de leur ofrir du Thé, du Bethel, avec l'Aréka à mâcher, & du tabac à fumer ; car tout le monde fume, les dames comme les hommes. Les conversations sont assez muettes, il faut parler peu. Le bon air c'est la gravité : on ne débite que des sentences : mais les femmes se dispensent de cette régle ; elles aiment assez à causer, & le font avec quelque grace, leurs entretiens sont moins génans que ceux des hommes ; leur principale vanité consiste à avoir de longs cheveux, toujours bien peignés & bien lavés, qui trainent quelquefois jusqu'à terre, des longs ongles crochus d'environ trois ou quatre pouces, & qui sont peints selon leur âge & leur fantaisie.

VII. Lettre. 1739. Cérémonies qu'on observe dans les Visites.

Mais c'est trop m'arrêter à ces bagatelles. Revenons à l'Histoire de notre Mission. Nous avons commencé ici à peu près comme à Ketha. M. le Visiteur apella tous les Missionaires du voisinage, & leur intima sa Mission. Le Supérieur des Jésuites, celui des Francifcains & les autres lui en témoignerent une joie infinie : la suite nous découvrira si ces beaux dehors sont l'efet d'une amitié & d'un respect sincéres, ou s'ils ne sont que politiques & déguisement. Deux jours après nos Révérends Peres débutérent par une requête à M. le Visiteur, pour obtenir la permission de répondre aux écritures du Procureur des Missionaires François adressées en 1736., à la sacrée Congrégation de la Propagande c'étoit-là, disoient-ils, un tissu de faussetés odieuses & de calomnies imposées à leurs Corps & à leurs personnes : en un mot un véritable libelle difamatoire.

Ouverture de la Visite Apost. à la Capitale.

M. le Visiteur apointa la requête, & leur recommanda de faire paroitre la vérité dans tout son jour, non seulement vous m'obligerez, leur dit-il, mais encore la sacrée

M. le Visiteur apointe une Requête aux Missionaires Jésuites.

VII Lettre. 1739.

Congrégation vous en ſaura bon grè ; car elle déſire depuis long - tems de ſavoir la vérité , telle qu'elle eſt.

Injures contre les Miſſionaires François, lancées par les Jéſuites.

Ils ſe retirerent en vomiſſant des injures contre les Miſſionaires François. Le Pere Martiali Grand - Vicaire fit encore pis ; il ſuivit M. le Viſiteur dans ſa chambre, & lui dit d'un air de confiance, il me paroît ſurprenant, Monſeigneur , que vous ayez remis la Chrétienté de Con - uc aux François , & ſur - tout que vous en ayez confié le ſoin à M. Bennetat dont la doctrine eſt ſuſpecte : c'eſt un franc hipocrite, un fier Janſéniſte. Je ſai que vous l'avez fait à bonne fin, trompé par des maniéres étudiées , & par un dehors impoſant : mais c'eſt un homme qui m'a ofenſé , il faut donc que vous lui otiez vos pouvoirs, & vous ferez très - bien de le renvoyer en Europe , ou du moins dans le Royaume de Champa , où je l'avois aprouvé. Quoi, répondit M. le Viſiteur , ce M. m'auroit donc trompé , il me paroît plein de candeur , & d'une ſimplicité évangélique : & l'on m'a dit mille biens de lui : je crois, mon Pere , que vous feriez bien d'oublier vos anciennes querelles : nous ne devons chercher que la paix. Agiſſons , mon très - cher Pere , agiſſons avec cette charité chrétienne qui ſied ſi bien à des Prêtres de Jeſus-Chriſt , & tâchons de ſeconder les pieuſes intentions de la Propagande , qui veut l'union entre les Miſſionaires.

La douceur de M. d'Halicarnaſſe n'arrête pas la vivacité du P. Martiali.

Ces bons avis déplurent au Pere Martiali qui temoigna plus ouvertement ſa paſſion, en ces termes peu meſurés : ſi vous ne voulez pas m'accorder la grace que je vous demande, Monſeigneur, faites au moins la juſtice ; puiſque vous nous dites que vous étes venu pour la faire, je veux convaincre ce Saul réprouvé devant vous , & vous faire connoître ce qu'il eſt. Envoyez-lui donc un *Veniat*.

M. le Viſiteur lui dit encore , mon Pere ne vous laiſſez pas emporter aux préjugés , n'arrêtés pas les progrès de

de la Miſſion; chaſſez loin de vous toute idée de vengeance. Ne recherchons, mon très-cher Pere, que la gloire de Dieu & le ſalut des ames; tachez de vous acommoder avec M. Bennetat. Point d'acommodement, répondit le Pere Martiali, faites juſtice: chaſſez loin de nous M. Bennetat, cet hypocrite, ce Janſéniſte; faites juſtice. VII. Lettre. 1739.

M. le Viſiteur lui dit, je la ferai, mais dites-moi, je vous prie, qu'elles raiſons aviez-vous d'aprouver M. Bennetat pour le Royaume du Champa, & de le ſuſpendre pour les Provinces de Cham, & de Hué? Car ſi ſa doctrine eſt dangereuſe, il peut faire du mal par tout; s'il eſt Janſéniſte il faut le chaſſer de tout le Royaume du Champa, comme des Provinces de Hué & de Cham. Je me garderois bien d'aprouver pour aucun lieu un hérétique, qui ne feroit capable que de répandre l'erreur. Si vous prouvez que M. Bennetat péche dans la doctrine, je l'interdirai ſur le champ. Auſſi-tôt après cet entretien, M. d'Halicarnaſſe écrivit ces deux lignes à M. de Bennetat.

M. Bennetat eſt cité au Tribunal de la Viſite.

Pour des raiſons à nous connues, rendez-vous ici dès que vous aurez reçu ce billet.

à Hué ce 17. Juin 1739.

E. F. Eveque d'Halicarnasse
Viſiteur Apoſt.

Ce M. partit à l'inſtant, & ſe préſenta le 22. Juin à M. le Viſiteur qui lui expliqua les motifs de cet ordre. Revenez demain, lui dit-il, pour répondre ſur les plaintes du Pere Martiali.

M. Bennetat comparut à l'heure aſſignée; mais le Pere Martiali s'excuſa pour ce jour-là, & fit dire qu'il ne pouvoit venir que le lendemain 24. Juin. M. le Viſiteur y conſentit. Le 24. M. Bennetat ſe rendit à l'Evêché de bonne heure; le Pere Martiali ne vint que fort tard, &

 l'après

 l'après diner, parce, disoit-il, qu'on mal de tête l'avoit arrêté. Il avoit envoyé prier auparavant M. le Visiteur de permettre que les Jésuites & les Franciscains assistassent aussi à la *procédure* qu'il faisoit, disoit-il, contre le Jansé niste Bennetat. M. le Visiteur y donna les mains, en lui répondant que l'assistance de ses confréres lui feroit plaisir.

Assemblée de plusieurs sortes de Missionaires au tribunal de M. d'Halicarnasse,

Le Pere Martiali comparut donc assisté du Supérieur des Jésuites, du nouveau Mathématicien, & de deux Franciscains. Chacun prit sa place à la salle d'audiance. M. le Visiteur acueillit avec beaucoup d'amitié les Jésuites & les Franciscains, qui étoient venus pour soutenir les plaintes du Pere Martiali. Je vous regarde comme mes Conseillers, leur dit il, aidez-moi de vos lumiéres, & travaillons tous à faire renaître la paix, l'union, & la concorde parmi nous. Il joignit à ces témoignages de cordialité, un discours rempli des traits les plus touchants, pour les faire renoncer à leur engagement contre la Nation Françoise, & ses Missionaires.

Le Pere Martiali impatient de parler, afectoit beaucoup de dédain sur les raisons de Mr. le Visiteur. Enfin ne pouvant plus se contenir: a-t'on jamais vû, dit-il, qu'un Supérieur soit apellé en jugement pour plaider avec son inférieur? Je suis *Grand-Vicaire*, M. Bennetat est sujet à mon inspection & à mes ordres, dois-je étre mis en parallele avec lui? *Il suffit que je le dise coupable, je dois en être crû, il ne reste qu'à le condamner.*

Injuste prétention du P. Martiali.

M. d'Halicarnasse répond selon les régles de la justice.

Vous vous trompez mon Pere, reprit M. le Visiteur, on ne condamne point un homme sur une simple acusation, & sans doute, il n'y a point d'autre Supérieur en cette Mission, que le Délégué du S. Siége. A la publication de mon Bref, toute jurisdiction a été suspendue, & si j'ai le pouvoir de juger les Evêques, à plus forte raison puis-je juger un Pro-vicaire & des Missionaires; je dois écouter toutes les parties, & rendre justice à tous. Prouvez

vez ce que vous avancez contre M. Bennetat, l'acusateur n'est jamais cru sur sa parole, il ne peut pas même servir de témoin. VII. LETTRE. 1739.

Cette sage réponse auroit du confondre l'acusateur, mais comme s'il n'y eut fait aucune atention, il tira de sa manche une lettre adressée à M. le Visiteur, osa lui-même en faire la lecture, quoiqu'elle ne contint que des invectives & des reproches contre ce vénérable Prélat, tant au sujet du rétablissement de la Chretienté de Con-uc, que sur sa facilité à tout croire. Ce Missionaire peu atentif au respect qu'il devoit à son Supérieur, termina la séance en disant, qu'il n'y avoit pas de justice à atendre d'une personne si prévenue en faveur des François, qu'elle étoit même leur Avocat; Que pour lui il auroit recours à Rome; Que les acusations contre M. Bennetat étoient déja parties, & qu'il n'étoit pas obligé d'en dire davantage.

Modération de M. d'Halicarnasse.

Trouveriez-vous, Monsieur, un juge dans le monde qui écoutât de sang froid de pareilles impertinences? C'est pourtant ce que M. le Visiteur a fait: il s'est contenté de répondre avec douceur au Pere Martiali, mon Pere, ce n'est pas ainsi qu'on expose ses plaintes, & ses raisons: Ce n'est pas ainsi qu'on méprise un Délegué du S. Siége: il est également inutile & surprennant que vous envoyez vos plaintes à Rome, tandis que Rome vous a envoyé un Juge devant qui vous devez vous pourvoir.

Le Pere Martiali reprit son acusation avec plus d'aigreur, & de témérité; mais il ne put jamais rien prouver, & ses preuves se réduisoient toujours à taxer M. Bennetat de *Jansénisme*, & qu'il étoit un autre Flory.

Après l'avoir écouté avec beaucoup de patience, M. le Visiteur demanda aux autres Peres, s'ils avoient quelques griefs à proposer contre les mœurs & la doctrine de M. Bennetat.

Le Supérieur des Jésuites prend la parole contre M. Bennetat.

Le Pere Lopes Supérieur des Jésuites prit la parole, & dit que ce François menoit une vie qui paroissoit Apostolique,

VII. Lettre, 1739.

que, mais qu'il avoit oui dire qu'à la follicitation d'une veuve, il s'étoit chargé de dire des meffes pour fon Mari qui étoit mort impénitent, & dans fon péché; parceque celui-ci avoit opiniatrément adhéré jufqu'au dernier foufle de fa vie à la doctrine de M. de Flory Miffionaire François, & Janféniſte, & que par-là M. Bennetat avoit coopéré au Janfénifme, ou du moins donné des foupçons fur fa doctrine.

Réponſe de l'accuſé.

M. Bennetat répondit, il eft vrai, j'ai trouvé une femme toute éplorée dans un village qui m'a ofert la rétribution d'une Meffe pour le repos de l'ame de fon mari, difant qu'elle étoit fi pauvre qu'elle n'avoit pas eu jufqu'alors de quoi faire prier pour lui. Je dis à cette bonne femme qu'elle auroit du m'avertir plutôt, d'apliquer la Meffe de *Requiem* pour fon Mari: je refufai fon argent, & lui fis encore l'aumône. Si ce défunt eft mort impénitent, s'il adhéroit à M. de Flory, ou à un autre, c'eft ce que je ne fais point: mais je fais bien, mon R. Pere, que vous calomniez M. de Flory, qui ne fut jamais ni Janfénifte ni Hérétique, & je vous défie d'en aporter la moindre preuve. En fecond lieu, je vous demande à vous qui dites d'un ton fi afirmatif que cet homme eft mort impénitent, comment le favez-vous? Comment le prouvez-vous? Un pauvre pécheur qui réclame à fes derniers momens les miféricordes du Seigneur, qui demande les Sacremens de l'Eglife, qui les reçoit, & qui meurt après, ne me paroît point mourir impénitent; mais au contraire la parole divine, les loix de l'Eglife & la charité, me font préfumer de fon falut.

Alors le Pere Lopes reprit d'un ton fort gracieux: Ce n'eft pas pour me plaindre de vous, Monfieur, que j'ai raporté ce fait, ce n'eft que pour m'en éclaircir, & par amitié pour vous. M. Bennetat fourit à ce compliment, & lui fit une profonde révérence.

Dificulté mal fondée d'un Miſſionaire contre M. Benetat.

Le Pere Jerôme Récolet fe leva & dit: qu'il avoit une grande dificulté à propofer, c'eft une chofe continua-t-il qui

qui me paſſe de voir courir les Chrétiens, au devant & après M. Bennetat qui eſt le plus jeune de tous; s'ils ſavent qu'il viendra bientôt, ils diférent de ſe confeſſer juſqu'à ſon arrivée; s'il s'en va, ils veulent tous ſe confeſſer avant ſon départ. N'eſt-ce pas-là faire comme M. de Flory? Et le Pere Martiali n'a-t-il pas eu raiſon de le ſuſpendre pour la Province de la Cour. J'ai oui de nos propres oreilles, & j'ai eu la douleur de les oüir plus d'une fois, ces paroles ſcandaleuſes que répétent les Gentils ; le plus jeune de tous l'emporte ſur les Barbons : tout cela, Monſeigneur, nous fait tort, d'autant plus que M. Bennetat ne nous pratique point, & qu'en cela il imite encore M. de Flory. VII. LET. 1739.

M. Bennetat répondit : ſerai-je donc coupable de ce que les Chrétiens ont de l'afection pour moi ! S'ils viennent chez moi, je leur fais amitié ; j'entre dans leurs peines, je les conſole ; s'ils viennent à mon Egliſe, je dis la Meſſe, je leur préche, je les catéchiſe, je leur adminiſtre les Sacremens, je les quite à regret, & je fais tout ce que je puis pour remplir mon devoir, ſuivant le conſeil de l'Apôtre à ſon fidéle Diſciple Timothée *Miniſterium tuum imple.* Si je ne vous pratique point, ce n'eſt pas ma faute ; je ſuis tout ocupé & ſurchargé de nos fonctions, il ne me reſte pas un moment de vuide, vous venez de le dire vous-mêmes, & ſi j'en avois le loiſir, vous ne me permetteriez pas de vous pratiquer : car vous ſavez l'averſion & les mépris que vous avez pour nous. Je vous ſuis allé voir pluſieurs fois au commencement que j'arrivai ici, m'avez-vous reçu ? Vous étes vous donnés la peine de me rendre une viſite ? Avez-vous édifié nos Chrétiens par votre préſence, ou par vos diſcours dans mon Egliſe ? N'avez-vous pas continuellement afecté comme le Pere Martiali de me proclamer un hipocrite, un Saül réprouvé, un hérétique, enfin un Janſéniſte.

M. Bennetat répond avec ſageſſe.

M. le Viſiteur regarda le Pere Jérôme & lui dit : jalouſie de Miniſtére, qui ne convient nullement. Qu'importe que

Prudence de M. d'Halicarnaſſe.

VII. Lettre 1739. que ce soit Pierre ou Paul qui batise, pourvu que le Royaume de Jesus-Christ soit annoncé. » Quelqu'un d'entre vous a-t-il encore quelque dificulté à proposer? Les RR. Peres répondirent que non. Alors M. le Visiteur remit le jugement à une autre fois, dans l'espérance d'apaiser cette afaire.

Quelques jours après le Pere Martiali fit de nouvelles instances auprès de M. le Visiteur pour avoir satisfaction des injures, disoit-il, qu'il avoit reçues de M. Bennetat. M. le Visiteur apella M. Bennetat, & leur proposa de faire la paix entre Eux : la paix! reprit le Pere Martiali, la paix! je ferois la paix avec le Diable plutôt qu'avec les François. Pour le coup M. le Visiteur se trouva scandalisé. Puisque, dit-il, au Pere Martiali, je vous vois dans des sentimens si oposés à ceux de la Religion, & si peu capable de présider à cette Mission, je vous destitue de votre Provicariat, & je vous ordonne de méditer ces paroles de St. Paul: *Charitas non æmulatur.* Une pareille conduite ne méritoit-elle pas quelque chose de plus? C'est assez pour cette fois vous entretenir sur les déplorables divisions de nos Missionaires. Elles me jettent dans de si tristes réflexions, qu'elles me font tomber la plume des mains: Et je finis donc ma Lettre en vous assurant que je suis &c.

FAVRE.

Au même SEIGNEUR.

MONSIEUR

VIII. Lettre. *Hué 12. Aoust 1739.* LA premiére conversion opérée à Hué par le ministére de M. le Visiteur, a été celle d'un Mandarin qui sert le Roi parmi ses Gendarmes. Ce ne fut d'abord que par curiosité;

riosité : qu'il vint le voir, aussi regardoit-il çà & là sans s'arrêter sur rien, comme fait un esprit distrait, & un cœur que les remords de la conscience inquiétent. M. le Visiteur sans savoir positivement ce qu'il étoit, lui fit beaucoup d'amitié, & lui parla du bonheur qu'il y a d'être Chrétien, de servir le Roi des Rois, & d'avoir la paix dans son ame.

VIII. LETTRE. 1718. *Mandarin converti par le Ministére de M. d'Halicarnasse.*

Deux jours après l'Oficier revint acompagné de trois ou quatre soldats qui portoient des présents. Il demanda à parler à l'Illustre *Grand-Pere*, & lui ofrit un cochon, quatre canards, une charge de ris, des œufs, & deux flacons d'eau de vie. M. le Visiteur lui dit, pourquoi tant de choses? Une seule sufisoit.

Le Mandarin répondit : Illustre Grand-Pere, ce ne sont-là que des bagatelles, je ne saurois assez vous témoigner mon respect, & la joye infinie que votre présence cause à tous les Chrétiens de ce pays, & à moi plus qu'à personne. Vous avez quité votre patrie, exposé votre vie, pour venir à nous, pourroit-on, Illustre Grand-Pere, vous marquer une reconnoissance qui eut la moindre proportion avec votre zéle, & votre charité. Ce discours fut suivi de ses larmes. M. le Visiteur ne put retenir les siennes, & dit au Mandarin : on est heureux de quiter sa patrie, quand on va où le Seigneur nous apelle, dans un pays comme celui-ci, où les Chrétiens sont pleins de piété & de ferveur.

Entretien édifiant du Mandarin avec M. d'Halicarnasse.

Le Mandarin répliqua : Illustre Grand-Pere, c'est toûjours l'acte d'une vertu héroique que d'aller chercher la Brebis égarée au travers de tant de fatigues, & de dangers; la même charité vous fait croire que les Chrétiens sont fervens ici, pour moi je sais que je suis un grand pécheur, qui depuis vingt ans ai abandonné la Religion. Mais du jour que j'ai entendu parler de vous, & que j'ai eu l'honneur de vous voir, mon cœur n'a cessé de me dire, convertis toi. A ces mots, il se léve de dessus sa natte sur laquelle il étoit

 assis

VIII. LET-TRE. 1739.

assis à la mode de ce pays, se prosterne par terre, & la bat neuf fois de son front.

M. le Visiteur le releva aussitôt, & secondant les traits amoureux de la grace qui le rapelloit, il lui demanda la raison pourquoi il avoit abandonné notre Religion. Le Mandarin répondit, pour prendre une femme payenne que j'aimois à la folie, j'ai toujours vécu avec elle, & nous avons eu plusieurs enfans; comment ferai-je? Il faut convertir cette femme, reprit M. le Visiteur, faire instruire vos enfans, me venir voir souvent, & dire tous les jours avec le Roi David, que vous avez péché, & que vous en demandez pardon à Dieu: à cette consolante réponse le Mandarin s'écrie, ah! Illustre Grand-Pere, je viendrai vous importuner chaque jour, je veux sauver mon ame, & ne veux plus vivre que pour faire pénitence: ses soupirs lui couperent la parole.

Le Mandarin se convertit avec sa famille.

Le lendemain le Mandarin revint encore, & nous aprit avec joye que son enfant prémier né de cette payenne avoit été batisé, qu'une servante de sa mere lui avoit apris les principes de notre foi, & que les autres savoient aussi quelques priéres, qu'au reste il avoit parlé à sa femme pour tâcher de la convertir, qu'il croyoit que le Seigneur lui feroit cette grace: nous allons poursuivit-il, nous retirer dans une maison que j'ai fait bâtir depuis peu à la campagne, & là nous ne penserons qu'à notre salut. Oserois-je vous demander le Pere Pierre (a) pour bénir cette nouvelle maison?

M. le Visiteur lui dit, oui demain le Pere Pierre ira dans votre maison; puisse le Ciel répandre sur elle la bénédiction de Jacob, *de rore Cœli & de pinguedine terræ.* Le Mandarin le remercia, & ne manqua pas le lendemain d'être à ma porte à la pointe du jour; je dis ma Messe & nous allâmes à pied à la maison de campagne, qui n'étoit éloignée que de demie lieue.

Lors-

(a) C'est l'Auteur qu'il nommoit ainsi.

Lorsque je fus arrivé, je bénis la maison, & priai Dieu de tout mon cœur pour l'entiére conversion de cette famille. Je demandai ensuite à saluer Madame qui craignoit de paroître devant un Etranger. Ses jeunes enfans charmés de mes caresses, me regardoient avec beaucoup d'atention & de curiosité. Le Mandarin me fit signe que Madame alloit venir, elle entra dans l'instant, & après les premiers complimens, je tournai le discours sur la Religion Chrétienne & sur sa conversion, & fus assez heureux dans ce prémier entretien pour la désabuser de ses anciens préjugés. Je l'engagai à aprendre tous les jours quelques articles de notre foi, & de venir voir M. le Visiteur. Elle répondit qu'elle savoit déjà son Chapelet à force de l'avoit entendu réciter à sa femme de chambre, qui étoit Chrétienne, qu'elle visiteroit souvent l'Illustre Grand-Pere, & qu'elle embrasseroit volontiers le Christianisme.

VII. Lettre. 12. Aoust 1739.

L'Auteur travaille de son côté à la conversion de cette famille.

Je la félicitai sur ses heureux sentimens, ne doutant point que la grace n'achevât son ouvrage. Je me levai dans le dessein de partir; le Mandarin m'arrête: je vous prie, mon Pere, de rester encore quelque momens, j'ai à vous parler plus au long. Il fait aporter en même-tems deux sortes de Thé. Notre conversation qui fut toujours dans le même goût, dura jusqu'au diner qu'on m'ofrit, & que j'aceptai bien volontiers. Voici comment on me servit. On avança sur ma natte une table d'ébeine garnie d'ivoire, qui étoit de la hauteur d'un pieds. Le premier plat contenoit diférens morceaux quarrés faits avec de la chair d'Eléphant, hachée & crue, envelopés d'une feuille de Bananier. Ce sont-là leurs petits pâtés: je les goutai par curiosité, ils seroient extrêmement fades, si l'épicerie dont ils sont assaisonnés n'en relevoit un peu le goût. Le second mets fut du cochon, qui est ici la viande la plus ordinaire: le troisiéme étoit un canard avec du ris jaune. Le Mandarin me demanda si je mangerois du chien. Je l'en remerciois, en ayant déjà goûté ailleurs. Le quatriéme sans contredit le meilleur de tous,

Repas qu'on fait à l'Auteur dans la maison du Mandarin.

VIII. Lettre. 1739.

consistoit en beccassines & en tourterelles roties, qu'on servit avec une salade. Il savoit qu'un tel service étoit à la mode des Européens. Le dessert fut exquis. Il étoit composé de tous les fruits de la saison, Figues-Bananes, Melons-d'eau, Cocos, Omits, Luyens, Ananas; tous fruits délicieux, qui par leur couleur vive & brillante, par leur odeur suave, leur bon goût, & leur fraicheur réjouissent en même-tems tous les sens. Après le repas, on présenta suivant l'usage, deux sortes des meilleurs Thés. Le mets le plus charment pour moi, fut la bonne disposition de cette aimable famille que je voyois déjà plus chrétienne que payenne.

Je sortis fort content, & vins d'abord faire mon raport à M. le Visiteur qui ne fut pas moins charmé que moi de la conversion presque sûre de la Mandarine. Il s'écria en levant les mains au Ciel, Béni soit le Seigneur, qui console ses ouvriers, & fait germer la semence de sa Parole Sainte.

Le Mandarin vient avec toute sa famille, voir M. d'Halicarnasse.

Le lendemain, le Mandarin & toute la famille de cinq garçon, vinrent remercier l'Illustre Grand Pere, & lui témoignérent, en mille maniéres, qu'ils s'estimoient les gens les plus heureux du monde, de le voir & de le connoitre.

M. le Visiteur touché de leur bon cœur, sentoit redoubler sa tendresse pour le Mandarin. Ce Mandarin y répondoit de la maniére la plus vive. Quand est-ce que vous me ferez confesser, disoit-il? M. le Visiteur le lui promit dans huit jours, & ma femme sera-t'elle bientôt en état d'être batisée? Dans six semaines, c'est-à-dire le jour de l'Assomption de la Ste. Vierge, ajouta M le Visiteur, pourvu qu'elle soit bien instruite, & ses enfans aussi. Cette promesse jetta une joye inexprimable dans le sein de cette famille. Jugez de celle de M. le Visiteur, il voulu en donner des marques par la promesse qu'il fit de lui conférer lui-même le St. Batême.

Le Mandarin se confesse.

Après que les huit jours déstinés à la pénitence furent passés, le Mandarin dans une sainte persévérance se prosterna derechef aux pieds de M. le Visiteur, qui lui dit: choisissez

fissez le Pere que vous voudrez. Le Mandarin choisit M. Bennetat Missionaire François, disant que c'étoit celui-là qui savoit le mieux la langue, & qui préchoit comme un Ange. VIII. LETTRE. 1739.

Il ne restoit plus qu'à marier le Mandarin avec cette femme, suivant les régles de l'Eglise. M. le Visiteur apella M. Bennetat, & lui ordonna de les séparer, jusqu'à-ce que la Mandarine fut batisée, & qu'ensuite on leur donneroit la bénédiction nuptiale, & légitimeroit les enfans.

Quand cet homme fut entiérement converti, il devint l'objet de l'admiration de tout le Peuple. Ce n'étoit plus ce Mandarin terrible, & violent, mais un Chrétien doux, bien-faisant, & paisible. Nous ne l'apellions plus que notre *Mandarin*, il étoit plus souvent chez nous que chez lui, toujours plus avide de la parole Divine, & des sages conseils de M. le Visiteur.

Elle à toujours perseveré dans sa ferveur.

Le tems du batême de la Mandarine arriva bientôt: Elle savoit son Catéchisme, & nos priéres, elle étoit enfin pénétrée de la vérité & de la grandeur de nos mistéres. Elle se présenta à la porte de notre Eglise dans une modestie la plus édifiante. M. le Visiteur la batisa avec environ vingt autres. La foule des Chrétiens qui étoit grande, fut encore grossie d'un grand nombre de Gentils curieux de voir cette cérémonie.

M. le Visiteur chanta ensuite la grand-Messe, & donna la confirmation à environ cinq cens Néophites. Ce jour fut vrayement un jour de joye & de consolation pour nous. Plaise à Dieu nous en accorder souvent de pareils. Je vais passer à un autre récit, qui vous fournira une ample matiére de réflexions.

Lamentations d'une Dame, qui afligent M. d'Halicarnasse.

Une Dame de la prémiére volée agée d'environ soixante ans, est venue les yeux baignés de larmes *battre la tête* devant M. le Visiteur. Mon malheur est au de-là de toutes expressions, s'écrioit-elle, tous mes enfans ont abandonné la Religion: mon fils qui est Mandarin à plusieurs concubines: ma fille ainée s'est donnée la mort elle-même: & la cadette qui

VIII. LETTRE. 1740. qui m'a quittée, & même son mari, tient bre'and chez elle, & la présence de certains Missionaires l'importune. Il n'y a plus d'Eglise pour elle. M. le Visiteur affligé de ce cruel récit l'exhorta à faire comme Ste Monique, de prier pour la conversion de ses enfans; qu'il les recommanderoit lui-même aux priéres des chrétiens; qu'il ne falloit pas se livrer au désespoir; que le Seigneur, dont les miséricordes sont infinies, tôt ou tard en auroit pit é.

Qualité de cette Dame. Quand cette Dame se fut retirée, M. le Visiteur demanda qui elle étoit, le Mandarin qui étoit présent répondit, Madame Ba-Tham, *qui telle que vous l'avez vûe*, a gouverné la Cour, & tout le Royaume; Elle avoit une fille d'une Beauté achevée, le Roi la vit, en fut épris, & voulu l'avoir dans son Palais. Maitresse absolue de l'esprit du Roi, elle introduisit à la Cour, sa Mere par la suite y exerça un pouvoir souverain, faisant tout ce qu'elle vouloit *par le canal de sa fille.* Madame Ba-Tham a toujours conservé certains sentimens de religion, car elle protégeoit les Chrétiens, & elle a fait bâtir plusieurs Eglises.

La fille de cette Dame se procure la mort. Le Roi est venu à mourir, cette fille mortellement haïe des autres concubines qui auroient voulu venger sur cette favorite, le mépris que le Roi avoit eu pour elles, s'est donnée la mort par un mouvement de désespoir, ou plutôt par transport d'amour: aportez-moi du poison, dit-elle à sa confidente; je ne puis plus vivre; puisque le Roi ne vit plus, je veux aller le rejoindre dans le Paradis de l'Orient.

La confidente qui étoit payenne loua son généreux dessein, aporta le poison & lui en fit prendre une bonne doze, en la félicitant sur les plaisirs qu'elle alloit reprendre avec le Roi, dans un Royaume infiniment plus florissant que celui qu'elle quitoit. Quelque tems après, l'Eunuque de la visite faisant sa ronde, trouva la favorite du Roi, qui venoit de rendre l'ame, il en porta la nouvelle au Prince qui venoit de succéder à la couronne, celui-ci touché de l'amour, & de la reconoissance que cette femme avoit eu pour son

ſon Pére, lui fit faire de pompeuſes funérailles, & lui a fait ériger un fâne, à l'entrée du quel il a établi une garde de ſoldat. Le Roi & les Grands iront tous les ans rendre hommage à l'eſprit de cette favorite, qui réſide ſelon eux ſous ſa Tablette. VIII. LETTRE. 1740.

M. d'Halicarnaſſe gémit ſur les égaremens de cette Dame.

M. le Viſiteur gémiſſoit à chaque trait de cette hiſtoire. Malheureuſe créature, diſoit-il, on t'admire où tu n'es pas, & on te tourmente où tu es! Mere coupable qui a livré ta fille! Et m'adreſſant la parole, voyez ce que c'eſt que cette femme, elle vouloit allier la Religion avec ſes crimes, & croyoit les compenſer par les aumônes: qu'en dites-vous? Je répondis, elle aura ſans doute trouvé à Hué quelque Directeur commode, pendant qu'elle brilloit à la Cour; comme il n'arrive que trop en Europe. Le Mandarin continua: ſi la fille a été récompenſée après ſa mort, la Mere de ſon vivant, éprouve les diſgraces de la Cour: mais le bruit court, qu'elle a ſu prévenir le coup par ſes épargnes. Toutes les autres concubines du Défunt, vont paſſer le reſte de leurs jours dans une Bonzerie qui leur eſt deſtinée; perſonne n'oſeroit plus y toucher, il faut qu'elles gardent la cloture tout le tems de leur vie.

Préſens que le Roi fait à M. d'Halicarnaſſe.

Le Roi qui avoit reçu les préſens de M. d'Halicarnaſſe, lui en a témoigné ſa reconnoiſſance, en lui envoyant un oficier de ſa Cour, qui lui a aporté un évantail d'ivoire dont le Roi honore les Nobles, & deux toiles de gaze en ſoye jaune, qui eſt la couleur favorite du Roi. Cet oficier a dit que ſa Majeſté ne croyoit point de compenſer par cette bagatelle, les rares & précieux bijoux que le *généreux grand Maitre* lui avoit donnés, & qu'il lui envoyoit ces gazes & cet évantail comme un gage de ſon eſtime, & de la diſtinction qu'il en faiſoit.

Om-Thà Miniſtre d'état viſite M. d'Halicarnaſſe.

La ſemaine ſuivante, l'oncle du Roi *Om-Thà* miniſtre d'Etat & de la guerre, vint en perſonne voir M. le Viſiteur: Il lui fit un compliment gracieux. M. d'Halicarnaſſe le reçut auſſi très-poliment; il étoit charmé de voir ce Seigneur

VIII. Lettre. 1740

d'une aimable phisionomie, & d'un air plein de bonté. Après une converſation aſſez longue, M. le Viſiteur lui fit entendre que ce ſeroit un grand bonheur pour lui d'être chrétien : le Mandarin ſe mit à ſourire, en diſant : je ſai un peu de votre Religion, je l'eſtime même bonne : quand vous ſaurez bien parler notre langue, nous en diſcourerons davantage ; en même-tems il me mit la main ſur l'épaule, & me donna des marques de ſon afection. M. le Viſiteur lui fit préſent d'une tabatiére avanturine garnie en or, dont il fut enchanté, & ils ſe quiterent fort contens l'un de l'autre.

Les Chretiens rendent leur devoir à M. d'Halicarnaſſe.

Le lendemain nous fûmes ocupés d'une autre façon, les chrétiens de Tho-duc que les Jéſuites avoient cité comme des rebelles, vinrent rendre leurs devoirs à M. le Viſiteur. Ils avoient à leur tête un vieillard reſpectable par ſa naiſſance, encore plus par ſes vertus : il porte une croix imprimée au milieu du front pour avoir confeſſé publiquement la foi de Jeſus Chriſt. Ce généreux Confeſſeur s'apelle M. Caupho.

M. Caupho Confeſſeur de J. C. du tems de la violente perſécution de 1700.

Le Roi n'oſant le faire mourir, crainte que ſa mort n'excitât quelque trouble dans l'Etat, avoit ordonné à ſes bourreaux, qu'ils lui imprimaſſent avec un fer chaud la marque des chrétiens ſur le front, afin qu'il fût reconnu de tous ſes ſujets comme un prévaricateur de la Loi de ſes Ancêtres. Ce ſecond chef de cette chrétienté, s'étoit acquis par ſes bonnes œuvres, & par ſon zele, la réputation d'un St. Homme. Il avoit eû le même ſort que le premier, & de plus le bout des doits coupés ; ce qui emporte avec ſoi une ignominie éternelle dans l'eſprit des Gentils ; parce qu'ils ne peuvent plus avoir des ongles de faucon : Le nom de ce dernier eſt Botam (a).

Ces deux illuſtres Chefs avoient à leur ſuite, une troupe de chrétiens de l'un & de l'autre ſexe, dans la quelle ſe trouvoient des perſonnes les plus diſtinguées de la cour. Lorſque cette troupe ſe preſenta à M. le Viſiteur, elle fut accueillie

(a) Ce Botam a été fait catéchiſte général de la Province de Hüé par M. d'Halicarnaſſe.

accueillie avec des transports de joye. Cet accueil leur arracha les larmes des yeux, principalement quand ils virent M. le Visiteur embrasser tendrement leurs chefs, en baisant la croix qu'ils portent sur le front, ils étoient si pénétrés d'amour & de joye, qu'à peine purent-ils s'expliquer. Revenus de leurs premiers mouvemens, M. Caupho passant la main sur sa tête, & essuyant ses larmes, commença à dire d'une voix entrecoupée, maintenant je mourrai content, mes yeux ont vu le redempteur de cette Mission, je ne desire plus rien. Les chrétiens de Con-uc pleins d'estime & de vénération pour lui, n'avoient pas manqué de lui écrire tout ce que M. le Visiteur avoit fait à Cham, à Fayfo, & à Kethà &c.

VIII. Lettre. 1740.

Tendres sentimens de M. Caupho & des chrétiens qui l'accompagnent.

Toute la troupe s'inclina par terre, & demanda sa bénédiction. M. le Visiteur la leur donna, & fit signe à M. Caupho & Botam de s'arrêter.

Les Jésuites qui avoient été spectateurs de cette entrevûe, & des larmes des chrétiens, comme de celles de M. le Visiteur, qu'ils avoient méprisé comme un trait de foiblesse, reçurent des reproches très-vifs de la part du Prélat. Sont-ce là, leur dit-il, ces rebelles, & ces hérétiques dont vous m'avez parlé? Hé quoi! n'avez-vous point de honte d'une calomnie si odieuse, j'en rougis pour vous?

Cependant pour oter toute idée de prévention. M. le Visiteur procéda par un rigoureux examen sur la doctrine de M. Caupho, qu'on acusoit d'être un fameux Jansénifte, il ne put découvrir en lui qu'une simplicité pleine de soumission: il ne savoit pas plus, ce que c'est que le Jansénisme, que l'Alcoran. Les autres chrétiens de Tho-duc qui furent également interrogés, n'ignoroient pas moins ce langage; tous avoient la foi du juste, & ne méritoient le titre de Jansénifte que par leur atachement inviolable pour les Missionaires François, & sur-tout pour M. de Flory, qui ne s'étoit jamais épargné pour les soutenir dans leurs aflictions: mais les Missionaires de la Societé, & les autres qu'ils a-

M. d'Halicarnasse reconnoit que les Jésuites ont acusé faussement les chrétiens Cochinchinois, de Jansénistes.

voient

VIII. LET-TRE. 1740.

voient engagé dans leur parti, vouloient non seulement que M. de Flory fut un Janséniste, un excommunié, & un méchant homme, ils prétendoient encore obliger les chrétiens à croire qu'il avoit été précipité dans les Enfers; autrement disoient-ils, nous ne pouvons point vous administrer les Sacremens. M. Caupho leur répondit, nous vous dirons tous les secrets de notre conscience, nous vous honorerons & respecterons autant que vous le méritez; mais nous ne pouvons pas croire que M. de Flory soit en Enfer, lui dont la charité étoit si vive, & qui nous a toujours édifié par ses paroles, & par ses œuvres. C'est ainsi, Monsieur, que jusqu'ici nous avons presque toujours entendu de la bouche des chrétiens de ce pays, des plaintes contre les Jésuites, & des éloges de la vertu de M. de Flory.

Tous ceux qui révérent la mémoire de M. de Flory, sont traités de Jansénistes.

Nous avons encore acquis l'amitié d'un Prince chrétien, qui disgracié de la Cour, & ruiné à cause de son zéle pour notre Religion, manque de *prudence*, & de *conduite*, au dire de certains missionaires, qui prétendent *que ce Prince auroit pu menager sa fortune pour la plus grande gloire de Dieu.* Ils citent pour exemple Madame Bà Tham qui a bâti des Eglises, & leur Mandarin *Xavier* qui Pere de la concubine du Roi, comble la Societé de bienfaits.

Le Prince chrétien Om-bin reconnu imprudent par les Jésuites, à cause qu'il n'use pas de politique.

Nos deux Compagnons de voyage commencent aussi à faire fructifier la vigne du Seigneur. Plût-à Dieu que les anciens Missionaires ne songeassent qu'à leur devoir? La mauvaise foi, la méfiance, & les querelles ne regneroient pas parmi eux.

Je finis cette lettre par un autre trait de la charité de M. d'Halicarnasse. Un serviteur du Roi fut mis en prison, & risquoit d'avoir la tête tranchée pour avoir cassé la montre de poche du Roi. M. d'Halicarnasse l'ayant apris, envoya sur le champ la sienne à sa Majesté par un Jésuite, le Pere Mathematicien, qui demanda grace pour le prisonnier au nom de M. le Visiteur: Le Roi admira cette action, & accepta

accepta la montre de M. d'Halicarnasse, lui renvoya celle qui avoit été cassée, & le serviteur fut délivré. Je ne vous écris plus rien de cette année. *VIII. Lettre. 1740.*

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

LE Pere Martiali destitué du Provicariat de la Cochinchine de la maniére, & pour les causes que j'ai eu l'honneur de vous dire dans mon avant derniére Lettre, feignoit de vouloir retourner dans les Provinces Méridionales; tandis qu'il préparoit sa malle pour l'Europe; qu'il enlevoit ses papiers de nos Archives, & qu'il tâchoit de séduire ses foibles Néophites pour en arracher de fausses dépositions: Ses desseins acomplis, il s'embarque secretement & avant de disparoître, il écrivit une lettre qu'il méditoit depuis longtems: elle contenoit son rapel à Rome: Les Jésuites ne l'ont remis à M. le Visiteur, qu'après le départ des Vaisseaux pour la Chine, c'est-à-dire, lorsque l'on ne pouvoit plus envoyer cet apel, & nos mémoires à Rome. Ils ont employé cet artifice pour avoir un an d'avance sur nous, à prévenir les esprits, & débiter à Rome leurs impostures. Le Pere Séraphin ataché aux faux intérêts du Pere Martiali dont il étoit le Procureur, venoit pleurer auprès de M. le Visiteur, & juroit qu'il n'avoit rien sû de ce projet; tandis qu'il l'avoit formé de concert avec les Jésuites: ces Peres tantôt

IX. Lettre. 1740.

Continuation de la Visite.

Le P. Martiali s'entend avec les Jésuites.

Le Procureur des Jésuites dénonce M. d'Halicarnasse au Tribunal des Payens.

IX. LETTRE. 1740.

tantôt venoient deux à deux, tantôt séparés; mais toujours avec quelque nouvel artifice pour tâcher de surprendre M. d'Halicarnasse. Le Pere Vascancellos, Procureur de la Societé, a eu la témérité & la noirceur de le dénoncer aux Mandarins (*a*) payens, comme un *Perturbateur* du repos public, qui tenoit des discours, & publioit des Décrets contraires aux Coutumes & aux Loix du pays.

Nous savions qu'une pareille calomnie avoit causé la prison & la mort du grand Cardinal de Tournon dans la Chine. Nous mîmes d'abord tout en usage pour empêcher que celle-ci n'en atirât autant à M. d'Halicarnasse. Notre Mandarin (*b*) nous rendit en cette ocasion les services les plus signalés: Il fut en personne trouver les Ministres gentils pour les désabuser sur cette atroce imposture. Mais notre principal recours fut à Dieu & aux priéres que nos chrétiens lui adressoient, pour qu'il lui plût nous garantir de la noire tempête qui nous menaçoit, & qui efectivement se dissipa sans nous avoir fait d'autre mal.

M. d'Halicarnasse commence à se défier des Jésuites.

Alors M. le Visiteur toujours plus intrépide, mais beaucoup moins crédule, commença d'être sur ses gardes lorsqu'il traitoit avec les Peres de la Societé. Ils étoient déja revenus plusieurs fois, sans lui aporter leur réponse à l'écriture que le Procureur des Missionaires François de Rome avoit presenté à la Propagande, pour qu'il lui plût interposer son autorité, pour faire cesser les vexations qu'ils souffroient à la Cochinchine de la part des autres Missionaires. M. d'Halicarnasse ennuyé du silence des Jésuites là-dessus: vous avez eu tout le loisir de la préparer, leur dit-il: puisque vous y travaillez depuis plus de trois mois; vous voulez paroître des gens de bien, hatez-vous de le prouver: La calomnie tramée par le Pere Vascancellos, semble servir de

(*a*) Cette acusation est raportée dans les Actes de la Visite & prouvée sous le N°. 1°. Elle a encore été écrite par M. d'Halicarnasse à la Propagande dans une Lettre du 19. Novemb. 1739.

(*b*) Il s'apelloit *Om-cau.*

de fuplément au mémoire des François. Le Procureur des Jéfuites fans fe déconcerter, répondit d'un ton fier : dans peu de tems nous vous ferons fentir toute la force de nos raifons. Il faifoit deux ou trois fignes de croix toutes les fois qu'il prononçoit le nom de Miffionaire François, & furtout de M. de la Court.

IX. LETTRE. 1740.

Le Procureur des Jéfuites parle avec fierté à M. d'Halicarnaffe.

Quelques jours après M. le Vifiteur les invita à l'ouverture de l'Eglife du quartier *de Phucam* que le Pere Lopes Jéfuite, Supérieur, avoit engagé M. l'Evêque de Nabus à interdire depuis quelques années, en haine des Miffionaires François, à qui elle apartient. Les Jéfuites émus reprefenterent à M. d'Halicarnaffe, qu'il devoit fufpendre le rétabliffement de cette Eglife ; foit pour honorer la mémoire de l'Evêque Alexandre qui l'avoit interdite par plufieurs bons motifs à lui connus, foit parceque les chrétiens de ce quartier reçevoient tous les fecours néceffaires de l'autre Eglife que cet Evêque, Alexandre avoit établie dans le même quartier : en forte que cette Eglife des François étoit inutile, & que cette multiplicité de diférens Miffionaires ne procuroit que des fchifmes.

Mgr. d'Halicarnaffe leur répondit qu'il avoit des motifs encore plus preffants pour rétablir cette Eglife, que l'Evêque Alexandre n'en avoit eu pour l'interdire : Qu'il devoit réintegrer ceux qui avoient été injuftement dépouillés : Que l'abondance des ouvriers procureroit une plus ample moiffon & non des fchifmes, lorfqu'ils étoient animés du même efprit de ne travailler qu'à la gloire de Dieu & à la propagation de la foi, & non à leur propre intérêt ; qu'il répondoit du zéle & de la charité des Miffionaires François.

M. d'Halicarnaffe releve l'interdit d'une Eglife.

L'ouverture fe fit, & le Peuple de Phuam fit éclater fon amour & fon atachement pour fes anciens Miffionaires. M. d'Halicarnaffe vivement touché de la pieté de ces bonnes gens leur dit en finiffant la Vifite, de s'adreffer à moi pour le rétabliffement de leur confrerie.

L'Auteur calomnié par les Jéfuites.

La confiance & l'empreffement qu'ils me témoignerent, excita

IX. Lettre. 1740.

excita dans l'ame des Jésuites une jalousie démesurée : ils épierent les momens de mon absence pour me noircir auprès de M. le Visiteur : M. Favre, lui dirent-ils, a déja fait plus de mal à la mission, que M. de Flory : Et M. de Flory, selon les discours de ces Peres, en avoit fait à la Cochinchine encore plus que Calvin en France, & que Luther en Allemagne. L'expression quoiqu'un peu forte, n'avoit rien d'extraordinaire dans la bouche des Jésuites : on sçait assez que tous ceux qui ne leur sont pas dévoués & qui se montrent tant soit peu oposés à leurs desseins : tantôt ils les traitent de Calvinistes, quelquefois de Luthériens, presque toujours de Jansénistes ; & quelque vertu qu'on puisse avoir, jamais on ne sera à leurs yeux que de mauvais sujets & des gens sans religion. Mon grand péché étoit que M. le Visiteur m'ayant chargé de certains ordres qui ne leur plaisoient pas, j'avois assez de fermeté pour le mettre en exécution malgré toutes leurs menaces.

M. d'Halicarnasse trouve les Eglises en mauvais état.

A l'égard des visites que nous fimes dans les autres Eglises des Jésuites & des Récolets, M. le Visiteur trouva bien des choses qui lui firent verser des larmes. Les Jésuites omettoient dans l'administration des Sacremens plusieurs cérémonies, sous prétexte qu'elles ne sont pas essentielles pour leur validité, comme si la pratique constante, & l'autorité de l'Eglise qui les a inférées dans ses Rituels, ne suffisoient pas pour obliger ses ministres à s'y conformer. Les Peres de la Societé enseignoient à leurs catéchistes, que quand ils se trouveroient dans le cas de batiser les enfans, il n'étoit pas nécessaire qu'ils fissent le signe de la croix en versant l'eau sur leur tête, qu'il sufisoit de dire alors, enfans je te batise &c. Les Jésuites eux-mêmes en conferant ce Sacrement, se dispensoient de lire toutes les oraisons du Rituel, & de faire exactement toutes les onctions, & l'insuflation, tant sur les enfans que sur les adultes. A l'égard des mariages, ils les aprouvoient par leur simple présence à la noce, en prenant du béthel avec les nouveaux mariés, qui ne

Les Jésuites se dispensent à leur gré, de la plupart des cérémonies dans la collation des Sacremens.

ne venoient pas même à l'Eglise, ils leur donnoient chez lui la bénédiction par maniére d'acquit : En sorte qu'on n'y trouvoit ni la dignité ni le respect, ni l'aparence même du Sacrement : c'étoit bien pis encore pour la pénitence : Ils donnoient sans dificulté l'absolution à des pécheurs publics, qui continuoient de vivre dans leurs désordres : ils leur permettoient de se présenter frequemment à la Ste Table au grand scandale des fideles, qui murmuroient d'y voir assez souvent des femmes prostituées, des maris qui avoient plusieurs femmes, & des Peres qui soufroient que leurs filles servissent de concubines.

IX. LETTRE. 1740.

Horribles abus que font les Jésuites des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie.

Les Franciscains n'abusoient pas ainsi du sacré ministére, il n'y en avoit qu'un qui suivît en cela l'exemple & la morale des Jésuites : mais le Corps étoit coupable d'avoir bâti une Eglise dans le district des Missionaires François, & de s'être emparé de leur paroisse ou chrétienté ; en quoi ils avoient agi formellement contre les Décrets de la Propagande, qui défendent à tous les Missionaires de s'établir dans les endroits où il y en a déja qui le sont.

Le seul Pere Jerôme suit leurs pratiques.

Ce fut en ce tems-là qu'allant par eau à leur Eglise de Singoa, nous manquâmes de périr par des assassins, qui sans doute étoient bien payés : M. le Visiteur & le Pere Jerôme étant dans la chambre de notre barque, & moi assis sur le devant à dire mon breviaire, tout à coup des gens inconnus courrent sur nous avec leur barque, & ayant acrochés la nôtre, ils tenterent de la renverser : En m'oposant à leur violence, ces assassins me frapoient comme s'ils vouloient m'assomer : C'est un trait de providence que nous nous sommes échapés & moi en particulier.

Tentative contre la vie de M. d'Halicarnasse & de toute sa compagnie.

Enfin le 6. Novembre les Jésuites & les Franciscains, qui depuis plus de quatre mois travailloient à leur réponse contre les Missionaires François, comparurent en corps devant M. le Visiteur pour la lui présenter & la soutenir : „ Cette réponse étoit intitulée : *Annotations sur l'Ecriture du Séminaire de Paris, oferte à la Propagande.*

 Après

IX. Lettre. 1740. *Faussetés reconnues par M. d'Halicarnasse.*

Après que M. le Visiteur eut examiné ces annotations, il demanda la vérification de leurs piéces : mais bientôt ils furent convaincus jusqu'à deux fois de faussetés, par les Missionaires François : Alors acablés (*a*) de honte, ils les priérent de leur acorder la paix & leur amitié. Cette démarche fut suivie de mille protestations d'un retour sincére, & d'une parfaite union : ils demanderent très-instamment pardon à M. le Visiteur, le supliant de déchirer, de bruler, & d'anéantir leurs annotations sur le mémoire des Missionaires François ; ils rejetterent en même tems leurs fautes, & leur rebellion sur le Pere Martiali, qu'ils abandonnerent, & dont ils désavouerent l'apel ; & declarérent qu'ils se soumettroient à toutes les décisions, & à tous les décrets de M. le Visiteur ; dans cette ocasion, ils le reconnurent pour un Ange de paix, & le Pere Martiali pour un brouillon, & signerent un acte autentique de leur soumission, & du désaveu de l'apel en ces termes.

Acte autentique de soumission, donné à M. d'Halicarnasse par diferens Missionaires.

Nous Missionaires ayant reconnu M. le Visiteur comme un Ange de paix envoyé par le Souverain Pontife, afin que par sa charité, sa prudence & son favoir, il dissipe le schisme & les dissentions, qui depuis plusieurs années déchirent misérablement le Christianisme de ce Pays : C'est pourquoi nous désirant concourir au bien, nous déclarons que comme des vrais enfans de la S. Congrégation de la propagation de la foi, nous

„ *Eo quod* (*b*) *illustrissimum Dominum Visitatorem consideraverint, & habeant tanquam Angelum pacis à SS. Pontifice missum, & apprimè pro ejus charitate, prudentiâ & scientiâ idoneum ad extirpandum schisma, & dissentiones quæ ab aliquibus annis miserè has dilaniant Christianitates, ideòque dicti Patres concurrere bono volentes, se tanquam filios Sacræ Congregationis de propagandâ fide, promptos esse ad præstandam omnimodam obedientiam Decretis omnibus*

(*a*) Ce sont les Peres Lopés, Supérieur des Jésuites, & François, qui ont été reconnus faussaires par M. d'Halicarnasse. Il a écrit à la Congregation de la Propagation de la foi.

(*b*) Cet Acte est raporté dans ceux de la Visite, & il a été reconnu par la Congrégation.

„ *nibus DD. Visitatoris declara-*	nous sommes tous disposés à
„ *runt; Quò circa ad præstandam*	montrer toutes sortes d'obéis-
„ *indubiam suam voluntatem &*	sance à tous les Décrets de M.
„ *sinceritatem, asseruerunt se nun-*	le Visiteur. Et pour l'en con-
„ *quam misisse in Europam P. Jo-*	vaincre davantage, d'une ma-
„ *sephum Martiali, se nullo modo*	niére assurée & sincére, nous
„ *velle adhærere iis quæ fortè vo-*	protestons que nous n'avons
„ *let facere tam circa præsentem*	point envoyé en Europe le P.
„ *visitationem, quàm circa Delega-*	Joseph Martiali & que nous
„ *tum S. Sedis, de quibus præ-*	ne voulons aucunement ad-
„ *fati Patres instrumentum petie-*	hérer à ce que peut-être, il
„ *runt, quod ab Ill. D. Do.*	voudroit faire, tant à l'égard
„ *Halicarnassæo Visitatore Aposto-*	de la présente visite qu'à l'é-
„ *lico concessum est.*	gard du Délégué du S. Siége;

IX LET-TRE. 1739.

& à cet éfect les dits Peres Missionaires ont fait un Acte autentique, pour être remis à M. d'Halicarnasse Visiteur Apostolique.

Je reçû cet acte en qualité de Protonotaire Apostolique le 10. Novembre 1739. Il fut signé par le Pere Séraphin Missionaire de la Propagande & Procureur du Pere Martiali, par le Supérieur des Franciscains, & par le Pere Lopés Supérieur des Jésuites. Ils voulurent encore le faire signer par M. Rivoal Supérieur des Missionaires François qui les refusoit, en disant, „ il est inutile que je le signe, parce que nous „ autres François nous avons toujours regardé M. le Visiteur „ avec tout le respect & la vénération due à sa personne & à „ sa dignité, nous n'avons aucune part à l'apel, & à la fui- „ te du Pere Martiali, & notre obeissance passée, est un ga- „ rant de celle que nous aurons à l'avenir. Là-dessus les Jésuites l'embrasserent, le priant d'y ajouter son seing comme un témoignage de leur réunion, & M. Rivoal le signa par complaisance. Le motif des Jésuites étoit de couvrir les impostures de leur écrit, & la honte de leur désaveu.

Les Missionnaires François sont sollicités par ces Missionnaires de signer un tel Acte.

Je présentai cet écrit à M. le Visiteur, il disoit d'un air satisfait : Grace à Dieu les voilà soumis ces Esprits qui pa-

Cet Acte console M. d'Halicarnasse

 rois-

IX. LETTRE. 1740.

roissoient les plus dangereux & les plus rebelles; nous n'aurons plus de *Discoles*. Il félicita les Missionaires de leur réunion, & après les avoir exhorté à persévérer dans cette bonne intelligence, il leur ordonna de mettre par écrit les raisons & le droit que chacun d'eux avoit sur les Eglises qu'ils déservent. Trois jours après cet ordre, les Supérieurs des Missionaires aporterent leurs mémoires: les François exposerent leurs droits avec beaucoup de force, se remettant néanmoins sans reserve à la justice de M. le Visiteur. l'Ecrit des Jésuites n'étoit rempli que de conditions, & de protestations. Pour les Franciscains qui n'étoient que depuis dix neuf ans à la Cochinchine, ils ne nous fournirent, à dire vrai, qu'un long & magnifique verbiage sur ces mémoires.

Ordre signifié au Pere Philipe de se retirer à Chindoa.

M. le Visiteur ordonna que le Pere Philipe Franciscain qui s'étoit établi à Faifo en concurrence des Jésuites, se retireroit à un village voisin, apellé Chindoa où il y avoit une Eglise sans Missionaire; le Pere Philipe répondit qu'il obéiroit, & que puisque les Missionaires François s'étoient déja retirés à Con-uc pour laisser les Peres de la Compagnie seuls à Faifo, il suivroit leur exemple. Les Jésuites aplaudirent à la prudence & à la justice de M. le Visiteur; parce que, disoient-ils, ces trois corps se trouvant éloignés d'une équitable distance, ils ne se nuiroient ni les uns ni les autres, & cependant les Chrétiens pourroient avoir les sécours spirituels dont ils ont besoin.

Ordre au Pere Jerôme de se retirer à Singoa.

Et parce que le Pere Jerome Franciscain avoit bâti par émulation, & contre l'expresse disposition des Décrets de la Propagande, une petite Eglise vis-à-vis celle des Missionaires François à Hué au quartier apellé *Tho-duc*, M. le Visiteur lui ordonna de se retirer dans une autre quartier nommé l'Isle du Roi, & dans l'Eglise de Singoa où il pouvoit faire beaucoup de bien sans nuire à personne. Le Pere Jerome répondit qu'il ne refusoit pas d'obéir; mais qu'il devoit auparavant consulter ses Supérieurs, & c'étoient les Jesuites qu'il alla consulter; ceux-ci lui fournirent un moyen pour

pour ne pas obéir, sans paroître désobéissant. Ils le firent enroller parmi, *les gardes des chiens du Roi.* Le Jésuite Mathématicien qui est le Capitaine de ces gardes, lui envoya une compagnie de sept à huit chiens. Le sergent de la recrue donna ordre au Pere Jérôme de rester à *Tho-duc* avec sa compagnie; parceque l'air de ce quartier étoit excellent pour la santé des chiens du Roi; & d'ailleurs les gardes des chiens du Roi jouissent du rang, & des priviléges des esclaves de sa Majesté, & l'un de ces priviléges consiste à demeurer où ils veulent, sans que personne ose les molester.

IX. LETTRE. 1740. *Le Pere Jerôme devient garde des chiens du Roi.*

M. d'Halicarnasse qui ne reconnoissoit dans le Pere Jerôme qu'un Missionaire, réitera ses ordres sous peine de désobeissance de passer à Singoa: Le Pere Jerôme vint trouver M. le Visiteur, protestant qu'il étoit prêt d'obéir, mais que le Roi à la sollicitation des Jésuites, lui avoit fait l'honneur de l'associer pour l'un des Oficiers de sa meute, qu'il étoit obligé en conscience de s'acquiter fidélement de la commission, & d'obeir aux ordres du Prince, préferablement à ceux de tout autre, suivant l'avis de St. Paul à Tite: (*a*) *Admone illos Principibus & Potestatibus subditos esse.*

Je vis alors M. le Visiteur transporté d'une Ste colére. Cessez, lui dit-il en l'interropant, cessez de prophaner la parole divine: un Franciscain (*b*) qui a la barbe & les cheveux blancs, prendre le soin d'une meute! refuser d'être *le Curé des chrétiens de Singoa* pour devenir *le Gardien des chiens du Roi!* un Enfant de St. François se révolter contre les ordres du St. Siége! allez servir l'Eglise de Singoa, édifier le peuple par vos discours & par vos exemples: & ne prostituez point à des chiens la Robe de St. François, *nolite dare sanctum canibus.* Que le Pere Mathématicien se fasse honneur de garder des chiens à la bonne heure: c'est un jeune Jésuite qui suit ses talens de mathématicien Royal, & qui remplit sa

Vifs reproches de M. d'Halicarnasse à ces Missionaires.

(*a*) Epist. ad Tit. cap. 20.

(*b*) Il n'y a dans la Cochinchine que des Récolets, on les apelle ici Franciscains.

sa mission particuliére, il a été envoyé pour les chiens, & non pour les hommes, & son Supérieur le lui ordonne ; mais un bon Franciscain, un Pere Jerôme âgé de soixante ans, un ancien Missionaire, se rendre esclave pour des chiens: Que dira-t-on de vous en Europe? Et que répondrez-vous à votre Provincial dont vous violez les ordres, aussi bien que votre Ste Régle qui vous destine à veiller au salut des hommes, & non à ménager la santé des chiens? Le Pere Jerôme se retira interdit & troublé & courut à pas précipités chez les Jésuites.

Tendres reproches de M. d'Halicarnasse aux Jésuites.

Ces Péres vinrent trouver M. le Visiteur, & lui parlerent de plusieurs choses indiférentes, sans entamer la question des chiens du Pere Jerôme. A tous leurs discours M. le Visiteur ne répondit que ces tristes paroles: il n'y a plus de bonne foi dans le monde, mais il devroit y en avoir parmi les Jésuites: pourquoi me trompez-vous? Pourquoi tromper votre ami? Jusqu'aujourd'hui, j'ai crû tout ce qu'un Jésuite me disoit. Pourquoi manquez-vous à vos promesses? Où est donc cette soumission que vous m'avez jurée? Pourquoi engagez-vous encore les autres à la révolte? A ces paroles le Pere Mathématicien s'avança, prit éfrontément la main de M. le Visiteur & la baisa coup sur coup en lui disant: Monseigneur, il nous est revenu que le Pere Jerôme étoit malade, & que le Roi lui avoit envoyé quelque présent pour le rétablir. M. le Visiteur le regardant d'un œil indigné, lui dit & à son Supérieur, qu'ils étoient d'indignes Ministres. Que jamais on n'avoit préché l'Evangile aux chiens, ni aux chrétiens comme ils le faisoient, & que les Jésuites ne devoient pas se jouer de Rome, & de son Légat par un tissu de fourberies & de mensonges.

Les Jésuites violent le serment qu'ils ont fait à M. d'Halicarnasse.

Les Missionaires François voyant que les Jésuites avoient rompu la paix & violé leur serment: Qu'ils s'oposoient à la restitution des Eglises usurpées aux François; qu'ils protégoient le Pere Jerôme l'un des usurpateurs, & lui prêtoient la main: Qu'ils n'avoient d'autre vue que de gagner du

tems

tems ; de tromper le Légat Apoſtolique , & même de le perdre , ces Miſſionaires, dis-je , convaincus de tout cela , lui préſenterent un mémoire très-détaillé , où ils expoſoient que les Jéſuites ſuivoient leur ancien ſiſtême de les chaſſer de leurs miſſions, pour avoir la liberté d'établir leur Morale par tout : Qu'ils n'avoient plus ni foi , ni loi, ni honneur ; puiſqu'ils fouloient aux pieds tout ce qu'il y a de plus ſacré dans notre Religion, & de plus inviolable dans la Societé des hommes : Qu'ils agiſſoient en fourbes, & non en Religieux, comme on peut le voir dans le mémoire même que je vous envoie. J'ai cru, Monſieur, devoir vous en faire part , parce qu'il contient une partie de l'hiſtoire des Miſſions de la Cochinchine , & jette du jour ſur celle de notre Viſite , dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir juſqu'ici. IX. LETTRE. 1740.

MEMOIRE DE MESSIEURS LES MISSIONAIRES FRANCOIS.

MONSEIGNEUR

L'ETAT déplorable de cette miſſion affligée, déja expoſé aux lumieres de votre Grandeur, partie dans les viſites des Egliſes, qu'elle a déja éclairé & conſolé, & mieux encore pour ainſi dire, par un coup de la providence dans les écrits de nos adverſaires, nous auroit paru ſufiſant pour émouvoir votre ſollicitude Paſtorale en notre faveur, & nous n'aurions rien à ajouter aux juſtes plaintes de M. de la Court notre Procureur, & à nos longues ſouffrances, ſi vos courſes Apoſtoliques , Monſeigneur, n'avoient été & n'étoient encore *Mémoire des Miſſ. François à M. d'Halicarnaſſe.*

XI. LETTRE 1740. *Mémoire des Miss. François à M. d'Halicarnasse.*

encore retardées par les fruits de vos pénibles & saints travaux, votre santé altérée, beaucoup afoiblie, presque ruinée aujourd'hui, nous feroit craindre que vous ne la perdissiez entierement, si vous l'hazardiez à courir dans les autres Provinces de ce Royaume : C'est pourquoi, Monseigneur, persuadés que votre Grandeur ne le trouvera pas mauvais, nous prennons la liberté de mettre par écrit ce que vous auriez apris sur les lieux, & que vous ne pourriez savoir de long tems par une autre voye, vous trouverez dans ce mémoire concis la vérité toute nue : un petit abregé des faits principaux qui se sont passés dans le tems de nos anciens Missionaires, continués jusqu'à nous, & multipliés sous les yeux de votre Grandeur, qui a déja éprouvé, malgré sa douceur, & l'autorité dont elle est revetue, au delà de ce que les hommes auroient de la peine à concevoir.

La grande afaire de la Chine qui ocupa si glorieusement son E. Monseigneur le Cardinal de Tournon de sainte memoire, ne fut pas tellement anéantie, que le Demon de l'erreur ne l'ait fait renaître dans les Royaumes voisins de ce vaste Empire. La Cochinchine fut malheureusement du nombre de ceux qui furent infecté des mêmes erreurs, & des mêmes superstitions. Le Vicaire Apostolique qui pour lors conduisoit cette mission, & qui auroit dû être toujours le mur d'airain, étoit M. de Buges, homme né dans ces contrées, de qui par conséquent on peut dire, son mérite à part, qu'il étoit fort peu instruit des vûes du St. Siége, & sur-tout de l'Histoire Ecléfiastique, homme pieux, mais extremement timide & irrésolu, comme sa conduite & ses actions le prouveront ci-après.

Mêmes erreurs en Cochinchine comme en Chine.

M. l'Abé Marin, un de nos Missionaires, recommandable par sa pieté, & assez connu par ses écrits & par sa dignité Episcopale dont il fut honoré, ne cessoit de representer à M. de Buges les malheurs qui afligoient la mission : Ce Prélat toujours fécond en promesses, disoit beaucoup, & n'exécutoit rien. Un zéle aussi ardent que celui de M. Marin, se

se trouvoit dans un état violent à la vûe de l'yvroie qui croissoit dans le champ du Seigneur, en présence d'un Evêque qui n'avoit ni la force ni le courage de l'étoufer ou de l'arracher: Le mal empiroit de jour à autre, & paroissoit déja comme incurable, quand M. l'Abé Marin partit pour aller informer Rome sur ce qui se passoit: il arrriva à bon port, & le Pape Clement XI. le vit avec plaisir & le reçut avec bonté. Ce n'est pas ici le lieu de rapeller les honneurs & les avantages qu'il reçut, & qui ne purent cependant pas le déterminer à rester en Europe; ennemi des aises & des commodités de la vie qu'on lui ofroit, il renonça constamment à tout, & dit un éternel adieu aux espérances les plus flateuses, & les plus séduisantes, pour se rengager encore aux incommodités du passage de la Ligne, & venir achever son sacrifice sous la Zone torride de la Cochinchine. Il ne seroit pas possible d'exprimer la joye dont furent transportés les chrétiens au retour de leur cher Pere, M. l'Abé Marin qui venoit être leur Evêque. Mais les Jésuites en furent alarmés, confus d'avoir échoué dans le noir projet qu'ils avoient concerté de le perdre à son arrivée, (*a*) ils ne lui pardonnerent jamais, quoiqu'il leur fit toutes les avances d'une parfaite union, & les comblât de bienfaits; car c'étoit un Pasteur doux & vigilant, paisible & ferme, savant & infatigable. La mission reprit sa premiere ferveur qui paroissoit ne devoir plus se rétablir.

IX. Lettre. 1740. Mémoires des Miss. François à M. d'Halicarnasse.

Caractère de M. l'Abé Marin.

Les choses en étoient-là, Monseigneur, en 1716. & 1717. avant une rupture ouverte entre les Jésuites & les Missionaires François. Deux Vicaires Apostoliques, M. de Buges & M. Marin autrement M. de Tillopolis, étoient à la tête de huit Missionaires François & avoient sous leur conduite quelques Prêtres (*b*) Anamytes; les Jésuites étoient au nombre de huit, sous l'enseigne du Pere Jean Sana Medecin Royal.

K En.

(*a*) Ils avoient fait venir de leurs gens pour l'enlever.

(*b*) Les Prêtres nés dans le Pays, sont désignés par ce nom.

IX. Lettre. 1740. *Mémoires des Miss. François.*

En cette année 1717. Les Vicaires Apoftoliques reçurent la Bulle *Ex illa die*, qui condamnoit les Cérémonies & les Rits idolâtres des Chinois, & généralement des autres Peuples voifins, que les Jéfuites, comme tout le monde fçait, avoient toujours & fi vivement foutenus comme purement politiques, & nullement mauvais.

La publication de la Bulle Ex illa die *anime un parti.*

Mrs. de Buges & de Tillopolis reçurent cette Ste Conftitution avec tout le refpect & la vénération qu'ils lui devoient, & l'arroferent de larmes de joye, commençant dès-lors à efperer que la cabale finiroit, puifque la caufe étoit décidée: ils la publierent fuivant l'ordre du Pape, en y ajoutant leurs fages & prudentes inftructions paftorales. Ils annoncerent à tous les chrétiens, qu'il n'étoit pas permis au commencement de l'année lunaire, de faire ce que faifoient les payens à l'égard des morts, qu'ils ne devoient pas non plus garder les tablettes, fieges des défunts, pour y obferver les cérémonies des Gentils, & fur-tout qu'ils ne devoient, ni ne pouvoient jamais jurer au nom du Diable, par quel ordre, pour quel fujet & motif que ce fût, ni affifter aux facrifices qu'on lui fait, pour qu'il ne faffe pas de mal &c.

Défenfe de jurer au nom du Diable.

Ils avertirent auffi les Miffionaires de l'un & de l'autre Corps, que la Bulle portoit une excommunication majeure *ipfo facto* contre tous les contrevenants fous quelque prétexte ou privilege que ce pût être. Cette publication fit du bruit & trouva beaucoup de réfiftance dans le parti contraire; car il ne faut pas oublier qu'il y avoit deux fortes d'Efprits dans cette miffion, gens pacifiques d'une part & toujours vrais Enfans de l'Eglife; & de l'autre part gens *inquiets*, indociles & rebelles aux ordres du St. Siege (*a*).

Nos adverfaires bourelés par les défordres, qu'ils avoient caufé,

(*a*) Les qualifications que les Miffionaires François leur donnoient en 1707. ont été confirmées en 1742. par la celebre Bulle *Ex quo fingulari*, où notre S. P. Le Pape Benoit XIV. les appelle, *indociles*, *contumaces*, *homines perditi*, perditos homines.

causé, n'auroient peut être plus remué, si leurs Supérieurs n'avoient souflé le feu qui les dévore par tout. IX. LETTRE. 1740. *Mémoires des Miss. François.*

M. de Buges tout timide qu'il étoit se trouvoit dans une perplexité indicible ; il n'auroit pas voulu se brouiller ouvertement avec les Jésuites, & il ne pouvoit pas diférer de leur faire accepter la Bulle & de leur demander leur formule de jurement.

M. de Buges proposa donc à nos Messieurs cette acceptation & ce jurement de la Bulle *Ex illâ die*, ils l'accepterent & la jurerent encore mieux dans leurs cœurs que par leur plume & leur bouche. Que le Seigneur auroit été béni, si les Jésuites les eussent imités ! Mais bien loin de-là, lorsque la Bulle leur fut proposée & le jurement demandé, ils refuserent l'un & l'autre, comme il paroît par la lettre de M. de Buges, écrite à ces Peres en Langue Portugaise, en date de cette année 1717. *ut constat* N°. 1°. En second lieu par la lettre de M. de Tillopolis écrite à sa Sainteté, dont voici les paroles.

Les Jésuites rejettent la Bulle Ex illa Die.

„ *Reverendi Patres Societatis* „ *Jesus, ne fortè ultrò fateri videantur se errasse, christianisque Sinensibus multa superstitionum genera permisisse, hanc Vestræ Sanctitatis Constitutionem variis prætextibus rejiciunt, quamobrem nullâ habitâ ratione excommunicationis, quâ Vestra Sanctitas istos sanciosque voluit contumaces animos, munia Apostolica haud secus atque anteà sibi obeunda esse arbitrantur : ut constat.* N°. 2°.

Les RR. PP. de la Societé de Jesus par la crainte peut-être qu'on ne croye qu'ils se sont trompés, ou qu'ils ont permis beaucoup de diférentes supertitions aux chrétiens de la Chine, ils rejettent cette Constitution de Votre Sainteté sous diférens prétextes : c'est pourquoi ne faisant aucune atention à l'excommunication dont Votre Sainteté frape *ipso facto* tous ceux qui refusent d'y obéir : ils ne craignent pas d'exercer les fonctions du ministére Apostolique, comme ils le faisoient, avant l'existence de cette Bulle.

 Troi-

IX. LETTRE. 1740. *Mémoire des Miss. François.*

Un Jésuite publie que ses Confreres sont bien de permettre le jurement au nom du Diable.

Les Jésuites excommuniés administrent les Sacremens.

Troisiémement par la Lettre Pastorale du Pere *Jean Sana* Jésuite medecin, qui eut la hardiesse de publier le contraire de ce qu'avoient publié les Evêques, & d'ajouter que *les Jésuites* (a) *permettoient de jurer à la troisiéme Lune au nom du Diable le serment de fidelité &c.* ut constat N°. 3°. Nous ne disons rien ici, Monseigneur, des étranges égaremens de quelques autres Jésuites dont parle M. de Tillopolis dans sa Lettre à leurs Eminences Mgrs. les Cardinaux de la Propagande. N°. 4.

Un procès infame qui regarde le Pere Joseph Peyres, les cabales fomentées par un autre Pere Arnedo méritent un éternel oubli: mais ce qui ne peut passer de notre mémoire, & dont l'époque est plus que remarquable, c'est que les Jésuites ne furent pas seulement protestans contre l'Eglise Catolique, Apostolique & Romaine, mais encore excommuniés d'une excommunication majeure spécialement réservée au Souverain Pontife. Cette séparation des Jésuites excommuniés qui continuoient d'administrer sans facultés, entraina après elle un abîme de désordres; résolus de n'avoir pas le démenti & de le donner à Rome, ils députerent *le Pere Vasconcellos* à Macao pour chercher du secours: celui-ci revint avec quelques nouveaux partisans, & ils enseignoient, comme ils font encore aujourd'hui, que la Bulle du Pape ne touche point à leur doctrine, & à leurs pratiques: mais que tout le monde n'est pas en état de les entendre comme ils les entendent, que c'est l'intention qui fait le tout.

Injustes raisons des Jésuites pour ne pas obéir.

Belle réponse & digne de semblables Docteurs, avec laquelle on se soustrairoit à toute obéissance: il s'agissoit d'obéir à la lettre & non de disputer de l'intention, autrement il n'y auroit jamais de régles sûres; c'étoient-là les reproches que leur faisoit M. *Godefroy* à la Province de Cham, où se sont passées les premiéres scénes de cette révolte; reproches

(a) Le Pere Jean Sana disoit alors que la Bulle *Ex illa die*, ne venoit pas de Rome, mais d'Amsterdam. Ainsi l'a atesté Mgr. d'Halicarnasse dans une de ses Lettres à la Propagande en 1740.

proches à la *vérité qu'il ne leur fit pas long-tems ; ses jours ayant été précipités par une mort sourpçonnée.* IX LETTRE 1740.

La mission sentit cette perte, qui véritablement étoit grande ; les chrétiens les plus zélés de Cham l'écrivirent à M. de Tillopolis qui étoit à Nharu, en le priant d'avoir pitié d'eux, & de leur envoyer un autre Missionaire François. M. de Tillopolis leur répondit que M. Pierre Hutte iroit les consoler; c'étoit un Missionaire infatigable, d'un zéle admirable, qui travailloit à Hüé de concert avec M. de Sénémaux, où ils faisoient de grands progrès. Les Jésuites sçurent l'ordre qu'il avoit reçu de sa Grandeur, & cet ordre les allarma: *Mais M. Hutte n'eut pas le loisir de partir pour Cham, il partit pour l'éternité au milieu de son âge.* Cette mort imprévue & précipitée de même que la premiere, fut suivie de larmes, que nous ne saurions guére détailler, c'est à ceux qui les acusoient d'erreur, d'hérésie, de simples, d'ignorans, de faire leurs éloges. *Mémoire des Miss. François.*

Les chrétiens de la Cour furent soutenus par les vertus éclatantes de M. de Sénémaux, qui pour tout dire en un mot, fut le compagnon de leurs soufrances & de leurs prisons; il a eû l'honneur de porter les chaînes des Galéres pendant douze ans, ainsi enchaîné comme son Patron, St. Paul, il a annoncé J. C. à tout le Royaume. Il étoit dans les fers non pour quelque crime qu'il eût commis, ou pour des intrigues de politique aux quelles il eût eu part ; mais uniquement pour la Religion chrétienne, & Dieu l'avoit si agréable, que les payens, le regardoient comme un Prophéte, & venoient à lui en foule pour s'instruire de notre foi : Tant il est vrai, que si nous étions tous remplis de cet esprit Apostolique, nous convertirions même l'Univers entier. *Un Missionaire François dans les Chaines.*

Mais pour revenir à la Province de Cham, elle étoit toujours plongée dans l'afliction. Ces pauvres Néophites orphelins dans nos Eglises, n'osoient aller dans celles de nos voisins à cause des cérémonies défendues qu'on y pratiquoit, ils redoublerent leurs priéres auprès de M. de Tillopolis,

 qui

IX. Lettre. 1740. Mémoire des Miss. François.

Caractere de M. de Flory.

qui extrêmement atentif au bien de la miſſion, leur envoya ce qu'il avoit de plus cher à la Cochinchine, je veux dire M. Charles de Flory ſon compagnon, Miſſionaire d'un rare mérite. Il étoit né d'une Illuſtre famille en Normandie, & avoit pris ſes grades en Sorbonne. Il prit des ſages précautions en quitant la Province de Phu-yen, & vint à Cham, où M. de Buges réſidoit. M. de Flory lui remit une lettre de M. de Tillopolis, qui lui recommandoit de regarder M. de Flory comme un grand ſujet: mais les Jéſuites au contraire avoient ſuplié M. de Buges, de ne point ſoufrir M. de Flory dans ſon voiſinage. Le Pere Vaſcancellos qui vit encore, & le feu Pere Morera, coururent diverſes fois chez M. de Buges pour le Solliciter plus vivement de renvoyer M. de Flory.

Inſigne afront que les Jéſuites font à un Evêque.

Mais cet Evêque le leur ayant refuſé, ils firent un grand bruit, qui fut ſuivi de *menaces* & de *violences:* car ils lui aracherent d'entre les mains la lettre qu'il avoit reçû en faveur de M. de Flory, & la déchirerent par mépris. Un tel procédé fit trembler le pauvre M. de Buges & les chrétiens qui en avoient été témoins, & M. de Flory fut renvoyé ſans aprobation pour calmer les Jéſuites. Mais bientôt M. de Buges, honteux de ſa foibleſſe, & révolté de la violence des Jéſuites, rapella M. de Flory & l'aprouva. Ainſi M. de Flory commença ſa miſſion après une perſécution qui lui inſpira une grande confiance d'y réuſſir; puiſqu'il y entroit par la voye des mépris & des injures.

Nobles ſentiments de M. de Flory.

Alors Cham rentra dans ſa joie, ce nouveau Daniel annonça au Roi & aux Premiers de ſa Cour, qu'il n'étoit pas permis de rendre des hommages, ni d'ofrir des ſacrifices aux Idoles, que jamais on ne le verroit adorer l'Idole de Belus, qu'on le verroit plutôt ſe laiſſer jetter dans la foſſe aux lions, pour en être dévoré ſelon l'intention de ſes acuſateurs.

Déja M. de Flory par ſa piété & ſon éloquence, ſoutenues d'un genre de vie très-auſtère, avoit pendant quelques

années

années ranimé la ferveur des Néophites, modéré la cupidité des marchands, consolé les pauvres, édifié les Gentils, converti plusieurs payens, sans avoir pû ramener les ennemis du S. Siége à leur devoir. Dans ce tems-là deux Recolets de Manille arriverent à la Cochinchine; Retenez s'il vous plait, Monseigneur, cette époque (a) ce sont-là les deux premiers qui y ont paru en quanlité de Missionaires. Ces Péres logerent chez les Jésuites qui les garderent plusieurs jours, nous devrions dire pour les animer à l'œuvre de Dieu & à faire des bons chrétiens, si nous pouvions nous persuader qu'il en fût ainsi, & si nous ne devions pas raconter ici les faits tels qu'ils sont; mais ils ne les garderent que pour leur insinuer des idées ridicules, pour leur faire embrasser leur sistême erroné, & les entraîner dans leur parti contre les François.

IX. Lettre. 1740. Mémoire des Miss. François.

Ainsi disposés, les Franciscains assistés des Jésuites allerent tous ensemble trouver M. des Buges, à qui ils firent entendre tout ce qu'ils voulurent, plein d'inclination & de reconnoissance pour les Franciscains dont il avoit reçu des bienfaits, il fut charmé d'avoir ocasion de leur faire plaisir, d'autant mieux que les Jésuites employerent leur éloquence pour lui faire entendre que la Providence étoit visible en cette rencontre, ou deux partis pouvoient être acommodés par ce troisiéme nouvellement arrivé; pourvû qu'il fit son Grand-Vicaire l'un de ces Franciscains. Cette proposition plâtrée de beaux dehors, gagna M. de Buges, qui oubliant la promesse qu'il avoit fait par écrit d'établir pour son Grand-Vicaire M. de Flory, lui substitua à sa place, le Pere Jerôme Franciscain tout jeune encore, & qui n'avoit pas la moindre teinture de la langue.

Ce jeune homme très-ignorant, & pénétré de gratitude pour les Jésuites ses bienfaiteurs, se livra entiérement à eux. Le Pere Vascancellos le dirigeoit en tout: or comme celui-ci ne tendoit qu'à la destruction des Clercs François, il lui

Injuste procédé d'un Jésuite directeur du Grand-Vicaire contre M. de Flory.

(a) 1719.

IX. Lettre. 1740 *Mémoire de Miss. François.*

lui insinua que M. de Flory avoit encouru l'excommunication, pour avoir publié des libelles contre les Peres de la Societé, & qu'il falloit lui faire son procès. A cet éfet le Pere Jerôme lui donna un *veniat.* M. de Flory obéit; mais à peine se fut-il présenté que ce nouveau Grand-Vicaire & le Pere Vascancellos oserent lui proposer de signer un écrit sans lui en permettre la lecture: M. de Flory refusa constamment de le faire; & s'adressant au Pere Vascancellos, signez vous-même, lui dit-il, signez incessamment la Bulle *Ex illa Die.* De quel front me sollicitez-vous de souscrire des lettres closes & des écrits anonimes, vous qui refusez opiniâtrément de signer des Bulles & des Patentes? La Religion & la probité me défendent d'aprouver par mon seing des propositions qu'un particulier me présente, & que je n'ai point examinées; mais votre refus d'accepter les ordres du St. Siége & la Bulle de notre St. Pere Clément XI. vous a fait encourir l'excommunication majeure; & d'un ton plus ferme & vraiment apostolique, retirez-vous excommuniés, & ne tentez pas de suborner le vrais enfans de l'Eglise: puis se tournant vers le Pere Jérôme, & vous ajouta-t-il, ne rougissez-vous pas de vous associer à des excommuniés, qui ont jetté le désordre dans la chretienté?

Décret injuste d'excommunication, dirigé par un Jésuite, contre M. de Flory.

Cette liberté couta cher à M. de Flory, car quelques jours après le Pere Vascancellos fit au nom du Pere Jerôme un Décret qui excommunioit M. de Flory. N'est-ce pas-là, en vérité, se jouer de la religion & des loix de l'Eglise? M. de Buges informé de cette prétendue excommunication, n'osa rien dire ni pour ni contre, ajoutant que c'étoit-là une afaire entre le Pere Jerôme & M. de Flory. Les Jésuites plus hardis que l'Evêque prirent le parti du Pere Jerôme, & chacun d'eux sembloit vouloir se disputer la gloire de vexer M. de Flory. Le Pere Vascancellos écrivit le 20. Mai 1720. une lettre, dans laquelle il signaloit son zéle amer contre les Missionaires François. Le Pere Limas autre fameux Jésuite, qui se croyoit le premier de son siecle, fit aussi

aussi parade de son éloquence le Pere Sana medecin & mandarin voulût encore surpasser tous les autres, & s'arrogea la préférence. M. de Flory foudroya leurs écrits par cette courte réponse.

IX. LETTRE 1740. *Mémoire des Miss. François.*

1°. *Paternitatum vestrarum propositiones, quæ asserunt licitum esse jurare per nomen Diaboli aut Dæmoniorum, aut Idolorum, sunt impiæ, scandalosæ & hæreticæ.* 2°. *Propositio, quæ asserit Summum Pontificem hoc aliquandò permisisse, est falsa, & injuriosa Summo Pontifici. Respondeant Jesuitæ, & respondebo cæteris: ut constat man°.* 5.

1°. Les propositions par lesquelles vos Révérences disent qu'il est permis de jurer par le nom du Diable ou des Démons ou des Idoles, sont impies scandaleuses & hérétiques. 2°. La proposition où vous soutenez que le Souverain Pontife, a quelquefois acordé une telle permission, est fausse & injurieuse au Chef de l'Eglise. Que les Jésuites donnent leurs réponses sur cela, & je donnerai les miennes aux autres choses.

Deux propositions soutenues par les Jésuites.

Pour toute réponse, les savans Théologiens de la Societé débitoient en termes emphatiques que M. de Flory étoit un esprit borné, un stupide; que tout le monde n'étoit pas capable d'entendre le jurement du Diable & du Crucifix dans la manche qu'ils avoient permis aux Japonois, Chinois & Cochinchinois; que les Souverains Pontifes de ce tems-là ne l'ayant pas condamné, leur silence l'avoit aprouvé, suivant cette régle triviale du droit canonique: *Qui tacet consentire videtur*, ils conclurent que M. de Flory payeroit cher son impertinence & sa stupidité.

Mais M. de Flory qui avoit Dieu & la vérité pour lui, restoit ferme comme un rocher: peu m'importe, disoit-il, que vous frémissiez contre moi: tout ce qui me déplait, c'est que vous soyez excommuniés d'une excommunication *latæ sententiæ* par votre rebellion contre l'Eglise & la Bulle *Ex illâ Die*; rentrez en vous-mêmes, ne prêchez plus les su-

Fermeté de M. de Flory contre les égaremens des Jésuites.

perstitions

IX. LETTRE. 1740. *Mémoire des Miss. François.*

perstitions des Payens, ne confondez plus le Seigneur avec les Idoles, & nous serons d'acord.

Ces afreuses vérités fomentoient une haine implacable contre lui: Les Jésuites revenoient toujours à la charge, & toujours M. de Flory les confondoit. Toute cette année 1720. & une partie de la suivante, se passa en écritures de part & d'autre; d'un côté par les Jésuites agresseurs, qui n'employoient que des invectives & des injures; de l'autre par M. de Flory, qui paroit leurs coups & les batoit, avec des armes qui jettoient dans leur faction le trouble & la confusion.

Les Jésuites ne pardonnent jamais.

Cependant comme les Jésuites n'ont jamais sû pardonner, ils méditoient dans la vengeance qu'ils couvroient toujours quelque nouvel assaut, ils rallioient leurs forces & redoubloient leurs ruses, pour n'avoir pas le démenti à l'égard de l'excommunication prétendue du 9. Novembre 1720. contre M. de Flory. Ayant eu avis que M. le Patriarche Mezzabarba étoit arrivé à la Chine, qu'il avoit été instruit des désordres de la Cochinchine, & qu'il devoit envoyer un Commissaire pour les apaiser, ils mirent des espions sur toutes les frontieres des Ports, pour être avertis de l'arrivée du futur Commissaire, & tout leur réussit, ils furent son abordage, ils l'eurent chez eux. Jugez comme ils lui pallierent leurs désordres, & figurez-vous les traits charitables avec lesquels ils dépeignirent M. de Flory.

Les Jésuites gagnent en leur faveur, les députés de M. de Mezzabarba.

C'est-là, Monseigneur, le véritable état où se trouvoit la mission à l'arrivée de Dom Philippe Marie Cezati Italien de Nation, que M. le Patriarche Mezzabarba avoit député pour Commissaire Apostolique, acompagné du R. Pere Alexandre *ab Alexandris*, qui lui servoit de Sécrétaire: ils avoient justement mis pied à terre à la Province de Cham *Terra prodigiorum.* Ces deux hommes qui avoient formé des grands projets: (malgré leur connoissance & leur conscience:) n'oserent point résister aux Jésuites, ils suivirent cette maxime détestable *expedit ut unus moriatur pro populo.*

Le Sacrifice de M. de Flory leur parut nécessaire pour conten-

contenter les Jésuites, qui entasserent faussetés sur faussetés pour le rendre coupable. IX. Lettre. 1740.

Le Pere Cezati Commissaire écrivit en maître une lettre à M. de Flory portant ordre de venir le reconnoître comme Commissaire du St. Siége. M. de Flory le félicitant sur son heureuse arrivée, lui ofrit tous les services dont il seroit capable, & l'assura qu'il ne perdroit pas un moment pour se rendre à ses ordres, bientôt après il vit M. de Flory, dont la présence acheva entiérement de lui donner une idée bien diférente de celle que ses adversaires avoient tâché de lui imprimer: il l'écouta, & lui témoigna ce qu'il pensoit de la conduite des Jésuites. Ils auroient été unis dès le moment même, comme ils le furent dans la suite, si les Jésuites qui se crurent perdus, n'avoient machiné suivant leurs principes pour le noircir & l'empêcher de rejoindre le Commissaire; M. de Flory eut beau fraper à sa porte, il entendit toujours *nescio vos*. Les Jésuites avoient gagné le Pere Cezati, qui força le timide M. de Buges à crier comme eux contre M. de Flory.

Mémoire des Miss. François.

Le Commissaire de M. de Mezarbabas cite M. de Flory.

Quand M. de Flory aprit cette afligeante nouvelle, que M. de Buges l'abandonnoit, il eut recours à M. de Tillopolis qui l'exhorta toujours à la patience, & à se résigner aux ordres de la providence; mais il faillit à succomber lorsqu'il sut que M. de Buges avoit fait une démarche encore plus honteuse à la sollicitation des Jésuites. Ils lui firent entendre qu'il ne pouvoit relever de l'excommunication ceux qui s'étoient confessés à M. de Flory, qu'après les avoir fouetés avec des verges; & ce bon vieillard eut la simplicité de foueter lui-même, non seulement des hommes, mais encore des femmes qu'il avoit fait déshabiller jusqu'à la ceinture; ce qui excita des murmures & un scandale qui auroit atiré une nouvelle persécution, si les Missionaires François, ou plutôt le Seigneur lui-même ni avoit mis son bras: M. de Flory conçut tant de chagrin de cette action, & d'autres qu'on n'oseroit dire qu'il tomba dangereusement malade.

Procédé inouï des Jésuites à l'égard de M. de Flory.

 Alors

IX. Lettre. 1740. *Mémoire des Miss. François.*

Un Jésuite compare dans un panegirique de St. François Xavier, M. de Tournon à Lucifer.

Alors un certain Pere Fereira, celui-là même qui, à Macao dans un Panegyrique de St. François Xavier, avoit comparé M. de Tournon à Lucifer, fut à la chambre du pauvre malade, dans un *Esprit de charité*, disoit-il, pour le convertir & le remettre dans le giron de l'Eglise : sa conversion, ajoutoit-il, consistoit uniquement à faire une rétractation solemnelle de tout ce qu'il avoit dit ou fait contre la Societé, & moyennant cette rétractation, le Pere Fereira lui ouvroit tous les trésors de l'Eglise, & lui ofroit une indulgence pléniére. M. de Flory le remercia de sa charité, & de son indulgence en le priant de le laisser en repos, & de se convertir eux-mêmes à la voix du Souverain Pontife, en acceptant la Bulle *Ex illa die.* Le Jésuite peu satisfait se retira en déplorant publiquement le triste sort de cet obstiné, qui vouloit mourir dans l'impénitence finale. Quelques jours après le Commissaire Cezati vint lui-même visiter M. de Flory : cette visite fut très-agreable au malade; parce que le Commissaire lui aprit que les Jésuites s'étoient soumis à la Bulle *Ex illa die*, qu'il les avoit relevés de leur excommunication; c'est ainsi que les Jésuites furent réhabilités sans bruit, & M. de Flory consolé, commença à se rétablir.

Politique du Pere Cezati.

Mais si M. de Flory fut charmé de la conversion des Jésuites, les Jésuites témoignerent ne pas l'être de sa convalescence : car à peine fut-il rétabli, qu'ils redoublerent leurs éforts & leurs persécutions pour se venger de son zéle & du prétendu afront qu'ils avoient reçu en s'humiliant devant la sainte Constitution *Ex illa die.* Ils representerent avec tant d'art & de subtilité à M. Cezati, que M. de Flory ne manqueroit pas de triompher de leur humiliation, s'il n'étoit pas humilié à son tour, que le Commissaire envoya dès le 22. Juillet 1722. assignation sur assignation à M. de Flory pour venir se faire relever de l'excommunication que le Pere Jerôme Grand-Vicaire de M. de Buges avoit déclaré contre lui, pour avoir écrit contre la Societé, comme nous l'avons

Foiblesse du Pere Cezati.

vons déja remarqué; & parceque M. de Flory ne put pas se rendre au jour assigné, le Commissaire confirma cette excommunication.

IX Lettre 1740. Mémoire des Miss. François.

Malheureux politique qui condamna l'Innocent sans justifier les coupables ; quand M. de Flory aprit qu'il avoit été condamné par contumace, sans que le Pere Cezati eut examiné ni le fait ni le droit, il s'en plaignit à M. de Tillopolis à qui il demandoit l'avis: M. de Tillopolis lui répondit que par respect au Commissaire du St. Siége, il devoit se soumettre à sa décision quoi qu'injuste, & que tôt ou tard le Seigneur feroit éclater son innocence. M. Cezati qui croyoit que M. de Tillopolis étoit de connivence avec M. de Flory, lui écrivit une lettre mordante, où il le traitoit de vieillard, infirme & débile: celui-ci répondit au Commissaire article par article ; & lui fit sentir que cet infirme vieillard avoit encore l'esprit robuste & fort : *ut constat.* N°. 6.

M. de Flory condamné sans être entendu.

Quant à M. de Flory, il suivit le conseil de M. de Tillopolis pour se redimer de la vexation, & fut en personne trouver le Commissaire Cezati à qu'il ofrit de faire tout ce qu'il exigeroit, & le fait suivit les paroles ; car il signa la formule que lui presenta le Commissaire, par laquelle il rétractoit ce qu'il avoit écrit trop vivement contre les Peres de la Compagnie.

Le Commissaire fut édifié & touché de l'aveugle soumission de M. de Flory, comme il le témoigna par sa seconde lettre à M. de Tillopolis. *La soumission & l'obéïssance de M. de Flory faite avec tant d'humilité & de religion, m'a charmé si fort que je n'ai point de termes pour vous l'exprimer: je n'oublierai jamais cette action; je vous demande, Monseigneur, l'honneur de votre protection, & la continuation de la paix, soyez persuadé que désormais je serai inséparable des Missionaires François, dont j'envoie les éloges à Rome &c.* (a)

Soumission aveugle de M. de Flory: le Commissaire en fait l'éloge.

 Le

(a) On a su dans la suite que le Pere Cezati, au lieu d'avoir écrit les éloges qu'il avoit promis en faveur des Missionaires François, avoit écrit des mensonges contre eux.

IX. Lettre. 1740. Mémoire des Miss. François.

Le Pere Commissaire dévoré sans doute de remords d'avoir ainsi vexé M. de Flory par des motifs humains, lui écrivit lettre sur lettre, & lui témoignoit qu'il ne pouvoit *plus vivre*, disoit-il, *en son absence*, N°. 7°.

Charité édifiante de M. de Flory à l'égard du Pere Cezati.

M. de Flory homme vraiment Apostolique & qui oublioit facilement les injures revint à Cham pour rendre service à Dom Cezati, à qui il acheta de ses déniers une résidence, & lui prêta encore une somme assez considerable: Enfin il n'avoit rien à son propre qui ne fut à la disposition de son ami M. Cezati: Ce fut sur-tout durant une maladie de plusieurs semaines que celui-ci éprouva encore le bon cœur de M. de Flory, qui l'assistoit comme s'il eut été son Pere; mais le Seigneur l'apella pour lui faire rendre compte de sa ferme.

Les Jésuites bien loin de le regreter, s'en féliciterent, esperant de tirer un meilleur parti du Pere Alexandre son Sécretaire; ce Sécretaire étoit un petit sujet, & l'esclave de la Societé. D'autre part M. de Flory regretta beaucoup le Pere Cezati, & n'oublia rien pour persuader au Pere Alexandre de suivre ses traces, & d'être fidéle à Dieu & au St. Siége. M. de Buges fit tous ses éforts pour lui inspirer un courage qu'il n'avoit pas eû lui-même jusqu'alors; mais ayant bientôt remarqué sa foiblesse & plusieurs autres défauts, il ne cessa de lui conseiller de s'en retourner à Macao, parce qu'il n'étoit point propre à être Missionaire: Les Jésuites au contraire lui representerent que la pensée de s'en aller étoit une tentation, une illusion du Démon qui prévoyoit le grand bien qu'il alloit faire en défendant les droits de la Societé. Jugez Monseigneur, si leur éloquence se dévelopa, & si elle trouva d'autres motifs pour arrêter un homme qui auroit été malheureux par-tout ailleurs.

Le P. Alexandre succede au P. Cezati.

Il se laisse gouverner par les Jésuites.

Nous devons détailler ici un évenement remarquable pour la justification de M. de Flory. M. de Buges Vicaire Apostolique, touché de répentir de n'avoir pas toujours soutenu

ou le mérite de ce pieux Missionaire & saisi des horreurs de la mort qui le talonnoit dans son extrême vieillesse, résolu de destituer le Pere Jerôme de la dignité de Pro-vicaire, & d'en honorer M. de Flory, à qui il tint ce discours : Je vous ai toujours aimé, lui dit-il, & toujours j'ai détesté les vexations que le Pere Jerôme vous a fait souffrir : La mort de M. Tillopolis & celle de M. le Commissaire me laissent des grands travaux, je veux que vous les partagiez avec moi, j'ai révoqué les pouvoirs que j'avois donné au Pere Jerôme, & je vous constitue mon Grand-Vicaire ; allez à Hué pour y maintenir le bon ordre, la mort même ne me séparera jamais de vous & des Missionaires François. C'est ainsi que M. de Buges tâcha à réparer l'injuste excommunication que M. de Flory avoit soufert de la part du Pere Jerôme.

IX. LETTRE 1740. *Mémoire des Miss. François.*

Le Pere Jerôme déposé du Grand-Vicariat, M. de Flory lui est substitué.

M. de Flory ne s'enfla point de cet honneur & de la nouvelle dignité, il partit pour la Cour & il y travailla en Missionaire infatigable, chéri & révéré des grands & des petits.

On ne sçauroit exprimer les mouvemens des Jésuites, lorsqu'ils aprirent que M. de Flory jadis excommunié par le Pere Jerôme étoit devenu le Grand-Vicaire de M. de Buges, revêtu du pouvoir d'excommunier à son tour le Pere Jerôme, qui avoit été honteusement déposé du Grand-Vicariat. Troublés & fumants de colére, ils acoururent à la résidence du Prélat pour lui demander s'il étoit possible qu'il eut nommé M. de Flory son Grand-Vicaire comme le bruit en couroit. M. de Buges leur répondit, *tu dixisti :* oüi je l'ai choisi & je ne saurois avoir fait un meilleur choix ; je suis très-surpris que par vos doutes vous sembliez le désaprouver, vous en êtes surpris répondirent les Jésuites, & comment donc, Monseigneur, n'avez-vous pas compris que le choix de ce François étoit le plus sanglant afront que vous pussiez jamais faire à la Societé de Jesus ? Donner votre autorité à notre ennemi capital ! vous avez sans doute

Les Jésuites se plaignent amérement de la nomination de M. de Flory.

IX. Lettre. 1739. *Mémoire des Miss. François.*

doute résolu de nous détruire : il faut nous donner une preuve de votre atachement, il faut le révoquer & le révoquer sur le champ, & lui substituer le Pere Alexandre dont nous répondons. M. de Buges leur fit une sage réponse ; je suis scandalisé de vos instances & de vos reproches ! Est-ce donc être l'ennemi de la Societé, que d'être l'ami & le protecteur des gens de mérite ? Est-ce donc vous détruire, que d'établir un Grand-Vicaire vertueux savant & intégre ? A Dieu ne plaise que je le révoque, *quod scripsi, scripsi*, je ne veux point de votre Alexandre que je reconnois pour un ignorant, un violent & un téméraire. Cette réponse n'arrêta point les Jésuites, ils s'échauferent davantage, des paroles ils en vinrent aux menaces, & des menaces à la violence, ils insisterent pour le Pere Alexandre, parce disoient-ils, qu'il tiendroit la balance entre eux & les François. M. de Buges répéta qu'on ne lui parlât point de cet Alexandre, qu'il ne vouloit que M. de Flory : Alors les Jésuites reprirent, & nous autres nous ne voulons que le Pere Alexandre, & nous vous le ferons bien faire de grè ou de force. *Tout de suite le Pere Vascancellos Jésuite sortit un écrit, ouvre son écritoire, s'aproche de l'Evêque, lui prend la main, & par violence lui fait écrire son nom. Ce vénérable vieillard qui avoit quatre vingt ans crioit au secours, à la violence, & prenoit Dieu à témoin que cette signature étoit nulle & forcée : les Jésuites rirent de ses plaintes & de ses protestations, lui prirent une seconde fois la main, & par violence scellerent encore de son anneau Episcopal cette fausse Patente qui déclaroit le Pere Alexandre Grand-Vicaire de M. de Buges.*

Violence des Jésuites sur M. de Buges.

Après ce coup, les Jésuites publierent que le Pere Alexandre étoit Grand-Vicaire : M. de Buges publia la violence qu'on lui avoit fait, il en écrivit à M. de Flory & à M. de Sénémaux à qu'il en fit le détail, & les pria de le soutenir dans une conjoncture aussi intéressante.

Mais

Mais ce fait (a) eſt-il bien véritable ? n'eſt-il pas exagéré ? Non Monſeigneur, il eſt auſſi certain que le ſoleil qui luit ſur nos têtes : bien loin de le ſupoſer, nous ne le raportons qu'avec horreur, vous êtes ſur les lieux ; il vous eſt facile d'en ſavoir toutes les circonſtances : Les Jéſuites & les Franciſcains n'oſeront le nier : Enfin nous vous ofrons le témoignage de M. de Buges lui-même dans ſa propre lettre du 19. Sept. 1723. *ut conſtat N°. 8°.*

IX. Lettre. 1740. Mémoire des Miſſ. François.

Telle fut la grande victoire des Jéſuites d'avoir crû ſuplanter M. de Flory, d'avoir commis un ſacrilége, par une violence ſi indigne ſur la perſonne d'un Evêque, d'avoir uſurpé le caractére Epiſcopal & fabriqué ſous ſes yeux & malgré lui une fauſſe patente : c'eſt ainſi qu'ils encoururent l'excommunication & toutes les peines que les loix vengereſſes ont établies contre les ſacriléges & les fauſſaires. Jour célébre, jour de triomphe pour la Compagnie de Jeſus : Jour mémorable dans leurs Annales : Quelle gloire n'en auront-ils pas en Europe & à Rome ! La même gloire qu'ils ont retiré des hauts faits du Pere Morao, qui comme grand Mandarin à Canton faiſoit enfoncer nos cofres, ſe ſaiſiſſoit de nos livres, de nos images & de tous nos éfets.

Honteuſe victoire des Jéſuites ſur M. de Flory.

Autre violence des Jéſuites.

Auſſi la providence le récompenſa-t-elle par le moyen de la Juſtice Chinoiſe, qui le fit étrangler par les mains des bourreaux en qualité de ſéditieux & de chef de parti : & toute fois on oſe qualifier de martir pour la foi cette mort infâme. On veut métamorphoſer en ſaint, un ſéditieux, un criminel, la victime de la Juſtice.

Le P. Morao condamné à mort comme ſéditieux, & les Jéſuites le font paſſer pour martir de la foi.

Tant de maux, d'injuſtices & d'impietés n'auroient pas été ſans remede, ſi le Pere Alexandre par la protection des Jéſuites, n'eut été proclamé Coadjuteur de M. de Buges, & Evêque de la Cochinchine : On a guére ſu comment il y étoit parvenu. Nous ignorons volontiers ce miſtere, mais on

Le P. Alexandre devient Coadjuteur de l'Evêque.

M

(a) Ce fait eſt reconnu vrai par M. d'Halicarnaſſe ; Ce Prélat l'a écrit dans ſa lettre de ſon information du mois de Juin 1740.

IX. LETTRE. 1740. *Mémoire des Miss. François.*

on sût qu'il étoit peu connu à Rome, on sût encore que les Bulles avoient été envoyées pour Dom Philippe Cezati ; & l'on dit que Dom Cezati étant mort avant l'arrivée des Bulles, le nom du Pere Alexandre y fut substitué. La renommée donna encore cette gloire à la même main qui fabriqua les fausses patentes de Grand-Vicaire.

Le Pere Alexandre *ab Alexandris* muni de ses patentes, invita tous les Missionaires à son sacre, à la reserve des François : M. de Buges qui prévit la ruine de la mission n'y survécu pas long-tems.

Désolation de la chrétienté causée par le P. Alexandre, l'instrument des Jésuites.

Alors le Pere Alexandre *ab Alexandris* devenu M. l'Evêque de Nabucen, associé à la Societé, promit la défaite des Missionaires François, & prit pour ce moyen l'assistence du Pere Etienne Lopes, Docteur Jésuite Portugais, destitua M. de Flory de la dignité de Grand-Vicaire, s'empara des districts de nos Confréres, suspendit M. Laurent, excommunia M. de Flory, & mit la désolation dans toute la chretienté de ce Royaume, comme Rome le sait, & comme vous le voyez.

Voilà, Monseigneur, ce que nos prédecesseurs ont vû, & ce que nous déplorons ; il nous reste encore à vous exposer ce que nous soufrons : nous vous suplions quant à présent, d'ordonner la vérification des piéces que nous avons raportées dans ce mémoire &c.

M. le Visiteur le renvoya au Sécretaire qui fit l'acte suivant.

A la Requête de Mrs. les Missionaires François en ce Royaume de la Cochinchine, je soussigné Protonotaire & Sécretaire de la Visite Apostolique, certifie avoir lû, & vérifié les piéces originales citées ci-dessus N°. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. & 8. que j'ateste être véritables : en foi de quoi. A Hué ce 3me. Janvier 1740.

Signé

FAVRE
Protonotaire & Sécretaire.

SECOND

SECOND MEMOIRE

De Mrs. les Missionaires François, presenté le lendemain à M. d'Halicarnasse Visiteur Apostolique.

MONSEIGNEUR.

QUAND la Propagande a voulu remédier aux désordres de cette Mission afligée, & qu'elle vous eut choisi pour cette bonne œuvre; comme un Apôtre, vous avez tout quité en Europe pour suivre J. C. en Asie, & avoir part à ses travaux & à ses soufrances. Tant de dangers & de périls sur la mer & sur la terre, de la part des voleurs, & des faux fréres, vous ofrent déja comme à St. Paul une couronne de gloire; car dès que vous avez mis les pieds en ce Royaume, vous y avez gagné un trésor infini de richesses spirituelles; Setha, Fayso, Con-uc, les Peuples des montagnes, les Habitans de Hué, tous les Néophites des Provinces; notre exil est devenu une terre promise; de Babilone nous sommes entrés en Jérusalem, mille & mille cœurs & tout autant de langues bénissent le Dieu des miséricordes & le prient ardemment pour la conservation de votre illustre Personne & la félicite de cette Mission.

IX. LETTRE. 1740. *Mémoire des Miss. François.* *Eloge de M d'Halicarnasse.*

Quoique M. Alexandre livré à la Societé fut consacré en 1723. son Régne à proprement parler, ne commença qu'en 1728. après la mort de M. de Buges; c'est alors *que le Roi des François*, comme il se qualifioit, leur déclara ouvertement la guerre, & *jura de les exterminer*. Nous ne savons pas pourquoi notre Procureur à Rome n'a pas osé exposer toutes les fausses démarches qu'il a fait aveuglément à la sol-

Le P. Alexandre en qualité d'Evêque menace d'exterminer les Missionaires François.

IX Lettre 1740. *Mémoire des Miss. François.*

sollicitation des Jésuites; c'est sur-tout le Pere Lopes qui a précipité & entierement désolé cette Mission. M. Alexandre ennemi de son devoir . décrioit les François, tandis que son bras droit & son Docteur Jésuite le Pere Lopes frapoit à tord à travers , & employoit le fer & le feu : tous nos Missionaires François furent chassés ou excommuniés , à la réserve de M. de la Court, qui apella de tous ces abus, & fut à Rome pour y soutenir son Apel.

Criant procédé d'un Jésuite à l'égard des Miss. François.

A son départ il laissa seul M. Bourgine qui fut réduit à faire l'école aux enfans , après qu'on lui eut oté les pouvoirs d'administrer & la liberté de se confesser : chose inouïe. Le Pere Lopes triomphoit , & déclaroit hardiment que désormais il n'y auroit plus *ni Prêtres François ni Clercs du pays*, qu'il avoit étouffé l'hérésie & ses suports, & que la Societé avoit enfin chassé de la Cochinchine ces inventeurs de la Bulle *Ex illâ die* , comme elle les avoit déja abimé dans l'Empire de la Chine. Ces discours mirent le trouble parmi les chrétiens , & bientôt après la foi devint chancelante.

Mort de M.M. Laurent & Flory, les Jésuites déclarent qu'on ne doit pas plus prier pour leurs ames, que pour des chiens.

Mais ce qui acheva de les dissiper , ce fut la mort de M. Laurent & de M. de Flory, & les scandales qui survinrent ? car M. Alexandre voulut encore les tourmenter après leur mort , il défendit de les enterrer ; & les Jésuites publioient par tout qu'ils étoient descendûs aux enfers ; *qu'on ne pouvoit pas prier pour eux ; & que c'étoit de même que si on prioit pour un chien ou pour un bœuf.*

Les chrétiens disent que les Jésuites sont plus méchans que les Bonzes.

Alors les murmures des chrétiens commencerent à éclater en plaintes publiques , les Jésuites, disoient-ils , sont mille fois plus méchans que les Bonzes , nous devons les fuir comme on fuit les serpens & les tigres. En éfet le plus grand nombre abandonna leurs Eglises, résolu de n'avoir plus la moindre communication avec eux. M. Alexandre pour les irriter davantage , introduisit les Franciscains dans nos districts, interdit nos Eglises: Enfin la mort qui abrége les jours des impies , l'arréta dans ses projets. On l'honora de plusieurs

plusieurs épitaphes, mais au jugement des Jésuites & des François, on donne la préference à celle-ci.

IX. LETTRE. 1740. *Mémoire des Miss. François.*

Hic Jacet Jesuitarum Alexander.

Mort de l'Evêque Alexandre.

IL est en efet aussi fameux à la Cochinchine par ses crimes, qu'Alexandre le fut autrefois dans le monde par ses victoires: Il laissa pour son Grand-Vicaire le Pere Martiali Sylvestrin, que les Jésuites avoient déja reconnu pour Evéque, dans leurs priéres publiques, ils chantoient, *oremus pro nostro Episcopo Josepho Martiali;* & celui-ci par reconnoissance tentoit encore de surpasser les Jésuites & leur Alexandre; il interdit la principale Eglise qui nous restoit, ota les pouvoirs à M. Bennetat, & vouloit faire main basse sur tous les François.

C'est-là en gros, Monseigneur, l'état où vous avez trouvé la Mission en arrivant à la Province de Cham: vous savez leur sistême & les mensonges qu'ils vous ont débités dans l'espérance de vous tromper; vous avez connu par vous-même le Pere Martiali; vous avez éprouvé la malice du Pere Vascancellos qui vous avoit acusé auprès des Mandarins payens; vous avez reconnu la mechanceté du Pere Lopes & du Pere François dans leurs écrits, & sur-tout dans la Pastorale de M. Alexandre & dans le testament de M. de Flory qu'ils avoient altérés; ils furent convaincûs d'être deux faussaires; vous n'ignorez pas, Monseigneur, leur morale relachée, leur doctrine superstitieuse, le jurement du Diable; vous savez qu'ils permettoient les comédies des payens; qu'ils les aprouvoient par leurs discours, par leurs écrits & même par leur exemple, en devenant eux-mêmes les acteurs & les comédiens; vous avez lu dans leurs écritures leur aveu, qu'ils montoient sur le theatre, qu'ils jouoient eux-mêmes des scénes, qu'ils vendoient des drogues: En un mot qu'ils faisoient les charlatans; vous êtes encore témoin, Monseigneur, du luxe, des ornemens prophanes, & de la pom-

Caractére du Procureur & du Supérieur des Jésuites.

 pe

IX. Lettre 749. Mémoire des Miss. François.

pe ſcandaleuſe qu'ils portent ſur le front & ſur leurs habits! Du reſte nous gémiſſons ſur leur conduite, comme votre Grandeur, nous en donne l'exemple par ſa noble ſimplicité apoſtolique.

Manœuvres des Jéſuites.

Helas! qui pourroit décrire l'égarement & les noires intrigues qui les ocupent, les ſottiſes qu'ils font, les ſcandales qu'ils donnent, les fauſſetés qu'ils commettent, & les calomnies dont ils chargent l'innocent. Ils vous en ont demandé pardon, & ils font toujours pis; ils ont recherché la paix avec nous, quand ils ſe ſont vus déshonorés dans leurs écritures, & tous les jours ils forgent des nouvelles chicanes pour gagner du tems & vous jetter de la pouſſiere aux yeux; ils ont envoyé en Europe, & ils le ſoutiennent en ſecret; ils ont proteſté une parfaite obéiſſance à vos ordres, & ils les mépriſent; ils ont ſouſcrit à vos déciſions, & ils les violent impunément. Le Pere Jerôme eſt toujours dans notre diſtrict de Tho-duc, & y ſéduit les foibles, malgré votre précepte de ſe retirer à Singoa, toujours les chrétiens ſont foulés & vexés dans les Egliſes que le Pere Lopes nous a envahi, toujours ils débitent que M. de Flory eſt en enfer, que c'eſt un péché mortel de prier Dieu pour lui, ils commettent mille ſacriléges contre Dieu: ils mépriſent votre perſonne & notre caractére: ils foulent aux pieds l'autorité du St. Siége dont vous êtes revêtu; ils vous calomnient & vous diffâment comme un hérétique, ils tâchent de rendre la Propagande & ſes Miniſtres odieux: Enfin ſemblables à des endurcis, ils boivent, ſelon l'expreſſion d'un prophéte, l'iniquité comme l'eau.

Maux que cauſent les Jéſiutes dans la miſſion.

Tout ceci, Monſeigneur, nous le diſons la larme à l'œil; parceque nous ne pouvons plus nous taire ſans trahir la vérité, nous écrivons pour obéir à votre Grandeur qui peut être inſtruite de toutes choſes: Puiſſions-nous avoir la conſolation de les voir revenir à leur devoir. „ *Teſtimonium hoc verum,* „ *quam ob cauſam increpa illos duré, ut ſani ſint in fide, non in-* „ *tendentes fabulis. Ce témoignage eſt véritable, c'eſt pour cela qu'il*

eſt

est nécessaire que vous les repreniez durement, afin qu'ils ne s'égarent pas dans la foi, & qu'ils n'écoutent plus les fables. On peut dire d'eux avec la même justice, ce que St. Paul disoit des Crétes, „ *Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri, „ volentes esse legis Doctores, non intelligentes, neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant. Les Peuples de Créte sont menteurs & de méchantes bêtes, des gens faineans, voulant être docteurs de la loi, tandis qu'ils ne comprennent pas ni ce quils disent, ni les choses qu'ils atestent.*

IX. LETTRE-1740. *Mémoire des Miss. François.*

Les Jésuites ont causé la ruine presque totale du Christianisme de la Cochinchine.

Dans le tems des Evêques François, on comptoit dans cette mission plus de quatre vingt milles chrétiens ; du tems même de M. de Flory, lui seul selon les Jésuites avoit quarante milles Néophites ; depuis treize à quatorze ans que M. Alexandre & le Pere Lopes nous ont lié les mains, ont usurpé nos Eglises, & nous ont chassés, le nombre des chrétiens à diminué de plus de quarante milles. Qui pourroit ne pas verser des larmes de sang sur des malheurs si cruels? Que Rome si éloignée, si peu informée sache enfin la désolation que d'indignes ministres ont jetté dans un champ couvert de fleurs & de fruits, qu'ils ont converti en des landes, où l'on ne trouve presque plus que des chardons & des épines.

Dessein des Jésuites en éloignant les Missionnaires des autres Corps.

Nous ne pouvons comprendre pourquoi ces hommes ont une haine implacable contre les Prêtres du pays? Si ce n'est leur crainte d'avoir des émules, d'afoiblir leur commerce, & de ne plus régner despotiquement sur les peuples qu'ils aveuglent. Les vrais Apôtres se sont-ils tourmentés pour acquérir des biens temporels, pour établir, pour augmenter une Societé, pour briller dans les Cours? N'ont-ils pas foulé aux pieds tous les avantages du siecle, pour n'embrasser que la croix? Pardonnez, Monseigneur, notre liberté, si nous avons ouvert notre cœur, c'est par un esprit d'obéissance & de paix, afin que la vérité triomphe avec plus d'éclat & que le Seigneur en soit beni & le St. Siége honoré: nous vous suplions encore de mettre quelque

IX. Lettre. 1740. *Mémoire des Miss. François.*

que fin à l'afaire de M. de Flory en faveur de qui les chrétiens sont dans l'atente: la haine violente que les Jésuites portent à ses cendres, & l'indigne vengeance qu'ils prétendent exercer contre lui jusqu'au delà du tombeau, sufiroient seules pour faire connoître leur injustice à son égard. Nous prions aussi votre Grandeur de nous donner un témoignage des altérations que les Jésuites ont commises dans la Pastorale & le testament qu'ils vous ont ofert: Afin que Rome le sache & que la postérité les conserve, & vous ferez justice &c.

M. d'Halicarnasse renvoya le Supérieur des Missionaires François au Sécretaire de la visite, qui fit l'acte suivant.

Acte par ordre de M. d'Halicarnasse qui justifie les Miss. François & convint les Jésuites de falsification.

Je soussigné Protonotaire & Sécretaire de la visite Apostolique, ateste que la Pastorale de feu M. Alexandre *ab Alexandris* oferte à M. le Visiteur par les Missionaires François de la Cochinchine, étoit conforme, de même que le testament de M. de Flory, à la traduction que le Procureur des Missions étrangeres de Paris en avoit faite pour la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome, que la dite Pastorale est cachetée dans toutes ses pages du sceau du dit Alexandre & signée de sa propre main. J'ateste encore que la même Pastorale oferte à Monseigneur d'Halicarnasse par le Pere François Récolet n'étoit cachetée que dans quelque feüillets au commencement & sur la fin, qu'elle renfermoit dans le milieu plusieurs feüillets qui n'étoient pas cachétes, & qui contenoient plus de deux mille caractéres ou paroles qui ne sont point dans le vrai original, & que le testament de M. de Flory n'avoit pas été traduit fidélement par les Réguliers: En foi de quoi.

A Hué ce 5. Janvier 1740.

Signé PIERRE FRANÇOIS FAVRE

Protonotaire & Sécretaire.

In-

IX Lettre 1740.

M. d'Halicarnasse tâche de rétablir la paix.

Instruit par ces écrits, & par les titres & par le témoignage des personnes les plus intégres, M. le Visiteur ne pensa plus qu'à remédier aux abus & à les prévenir: il appella tous les Missionaires à son audience, & tous convinrent que le meilleur moyen d'augmenter la Mission, seroit que chaque corps de Missionaire eut son troupeau à part & sa paroisse: qu'il falloit diviser les Provinces de la Cochinchine, afin d'avoir chacun son champ à cultiver. M. le Visiteur qui avoit tâché de les conduire à ce point, étoit charmé que les Jésuites fussent *les premiers à demander* une répartition des Provinces, il loua leur projet & leur promit de faire les Décrets de répartition, à peu près semblables à ceux qui avoient été faits pour les Missionaires du Tonquin; cependant il étoit agité de mille pensées diverses qui le partageoient. Je n'oublierai jamais ces paroles remarquables qu'il me dit un jour, & qu'il mêla de soupirs & de larmes. Grand Dieu s'écria-t-il, je le vois, je le sens: pour faire une bonne justice, *il me faudroit chasser d'ici les Jésuites! Tandis qu'ils resteront les maîtres dans ces Contrées, ils y semeront toujours le désordre: Mais les chasser, qui le pourroit? helas, à moins que ce ne soit le Pape! Je dois les tolérer, puisque Rome les soufre: Forcé à leur donner une partie des Paroisses, sans avoir égard à leurs crimes*, il publia ses décrets de répartition de la maniére suivante. Il assigna aux Jésuites la meilleure partie suivant leur profession; savoir les trois Provinces du Nord, la moitié de Hüé du côté de l'Isle du Roi: la moitié de la Province de Cham, la Province de Quanglià & une partie de celle de Dounay: il assigna aux Missionaires François l'autre moitié de Hüé & de Cham, la Province de Quinin, celle de Phuyen, de Nharu, de Nathlang & le Ciampa: Quant aux Franciscains Récolets d'Espagne, qui n'étoient venus que sur la fin du jour & en 1719. il leur assigna la plus grande & la plus belle partie de la Province de Dounay, qui a le plus de chrétiens, qui est la plus commode, & tout le Royaume de Camboje.

Gémissemens de M. d'Halicarnasse sur les Jésuites.

Répartition des districts pour les Missionaires.

Par

IX. LETTRE. 1740. Par cette répartition les Missionaires François se trouvoient au milieu des Jésuites & des Récolets : M. le Visiteur avoit demandé à Rome un Evêque François, pour soutenir & avancer les progrès de la mission, & il espéroit que cet Evêque pourroit contenir les Jésuites dans les bornes prescrites, eux qui étoient si favorisés ; & que les Récolets éloignés des Jésuites & de leurs brigues, vivroient de bonne intelligence avec les François.

Motifs de cette répartition. Cette répartition étoit juste & raisonnable, outre le bien commun de la mission, tous les Missionaires y trouvoient leur avantage particulier, par l'acord qu'ils faisoient entre eux de ne plus entreprendre sur la mission d'autrui & de se céder réciproquement les Eglises & les Provinces conformément à la nouvelle répartition ; par exemple les Missionaires François cédoient aux Jésuites tout ce qu'ils avoient défriché dans les Provinces du Nord, & reprenoient sur les Franciscains ce que ceux-ci leur avoient usurpé dans les Provinces de Hüé, de Cham & de Quinin, lesquels de leur côté trouvoient leur dédomagement au Naigon, au Dounay & au Camboje.

Les Jésuites aprouvent la répartition. Les Jésuites aplaudirent d'abord à ces décrets. Les François s'en féliciterent, parce qu'ils étoient enfin séparés de leurs persécuteurs ; les Récolets les accepterent aussi, en feignant toutes-fois de se plaindre que les Jésuites, étoient trop favorisés : Nous les vîmes pourtant malgré leurs mécontentement, s'assembler avec ces mêmes Jésuites, & bientôt nous aprîmes ce qu'ils avoient résolu les uns & les autres dans leurs conférences secretes. Les RR. PP. Jésuites, qui se proclament en Europe les Zélateurs du St. Siége, les plus fidéles & les plus soumis serviteurs du Pape, ataquerent ouvertement les Décrets du Légat Apostolique dans la Cochinchine, & lui signifierent une *protestation* (*a*) aussi mal fondée

(*a*) Cette protestation des Jésuites contre les Décrets de M. d'Halicarnasse, est raportée dans les Actes de la Visite, & remise à la Propagande, sous le Num. 12. en date du 20. Mai 1740.

fondée que scandaleuse en faveur du *Patronage du Roi de Portugal* : ils écrivirent donc à M. le Visiteur que la Societé ne pouvoit & ne vouloit pas accepter ses Décrets ; & y ajouterent avec insolence qu'il prit garde à lui, parce qu'il étoit menacé de plus grands malheurs, qu'il ne prévoyoit pas.

IX. LETTRE. 1740. *Protestation des Jésuites entre les Décrets de M. d'Halicarnasse.*

„ *Protestor cum omni humilitate quod ex parte mea aut Societatis, cooperari nec velim, nec possim in districtuum hujus Regni repartitionem juribus Coronæ Lusitaniæ (cui subditus sum) præjudicare non ausim : ut porrò Amplitudo vestra etiam majora pericula prævideat, unicum adhuc subjicere licet. Pervenerat ad aures Regias circa annum* 1717. *quod in hac missione inclyti Missionarii Galli jus Regis, quà verbo, quà scripto dilacerent &c. Serenissimus Rex indignatione ita permotus est, ut Gubernatori urbis Macaensis in mandatis daret, sibi omnes RR. PP. Missionarii Inclyti Seminarii Parisiensis in hoc Regno Cocincinæ degentes coram rationem redderent : In hunc finem anno* 1719. *Navis Macaensis Domino Emmanueli Visigar huc alligata est, cujus intentionem quidem sola Societas annihilavit, interposito ad Regalem Lusitaniæ Curiam*

Je proteste avec toute l'humilité que ni moi ni la Société ne veulent ni ne peuvent coopérer à la répartition des districts de ce Royaume, parce qu'étant sujet de la couronne de Portugal, je n'ose contribuer à ce qui peut préjudicier à ses droits: Et afin que votre Grandeur détourne de plus grands dangers, qu'elle doit craindre, j'ajouterai encore une chose : Il est parvenu aux oreilles du Roi vers l'année 1717. que les Missionaires François travailloient à détruire & par leurs paroles & par leurs écrits le droit qu'à sa Majesté dans cette Mission. Alors le Sérénissime Roi fut tout à fait indigné, & ordonna sur le champ qu'on fit savoir à son Gouverneur de Macao, qu'il eut à faire comparoître devant lui tous les Messieurs du Séminaire de Paris, qui sont dans le Royaume de la Cochinchine. Ce fut à cette fin qu'on arrêta en

IX Lettre. 1740

en 1719. un Navire de Macao apartenant à M. Emanuel Visigar. La seule Societé a su & pu empêcher une telle exécution ; car ayant présenté une suplique à la Cour de Portugal, la Societé a sauvé par ce moyen & les Missionaires de Paris, & le Capitaine du Vaisseau. &c.

„ *riam libello* (*a*) *supplici quo* „ *& RR. DD. Missionarios &* „ *Caput ducis navis salvaret &c.*

Ce n'est-là qu'un fragment de cette longe protestation qui contient environ quatre pages.

Un Vaisseau des Jésuites tente d'enlever l'Evêque & les Missionaires François.

Le Vaisseau dont parle-ici le Pere Lopes apartenoit à la Societé, il est vrai qu'il arriva à la Cochinchine dans le dessein *d'enlever tous les Missionaires François, & sur-tout M. de Tillopolis leur Evêque.* Le Capitaine & son escorte tenterent de mettre la main sur le Prélat, mais les chrétiens s'étant oposés à leur atentat, ils les conduisirent à coups de pierres jusqu'au bâtiment, & M. de Tillopolis empêcha que le Capitaine n'eut la tête coupée, en le délivrant des mains de la justice du pays.

Dessein des Jésuites en raportant à M. d'Halicarnasse, un fait si honteux à la Societé.

Le Pere Lopes raporta cette époque, pour rapeller à Mgr. d'Halicarnasse, les terribles ressorts de la Societé, & son immense pouvoir dans la Cour de Portugal, à Macao & ailleurs ; son intention fut encore de l'éfrayer à la vûe de ces dangers qu'il lui remettoit sous les yeux ; & de lui aprendre s'il l'ignoroit le mépris que les Jésuites font des Missionaires François, & les moyens qu'ils savent employer pour chatier ceux qui déplaisent à la Societé.

En éfet M. le Visiteur fut scandalisé à la lecture de cette protestation injurieuse, & ému par les violentes menaces des gens qui n'ont pas coutume de menacer en-vain, il prit la résolution de veiller plus soigneusement sur sa personne qu'il n'avoit fait jusqu'alors : les Jésuites au contraire redou-

(*a*) Les Jésuites de la Cochinchine ofrent une suplique à la Cour de Portugal pour sauver les Missionaires François, qu'ils veulent faire enlever : il faut trois ans pour avoir réponse & tout cela se fit à moins de trois mois : grand miracle !

doublerent leur audace ; non contens de leur rebellion, ils exciterent encore les Franciscains à la révolte, & les induisirent à apeller (*a*) des Décrets de M. le Visiteur comme abusifs & contraires à leurs priviléges, c'est-à-dire à leur sistême, de chasser de la Cochinchine les Prêtres François: Les Jésuites voulurent dicter eux-mêmes cet apel, soit parce que les Franciscains y consentirent bonnement, & les Jésuites eurent la satisfaction de dresser à leur grè cet acte, & de le farcir des injures les plus grossiéres, dans les termes les plus insolens ; je dois vous en raporter quelques traits, afin que vous en jugiez: ils y acusent le Commissaire Apostoliqne de commettre des *violences* & d'être un *Calomniateur*, & pour arrêter, disent-ils, vos violences, vos injures & vos calomnies, *j'apelle au St. Siége, & j'ordonne à mes sujets, en atendant l'issue de mon apel, de ne pas vous obéir.* IX. LETTRE. 1740.

Quia (b) timeo post meum discessum Amplitudinem Vestram continuare suam violentiam, nomine meæ seraphicæ Religionis & subditorum meorum de omnibus gravaminibus, injuriis, calumniisque ab Amplitudine vestrâ nobis factis & in futuro faciendis, & contra nostram seraphicam Religionem excogitatis & inposteriùm excogitandis, ut Commissa-

Parce que je crains qu'après mon départ votre Grandeur ne continue sa violence, au nom de ma Religion séraphique & de mes sujets, j'apelle en qualité de Commissaire Provincial, au Souverain Pontife & à la Sacrée Congrégation, de toutes les opressions, les injures & les calomnies que votre Grandeur nous

Apel des Récolets, dicté par les Jésuites.

(*a*) L'apel des Franciscains contre les Décrets de M. d'Halicarnasse, est raporté dans les Actes de la Visite, & remis à la Propagande sous le Num. 19. en date du 5. Juin 1740.

(*b*) Les Jésuites tâchent ordinairement de se servir de quelque Religieux des autres Corps, pour mieux réusir dans les manœuvres d'éclat, où ils n'oseroient trop se montrer. On peut en particulier le remarquer dans les Mémoires du P. Norbert.

IX. Lettre. 1740.

nous a fait & pourroit faire, a inventé ou pourroit inventer contre notre Religion séraphique. En atendant je commande à mes Sujets de demeurer dans les Eglises où ils résident actuellement, jusqu'à une détermination contraire	*missarius Provincialis appello ad Sanctissimum Pontificem, & sacram Congregationem de Propagandâ fide, & meis subditis pro nunc præcipio manere in Ecclesiis ubi modo resident, usque ad novam determinationem Sanctæ Sedis ad quam appello &c.*

de la part du S. Siége, auquel j'apelle &c.

On ne peut atribuer ce stile qu'aux Jésuites.

C'est bien-là le stile & le ton des Jésuites ; car pourroit-on se persuader que cet acte renferme les sentimens des enfans de St. François ? Eux qui ont toujours eu pour leur partage, la pieté, l'humilité & la soumission au St. Siége ; eux qui se signalent par leur zele à la Chine & sur-tout aux Indes, où ils se sont séparés *in divinis* d'avec les Jésuites ; parceque ceux-ci se conduisent à peu près comme à la Cochinchine. C'est-à-dire que contre les défenses des Légats Apostoliques, & du St. Siége, ils permettent à leurs chrétiens de ces pays-là, comme ils le font-ici, des rits & des cérémonies religieuses, infectées du levain du paganisme. Je ne doute point, Monsieur, que vous n'ayez entendu parler de la fameuse (a) Cause qui subsiste entre les Jésuites & les Capucins des Indes à la Côte des Malabares : Ainsi il il n'est pas nécessaire que je m'explique davantage.

Les Franciscains soutiennent les Décrets du St. Siége & suivent une saine doctrine sur-tout les Capucins, qui se sont separés des Jésuites.

Quoique M. le Visiteur soit frapé de la protestation des Jésuites, & de l'apel des Franciscains, il croit néanmoins que ce sont-là deux actes insufisans, qui ne peuvent pas le lier ni suspendre l'exécution des Décrets qu'il a déja rendus, ou qu'il trouvera bon de rendre, ni le dépouiller de son caractére

(a) Cette Cause est devenue célébre par les savans Mémoires du R. P. Norbert Missionaire Capucin qui s'est rendu le fleau des Jesuites, & plus encore par la Bulle *Omnium sollicitudinum* de N. S. P. Benoit XIV. qui condamne l'Idolâtrie des Jesuites, & par la Bulle qui a paru quelques mois après l'Ouvrage de ce Missionaire, Procureur de leurs missions des Indes en Cour de Rome.

caractére de Commissaire Apostolique & des pouvoirs que le S. Siége lui a communiqués : c'est une maxime du droit canonique, confirmée pas le Concile de Trente, *que l'apel ne suspend point l'exécution* des décrets & des réglemens qui regardent la discipline, les mœurs & le service divin. N'est-ce pas sur ce fondement que les ordonnances des simples Evêques sont exécutoires par provision, & non obstant l'apel interposé même légitimement ? Que sera-ce donc à l'égard des décrets rendus par un Commissaire Apostolique dans un pays qui se trouve à l'autre bout de la terre. Décrets d'abord acceptés par les oposans, gens dont l'indocilité & la mauvaise foi ne sont d'ailleurs que trop notoires ; les Récolets & une partie des Jésuites ont eux-mêmes reconnu dans la suite, l'erreur & l'illusion de leur apel. Les R. P. Jean Gruber, François à Costa, & Britto Jésuites ; les Peres Philippe, Simplicien & Séraphin Récolets, en ont témoigné leur chagrin & leur remords : le dernier étant au lit de la mort, & sur le point d'aller rendre compte à Dieu, écrivit à M. le Visiteur une lettre par laquelle il désavoue tout ce *qu'il auroit pu dire, écrire ou faire contre sa personne & ses décrets* ; il le suplie de rayer son nom des *écritures* contre les Missionaires François, qu'il reconnoissoit pour des Sts. Prêtres ; il lui demande pardon de lui avoir pris un fois dans son écritoire le Bref de ses pouvoirs, pour en tirer une copie & la communiquer aux Jésuites, d'avoir participé au vol que le Pere Martiali lui fit de quarante bouteilles de vin, & d'une corbeille de biscuits, il écrivit encore aux Jésuites de Cham, au Pere Miralta à Macao, & au Pere Martiali à Rome pour leur notifier sa rétractation & son répentir. Les Jésuites ont été vivement piqués des saintes démarches que la grace avoit fait faire au Pére Séraphin ; ils disent qu'on ne peut point ajouter foi ni à ce qu'il dit, ni à ce qu'il écrit, qu'il avoit pour lors perdu la tête, qu'il étoit dans un délire qui ne finit qu'avec sa vie : Enfin que le fait des bouteilles & des biscuits pouvoit bien avoir afoibli

IX. LETTRE. 1740.

L'apel ne doit pas suspendre l'exécution des Décrets d'un Visiteur Apostolique.

Rétractation d'un Récolet.

Les Jésuites atribuent cette rétractation à un délire.

IX. LETTRE. 1740.

bli l'estomach vuide du Légat Apostolique ; mais qu'ils n'afoiblissoit point l'apel de ses Décrets. C'est ainsi que ces cœurs endurcis se défendent par un tissu d'absurdités, d'injures & de mauvaises plainsanteries : non seulement ils tractassent M. d'Halicarnasse en ce qui le concerne personnellement, mais encore dans toutes les afaires qui regardent les François.

M. d'Halicarnasse engage les Miss. François à former des Ecléfiastiques du Pays.

M. d'Halicarnasse ayant inspiré aux Missionaires François d'établir un Séminaire pour former des jeunes gens à l'Etat Ecléfiastique & sur-tout au catéchisme, comme ils le font si heureusement à Siam, & au Tonquin, ces Messieurs charmés des saintes vûes de M. d'Halicarnasse, commencerent aussi-tôt de mettre la main à l'œuvre ; ils se proposoient de former chacun en particulier deux éleves par année, & qu'en moins de dix ans, ils auroient de très-bons sujets :

Oposition des Jésuites contre un St. Etablissement.

Le supérieur avoit déja beaucoup avancé le bâtiment du Séminaire, quand un beau matin les Jésuites lui signifierent une oposition, qu'ils afecterent encore d'intimer à M. le Visiteur lui-même.

Etant sûrement informé par M. de la Court, qu'on veut rétablir ou augmenter l'édifice de l'ancienne maison, située dans la Chrétienté de Thoduc, qui a été usurpée par le Séminaire de Paris, j'intente en conséquence un procès pour répéter le droit sur cette Chretienté, & je cite en jugement M. de la Court supérieur de la Mission des M. Fran-

Cum (a) certò intelligam a Reverendo Domino de la Court in Christianitate Tho-duc a seminario Parisiensi usurpatâ, ædificium domûs veteris aut restaurari, aut ampliari, interim super hac Christianitate litem indico, & Reverendum Dominum de la Court superiorem missionis Dominorum Gallorum in hoc Regno judicialiter reconvenio, protestando contra quamcumque novam

(a) Cet Acte est noté dans les Actes de la Visite & remis à la Propagande, sous le *Num. 16. en date du 21. Mai 1740.*

novam fabricam &c. Donec judicetur. &c. François, protestant contre toute nouvelle fabrique &c. jusqu'à une nouvelle décision. IX. LETTRE. 1740.

Signé. Lopes Supérieur des Jésuites.

M. le Visiteur reconnut dans cet acte une nouvelle malice des Jésuites, qui vouloient confondre sa chrétienté ou paroisse avec le bâtiment de M. de la Court; ils n'avoient nul droit sur cette paroisse, & quand ils l'auroient eu, ils avoient cédé généralement tous leurs droits aux Missionaires François par un acte autentique. M. le Visiteur transporté d'un st. zéle, dit au P. Lopes leur Supérieur, qu'ils mériteroient d'être chassés & rigoureusement punis; puisqu'ils faisoient des éforts si indignes, pour arrêter les progrès de la foi dans un pays de Gentils, qu'ils oprimoient tous les ministres du Seigneur, en empêchant qu'ils ne formassent des éléves: mais il ordonna que sans avoir égard aux opositions des Jésuites, le Supérieur des Missionaires François continueroit son Séminaire. A peine le P. Lopes eut-il perdu ce procès, que le Procureur de la Societé renouvella éfrontément son instance pour obtenir la tolérance du jurement, au nom du Diable & du sacrifice de *Miqui*. M. le Visiteur toujours plus scandalisé rejetta avec indignation cette instance sacrilége, & s'écria, *comment donc mes Peres! invoquer le Diable, jurer par lui, lui sacrifier, s'unir à lui par le sang & la parole: ce n'est donc pas ici la Societé de Jésus-Christ, c'est la Societé du Diable.*

Reproches sévéres, mais justes de M. d'Halicarnasse au Supérieur des Jésuites.

Le Procureur de la Societé insiste à demander que le jurement au nom du Diable, soit permis.

Ce jurement au nom du Diable, & ce Sacrifice se font en prêtant le serment de fidélité au Roi: ils se renouvellent chaque année au commencement de la troisiéme lune, qui paroît ordinairement au mois de Mai: vous voulez sans doute, Monsieur, que je vous en fasse le détail; le voici.

Comment se fait le jurement du Diable.

On égorge les victimes qui sont un bœuf, des poules & des canards, leur sang est réservé dans une grande cou-

O pe:

IX. Lettre. 1740.

pe : on place les viandes partagées en quartiers sur les deux coins de l'Autel, & la grande coupe sur le milieu ; les Bonzes richement parés montent à l'Autel en présence du Roi & de toute la Cour, ils mêlent le sang des animaux immolés avec du vin de ris, & récitent des priéres en invoquant le secours de tous les Dieux : mais ils ofrent le sacrifice spéciallement à l'*idole du Diable* là présent, qu'on apelle le *Màqui*. Le grand Bonze consomme le sacrifice en buvant une partie du sang dans une coupe d'or ; il se tourne ensuite vers le Roi qui s'avance jusqu'au pied de l'Autel, se prosterne par terre, adore le Diable, & reçoit de la main du grand Bonze une autre coupe d'or pleine du même sang & du même vin, il le boit avec un grand respect, & se retire en adorant l'Idole. Alors les deux principaux Seigneurs de la Cour s'avancent aux deux coins de l'Autel, reçoivent chacun une coupe, où il y a du même sang & du même vin, & tenant ces coupes entre leurs mains proferent à haute voix les paroles suivantes. *Je N.... promets une fidélité inviolable à mon Roi, & si jamais je venois à le trahir, je veux que le Diable-là présent sur cet Autel m'étrangle de même que j'avale cettte coupe sacrée :* en même tems ils boivent la liqueur sacrée de leurs coupes, qu'ils remettent aux Bonzes ; ce que fait toute la Cour successivement ; les hommes aussi-bien que les femmes, chacun selon son rang.

Jurement au nom du Diable, tel que les Jésuites veulent l'observer.

Voilà Monsieur, ce *qu'on apelle le jurement du Diable, le sacrifice de Màqui, le serment de fidélité.* Les Evêques & les Missionaires François & sur-tout M. de Flory, avoient toujours regardé ce jurement & ce sacrifice comme un Idolâtrie de l'espéce la plus horrible & comme un pur Manichéïsme : Ils avoient toujours défendu aux fidéles d'y prendre aucune part. Les Jésuites au contraire & permettoient à leurs chrétiens, à qui ils enseignoient un moyen simple & facile de le faire, sans le moindre péché veniel ; vous pouvez, disoient-ils, à leurs Néophites, vous pouvez en sureté de conscience, & sans ofenser Jesus-Christ, assister à ces sacrifices, boi-

Les Jésuites permettent ce jurement sous le faux prétexte d'une direction d'intention.

re

IX. LETTRE. 1740.

re à la coupe sacrée, & jurer par le Diable, pourvû que vous fassiez auparavant un acte intérieur de ne point croire à ce que croient les payens; que vous ayez un petit crucifix caché dans votre manche, & que quand vous vous prosternez pour adorer extérieurement l'Idole du Diable, placée sur l'autel, vous ayez l'intention secréte d'adorer l'image de Jésus-Christ, cachée dans votre manche. Pour soutenir cette afreuse Théologie, les Jésuites disoient que dans un pays où la foi est naissante, il faut permettre certaines choses dont on aura dans la suite plus de loisir & de moyen de désabuser le peuple; qu'il vaut mieux conduire les gens en Purgatoire que de les laisser aller en Enfer. Les François croyoient diféremment & enseignoient qu'on ne peut pas permettre le mal dans l'espérance d'en tirer un bien: & que cette Idolâtrie exclu les hommes du Ciel, & les livrent au maître qu'ils invoquent dans leur serment & dans leur sacrifice: qu'au reste si les chrétiens venoient à être persécutés pour avoir fait refus de sacrifier au Diable, la grace de Jésus-Christ les soutiendroit: qu'il étoit glorieux de mourir pour la défense des Loix du Seigneur, & qu'il n'y avoit pas de plus grands malheurs, que de vivre & mourir Idolâtre & Apostat. *Absit istam* (*a*) *rem facere &c., si appropiavit tempus nostrum, moriamur in virtute: & non inferamus crimen gloriæ nostræ.* Les persécutions n'ont jamais nuit à l'Evangile: *le sang des Martyrs, disoit Tertullien, est une semence des chrétiens: Sanguis Martyrum, est semen Christianorum.* Sans doute, ajoutoient-ils, que les premiers chrétiens ne croyoient pas que la direction d'intention fut sufisante pour justifier aux yeux de Dieu, les actes extérieurs de l'idolâtrie; eux qui aimoient mieux périr au milieu des tourmens les plus afreux, que d'ofrir le moindre grain d'encens aux Idoles.

Les Missionaires François rejettent cet abominable jurement.

C'est-ce que M. d'Halicarnasse répéte toujours à ces peuples dans ses exhortations, & Dieu merci ce n'est pas sans fruit,

La fille du Roi refuse de jurer en nom du Diable.

O 2

(*a*) Jud. Machab. L. I. ch. 9.

IX. LETTRE. 1740. fruit, une Dame, la nourrice du fils aîné du Roi, qui avoit eu jusqu'aujourd'hui la foiblesse de faire ce serment, a eu assez de courage pour s'en excuser cette année, je ne saurois, dit-elle au Roi, je ne saurois jurer par le Diable, ni lui sacrifier ; je suis chrétienne & ma Religion me le défend ; mais je suis prête de jurer par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré dans le ciel & sur la terre, que je serai fidéle à mon Prince ; ma Religion me l'ordonne encore plus expressément que toutes les loix de l'Etat. Car notre Dieu nous aprend de rendre au Roi ce qui est du au Roi, & St. Paul son Apôtre, nous enseigne d'obéir à ceux que la providence a placé sur le Trône pour nous commander.

Le Roi est satisfait des raisons que les chrétiens aléguent pour ne pas jurer au nom du Diable.

Quelques jours après cette victoire sur le Diable *Màqui*, un certain Mandarin également superstitieux & adulateur, releva devant le Roi le trait de cette Dame qu'il acusa de témérité, & qu'il voulut rendre suspecte : Sa Majesté répondit, j'avoue qu'elle est téméraire, mais un Roi n'a rien à craindre de la part de ses sujets chrétiens : leur fidélité est inviolable. Plusieurs personnes refuserent généreusement comme cette Dame de prêter le même serment, & il n'y a nulle recherche contre eux : il paroit que les miséricordes du Seigneur ne seroient point éloignées, si tous les Missionaires cherchoient uniquement sa plus grande gloire.

Délivrance d'un possédé par M. Bennetat.

M. Bennetat lui-même qui avoit été acusé de Jansénisme par le Pere Martiali & par les Jésuites, a operé un prodige qui devroit fermer la bouche à ses acusateurs : il a délivré un possédé extraordinairement furieux, connu de tout le peuple, & que moi-même j'ai vu : il s'est acquis par-là, une réputation d'Apôtre. Les Payens même en ont été saisi d'admiration : le Mandarin du Bourg de Chamoi, lieu de la délivrance, est un homme d'esprit & un Philosophe, qui connoissoit l'homme obsédé, & l'avoit cru sans rémede ; il fut si surpris de sa guérison, qu'il ordonna sur le champ à son Ecuyer d'ofrir de sa part à M. Bennetat un cheval de main, le priant de ménager une santé si précieuse au Peuple

ple & aux gens de bien, & d'agréer le préſent qu'il lui faiſoit de ce cheval, afin qu'il ne s'épuiſa point en parcourant à pied les bourgs & les campagnes. Il eſt encore de notoriété publique que le Diable lui avoit déja obéi une autrefois. M. de La-court Supérieur des Miſſionaires François a auſſi le même don; j'en ai vu pluſieurs témoins, & même j'ai oüi dire à des Jéſuites (aveu ſingulier) qu'ayant éprouvé inutilement les exorciſmes ſur des obſédés, ils les lui renvoyerent & qu'il les délivra: n'en ſoyez pas ſurpris, quand la foi eſt vive & pure, on peut faire des miracles au nom du Tout-puiſſant: le témoignage d'un Jéſuite en faveur de M. Bennetat, & d'un autre Miſſionaire François, eſt ſans contredit le témoignage le moins ſuſpect. IX. LETTRE 1740.

M. le Viſiteur a écrit à la Propagande pour demander la confirmation de ſes décrets, la caſſation de la proteſtation des Jéſuites & de l'apel des Récolets & la punition du P. Martiali; ce ſéditieux qui aime mieux communiquer avec le Diable qu'avec les Miſſionaires François, & qui eſt parti pour l'Europe, où il prétend porter ſes plaintes contre nous: Le Prélat demande auſſi qu'elle nomme un Evêque François, au cas qu'il ne ſoit pas encore nommé, il avoit déja demandé M. de Lolliéres; mais nous avons apris qu'il avoit été fait Evêque de Siam, il ſouhaitroit que M. Bennetat ou M. le Febvre le fut pour la Cochinchine: l'un & l'autre en ſont dignes par leur ſcience & leurs bonnes mœurs. *M. d'Halicarnaſſe demande à Rome la caſſation des Apels.*

Du reſte quoique nous n'ayons reçu de Macao aucune proviſion cette année courrante, ni en argent, ni en farines ni en vin, qu'il ne nous ſoit pas même permis d'eſpérer du biſcuit avant un an, M. d'Halicarnaſſe eſt toujours plus animé à la perfection de ſon ouvrage; mais depuis Macao on le voit diminuer chaque jour, quoique ſon eſprit ſoit encore le même, il me répéte ſouvent notre deviſe, *vaincre ou mourir:* il a écrit au Pere Miralta, Procureur de la Propagande, que bien qu'il eut manqué à ſon devoir & violé tous les droits de la ſocieté, en lui retenant ſes pro- *Les proviſions manquent à M. d'Halicarnaſſe.*

 viſions,

IX. Lettre. 1740. visions, rien ne l'empêchera de faire ses visites, quand il devroit demander l'aumône : il me dit souvent faisons bien, tandis que nous pouvons, si nous périssions comme nos compagnons de voyage & nos prédecesseurs, au moins tout ne sera pas perdu. Dieu veuille que ce ne soient pas-là des pressentimens ou prophéties ; il est vrai que nous sommes mal, il est moralement impossible que nous n'essuyons quelques rudes tempêtes, dans cette galére : trop heureux si nous n'échouons pas, nous sommes obligés de vivre dans une défiance continuelle & de regarder devant & derriére nous, comme celui qui se voit environné de filoux & d'assassins : ce qui nous console, c'est que Dieu est le maître de notre sort, & que nous ne sommes exposés à tant de périls, que pour soutenir sa cause & celle de son Eglise.

M. d'Halicarnasse est environné de tous les dangers.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

Visite des trois Provinces du Nord.

DEPUIS ma derniére lettre qui contient des faits si extraordinaires, j'ai parcouru la plus grande partie de la Cochinchine. Et M. d'Halicarnasse d'une santé extrêmement afoiblie & hors d'état de faire la visite de toutes les Eglises de ce Royaume, s'est contenté de faire (a) celle de trois Provinces du Nord : Elles sont les plus faciles à parcourir. (Je

(a) Il avoit visité l'année précédente, Cham & Hué.

M Favre est constitué Provisiteur pour les Provinces du Midi.

(Je vous ai déja dit que pour le bien de la paix, M. le Visiteur les avoit ajugées aux RR. PP. Jésuites.) A l'égard des autres Provinces méridionales qui sont d'un plus dificile accès, il m'a fait l'honneur de m'envoyer les visiter à sa place; il me constitua donc à cet éfet Provisiteur Apostolique, suivant le pouvoir qui lui étoit acordé par ses Brefs, & choisit pour Sécrétaire pendant mon absence, un Chinois qui lui servoit d'interpréte, homme en qui il avoit reconnu beaucoup de probité & de sagesse, & qu'il avoit ordonné Prêtre malgré l'envie & les opositions de certains Péres. A peine M. d'Halicarnasse m'eut délivré mes lettres de Provisiteur, que je ne songeai plus qu'à m'acquiter de cette importante commission. Je partis le 21. Aoust par des chaleurs excessives, pour me rendre à la Province de Cham par terre, & de Kéthà: je marchai encore pendant vingt jours *in nomine Domini*, acompagné de M. Rivoald Missionaire François, & nous arrivâmes à Nathlang près du Royaume de Ciampa, sans pouvoir pénétrer plus avant, à cause de la guerre & de la saison pluvieuse qui commençoit, pendant ma route j'ai été souvent le triste témoin des mœurs corrompues des habitans de ce pays. Nos porte-faix qui étoient des vigoureux paysans voulurent avoir des femmes, & suivant l'usage du pays, ils furent faire cette emplette au premier marché; elles leur couterent quinze sols la piéce, & n'avoient que vingt ans: mais les Faquins pour leurs quinze sols, ne les garderent que huit jours. En repassant par un autre marché, l'un d'eux, que ces camarades acuserent d'être prodigue, en acheta une autre pour vingt cinq sols.

Il part pour aller en ces Provinces.

Mœurs corrompues des gens du Pays.

Dans le tems que nous étions à la Province de Phuyen, il nous fallut faire, *le medecin malgré nous*. Des courriers qui aloient de tous côtés cherchant des medecins pour une Dame qui étoit à l'extrémité, nous ayant rencontrés, nous priérent avec les instances les plus vives de soulager cette Mandarine; mon compagnon eut beau leur répéter

Les Européans sont regardés comme des médecins par les gens du Pays.

X. Lettre. 1740. cent & cent fois que nous n'étions pas médecins, ils réïtérent leurs priéres, & voulurent absolument nous conduire chez la malade: Nous sommes persuadés, disoient-ils, que les Européans savent tout, & principalement la médecine. Nous nous laissâmes gagner, dans l'espérance de donner à ces payens au moins une idée de la complaisance charitable que la Religion chrétienne inspire. M. Rivoald, à qui cette avanture ne plaisoit point, me dit, vous ferez si vous voulez le médecin, car pour moi je n'y entens rien, je lui promis d'agir en sorte de ne nous atirer aucune reproche, nous entrâmes donc, au Palais de la malade: le Mandarin nous fit d'abord mille politesses & nous promit cent *Quans*, (*a*) si nous pouvions guérir sa Dame: je m'aprochai du lit de la malade qui étoit entourrée de femmes & de médecins; ma présence les frapa; tous se tinrent dans le silence & fixerent leurs regards sur moi: j'interrogeai la malade & n'eus pas de peine à comprendre son mal, qui n'étoit qu'une indigestion. Le Mandarin fort empressé me répétoit, comment la trouvez-vous, M. le Médecin? Croyez-vous de pouvoir la guérir? Je voudrois, lui dis-je, pouvoir remédier aux maux de son ame, comme j'espére de soulager ceux de son corps. Ah! mon Pere, ajouta le Mandarin, si vous la guérissez, elle se fera chrétienne & moi aussi: je fis prendre à la malade deux pillules dorées; & pour lui ôter le goût de la médecine & lui ranimer le cœur, je lui donnai encore quelques goutes d'eau de milice dans un doigt de vin de Kere; cette médecine fit un éfet si merveilleux que la Dame s'écria quelque tems après, je suis guéries. Son indigestion passa, & le cœur qui lui avoit manqué si souvent, fut bientôt ranimé. Dans moins d'une heure, nous lui vîmes prendre du thé avec la tranquillité d'une personne en bonne santé: les médecins du pays étoient stupéfaits, de voir qu'une si petite médecine eut operé une guérison si

Le Provisiteur contraint de faire le médecin.

Le Mandarin promet au Provisiteur de se faire chrétien, s'il guérit son epouse.

(*a*) Cent *Quans* valent environ 400. L. argent de France.

ſi prompte, ils vouloient acheter le reſte de mon eau de milice, & m'en auroient donné tout ce que j'aurois voulu; la Mandarine demandoit que nous paſſaſſions la nuit chez elle; le Mandarin nous en fit auſſi de vives inſtances: mais nous voulumes abſolument partir, parce qu'elle diferoit de ſe faire chrétienne. Alors le Mandarin fit aporter une ſomme d'argent ſur un baſſin, ſe proſterna par terre & nous pria d'accepter cette marque de ſa reconnoiſſance. Nous lui dimes que nous étions charmés d'avoir guéri ſon épouſe: que puiſqu'elle vouloit diférer de ſe faire chrétienne, nous n'avions plus rien à faire dans ſon logis. Le Mandarin répondit; à votre retour, venez chez moi je vous prie, & nous nous ferons chrétiens.

X. Lettre. 1740. Le Proviſiteur refuſe de l'argent.

Ce même ſoir nous fimes encore deux mortelles lieues, pour nous rendre au pied d'une montagne d'un accès dificile, qui ſépare la Province de Phuyen d'avec celle de Nharu. Le lendemain nous la traversâmes avec beaucoup de peine & de fatigues, en ſix heures de tems: les ſables de l'autre côté de la montagne ſe trouverent ſi brulans, que nous ne pûmes faire le reſte du trajet d'environ un quart de lieues, juſqu'au village où nous devions loger, ſans avoir les pieds tout brulés: Ce fut-là la plus forte journée que je fis de ma vie, quoique j'en aie fait quelque fois de violentes. Par ſurcroi de malheur, nous eûmes ce même ſoir la viſite d'un voleur, qui s'étoit caché ſous les planches de notre chambre. Mon compagnon & notre ſuite étoient plongés dans un profond ſommeil; pour moi, ſoit que la fatigue m'eut trop échaufé, ou par un trait de providence, je ne pus fermer l'œil: Un bruit ſourd & comme d'une perſonne qui ſe remuoit, me fit éveiller nos gens. Ils allumerent la lampe: je la pris, & après avoir viſité tous les recoins de la ſalle ſans rien trouver, je m'aviſai alors de lever une planche de deſſous mes pieds, & de regarder dans le vuide qui étoit entre le plancher & le rez de chauſſée, à trois pieds environ de hauteur, j'aperçu un homme étendu

Départ du Proviſiteur d'auprès de la malade.

Voleur caché dans le logement du Proviſiteur.

de

X. Lettre. 1740.

de fon long : voici, dis-je à M. Rivald, voici celui dont j'entendois le bruit ; on fe faifit du voleur, & nous veillâmes le refte de la nuit : ce malheureux que nous crûmes être l'efpion des autres voleurs, étoit entré par un trou qu'il avoit fait dans la terre : nous le chatiâmes en Miffionaires, c'eft-à-dire, que nous ne lui fimmes qu'une bonne mercurialle. Quelques jours après le maître du logis, crainte d'en être acufé lui-même, le dénonça & le fit mettre à la (a) cangue.

Ouverture des vifites du Provifiteur.

Le 19. Sept. j'arrivai enfin à Lemtuyen, Bourg principal de la Province de Nathlang, j'y ouvris mes vifites ; il s'agiffoit d'une dificulté affez épineufe, dont il ne fera pas hors de propos de vous donner une connoiffance fufifante. quoiqu'elle m'oblige à remonter à un trait d'hiftoire, que je voudrois volontiers enfevelir. Dès que M. Alexandre premier Evêque Italien en ce Royaume, eut formé le deffein de chaffer de ces Miffions tous les Miffionaires François, il prit pour le mieux exécuter l'aide des Jéfuites & fur-tout du Pere Lopes Supérieur de la Societé, homme véritablement à toutes mains: Cet Evêque & ces Peres commencerent leur entreprife par une vifite paftorale, paffant d'une Province à l'autre jufqu'au Camboje. A leur retour de ce Royaume, ils amenerent avec eux deux Peres Récolets, le Pere Valere Allemand, & le Pere Séraphin Napolitain. M. Alexandre honora d'abord le Pere Valere de la qualité de fon Grand-Vicaire, & lui ordonna de s'établir à Lemtuyen, malgré l'opofition des François. Ce nouveau Grand-Vicaire fit bâtir une petite Eglife tout à fait voifine de celle des Miffionaires François, & dès qu'elle fut achevée, il ordonna à M. Gonges Miffionaire François, d'aller travailler ailleurs qu'à Lemtuyen, & aux chrétiens de venir tous

Vifite de l'Evêque avec les Jéfuites qui avoient caufé la divifion.

(a) Ce font deux groffes barres longues comme une échelle de huit pieds qu'on met fur les épaules avec un clef traverfiere fous le menton & l'autre derriere le col; en forte que le criminel a la tête au milieu : on peut juger delà du genre de fuplice.

tous à son Eglise. M. Gonges déja fort âgé, amateur de la paix & ennemis de la chicanne, se retira dans les villages des montagnes; mais la plus-part des chretiens refuserent d'abandonner l'Eglise des François. M. de Flory ayant apris que le Pere Valere agissoit injustement envoya un autre Missionaire François à Lemtuyen pour apaiser les chrétiens, qui étoient vivement choqués du procédé du Pere Récolet: Cet autre Missionaire François voyant l'inutilité de s'oposer à une querelle si mal fondée, se retira encore, pour éviter une excommunication dont il fut menacé. Alors M. de Flory se porta lui-même à Lemtuyen & s'oposa au P. Valere, encouragea les chrétiens à la fidélité & à la constance: En sorte que cette chrétienté se divisa; les uns étoient pour le P. Valere, & les autres pour M. de Flory: voilà le fait passé en 1732. voici comme j'ai tâché d'y remédier: Je visitai les deux Eglises; de deux confreries des morts, j'en fis une, que je mis sous la direction de l'ancien catéchiste des François: je réunis encore dans une charité fraternelle tous les autres chrétiens, & je décidai que l'Eglise des François seroit la mere Eglise, c'est-à-dire la Paroisse où l'on feroit les priéres acoutumées & où les enfans seroient batisés, que celle du P. Valere, qui étoit mort sans successeur, seroit déservie par les Missionaires François jusqu'à ce que Rome en eut décidé autrement.

X. LETTRE. 1740.

Le Proviseur tâche de rétablir la paix.

Cette décision causa une grande joie parmi ces chrétiens qui croyoient n'avoir ni dons ni paroles proportionés à leur reconnoissance: Je trouvai tant de ferveur & de bonne foi dans les autres Eglises de cette Province, qui n'avoient point été divisées, que je ne les quitois qu'avec beaucoup de regret. La relation que j'eus encore des Eglises de Ciampa & de celles du Dounai, me fit aussi un plaisir infini, parce que tout y alloit bien.

Eloge de M. de Carbon décédé en cette Province.

Avant que de quiter Lemtuyen, nous chantâmes un ofice solemnel pour le repos de l'ame de M. de Carbon, (a) notre

P 2

(a) Il étoit Toulousin, âgé de trente cinq ans.

X. LETTRE. 1740.

notre compagnon de voyage, qui est enterré dans l'Eglise paroissiale, étoit vénu dans cette Province de Nathlang presqu'aussitôt qu'il fut débarqué; son zéle avoit été trop ardent, & le Seigneur l'avoit voulu récompenser bientôt de son sacrifice & de ses travaux : car il n'y avoit vêcu qu'environ trois mois. Les chrétiens qui s'étoient déja aperçu de son rare mérite, l'avoient extraordinairement regretté; c'étoit en vérité un excellent Ecléfiastique, qui joignoit à beaucoup d'esprit un sçavoir distingué & une pieté solide. Le catéchiste qui prononça, ou plutôt qui chanta son éloge, le compara à des leurs agreables qui n'ont d'autres défauts que de mourir trop tôt.

Le même matin que nous devions partir pour aller à la Province de Nharu, un vieillard tout chauve, vint se jetter à nos pieds, nous demandant en grace de vouloir l'écouter, lorsque nous l'eûmes fait relever, il se mit à raconter l'histoire suivante.

Vœu singulier d'un Bonze converti à la foi.

Il y a plus de vingt ans que je ne me suis pas confessé de mes fautes, je suis vieux & je mourrai bientôt, il est tems enfin que je fasse pénitence, & que je pense sérieusement à sauver mon ame. Autrefois je fus soldat, je désertai & me fis Bonze pour ne plus servir, & j'avois fait encore quelque chose de pis : croyez-vous, mon Pere, que je puisse me sauver ? Sans doute, lui dis-je, vous pouvez encore obtenir ce bonheur, pourvû que vous vous répentiez sincérement de vos péchés: quelle est cette autre mauvaise chose que vous fites encore ? La voici répondit-il, étant soldat mon Capitaine me manda un jour avec trente autres de sa compagnie, pour chasser un tigre, nous nous armâmes de nos lances & nous fûmes à cette chasse: parvenus à l'endroit, nous entourrâmes un petit bois où étoit la bête, chacun de nous devoit faire un pas à tous les cris de notre Commandant: l'endroit que j'avois à pénétrer, étoit afreux, j'entendis la voix d'un de mes camarades, qui crioit que le tigre paroissoit, notre sergent nous exhortoit

toit à ranimer notre courage ; mais la crainte que j'eus d'ê- X. LET-
tre dévoré par cet animal furieux, m'arracha un vœu im- TRE 1740.
pie : je promis, si j'échapois, de donner après ma mort une de mes jambes au Dieu du Ciel & l'autre à But, le grand Dieu de ce pays ; que chaque jour je ferois ma priere du matin à Jésus, & celle du soir au Diable (a) : & tout de suite je perce les broussailles ; j'ataque le tigre, nous le combattons & il est pris après s'être défendu vigoureusement. Trois de mes compagnons avoient été dangereusement blessés, & moi je n'eus point de mal, je crus que c'étoit mon vœu qui m'avoit préservé, je le renouvellai & le mis en pratique, priant Jésus le matin, & le soir But, d'éloigner de moi les malheurs de la vie, & je conserve avec beaucoup de soin mes deux jambes pour les laisser à qui elles apartiennent. Quelques tems après cette chasse, je fus trouver le Pere Mathieu François qui revenoit du Ciampa, je le priai de me confesser, mais avant de le faire je voulu lui raconter mon histoire. Pauvre misérable ; s'écria-t-il, qu'avez-vous fait ! Un chrétien peut-il servir à deux maitres ? Donner ainsi ses jambes, prier Jesus, But & le Diable ? Il faut que vous renonciez à But & que vous demandiez pardon à Jésus-Christ de votre crime, autrement je ne vous confesserai pas.

Vœu singulier d'un Bonze converti à la foi.

Je répondis au Pere, comment voulez-vous que je renonce à But qui m'a sauvé du tigre ? Ce seroit une ingratitude, & je ne puis pas renoncer à ce que j'ai donné : vous savez que je suis homme de parole, quand je promets une chose, je la tiens : j'ai donné la droite à Dieu, & la gauche à But, & je ne leur ai pas donné grand-chose ; car il ne les auront que lorsque je ne pourrai plus m'en servir, c'est-à-dire, après ma mort. Peu m'importe que chacun d'eux prenne alors sa portion, & qu'ils en dispo-

Faux préjugés de ce Bonze.

(a) Il confondoit But & le Diable en leur donnant le même nom.

X. Lettre. 1740.

difpofent comme ils voudront, fi vous pouviez les engager à renoncer eux-mêmes au don que je leur ai fait, je me dédirai, & je donnerai mes jambes, ces inutiles reliques, à qui vous trouverez bon, cela m'eft affez indifférent; il n'en eft pas de même de la priére que j'ai faite chaque jour au Diable, je fuis déchiré de remords depuis quelque tems: Je reconnois en éfet que je fuis le plus grand pécheur, qu'il y ait fur la terre; j'ai commis toutes fortes de crimes, fur-tout quand j'étois Bonze; là-deffus il fe mit à pleurer, en criant de toutes fes forces *mea culpa, mea maxima culpa.* Mon Pere ordonnez-moi tout ce qu'il vous plaira, je protefte & je jure en préfence de tous les chrétiens, que j'acomplirai la pénitence que vous m'impoferez.

Sentiment de pénitence du Bonze.

Je lui remontrai que ce n'étoit pas But, mais Dieu qui l'avoit fauvé, que But n'avoit nul droit fur un chrétien, que cette Idole ne pouvoit ni accepter fes ofrandes, ni y renoncer, que le don d'une de fes jambes à ce faux Dieu, n'étoit point une action indiférente; mais un grand péché & un facrilége, que l'homme n'avoit que l'ufage de fes membres dont la proprieté apartenoit au Createur, & qu'il n'étoit point maître d'en difpofer, ni pendant fa vie, ni après fa mort, fur-tout en faveur du Diable (*a*). Je l'excitai à la contrition, il me parut touché, je le confolai en lui rapellant les mifericordes du Seigneur & je lui ordonnai de fe faire bien inftruire de notre religion pendant quinze jours & d'aller en fuite trouver le Miffionaire de la Province qui le recevroit à pénitence, je fçus quelques mois après que M. Bennetat avoit achevé fa converfion.

Vifite de la Province du Nharu.

La juftice, la joie & la paix ainfi rétablies à la Province de Nathlang, je paffai à celle de Nharu, j'y parcourus les Oratoires, & je fus m'arrêter au Bourg qui porte le même nom que la Province. Le Pere Séraphin compagnon du Pere Valere, avoit auffi bâti une petite Eglife au préjudice

(*a*) Dii gentium Dæmonia.

dice de celle des Missionaires François, & s'étoit servi de moyens peu convenables pour diviser les chrétiens; je décidai encore comme à Lemtuyen, & j'y rétabli les Dévotes de la Croix selon l'intention de M, d'Halicarnasse. Alors un catéchiste nommé Jean-Baptiste qui entend assez bien le latin, me proposa la dificulté suivante. Autrefois M. de Flory avoit fait bâtir une Eglise dans un village à une lieue de Nharu, qu'il avoit dédiée à mon Patron S. Jean Baptiste; mais le Pere Valere ayant visité cette Eglise, il voulut qu'elle fut dédiée à S. Didace, jadis, Franciscain, que nous ne connoissons guére: cette réforme a ocasioné la division parmi les chrétiens & donne chaque jour celle de tenir des discours peu charitables &c. X. LETTRE. 1740.

Je décidai que le Titulaire de l'Eglise seroit toujours S. Jean-Baptiste, & j'exhortai néanmoins les chrétiens à avoir une grande confiance à S. Didace. On trouva cette décision sans réplique; mais la mort par des voyes illégitimes faillit à décider une autre question: nous crûmes d'avoir été tous empoisonnés à la réserve de deux de nos gens, il fallut nous sauver la vie par des violentes médecines; mais il n'y eut point de réméde assez éficace pour un de nos plus forts porte-faix, âgé de vingt quatre ans. Après sa mort, son corps se trouva tout noir, ce qui fut au jugement des médecins, un indice certain de son empoisonnement. Dès que nous fûmes en état de nous soutenir, nous nous tirâmes de-là pour aller à la Province de Phuyen ou l'air est meilleur & ces gens sont plus sûrs.

Le Provisiteur & sa compagnie sont empoisonnés.

Notre marche fut extrêmement rude, les riviéres étoient débordées & les chemins rompus: en arrivant à Phuyen M. Rivoald tomba dangereusement malade, & quand je l'eus tiré de danger, je tombai à mon tour presque sans espérance d'en pouvoir revenir: une fievre chaude m'avoit saisi si violemment, qu'elle m'otoit de tems en tems tous sentimens. Je reçus le S. Viatique le jour de la Toussaint. Je mourois plein de confiance dans les miséricordes du Seigneur

Maladie du Provisiteur.

X. Lettre. 1740.

Le Provisiteur hors de danger de mort.

gneur, qui paroiſſoit vouloir m'apeller à ſoi au milieu de l'âge, & par une ſuite de travaux que j'avois entrepris en ſon nom. On me croyoit déja perdu, lorſqu'on me donna pour me ſatisfaire une écuelée d'eau tiede, je fit ſigne qu'on m'en donnât une autre: cette boiſſon abattit ma fievre, je m'aſſoupis; & à mon reveil je me trouvai mieux; au bout de quatre ou cinq jours, je fus en état de me lever. Pendant ma maladie, le garçon qui me donnoit un bouillon, vit un ſerpent ſur ma natte & à mes côtés: il s'écria le Diable eſt auprès du Pere; je lui dis donnez-moi de l'eau bénite, je le chaſſerai, il répondit, c'eſt un Diable de ſerpent, ils trouverent le moyen de le tuer, & en firent la matiére de leurs diſcours & de leurs conjectures: les uns aſſuroient que la mort du ſerpent ſignifioit que j'avois triomphé de mon mal: les autres au contraire en tiroient un augure ſiniſtre. Tandis qu'ils diſputoient là-deſſus, un corbeau vint croaſſer ſur le coin de notre toit, un Néophite dit d'abord, n'eſt-ce pas-là encore un nouveau motif de pronoſtiquer? Cela ſignifie répondit un autre, que l'arche ne flotte plus, & que notre Proviſiteur eſt hors de danger: leur dialogue me fournit l'ocaſion de leur démontrer la vanité ſuperſtitieuſe de leurs augures, & de les convaincre que c'eſt une foibleſſe indigne d'un chrétien de vouloir préjuger l'avenir ſur des évenemens, qui n'y ont aucun raport, qu'on doit s'abandonner à la providence, ſans ſe repaître d'eſpérances téméraires, s'afliger de craintes frivoles.

M. d'Halicarnaſſe rapelle à lui ſon Proviſiteur.

Quelques jours après M. d'Halicarnaſſe, à qui je n'avois point marqué ma maladie qui l'auroit inquieté, m'écrivit de hâter mon retour: je me tranſportai le plutôt qu'il me fut poſſible au Bourg de Chamoi, pour y terminer la grande querelle du Pere Martiali, qui à l'exemple du Pere Valere & du Pere Séraphin, avoit bâti une Egliſe à Didon proche de Chamoi, uniquement pour uſurper la chrétienté des François & abolir la mémoire de M. de Flory & de ſes Confréres, qui y avoient travaillé avec tant de ſuccès.

L'Egliſe

X LETTRE. 1740. L'Eglise des François est une des plus belles de la Cochinchine, elle est dédiée à S. Charles Borromée ; mais pour des raisons de convenance le Pere Martiali l'avoit interdite.

Décision faite à Chamoi par le Provisiteur.

Je décidai que l'Eglise de Chamoi seroit à perpétuité, la paroisse du Lieu ; & que la chapelle du Pere Martiali seroit sous la direction des Missionaires François jusqu'à nouvelle division de Rome.

Conséquemment à cette Justice, je rétablis encore à Chamoi les Dévotes de la croix, qui avoient été bien maltraitées, sous prétexte qu'elles avoient prié pour M. de Flory, excommunié dans cette Eglise, selon le dire de ses ennemis : Comme M. d'Halicarnasse m'avoit expressément recommandé d'entendre les dépositions des chrétiens & de me mettre bien au fait de cette afaire, j'oui les chrétiens, & j'examinai avec toute l'atention imaginable les motifs de cette excommunication, la maniére dont elle avoit été déclarée & les suites facheuses qu'elle avoit entraînée après elle : voici le raport que j'en fis à M. d'Halicarnasse.

Raport de l'excommunication de M. de Flory.

En 1729. le Pere Lopez Supérieur des Jésuites mécontent de M. Laurent Prêtre Cochinchinois, qui travailloit avec fruit & aplaudissement dans les Provinces du Nord, sollicita (a) ailleurs, (parce que dit-on les Jésuites vouloient être seuls dans ces bonnes Provinces :) M. Alexandre apella M. Laurent à Hué, il obéit sur le champ, & vint à l'audience du Prélat ; celui-ci fit des reproches vagues à ce Missionaire & sur toute chose, il lui défendit de n'avoir plus aucun atachement pour M. de Flory. M. Laurent répondit à M. Alexandre, que M. de Flory étoit son Supérieur pour ce qui ne regardoit pas la jurisdiction de sa Grandeur, qu'il ne pouvoit pas l'abandonner lui ayant fait tant de bien & lui en faisant encore ; que son atachement pour sa personne dureroit jusqu'à la mort.

Q Cette

(a) M. L'Evêque Alexandre de faire retirer M. Laurent.

X. Lettre 1740. *M. Alexandre veut contraindre un Missionaire de se détacher de M. Flory son Supérieur.* Cette réponse irrita M. Alexandre, il dit à M. Laurent ; si vous faites l'entété je saurai bien vous en faire repentir. Je ne veux plus que vous retourniez à Dinh-cat, & je prétens que vous vous sépariez de M. de Flory, je vous donne 24. heures pour y penser. M. Laurent laissa écouler les 24. heures sans rendre réponse à M. Alexandre : Alors le Pere Lopez s'étant abouché avec le Prélat, ils envoyerent à M. Laurent un billet qui le suspendoit *ab omni officio Missionarii.* Le bon M. Laurent crut que le foudre lui étoit tombé sur la tête, il se trouva dans un terrible embaras, *Son juste refus lui merite une suspense.* c'étoit un vénérable vieillard qui depuis trente ans avoit batisé plus de vingt mille chrétiens, tout frapé qu'il fut des Anathemes de M. Alexandre & acablé de vieillesse & de chagrin, n'ayant pu obtenir une seconde audience, il résolut d'en aller informer M. de Flory au Phuyen, éloigné de Hüé à cent lieues. M. Laurent fit ce chemin à pied, raconta son aventure à M. de Flory : celui-ci l'ayant écouté le consola, en lui disant que M. Alexandre abusoit de son autorité en agissant contre toutes sortes de régles ; que l'Eglise ni Rome ne l'entendoient pas ainsi, & il ajouta restez ici avec moi, dites votre messe dans mon Eglise, j'écrirai à M. Alexandre les raisons que nous avons. M. de Flory écrivit en éfet à M. Alexandre pour lui representer la *M. de Flory fait de vives répresentations à cet égard.* désolation dans laquelle il avoit mis M. Laurent, que S. G. eut la bonté de lui marquer pour quel sujet il le précipitoit de cette façon &c. M. Alexandre méprisa le lettre de M. de Flory, & faché contre la hardiesse de M. Laurent, il apella un autre Prêtre, nommé M. Nicolas, homme tout de Dieu, à qui il dit, je viens d'aprendre les sacriléges que M. Laurent & M. de Flory font à Chamoi, vous qui êtes sage, qui me croyez, vous devriez les aller avertir de mon indignation contre eux, & des moyens que je saurai prendre pour les obliger à leur devoir ; M. Nicolas consentit de porter les ordres de M. Alexandre & de les aller signifier aux deux coupables.

M. Ni-

X Lettre. 1740. *Le Député de M. Alexandre cause un horrible scandal.*

M. Nicolas bien instruit des volontés de M. Alexandre, arriva à Chamoi & se rendit à l'Eglise de M. de Flory, dans le tems que M. Laurent disoit sa messe, il publia à haute voix les ordres de M. Alexandre, qui portoient que M. Laurent étoit suspens, que sa messe ne valoit rien, & que les chrétiens péchoient mortellement de l'entendre. M. de Flory qui étoit à son confessional derriere l'autel, ayant entendu cette publication & le murmure des chrétiens, se leva & fut bien vîte avertir M. Nicolas du scandale qu'il donnoit: M. Nicolas ne voulut point cesser, il crioit toujours plus haut, cependant la messe étoit déja bien avancée : à l'élevation M. de Flory pria M. Nicolas de se mettre à genoux & comme il résistoit à une suplique si juste, M. de Flory lui mis la main sur l'épaule en l'obligeant d'adorer la sainte Hostie : voilà le fait, & le fait, je vous prie, qu'il faut bien retenir.

Motifs de l'excommunication contre M. Flory.

Après la messe, M. de Flory reprocha à M. Nicolas sa crédulité & le scandale qu'il avoit donné ; celui-ci retourna à Hüé rendre compte de sa commission à M. Alexandre, qui l'obligea d'aller trouver son Grand-Vicaire, le Pere Pezini, & de faire exactement ce qu'il lui ordonneroit. Ce Grand-Vicaire dicta donc à M. Nicolas une lettre dans laquelle il disoit, qu'ayant voulu exécuter les ordres de M. Alexandre dans l'Eglise de Chamoi, M. de Flory s'étoit oposé & même d'une maniére violente, ayant porté ses mains sur lui : quand M. Alexandre eut cette lettre, il la médita pendant trois ans pour savoir si elle étoit sufisante pour procéder juridiquement contre M. de Flory; ses conseillers lui soutinrent toujours qu'elle ne sufisoit pas, qu'il faloit encore avoir quelques témoins, le Pere Lopez se chargea volontiers d'en trouver; mais n'en ayant trouvé qu'un, qui n'avoit pas été présent au fait, qui étoit un bigame, ennemi de M. de Flory: M. Alexandre crut d'avoir trouvé un meilleur expedient que des témoins, il suposa que le fait étoit si notoire qu'il ne portoit aucune tergiversation. A ces causes il

X. LETTRE. 1740. *Expressions surprenantes employées dans une Lettre Pastorale contre M. de Flory.*

fit une Lettre Pastorale d'une longueur extraordinaire en date de Janvier 1732., par laquelle il déclare que M. de Flory est un hypocrite, un loup ravissant, un coquin, un serpent venimeux, un homme d'un cœur très-cruel, un hérétique, & semblable à Arius, un Judas &c. *hypocrita, lupus rapax, nebulo, coluber venenosus, corde crudelissimus, hereticus, Arioque similis, Judas* &c. Ce sont les expressions.

De plus cette Lettre Pastorale, est encore plus mauvaise par raport à la doctrine qu'elle enseigne, elle permet aux Néophites d'aller aux comédies des Gentils, de manger de la graisse de cochon pendant tous les jours de l'année &c. Et enfin sous le N°. 25. elle déclare que M. de Flory a encouru l'excommunication majeure pour avoir battu M. Nicolas ; que lui cependant ne l'excommunioit pas ; mais qu'il ne fait que d'avertir que la loi l'excommunie, qu'il n'a pas eu besoin ni de faire un examen, ni d'entendre des témoins. *Ideoque de lege tantum admonere vos tenemur, ut observetis eam.* Vous saurez encore mes enfans que M. Laurens est suspens &c.

Cette lettre Pastorale qui véritablement est pitoyable, donna fortement aux yeux & au cœur de M. de Flory ; elle fut aussi un sujet d'un grand scandale parmi les chrétiens. M. de Flory non seulement la méprisa ; mais encore la réfuta par sa façon d'agir, par ses discours & par ses écrits.

Réponse de de M. de Flory.

La déclaration qu'il fit avant sa mort, fait voir un zéle poussé à bout, qui ne paroit se soustraire à une autorité tirannique, quoique légitime, que pour préserver son troupeau de la contagion & de l'erreur : *Si cogere vos voluerint*, dit-il à son Peuple, *ad accipiendum rectum pro obliquo, & obliquum pro recto, secus, vobis denegent absolutionem, melius est inhærendo justitiæ sequi voluntatem Dei usque ad mortem ; nihil damni accidet.* Ce zélé Missionaire se recommande d'abord aux prieres de ses chrétiens ; il les exhorte à tenir ferme dans l'observation des Loix de l'Evangile, & des Décrets des Souverains

verains Pontifes : Si après ma mort, continuoit-il, il ne vient plus de Missionaires François à la Cochinchine, & que les PP. de la Societé par envie ou par vengeance, veulent vous forcer à embrasser le faux pour le vrai, ou le vrai pour le faux & qu'en cas de résistence de votre part, ils vous refusent l'absolution, il est mieux de suivre la volonté de Dieu jusqu'à la mort, en perseverant dans la justice, & il n'en arrivera point de dommage. Voilà la véritable traduction du testament de M. de Flory, écrit en langue Conchinchinoise : les Jésuites n'échaperent pas cette ocasion pour ataquer sa mémoire, & l'acuser de Jansénisme. De concert avec M. Alexandre ils écrivirent à Rome qu'il étoit mort hérétique, savoir que l'acte de contrition susisoit lors même qu'on avoit abondance de confesseurs. *Sufficit actus contritionis, habitâ etiam confessarii copiâ.* Proposition fausse & tirée par les cheveux : comme on vient de le voir dans les paroles de son testament. Le P. Lopez Supérieur des Jésuites, & celui des Franciscains convinrent aussi devant M. d'Halicarnasse, qu'elle n'étoit pas mot pour mot dans l'article du testament de M. de Flory ; mais disoient-ils, en paroles équivalentes ; ce qui est encore faux. Ce n'est pas ici le lieu de justifier ce qu'un zéle poussé trop loin a pu faire, dire ou écrire à M. de Flory : Je me borne à vous dire que s'il y a quelque chose de réprehensible dans la conduite & les écrits de ce grand homme, on ne peut l'atribuer qu'à la violence que lui faisoit ceux qui ne pensoient jour & nuit qu'à sa perte, & à celle des chrétiens, qui par leur ferveur condamnoient le relachement de ses ennemis : Après tout, est-il surprenant qu'un Pasteur qui meurt en combatant pour le salut de son troupeau, ait pu sortir des bornes d'une défense légitime ? Etant donc parfaitement éclairci que M. de Flory n'avoit point encouru l'excommunication à Chamoi, & que je rendrois bon compte à M. d'Halicarnasse de ce que je savois à ce sujet, je dis aux chrétiens qu'auparavant de les quiter, nous ferions un ser-

X. Lettre. 1740. Doctrine de M. de Flory dans son testament : les Jésuites en prennent ocasion pour le traiter de Jansénisite declaré.

La violence a pu faire passer à M. de Flory les bornes d'une juste défense.

X. Lettre. 1740.

service solemnel pour le repos de l'ame de M. du Frenai leur dernier Missionnaire, & notre compagnon de voyage.

Eloge de M. du Frenai.

Le service se fit avec pompe, le catéchiste qui chanta son éloge, le compara au poivre aromatique, spécifique pour dissiper le mauvais air, faisant allusion au départ du Pere Martiali, qui avoit pris la fuite à l'arrivée de M. du Frenai, je repris ce catéchiste pour avoir nommé mal à propos le Pere Martiali; il demanda excuse de sa faute.

Ce M. du Frenai étoit Savoyard de Nation, nous avions étudié ensemble à Avignon, il avoit peu de dehors, mais en revanche il avoit une conscience des plus delicates: il avoit assisté M. du Carbon à la mort, & en revenant de Nathlang à Phuyen, il fut saisi d'un mauvais air qui l'enleva presque subitement: son zéle, l'auroit fait devenir un grand Missionaire, & j'espére qu'il est un saint dans le Ciel.

Le Provisiteur retourne auprès de M. d'Halicarnasse.

Les Eglises de Phuyen visitées; la joie & la paix reunies, je repartis avec M. Rivald pour venir à la Province de Quinin, que M. d'Halicarnasse a aussi adjugée aux Missionaires François: comme les Récolets Espagnols s'en étoient retirés, je n'y trouvai aucune dificulté de conséquence, non plus qu'à la Province de Quanglia assignée aux Jésuites. Je continuois ma marche en prenant quelquefois des chevaux, ou des porteurs pour nous aider à franchir certains précipices. Enfin j'arrivai à Hué l'avant veille de Noël en fort mauvais état: mais le plaisir de rembrasser mon saint Prélat m'eut bientôt remis.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.



A M.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

JE puis vous assûrer que M. d'Halicarnasse étoit aussi content de mon retour des Provinces Méridionales, que j'étois charmé de le voir assez bien portant, après avoir fait les Visites des Eglises des trois Provinces du Nord: Nous passâmes plusieurs jours à discourir de nos travaux, également avide l'un & l'autre d'aprendre nos succès, nous avions toujours de nouvelles questions à nous faire: il m'aprit qu'il étoit content de son Prêtre Chinois, que le Mandarin Om-cau, dont je vous ai parlé dans ma huitiéme lettre, avoit été sa fidéle compagnie dans le cours de ses visites: mais qu'une afreuse hydropisie le lui avoit enlevé quelque tems après son retour, & il me remit les cayers de ses Visites pour les mettre au net: Je les parcourus avidement & j'y lu avec un cœur pénétré de douleur & les yeux baignés de larmes, les mauvais traitements que M. d'Halicarnasse avoit reçu des Jésuites & sur-tout du Supérieur. Ce religieux tranchoit de pair avec M. le Légat & n'avoit pas honte de s'égaler à lui, en disant *que sa dignité de Supérieur de la Societé, valoit bien celle de Visiteur Apostolique; ce qui est si vrai*, ajoutoit-il, *qu'à Rome le Général des Jésuites, est aussi honoré & aussi puissant qu'un Cardinal*: Le Pere Lopez enflé de ces sottes idées, ne daignoit pas rendre à M. le Visiteur l'honneur qu'un inférieur doit à son Supérieur: il se faisoit donner par ses partisans & dans la langue du pays, le même titre qu'on donnoit au Légat, on apelloit l'un & l'autre *Cha-kí*. Enfin pour comble de malheur, il con-

XI. LETTRE. 1740. Arrivée du Provisiteur auprès de M. d'Halicarnasse.

Les Jésuites ont mal traités M. d'Halicarnasse pendant ses Visites.

Leur Supérieur s'égale au Visiteur & leur Général à un Cardinal.

XI. Lettre 1740.

contestoit opiniâtrément sur les cérémonies des morts, qu'il permettoit aux Néophites, c'est-à-dire qu'il aprouvoit que ceux-ci ofriffent leur ris, leurs viandes aux mânes de leurs Ancêtres, qu'il soufroit les libations sur les tombeaux, les ornemens superstitieux des sépulchres, & même les priéres suivant le Rituel des Bonzes. Je fus si indigné de toute cette conduite, que je ne pus en dissimuler mes sentimens & ma douleur à M. d'Halicarnasse. Hélas! s'écria-t-il, en m'interrompant, votre douleur n'égale pas la mienne, je suis partagé & combattu chaque moment de diverses résolutions, je le vois, trop de menagement & de bonté, sont pernicieux avec certains esprit; mais d'autre part si le Pere Lopez à commis ces fautes, le Pere François à Costa semble les couvrir par une façon d'agir toute diférente: le Seigneur autrefois menagea quelque tems les habitans de Sodome pour l'amour de Lot, qui étoit un homme juste; & de plus le superbe Lopez est trop puissant, il y auroit trop à craindre qu'il ne fit encore pis, si on tentoit de le punir: il faut encore diférer quelque tems avant que de procéder juridiquement contre ce Rebele.

Afliction de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur, sur la conduite des Jésuites.

Conversion du grand Catéchiste des Provinces du Nord.

Dans ces tristes conjonctures la conversion du Catéchiste Om-dùc des trois Provinces du Nord, qui jusqu'alors avoit été entierement livré aux Jésuites, consola beaucoup M. le Visiteur: Ce Catéchiste depuis près de vingt ans se prêtoit au Pere Lopez dans toutes ses manœuvres, & jusques dans son Idolâtrie: mais ayant reconnu l'Esprit de Dieu, dans la simplicité évangélique de M. d'Halicarnasse, il se prosterna devant lui & fit sa confession publique en ces termes. Illustre Grand-Pere jusqu'à présent j'ai été trompé, j'observois les cérémonies des Gentils à l'égard des morts: Je leur faisois dresser des tables, je les invitois à se rendre présens; & à venir se nourrir de la substance des alimens que je leur ofrois; dans les priéres publiques je nazillonois comme les Talapins; je me prosternois devant les tablettes; je doutois du vrai paradis & croyois celui des chrétiens. Le Pere Lopez

Conversion d'un Catéchiste livré aux Jésuites dans le mal

Lopez m'a toujours assuré que tout cela étoit indifférent, que ces cérémonies se faisoient à peu près ainsi en Europe & à Rome; qu'il n'y avoit eu que les François, Missionaires ignorans, qui les disputassent, mais que désormais ils ne viendroient plus à la Cochinchine; parce qu'on les avoit enfin reconnu à Rome, pour des Hérétiques & des Jansénistes. Dans le commencement j'eus de la peine à croire le Pere Lopez; mais je n'osois pas disputer avec lui: Par la suite je vis M. Laurent excommunié pour avoir contredit les Jésuites. M. de Flory le fut aussi par la même raison. Je vis que les Missionaires François n'osoient plus venir à Hüé & que tous avoient été dispersés çà & là; alors mes doutes ne m'inquiéterent plus; mais à présent que j'ai vu votre Grandeur rétablir les Missionaires François à Hüé & à Cham; qu'elle a promu à la prêtrise M. Baptiste Chinois; qu'elle défend les cérémonies des morts, & qu'elle préche comme les anciens Evêques, je ne puis plus douter que le Pere Lopez ne m'ait trompé: il y a long-tems que je l'ai reconnu pour un homme passioné, vindicatif, & pour un yvrogne; car ils faillirent à mourir lui & le Pere Alexandre, par les suites d'une débauche d'eau de vie: & nous sommes tous scandalisés de le voir jour & nuit avec cette jeune Veuve, sa compagne inséparable, sous le même toit, dans la même barque, dans le même bain, & quelquefois dans les mêmes habits.

XI. Lettre. 1740. Sentiment du Supérieur des Jésuites au sujet des cérémonies Idolâtres.

Le Catéchiste jette ses fautes sur les Jésuites.

Le Catéchiste acuse le Supérieur des Jésuites de plusieurs scandales.

Le retour de ce Catéchiste fut aussi sincére qu'éclatant; il a quité le Dinh-cat, & transporté son domicile à Hüé, depuis le retour de M. d'Halicarnasse, qu'il visite chaque jour: & c'est dans ces fréquentes visites, qu'il est devenu un vrai pénitent & un bon chrétien.

Tous ces événemens agitent M. le Visiteur & le font soupirer alternativement de douleur & de joie: Son ancienne afection pour les Jésuites, fait qu'il ne cesse point encore de leur adresser ces exhortations charitables, malgré le peu de fruit qu'elles ont produit jusqu'ici. Combien de fois, ne

Les exhortations les plus tendres de M. d'Halicarnasse n'operent rien sur les Jésuites.

XI. LETTRE. 1740.

ne les à-t-il pas sollicité à ne plus persécuter les Missionaires François & à vivre avec eux selon les régles de la charité fraternelle ! Combien de fois d'un ton le plus doux & en ami le plus tendre, ne leur a-t-il pas reproché le peu de soin qu'ils ont des pauvres de la campagne qu'ils laissent mourir sans assistance & sans sacremens ! Combien de fois ne leur a-t-il pas rapellé le vœu particulier d'obéissance au St. Siége que font les Peres de la Compagnie de Jésus ! Mais rien ne peut fléchir ces cœurs endurcis ni les ramener au devoir. Ils continuent toujours à exercer leurs usures ; il n'y a pas long-tems que M. le Visiteur fut obligé d'étoufer les disputes scandaleuses du Pere Siebert & du chirurgien Chevrillon &c. Ils ne cessent point de débiter en vrais charlatans des drogues qu'ils vendent à un prix exorbitant, quoiqu'elles ne soient bonnes à rien. M. le Visiteur a été obligé de défendre au Pere Mathématicien de dire la bonne avanture aux femmes, & de les badiner éfrontement comme il faisoit, sur leur maladie ordinaire : il lui à aussi défendu de porter davantage des habits de couleur de pourpre : Il a ordonné généralement à tous les Missionaires de ne paroître en public que vêtus de noir, ainsi que les canons le prescrivent ; ce qui est d'autant plus convenable que c'est la couleur dont usent les personnes graves de ce pays. M. le Visiteur a pareillement enjoint au P. Lopez & aux autres Jésuites, de couper leurs longs cheveux & de quiter le ruban de couleur qui les soutient, comme ceux des femmes. Il prétend avec raison que ces afectations mondaines, sont honteuses pour des Missionaires qui doivent annoncer un Jésus crucifié.

M. d'Halicarnasse ne peut arrêter les usures des Jésuites, ni les empêcher de faire les charlatans & de dire la bonne avanture aux femmes.

M. le Visiteur quoi qu'acablé de tristesse pour tous ces scandales & autres plus graves que je n'oserois spécifier, s'aplique cependant sans relâche au bien de cette Mission. Il vient d'établir une Societé de vierges & de quelques veuves, qui bruloient d'un saint désir de se consacrer à la pratique des bonnes œuvres ; la Supérieure qu'il leur a donnée, est

Les scandales que causent les Jésuites, afligent infiniment M. d'Halicarnasse.

XI. Lettre 1740. *Etablissement pieux de femmes, par M. d'Halicarnasse.*

est une veuve d'une pieté & d'une sagesse reconnue : il ne les a assujéties à aucun vœu. Les principaux reglemens qu'il leur prescrit, sont qu'elles demeurerent ensemble, autant qu'il sera possible, ou que du moins, elles s'assembleront le plus souvent qu'elles pourront ; que les œuvres de charité, la priére & le travail des mains les ocuperont continuellement ; qu'elles enseigneront *gratis* la doctrine chrétienne aux jeunes filles ; qu'elles iront assister les pauvres à l'hopital & pourvoiront autant qu'il sera en elles, à leurs besoins spirituels & temporels, qu'elles se montreront en tout par leur modestie, les vrayes épouses de Jésus-Christ &c,

Autrefois semblables dévotes avoient déja gagné un grand nombre d'ames à Jésus-Christ : Mais depuis que les Jésuites & leurs partisans étoient venus à bout de faire périr la plupart des Missionaires François, qui résidoient à Hué & d'en chasser le reste, ces devotes & leurs éleves avoient partagé les mêmes persécutions : les unes avoient perdu la vie, d'autres avoient pris la fuite, plusieurs avoient malheureusement repris les engagemens de la vie du siécle ; il n'en étoit resté que quatre à Hûé dans la persévérance, soutenues par M. Cau-pho, ce vénérable Catéchiste de Tho-duc, dont je vous ai parlé dans une de mes premieres lettres. Le rétablissement des dévotes a causé une joie universelle parmi les chrétiens, qui se rapellent combien elles étoient utiles à l'éducation de leurs enfans & au soulagement de leurs malades ; il n'y a eu que les Jésuites qui l'aient désapprouvé : Ils representerent à M. le Visiteur que le tems des religieuses & des devotes n'étoit pas encore venu ; que les anciennes par leur bigoterie avoient donné plusieurs scénes ridicules ; que toutes ces femmelettes de la Cochinchine ne valoient pas une pie, & que diférentes des Européannes, elles n'étoient du tout point propres à ces exercices de devotion. M. le Visiteur répondit avec St. François de Sales, que l'ame d'une femme étoit aussi chere à J. C. & à ses

Les Jésuites contredisent l'établissement pieux fait par M. d'Halicarnasse.

XI. LETTRE. 1740. *Reproches de M. d'Halicarnasse aux Jésuites sur leurs dérangemens.*

ses Ministres que celle d'un homme, que le sexe étoit naturellement devot, suivant l'expression de l'Eglise, & qu'il avoit rémarqué spécialement dans les Cochinchinoises beaucoup de vertus & une dévotion particuliére : Qu'il étoit nécessaire de leur aprendre à méditer nos mistéres dans la retraite & d'enseigner aux Gentils, combien notre Religion estime la virginité & la continence. A quoi M. le Visiteur ajouta quelques reproches qu'ils méritoient en cette matiere, & que je suprime ici : car il est tems que je vous donne quelques autres nouvelles sans y faire paroître les Jésuites, dont la conduite ne manque pas de vous scandaliser au dernier point, s'il étoit possible ou encore permis de dissimuler, nous le ferions volontiers ; mais le mal est trop grand, il est trop public. Suivant l'usage du pays le Prince avoit porté le dueil de son Pere pendant 27. lunes, vêtu en blanc & en noir, il ne sortoit point en public, ne distribuoit aucune charge & sembloit ne goûter aucun plaisir. Tous les Grands de la Cour & du Royaume, de l'un & de l'autre sexe, participoient à sa douleur, & portoient les mémes couleurs : les fêtes publiques & les spectacles étoient suspendus ; le peuple étoit plongé dans le silence & dans la tristesse ; mais tout cela a été changé en un triomphe de joie indicible par le couronnement du Roi : Voici le détail de cette cérémonie.

Couronnement du Roi de la Cochinchine, Dûc-chû VII.

Le Roi à la pointe du jour acompagné de sa brillante Cour, s'embarqua sur les Galéres pour faire un trajet d'une demi lieue avant que d'entrer à la Pagode du tombeau de ses Ayeux : Là il se fit un sacrifice solemnel à l'honneur de tous les Dieux du Royaume & des genies de ses Ancêtres ; il y eut une quantité de victimes, bœufs, vaches, cochons, poulles, poullets, canards qu'on égorgea, un tas de ris cuit dans une espéce de corbeille de jons, & des urnes de terre & de porcelaine, pleines de vin, de ris ; ce sacrifice achevé, selon l'idée que je vous en ai déja donné dans une autre lettre, le Roi adora encore les Dieux

&

& les Génies, en se prosternant neuf fois par terre, & réclamant les esprits de ses Ancêtres qui résident sous les tablettes, sieges des morts; il les invita à venir se rafraichir: Et quand les défunts eurent diné à leur aise, les vivans mangerent à leur tour. *XI. Lettre. 1740.*

Après ces repas qui durent environ trois heures, le Roi avec toute sa suite se rembarqua pour revenir à son grand Palais; mais avant que de mettre pied à terre, son chirurgien lui rasa les cheveux sur le front en forme de croissant, afin d'y atirer plus simpatiquement les influences de la Lune; & tout de suite, on le dépouilla de ses habits de dueil, qu'il donna au barbier: il en prit des neufs de couleur jaune, rouge & noir, enrichis de figures de dragons en or, à la mode de l'Empereur de la Chine. On lui mit sur la tête un long bonnet noir d'une soie gommée, soutenue par des fils d'arechal; la figure en est singuliére; il est rond & d'une égale grandeur jusqu'à l'extrémité en forme d'un angle droit, d'un pied & demi de hauteur, & tout autant par derriére: ce bonnet est orné sur le front de deux petits dragons en or massif, accolés sur une perle, c'est sa couronne. Ainsi paré de ses habits Royaux, il descendit de ses galéres, alla s'asseoir sur son Trône, reçut l'hommage de toute la Cour au bruit des canons, suivi des aclamations du peuple; il fut déclaré le septiéme Roi de la Cochinchine. *Habillement du Roi.*

Ce Roi est âgé de vingt cinq ans, d'une taille médiocre, d'une phisionomie douce & agréable, & d'une santé vigoureuse; son peuple l'aime & le respecte infiniment: il estime les chrétiens quoique fasciné de reveries de ses Pagodes & de ses Bonzes. Pendant son deuil, il ne portoit point, non plus que les Seigneurs de la Cour, le Bonnet dont je vous ai parlé; ils alloient les uns & les autres têtes nües sous un parasol, ou couverts d'un chapeau de rotin, comme on voit nos bergéres sous le leur de paille. *Caractére du Roi.*

A peine le Roi fut ainsi glorieusement proclamé, qu'il ren-

XI. LETTRE. 1740.

dit la liberté à plusieurs prisonniers, détenus pour les impots publics & pour des fautes légéres : il distribua aussi plusieurs charges & divers emplois, tant à la Cour que dans les Provinces; quelques Seigneurs & quelques Messieurs chrétiens ont été avancés dans le gouvernement & dans le militaire.

Les Bonzes follicitent le Roi pour la destruction des chrétiens.

Les Bonzes qui épient toutes les ocasions d'obtenir quelques faveurs sous prétexte de zéle pour leurs Dieux, ont sollicité plusieurs fois sa Majesté d'exterminer la Religion chrétienne: Ils lui representoient que pour avoir un long & heureux Regne, il ne devoit permettre dans son Royaume que la sainte Religion de ses Ancêtres, que les chrétiens étoient une Secte impie & superstitieuse qui atireroit des grands malheurs sur son peuple & peut-être la ruine du Royaume, que la colere du Ciel éclatoit déja par des évenemens épouvantables. 1°. par la catastrophe d'une montagne qui s'étoit écroulée, en sorte que la terre étoit ébranlée dans ses fondemens. 2°. par une noire Légion de rats qui ravageoient la campagne. 3°. enfin parceque le Port de la mer qui est à trois lieues de Hüé, étoit comblé de sable: Ce sont-là, répétoient-ils avec de grands soupirs, tout autant de fleaux que nous envoient les Dieux irrités & jaloux de ce que votre peuple abandonne leur culte & dresse des autels à ce Dieu étranger des Européans, qui vient usurper leur Empire.

M. d'Halicarnasse ordonne des Prieres dans les Eglises à ce sujet.

M. d'Halicarnasse qui fut averti du mouvement des Bonzes, ordonna des prieres dans toutes nos Eglises pour détourner la tempête qui nous menaçoit : il recommanda aux chrétiens de redoubler leur confiance en Dieu, qui tourne le cœur des Rois comme il lui plait. Sa Majesté frapée de la plainte des Bonzes, la fit proposer dans son Conseil, & demanda à son premier Ministre ce qu'il en pensoit : Celui-ci qui est assez bon phisicien, répondit, les Bonzes sont allarmés & nous veulent allarmer mal à propos sur la prétendue colere des Dieux, qu'ils fondent sur des évenemens, dont

dont les Bonzes ignorent la cause : si le Port a été comblé de sables, c'est par le flux & reflux de la mer, & par le carriage du fleuve qui a son embouchure dans le Port même : si la montagne s'est écroulée, c'est par les feux souterains, par les eaux & les vents intérieurs : Les rats enfin se sont multipliés, & cherchent leur nourriture dans les campagnes voisines. Voilà bien dequoi nous épouvanter. Est-ce que les histoires de tous les tems & de tous les pays, ne nous présentent pas des semblables acidens ? Rassurons-nous ; tout cela ne vient que des causes naturelles & phisiques, sans que nos Dieux tranquiles y aient la moindre part.

XI. Lettre. 1740. Le Ministre du Roi, détruit par ses raisons la prétention des Bonzes.

Deux autres Mandarins au contraire, irrités contre les Jésuites, soutinrent les plaintes des Bonzes, & qu'on devoit conserver avec scrupule & jalousie la Religion de leurs Peres dans sa vigueur & dans sa pureté, & qu'il faloit chasser les Européans qui n'étoient que des boutefeux & des calomniateurs. Le quatriéme Mandarin, oncle du Roi, Ministre d'Etat & de la Guerre, qui passe pour avoir la meilleur tête & à qui Sa Majesté défere beaucoup, dit, les Bonzes sont des ignorans, des faineans & la plupart, gens qui méritent la corde : Les Européans au contraire sont des hommes savans, laborieux & qui sont riches, ils distribuent de grandes charités, ils soulagent les pauvres, ils respectent les Rois, ils paient exactement leur tribut, ils n'excitent aucun trait dans le public : Enfin ils ne molestent ni les Dieux, ni les hommes, & le premier Ministre à fort bien observé les raisons phisiques des rats multipliés, de la montagne écroulée, & du port comblé : les Dieux n'y ont aucune part, encore moins les chrétiens.

Deux Mandarins irrités contre les Jésuites, soutiennent les Bonzes.

Un Mandarin Oncle du Roi s'opose à la prétention des Bonzes.

Le discours du grand Mandarin ne déplut point au Roi ; mais quelques jours après, les Bonzes s'étant imaginés que leur afaire alloit mal, eurent recours à une imposture éclatante : Ils séduisirent un apostat qui feignoit d'être Prophéte, il prédisoit une famine qui désoleroit tout leur Royaume,

Impostures des Bonzes pour la destruction des chrétiens.

XI. LETTRE. 1740.

me, que le tems n'étoit pas loin où l'on essuyeroit toutes les miséres publiques, que les Grands se révolteroient contre le Roi, & que les Peuples périroient par le fer & par la peste, pour avoir abandonné le culte des vrais Dieux & les loix de Confucius ; qu'il n'y avoit qu'un seul moyen pour prévenir tous ces maux ; qu'il étoit lui, le favori des Dieux & leur envoyé pour publier la vérité & les décrets célestes ; qu'il étoit prêt à mourir sur un échaffaut, & qu'il venoit s'immoler comme une victime sacrée pour apaiser la colére des Dieux, & pour le salut des Cochinchinois ; de même que le Prophéte des chrétiens s'étoit livré à la mort pour le salut des Européans, qui s'étoient ensuite répandus par tout le monde, pour détruire les autres nations.

Les Impostures des Bonzes sont reconnues.

Ces impostures quoique très-grossiéres, faisoient de fortes impressions sur le peuple & donnoient ocasion à mille fabuleux discours : tout cela vint aux oreilles du Roi, un jour il en parla aux Dames de sa Cour, soit pour badiner, soit tout de bon, l'une d'entre elles, & la plus sage répondit à sa Majesté, que ce prétendu Prophéte étoit sans doute un imposteur & un scélérat, qui méritoit le dernier suplice, puisqu'il osoit séduire les peuples : Le Roi donna ordre qu'on l'arrêtât, il fut conduit en prison, & il avoüa qu'il n'étoit point Prophéte, qu'il avoit été chrétien, qu'il avoit porté l'habit de Bonze ; qu'il avoit commis divers vols & plusieurs autres crimes, il se flatoit de n'être point condamné à mort, parce que disoit-il, le faire mourir, ce seroit le déclarer Prophéte, & acomplir la principale partie de ses oracles ; mais on méprisa cette frivole subtilité par une sage distinction : Les juges opinerent qu'on ne jugeroit point le Prophéte, mais qu'on livreroit au suplice le scélérat & le voleur : il eut la tête tranchée. Passons à une autre imposture.

Trouble excité dans l'Eglise par un jeune Mandarin à la messe de minuit.

La nuit de Noel un jeune Mandarin payen après s'être diverti avec ses amis, il les engagea à aller avec lui dans l'E-

l'Eglise du Missionaire son voisin pour lui faire peur ; ils entrent brusquement dans le tems que les chrétiens commençoient leurs priéres. A la vûe de ce Mandarin & de sa suite, les plus lestes prirent la fuite, & les autres se crurent perdus, dans la crainte que ce Mandarin ne fut venu de la part du Roi & qu'ils ne fussent punis pour avoir été assemblés au milieu de la nuit : Le Missionaire qui étoit un Jésuite déja âgé, sage & prudent, fait toutes sortes de civilités à ce Mandarin, qui paroît avoir bu un peu trop d'eau de vie, il lui présenta du Thé qui calma son yvresse. Le Mandarin revenu à lui, dit au Pere Acosta, au moins ne croyez pas que je voulusse vous faire du mal, nous avons parié de vous faire fuir ; continuez vos exercices : & il se rétira. XI. Lettre. 1740.

Le R. Pere Acosta qui connoit le génie du pays & qui agit avec toute la sincérité d'un homme de bien, écrivoit à M. le Visiteur qu'au cas qu'on lui racontât l'aventure qui s'étoit passée dans son Eglise, il n'en fut point alarmé ; parce que l'orage avoit été apaisé sur le champ. Mais les Jésuites de la Cour qui veulent profiter de toutes les ocasions pour manifester leur crédit, ne voulurent point s'en tenir au récit de leur Confrére. Le Mathématicien vint tout échauffé exagerer cette nouvelle à M. d'Halicarnasse ; de même que si l'autel eut été renversé, l'église incendiée, & tous les chrétiens passés au fil de l'épée ; j'en veux porter mes plaintes au Roi, disoit-il, & faire punir l'insolence de ce Mandarin, afin que désormais il nous respecte : Gardez-vous bien mon Pére, reprit M. d'Halicarnasse, gardez-vous bien de vous plaindre, vous jéteriez de l'huile sur le feu ; il faut dissimuler & faire amitié à ce Mandarin ; priez pour sa conversion, & sans doute votre modération aura un meilleur éfet que n'en auroient vos plaintes. Le Pére Médecin ne goûta point ces avis salutaires ; il prit congé & secoüant la tête, me dit en particulier, M. vient de Rome, c'est un soldat du Pape, la moindre chose le fait trembler, qu'en dites-

Un Jésuite se distingue par sa sincérité.

Ses Confréres ne l'imitent pas.

Un Jésuite traite M. d'Halicarnasse de soldat du Pape, qui s'éfraie facilement.

XI. Lettre. 1740.

tes-vous ? Oui lui dis-je, c'eſt un vrai ſoldat du Papa, & de Jéſus-Chriſt ; il ne tremble jamais, même dans les plus grands périls, lorſqu'il s'agit de la gloire de Dieu & du bien de ſa Miſſion ; mais il a raiſon de s'opoſer à vos imprudentes démarches & de vous en faire prévoir les ſuites funeſtes. Nous ne pouvons & ne devons pas agir comme une compagnie de Dragons ; mais comme des Apôtres qui ſe réjoüiſſent dans les perſécutions & les injures. Alors le garde des chiens du Roi frapant du pied, dit en me quittant, *dura necessitas :* Ces dernieres paroles me firent croire qu'il ſuivroit les ordres de M. le Viſiteur, quoi qu'il les trouvât durs : mais je n'entendis pas cette fois-là le latin du Pere Siebert ; il voulut ſuivre ſon idée & alla au Palais, & ſous prétexte d'avoir quelque important ſecret à découvrir au Roi, il eut auſſi-tôt audience ; & voici comment il s'y prit : je le tiens de ſa propre bouche : il ota ſon bonnet de Docteur des Mathématiques, le poſa aux pieds du Roi, ſe proſterna devant Sa Majeſté & lui demanda la permiſſion de lui expoſer un évenement des plus triſtes. J'avois dit-il, un Confrére à Dinh-cat, homme paiſible & déja vieux ; un Mandarin l'eſt allé maltraiter, ſous prétexte qu'il agiſſoit de la part de votre Majeſté, il l'a réduit à l'extrémité & peut-être qu'il eſt déja mort : je ſuplie Votre Majeſté de permettre que je courre promptement pour le ſecourir.

Un Jéſuite ſe plaint au Roi, contre l'avis de M. d'Halicarnaſſe & du Proviſiteur.

Le Roi dit, je n'ai point donné d'ordre de maltraiter votre Confrére, vous pouvez aller le ſecourir & je vous rendrai juſtice : Le Pere Siebert partit ſur le champ pour le Dinh-cat, feignant d'être extrêmement preſſé : Quand il arriva chez ſon Confrére, il le trouva à ſon ordinaire en bonne ſanté, il lui dit le motif de ſon voyage ; afligé de le voir en ſanté, il vouloit qu'il ſe mit ſur ſon grabat & afectât au moins d'être malade. Le Pere Acoſta fut troublé des démarches du Pere Mathematicien, & lui répondit en colere. Eh quoi mon Pere vous n'y penſez donc pas ! Que devien-

Le Roi donne une réponſe ſatisfaiſante ſur les fauſſetez que le Jéſuite lui expoſe.

deviendrions-nous, si l'on venoit à découvrir notre fourbrie? Et comment ne la découvriroit-on pas? Puisqu'il y à cent témoins que le Mandarin ne m'a pas touché, nous sommes perdus! Retournez, mon Pere, au plus vite, & allez vous excuser auprès du Roi. Le Médecin déséspéré de n'avoir pu rendre son Confrére malade, retourna à la Cour & soutint son imposture. Le Roi cassa le Mandarin qui juroit que le Diable *Miqui* l'étranglât, s'il n'avoit pas un jour vengeance de la calomnie & de la méchanceté du garde des chiens.

XI Lettre. 1740.

Le Jésuite soutient des faussetés contre toute évidence.

Tel est ce fait qui sans doute ne manquera pas d'orner les Annales de la Societé, où l'on célebrera ce triomphe: pour moi je crains qu'il n'ait des facheuses conséquences. M. d'Halicarnasse en a été afligé, & tâche d'apaiser ce Mandarin; mais qu'un payen ruiné & deshonoré par une imposture, sacrifie sa vengeance dans une pareille ocasion, où le chrétien le plus modéré auroit besoin d'une grace particuliére pour se contenir, n'est-il pas dificile de se le persuader? Dieu veuille que ceci ne tourne pas à l'oprobre de la Religion & à la ruine de nos Eglises.

Suite facheuse de cette malice.

Je finis par cette autre histoire qui ne me paroit pas indigne de vous être racontée. Un Frere Laic charpentier de son métier, ayant été fait Prêtre, je ne sçai comment, ni par qui, fut envoyé ici par ses Supérieurs & présenté à M. le Visiteur: Il interrogea en latin ce nouveau Prêtre, il fut contraint d'avouer qu'il ne l'entendoit pas; expliquez-vous donc dans votre langue reprit M. le Visiteur & voyons si vous savez quelque chose. Alors le Pere Mathematicien qui l'avoit présenté, réplique; mon Confrére n'a point l'esprit embrouillé de tous ces fatras de Theologie, qui est assez inutile dans ce pays: mais il sçait l'essentiel, c'est un casuiste excellent & cela sufit parmi nous; car vous jugez bien qu'autrement le Pere Provincial ne l'auroit pas envoyé: vous n'avez donc qu'à lui donner le pouvoir de prêcher & de confesser.

Un frere Jésuite Charpentier, fait prêtre, demande les pouvoirs de confesser à M. d'Halicarnasse.

XI. Lettre. 1740. *M. d'Halicarnasse refuse à l'ignorant Jésuite, les pouvoirs; son Supérieur éclate en invectives contre le Prélat & avance qu'ils ne dépendent pas des Evêques.*

M. le Visiteur crut devoir examiner la morale du charpentier qui resta court sur la prémiere interrogation & qui n'avoit pas la moindre teinture des cas de conscience, ni de l'Histoire de l'Evangile. Sur le refus des facultés le Pére Lopez Supérieur des Jésuites, se récria hautement & reprocha à M. d'Halicarnasse, qu'il étoit le plus cruel ennemi de la Societé; puisqu'il rejétoit un si bon sujet, sous prétexte qu'il ne savoit pas le latin, & qu'il avoit été charpentier, comme si nous ne savions pas, dit-il, que St. Simon avoit été de la même profession. Il courrut par toute la ville & proclamoit que Rome leur avoit envoyé un Franc. Jansénisté, un Jansénisté de pied en cap. A t-on jamais vu, ajoutoit-il, qu'un Pére de la Compagnie, aprouvé par ses Supérieurs, fut refusé par un Evêque? Ce Visiteur ignore donc qu'en vertu de nos priviléges, nous n'avons pas besoin de son aprobation, que c'étoit simplement une politesse que nous lui faisions, & que nous avons voulu l'éprouver: maintenant nous ne pouvons plus douter qu'il ne soit hérétique. Le R. P. Joseph (c'est le nom du F. Charpentier) prêchera bien & confessera encore mieux sans son aprobation. N'est-ce pas-là, comme dit le Pere Siebert, un savant Casuiste? Peut-être jamais n'avoit-il eu en main que le rabot & la scie?

M. d'Halicarnasse envoie à Rome la relation de ce qui se passe dans sa Visite.

Voilà M. tout ce que j'ai à vous écrire cette année, j'ai envoyé à Rome deux mémoires fort détaillés touchant les afaires de la Mission. M. d'Halicarnasse a écrit plusieurs lettres à Avignon & à la Propagande, elles sont pleines de plaintes; il y détaille en partie les persécutions qu'on lui fait soufrir, & l'on y reconnoit l'homme apostolique, soutenu de ferveur & d'espérance. Les Jésuites se sont ouvertement déchaînés contre lui & ont traversé tous ses desseins: sa douleur en a été d'autant plus vive, qu'il fut toujours dévoué à la Societé. La charité, la prudence & la bienséance lui ont arraché la plume des mains & l'ont empêché de raconter tout ce qu'ils font dans ces Pays-ci; c'est

ce

ce qu'il insinue à la Sacrée Congrégation, spécialement dans ses lettres secretes du 2. Mai 1740. *Sistat calamus*, écrivit-il, *erubesceret enim scribere omnia quæ de aliquibus Missionariis, qui adhuc sunt in Cocincina, audivi.* X'. LETTRE. 1740. *M. d'Halicarnasse n'ose tout écrire à Rome.*

Outre ces troubles affligeans qui désolent les Missions, il y a encore une guèrre ouverte entre les Princes de ce Royaume & du Camboje: Ceux-ci sont conduits par un Prince fugitif de Siam, qui sçait quelque peu de notre art militaire, il ataque le Dounay pour le réunir aux Cambojois. Les Cochinchinois s'y oposent avec des grandes forces; leurs armées de part & d'autre sont formidables pour ces Contrées: On les dit d'une trentaine de mille hommes chacune, l'infanterie est armée de sabres & de masses. La Cavalerie d'arcs & de sabres, & les Eléphans de chaînes. Ces animaux une fois irrités, font tout ce qu'il y a de plus à craindre. Les Généraux font plusieurs détachemens de cent, de deux cents hommes, ils évitent d'en venir à une action générale; car si le soldat est une fois dérouté, on ne sçauroit presque plus le rallier. Concluez que ce ne sont pas-là des François ni des Suisses. *Guèrre entre les Princes du Pays.*

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE.

A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR

JUSQU'ICI vous avez remarqué dans nos lettres, des avantures, des histoires & des faits singuliers: vous y avez XII. LETTRE. 1741.

XII. LETTRE. 1741. avez vu toutes fortes d'intrigues, des vices de tous les genres, des crimes de toutes les espéces, multipliés par les Péres de la Societé ; mais quoi qu'acoutumé & prévenu fur les perfécutions dont ils affligent M. d'Halicarnaffe, vous ne vous atendiez pas de le voir périr par leurs manéges, & qu'il feroit même au tombeau l'objet de leur haine & de leur vengeance : C'eft cependant là une de ces vérités autentiques dont tout un pays eft témoin ; & que nul mortel ne pourra révoquer en doute. *Dieu à qui je dois, fuivant toutes les aparences, rendre bientôt un compte rigoureux, m'eft témoin que je n'ai pas avancé un feul fait qui ne foit indubitable. Ceux qui me reftent à vous expofer font également certains.*

M. d'Halicarnaffe meurt par les manéges des Jéfuites & dans le tombeau il eft l'objet de leur haine.

Déja une cruelle mort m'a féparé de tous ceux avec qui j'étois venu en ce Royaume: Je refte feul, & chaque jour à la veille de fubir la même deftinée. Si j'échape, ce qui ne peut m'arriver que par une efpéce de miracle, j'irai à Rome en rendre mille actions de grace au tombeau des glorieux Apôtres St. Pierre & St. Paul; fi je meurs, vous faurez au moins que nous avons combattu jufqu'au trépas ; que nous avons mieux aimé perdre la vie que de violer les loix de la patrie : *Vos (a) fcitis quanta ego & fratres mei fecimus pro legibus & pro Sanctis, prælia & anguftias quales vidimus : horum gratiâ perierunt fratres mei omnes propter Ifraël, & relictus fum ego folus: Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis ; non enim melior fum fratribus meis. Vindicabo itaque gentem meam & fancta.*

On ne peut révoquer en doute les faits raportés dans ces Lettres.

Voici notre mémoire de cette année par ordre de date : 1. Janv. 1741. : Nos vœux font de voir la fin de nos vifites, & de remplir notre miffion. M. d'Halicarnaffe travaille jour & nuit ; il vient de faire rébâtir une Eglife pour une nouvelle chrétienté à deux lieues de Hüé. Les chrétiens des Provinces font tous rentrés dans la paix & dans l'union ; mais il n'en eft pas ainfi des RR. PP. Jéfuites, qui traverfent continuellement toutes les bonnes œuvres de

(a) Lib. I. Mach. c. 13.

de M. le Visiteur & emploient chaque jour de nouveaux artifices pour le mortifier ou pour le perdre : ils ont commencé à méprifer son reglement sur la célébration des dimanches & des fêtes qu'il a fait conformément au Bréviaire Romain. On apelle ici ce directoire, le calendrier de l'année nouvelle ; parce qu'on en fait un chaque année pour l'uniformité. Les Jésuites soutiennent qu'ils leur est libre de l'accepter ou de le rejetter, sous prétexte que la Societé a ses priviléges, & des priviléges absolus & independants de tout autre Supérieur que de leur Général : cet abus induit les Néophites à croire qu'il y a deux religions chrétiennes, & que les Jésuites sont au dessus de tous les autres Missionaires : c'est pourquoi il étoit absolument nécessaire de les désabuser enfin les uns & les autres sur de semblables préjugés, & de leur aprendre que tous les Missionaires sont égalment les ministres de J. C. Les Franciscains & les autres Missionaires François representoient aussi fort à propos, que l'unique moyen pour rétablir & perpétuer le bon ordre, étoit d'abolir ces distinctions & ces priviléges funestes à la Mission ; parce que les Jésuites en abusoient : Vous savez bien, Monseigneur, disoient les Franciscains d'un ton qui exprimoit leur indignation, vous savez que les Jésuites poussent l'orgueil & la témérité jusqu'à ce point, de dire publiquement qu'il y a une diférence infinie d'eux à nous : Qu'ils sont eux de *la Societé du grand Dieu, Roi du Ciel & de la terre ;* mais que les François ne sont que *des simples Prêtres de la Societé de St. Pierre, d'un misérable pêcheur : & les Franciscains des Compagnons de St. François, d'un pauvre petit marchand, d'un moine, & que ce n'est-là qu'un ramas de mandians crasseux & de la lie du peuple.*

XII. Lettre 1741. Les Jésuites rejettent les Reglemens de M. d'Halicarnasse.

Mépris scandaleux que les Jésuites font des autres Missionaires.

Quoiqu'il en soit, les Jésuites n'ont pas voulu obéir à M. le Visiteur : le Pere Lopez a fabriqué un calendrier particulier & l'a publié, quoi qu'il eut juré de faire observer celui de M. d'Halicarnasse : les chrétiens scandalisés d'une telle conduite, en ont porté leurs plaintes. M. le Visiteur a apel-

Le Supérieur des Jésuites promet à M. d'Halicarnasse des Articles par serment, qu'il viole sans cesse.

XII. Lettre. 1741.

apellé ce turbulent pour le faire rentrer en lui-même; mais il a préché en-vain. Un autre Jésuite a cru venger l'afront que la Societé recevoit du directoire de M. d'Halicarnasse, en débauchant le noir qui le servoit depuis Macao avec beaucoup de fidélité: Ce noir avoit été dressé par un marchand François qui lui avoit apris à faire la cuisine; il se laissa séduire dans le confessional des Jésuites, déserta un beau matin & se rendit à la cuisine du Pere Mathématicien: ce fut une perte pour M. le Visiteur, nous n'avions plus personne qui sçut lui faire un bouillon & c'étoit là son aliment ordinaire; parce qu'il étoit indisposé depuis Macao. Enfin acablé de chagrins & de traverses, il tomba malade & fut obligé de garder le lit: Les Jésuites aprirent cette nouvelle avec plaisir, ils ne se donnerent point la peine de le venir voir, & ils inventerent un stratagême indigne pour l'acabler davantage, de concert avec un Porteur du Roi, qui est grand ami du Pere Siebert. Ils résolurent de lui envoyer une meute de chiens pour qu'il en eut soin: Ce porteur s'annonça sous le titre d'un Mandarin qui venoit de la part du Roi. M. le Visiteur le fit entrer dans sa chambre & le traita avec distinction, comme un Oficier du premier rang: Le porteur lui dit d'abord brusquement: voilà une meute que le Roi mon maître vous envoie, il vous a fait *son garde de chiens*: vous devez être sensible à cet honneur, & vous rendre digne des faveurs de sa Majesté, par le soin que vous aurez de ses chiens: ce sont des animaux fort amusants & qui vous divertiront, comme vous l'allez voir. A ces mots il excita la meute, & tous les chiens ensemble se mirent à sauter, à aboyer, à hurler, & firent un bruit épouventable. M. le Visiteur sans témoigner la moindre impatience, lui répondit d'un ton modeste, mais avec un air de dignité, j'honore trop votre Maître pour croire qu'il vous ait chargé d'une Commission si étrange: il sçait que je ne suis point venu pour garder ses chiens, mais pour instruire ses peuples. Je suis assez ocupé, & je ne dois l'être que

Les Jésuites envoient une meute de chiens à M. d'Halicarnasse retenu au lit, & veulent qu'il en soit le gardien.

Réponse modeste de M. d'Halicarnasse, à l'insolence des Jésuites.

que de la garde de mon troupeau, allez mon ami & remenez vos chiens à des personnes plus propres que moi & plus dignes de leur éducation. Le Conducteur des chiens fut d'abord étourdi de cette réponse; mais un moment après il répliqua, si vous n'êtes pas en état d'avoir soin de ces chiens, M. Favre les soignera pour vous, je vais toujours vous les laisser. M. le Visiteur ajouta, je n'en veux point, & me dit, renvoiez cet homme & ses chiens; j'exécutai ses ordres en vrai Suisse, indigné de l'impertinence de cet homme que je voyois être l'envoyé des ennemis de M. d'Halicarnasse & non du Roi, je le pris par les épaules & le mis à la porte avec ses chiens: Comment donc me dit-il, comment traitez-vous ces chiens? Je vais en porter plainte au R. P. Siebert leur directeur. *XII. Fevr. 1741.*

Les Grands du pays prennent part à l'affront que font les Jésuites à M. d'Halicarnasse.

Le lendemain plusieurs personnes de remarque, & entre autres le Prince chrétien, M. Caupho & le Capitaine (*a*) des Barbes vinrent voir M. le Visiteur pour lui témoigner leur chagrin sur la commission que le P. Siebert Jésuite avoit voulu lui donner de la garde des chiens. Ils étoient extrémement indignés de cette insolence, le Prince entre autres & M. Caupho vouloient absolument en porter leur plainte à sa Majesté, faire chasser le porteur & casser le Pere Mathématicien.

M. d'Halicarnasse modéra leur zéle, & répondit: à Dieu ne plaise qu'au milieu du paganisme j'eusse la pensée de faire une semblable démarche, ce n'est pas le porteur qui a le plus grand tort, des gens de cette espéce sont à toutes mains. Contentons-nous de prier pour nos ennemis. Ce même jour 6. Mars, le Supérieur des Jésuites & son Mathématicien, vinrent voir M. d'Halicarnasse à qui ils se présenterent avec cet air d'effronterie qui est le partage des fourbes. M. leur Visiteur leur parla avec cette fermeté que l'esprit saint

T don-

(*a*) C'est le Capitaine d'un Régiment d'hommes, dont la barbe est plus grande que celle des autres; ils sont les gardes du Corps du Roi.

XII. Lettre. 1741.

donne aux Evêques; il leur fit connoître l'énormité de leurs criminelles intrigues, d'avoir abusé de l'autorité du Roi, d'avoir voulu deshonorer un Légat du St. Siége, en voulant lui faire garder les chiens, & de chercher enfin par tout ce qu'ils faisoient la ruine totale de la mission. Hé quoi mes Péres, ajouta-t-il! Vous voulez donc acomplir les Prophéties de vos Saints? Vous voulez vous perdre vous mêmes, atirer sur vos têtes ces anatémes que vous avez mérités si souvent? Les Jésuites pâlirent & n'oserent nier le fait des chiens: M. le Visiteur leur dit ensuite avec sa bonté ordinaire, puisque vous êtes si fertiles en expédients, fournissez m'en un, pour finir à l'amiable l'afaire de M. de Flory; vous savez que les chrétiens & les payens également révoltés demandent depuis long-tems la sépulture pour ce Missionaire: les Jésuites répondirent qu'ils y penseroient; sur cela ils se retirerent.

M. d'Halicarnasse parle avec fermeté aux Jésuites dans une visite qu'ils lui rendent.

Deux jours après, ils aporterent leur réponse; elle portoit qu'il n'y avoit point d'expédient pour finir l'afaire de M. de Flory, qu'il étoit mort hérétique & notoirement excommunié, pour avoir maltraité violemment un autre prêtre, qu'il faloit le laisser à la voirie: En un mot qu'on ne pouvoit pas l'enterrer sans ofenser la Société. M. le Visiteur répliqua, mes Péres, à l'égard de la Doctrine de M. de Flory, vous ne devez pas oublier que vous avez été convaincus par les François d'être des calomniateurs sur cet article & des faussaires. Touchant l'autre grief, il faloit examiner la vérité du fait, entendre les témoins, citer M. de Flory selon les régles du droit *ad dicendum quare*: d'où vient qu'on a rien fait de tout cela? Belle question s'écria le Supérieur: on en a rien fait, parce qu'il n'étoit pas nécessaire, le cas étoit notoire; par conséquent les procédures auroient été inutiles. M. d'Halicarnasse reprit: mais quoi qu'il en soit, il auroit falu que M. de Flory l'eut avoué, ou du moins que les chrétiens qui avoient été témoins de son action, n'assurassent pas le contraire de ce que vous lui atri-

Résolution des Jésuites à l'égard de la sépulture de M. de Flory.

Les Jésuites convaincus d'être des calomniateurs & des faussaires par M. d'Halicarnasse.

attribuez. Pour moi mes Peres, je suis juge, j'ai examiné le fait, j'ai oui les témoins : mais je serois bien aise que nous finissions cette affaire à l'amiable, que M. de Flory fût enterré pour faire cesser les plaintes des chrétiens & pour tirer un voile sur cet objet, qui est un sujet de scandale chez les Gentils, comme vous le savez aussi bien que moi. XII. LETTRE. 1741.

Alors le Pere Lopez tira de sa manche un écrit & le présentant à M. le Visiteur, il lui dit *verba volant*, *sed scripta manent* : voilà ce que nous pensons au sujet de la sépulture de M. de Flory. M. le Visiteur lut cet écrit qui a pour titre vœu de la Société touchant l'enterrement de M. de Flory ; ce n'est qu'un tissu de calomnies & de menaces contre M. d'Halicarnasse, & contre le chancelier de la visite, qu'ils y acusent d'une passion aveugle, d'une détestable duplicité, d'avoir suborné des témoins, reçu des dépositions mandiées, & inhumé de nuit le cadavre de M. de Flory. „ Ad „ quid V. G. R. D. Sacræ Visitationis cancellarium hic ac„ cusare de gravi malitiâ, detestabili in sinceritate, cœcâ „ passione, verbo duplici &c. *Ce libelle est daté du 20. Mars 1741.*

Les Jésuites présentent un libelle à M. d'Halicarnasse en forme de vœu de la Societé.

M. le Visiteur ayant lu cet impertinent écrit des Jésuites leur dit ; puisque vous ne voulez point m'aider & que vous me forcez à agir juridiquement, je communiquerai votre vœu aux Missionaires François, afin qu'ils y répondent, & il l'envoya à M. de La-court ; il leur dit encore mes Peres, vous avez acusé M. Favre de malice & d'infidélité, je vous ordonne de prouver en quoi : il importe de savoir s'il est coupable & de le punir en ce cas plus rigoureusement qu'un autre. Les Jésuites d'un ton moqueur répondirent ; si nous le connoissions à fond, *intus & in cute*, nous vous en dirions bien davantage, & ils se retirent. M. le Visiteur me dit, jamais a-t-on vu des hommes d'une malice plus noire ? M. lui répondis-je simplement, ce sont des Jésuites : Je vous prie de faire informer & d'obliger ces Péres à dire, quand, comment, & en quoi j'ai manqué de fidélité ;

Le Provisiteur acusé par les Jésuites auprès de M. d'Halicarnasse.

XII. Lettre. 1741.

fidélité; car c'est-là une acusation qui me deshonore comme Prêtre, qui doit avoir la vérité sur les levres, & comme Suisse c'est-à-dire, comme étant d'une Nation qui fait profession particuliere de candeur & de fidélité: trouvez bon, M. que je somme juridiquement le Pere Lopez, de prouver son acusation ou de se dédire. M. le Visiteur me le permit, & de faire à cet éfet toutes les procédures nécessaires. Le Pere Lopez ayant reçu ma citation & l'ordre de M. le Visiteur, qui lui marquoit qu'au cas qu'il ne comparu pas, son refus seroit regardé comme ma justification; il refusa de comparoitre, mais il fit réponse à M. le Visiteur, 1°. (a) en niant qu'il m'eut acusé d'infidélité, 2°. qu'il récusoit M. le Visiteur, qui n'étoit pas juge compétant pour décider cette cause, & qu'il enveroit son mémoire à Rome.

Les Jésuites ne peuvent rien prouver contre le Provisiteur qui les cite.

Les Jésuites atirent chez eux par argent le Chirurgien de M. d'Halicarnasse.

Les Jésuites pour se venger de nouveau contre M. d'Halicarnasse lui débaucherent son Chirurgien, qu'ils séduisirent par argent & par des promesses immenses; il quita la maison *insalutato hospite*, emporta avec lui les medecines de M. le Visiteur & s'alla planter chez le Pere Mathématicien.

Autre manœuvre des mêmes.

Les Jésuites non contents de cela, chargerent le porteur dont nous avons déja parlé d'enlever un chien que M. d'Halicarnasse avoit pour garder sa maison; ce chien fidéle à faire la garde, ne laissoit entrer personne dans les apartemens de M. le Visiteur, à moins qu'elle ne fut conduite par quelqu'un de connoissance; l'animal se défendit vivement contre ce porteur & deux soldats; mais enfin ils s'en rendirent les maitres dans la chambre même de M. le Visiteur. Ils excusoient cette insolence, en disant, que le Roi vouloit l'avoir *vif ou mort*: ils le trainerent avec des cordes au Palais, ils le presenterent à sa Majesté qui atendoit que *Turco* (c'étoit-là son nom) feroit en sa présence quelque tour divertissant;

(a) On voit cette afaire avec les pieces dans les Actes de la Visite.

tiſſant; mais *Turco* n'en voulut point faire; alors le Roi qui croyoit que ce fut un préſent de M. le Viſiteur, comme on le lui avoit fait entendre, mépriſa ce préſent, & dit au voleur, menez le à l'école du P. Siebert qui lui aprendra quelque jeu. XII. LETTRE. 1741.

Ne croyez pas, s'il vous plait, que ce fut-là un badinage: c'étoit un cas des plus graves, capable de perdre M. d'Halicarnaſſe, s'il eut réſiſté à ce vol, & qu'il eut dit le moindre mot contre le Roi dont on ſupoſoit l'ordre d'enlever le chien. Il eſt vrai que les Jéſuites riſquoient auſſi beaucoup, s'il ſe fut plaint au Roi contre eux: mais ils connoiſſoient trop bien la douceur & la modération exceſſive de M. le Viſiteur; ils ſavoient que ce Prélat n'auroit pas plutôt reçû un ſoufflet ſur une joüe, qu'il preſenteroit l'autre: Cette idée étoit ſi bien ancrée dans leur eſprit, qu'après le chien, ils lui enleverent encore un autre domeſtique: ils avoient auſſi gagné ſon catéchiſte pour leur ſervir d'eſpion. Alors je fus réduit à faire notre cuiſine dans ma chambre, & je ne laiſſai ſervir M. d'Halicarnaſſe que par les mains du Prêtre Chinois ou par les miennes: mais helas! ces précautions ne vinrent-elles pas trop tard? M. le Viſiteur devenoit chaque jour plus languiſſant, & par ſurcroît il aprit que les vaiſſeaux Chinois arrivés à Fayfo y avoient aporté deux nouveaux Jéſuites qui débitoient que Rome avoit rapellé M. d'Halicarnaſſe, que cet ennemi de la Societé alloit finir ſes jours au Chateau St. Ange: Que le Procureur de la Propagande le leur avoit aſſuré, & qu'en éfet il ne lui envoyoit aucune proviſion pour le contraindre à retourner en Europe, où on lui aprendroit à faire des Décrets de répartition &c.

Les Jéſuites ne tentent qu'à perdre M. d'Halicarnaſſe dans l'eſprit du Roi.

Comble des outrages faits par les Jéſuites, à M. d'Halicarnaſſe.

M. d'Halicarnaſſe mépriſa d'abord ces diſcours, il envoya un exprès à la Province de Cham pour aller chercher les proviſions & ſes lettres; mais l'exprès étant revenu les mains vuides, nous aprit qu'il n'y avoit point de proviſions, & que les lettres ſe trouvoient entre les mains du Procureur

XII. Let. TRE. 1741.

des Jésuites & de celui des Franciscains, qu'ils n'avoient jamais voulu les lui restituer.

Les lettres & les provisions de M. d'Halicarnasse sont retenues par les Jésuites.

Cette violence fit une peine extrême à M. le Visiteur; il souhaitoit savoir ce que Rome pensoit sur ses travaux; il atendoit impatiemment des nouvelles de sa famille & de ses amis: il regretoit beaucoup moins sa pension & ses provisions que ses lettres; parce qu'on ne les reçoit qu'une fois l'année, & qu'il ne pourroit donner ni réponse ni exécution aux ordres de la Propagande, que les Jésuites suprimoient, en suprimant ses lettres, sans se soucier de l'excommunication majeure portée dans les Constitutions du St. Siége contre les détenteurs des Lettres Apostoliques. Ces deux Procureurs sollicités de rendre ces lettres, renvoyoient, diféroient toujours pour gagner du tems & pour exécuter les ordres des Jésuites de la Cour, qui leur écrivoient que le bon homme seroit bientôt mort.

M. d'Halicarnasse reçoit le St. Viatique.

En éfet M. d'Halicarnasse retomba dangereusement malade: Il voulut communier le 21. Mars en forme de Viatique, demandant à J. C. de lui donner la patience dont il avoit besoin, & la force de porter sa croix: cette sainte communion le ranima beaucoup; également disposé à mourir ou à vivre pour le service de Dieu, il répétoit continuellement ces paroles de St. Martin, *non recuso laborem, sed fiat voluntas tua*,

Réponse au vœu des Jésuites contre M. de Flory.

A peine eut-il repris quelque force qu'il examina la réponse que M. de La-court Supérieur des Missionaires François, avoit faite au vœu de la Societé touchant l'enterrement de M. de Flory: il la trouva pleine d'équité & fournies de raisons auxquelles il n'y avoit point de réplique à faire. M. de La-court prouvoit que M. de Flory n'étoit point coupable du fait que les Jésuites lui attribuoient, & par conséquent que l'excommunication dont ils prétendoient le charger, manquoit de fondement: d'autre part, il prouvoit par les paroles même de ses adversaires, que quand M. de Flory seroit éfectivement tombé dans le cas de l'excommunication,

nication, la sentence portée à ce sujet par l'Evêque Alexandre, étoit nulle par l'omission des formalités du droit, que lui ni ses Confréres ne prétendoient point défendre M. de Flory, qu'il s'en raportoit aux dépositions des chrétiens & à la clairvoyance de M. le Visiteur, & que le Séminaire de Paris, ne demandoit que la justice & le bon ordre.

XII. Lettre. 1741.

Toutes ces raisons étoient assomantes pour les Jésuites, qui vouloient toujours replonger cette afaire dans l'abîme. M. le Visiteur les apella & leur dit, mes Peres j'ai examiné aux pieds de mon crucifix votre vœu & la réponse de M. de La-court; je sens que je dois bientôt mourir, & aller rendre compte de ma Commission; vous n'avez pas voulu terminer sans éclat l'afaire de M. de Flory : vous m'avez contraint à la voie de la justice, je ne puis pas me damner pour l'honneur de la Societé ; mais je veux bien encore avoir des égards pour vous, évitez le scandale, unissez-vous avec les Missionaires François, & enterrez chrétiennement M. de Flory. A ces mots les Jésuites se leverent comme des furieux & coururent à la porte, en disant ces paroles afreuses, *nous vous enterrerons vous & toute votre suite, plutôt que M. de Flory :* M. le Visiteur ne témoigna pas la moindre émotion ; il se tourna vers M. de La-court & lui dit : je sai depuis l'année derniere que je dois mourir dans ce Pays, & je sens que ma mort est prochaine ; mais ne cessons point d'employer le peu de jours qui nous restent à remplir notre devoir, & rétablir le bon ordre; allez toujours, continue-t-il, allez enterrer M. de Flory dont la mémoire doit-être en vénération : M. de La-court apella inutilement les Jésuites & les exhorta en-vain à assister à ces funérailles : nous fûmes obligés M. de La-court & moi, de faire toute la cérémonie, & nous eûmes la consolation d'y voir acourir les chrétiens de Hüé, qui faisoient à l'envie l'éloge du défunt.

M. d'Halicarnasse ne peut vaincre l'opiniâtreté des Jésuites par les paroles les plus touchantes.

Ils l'insultent d'une maniere horrible.

Sépulture de M. de Flory par ordre de M. d'Halicarnasse.

Quand les Jésuites aprirent cet enterrement & le concours du peuple, ils furent transportés de fureur, s'en

pri-

XII. LETTRE. 1741.

Les Jésuites font courir le bruit que M. d'Halicarnasse est décédé.

Les Jésuites convaincus d'une nouvelle imposture.

ptirent à moi & débiterent que *Mr. d'Halicarnasse étoit déja mort*, qu'il n'avoit jamais rien su de cela, que j'avois recélé son cadavre. M. le Visiteur leur écrivit de venir le voir, ils mépriserent son ordre *en disant que cette lettre étoit supposée, que les morts n'écrivoient point*, mais que M. Favre écrivoit pour les morts ; bientôt ce bruit se répandit dans la ville : je sçus dissiper & confondre les imposteurs, en amenant chez M. le Visiteur le Prince chrétien, M Caupho, le Capitaine des Barbes & plusieurs autres Personnages de la premiere distinction : Ils virent tous M. d'Halicarnasse, & se félicitoient les uns les autres de ce que leur illustre Grand-Pere vivoit ; ils lui rendirent mille actions de graces, d'avoir fini l'afaire de M. de Flory, & maudirent cent & cent fois les calomniateurs ; tout cela s'étoit passé le 22. & le 23. Mars.

Le 24. le 25. le 26. & le 27. M. d'Halicarnasse reçut les visites qui se présenterent, il faisoit alors la plus excellente mission ; car toutes ses paroles étoient écoutees & conservées comme des oracles.

M. d'Halicarnasse commande au Jésuite mathématicien de venir, il refuse d'obéir.

Le 28. il fit apeller le Pére Mathématicien qui continuoit à séduire les esprits foibles de la Cour ; ce Jésuite répondit que les afaires du Roi l'ocupoient, & qu'il ne pouvoit pas abandonner un ouvrage de mathématique déja commencé. M. le Visiteur lui renvoie son exprès, en lui écrivant que l'évangile devoit être l'unique mathématique d'un Jésuite Missionaire ; que les afaires de l'Eglise & du Roi des Rois devoient prévaloir dans l'esprit d'un bon chrétien, à tous les intérêts du siécle : & que s'il ne vouloit pas quiter la Cour, il envoyât à sa place le Pere Britto son Confrére.

Second refus du Jésuite.

Le Pere Mathématicien dit à l'exprès, allez-vous en si vous voulez chez le Pere Britto, il y fut, & celui-ci prétexta qu'il n'avoit aucun porteur, qu'il ne pouvoit pas aller à pied comme un homme du commun.

Le Chirurgien convient qu'il a été séduit par les Jésuites.

La bonté de M. d'Halicarnasse & les prétextes frivoles des Jésuites, toucherent si vivement le Chirurgien qui avoit été

été débauché par le Pere Mathématicien, qu'il écrivit une lettre à M. le Visiteur pour le supplier de lui pardonner sa faute, disant que les Jésuites l'avoient séduit & l'obsédoient encore pour le faire agir contre sa conscience, M. d'Halicarnasse dit au Prêtre Chinois qui lui aporta cette lettre, si le chirurgien revient donnez-lui sa chambre: reçevons avec tendresse cet enfant prodigue.

XII. Lettre 1741.

Le 29. M. d'Halicarnasse se trouva plus mal, il fit encore inviter les Jésuites à le venir voir; mais je ne sais par quelle raison, ils refuserent opiniâtrément cette consolation au Prélat qui les avoit autrefois tant aimés.

Les Jésuites refusent de venir voir M. d'Halicarnasse au lit de la mort.

Le lendemain qui étoit le vendredi saint, il y eut un grand concours de chrétiens dans notre Eglise, & Dieu fait les vœux ardens qu'ils firent pour la conservation de leur Pasteur, qui paroissoit un peu mieux: mais ce mieux ne venoit que de sa résignation; il avoit passé le carême dans la persécution, il adoroit la croix que le Ciel lui avoit ménagé, & se félicitoit d'avoir quelque part aux soufrances de son maître.

Le premier Avril M. d'Halicarnasse étoit dans le même état que le jour précédent, il nous parloit, il nous encourageoit à ne nous pas laisser afliger; & me voyant extrêmement abatu de veilles & de douleur, qu'est donc devenu votre grand courage, me dit-il? N'est-il pas juste que je quite la terre avant vous? Je ne me suis plus flaté depuis Macao de repasser les Mers; mais vous seul les repasserez, le Seigneur vous a conservé & vous conservera: je sai que tout le monde m'oubliera & que vous serez le seul à défendre généreusement ma mémoire: Mon cher fils, ajouta-t-il, & mon unique Successeur, je vous ai donné ma confiance pendant que vous avez resté avec moi, & en vertu du Bref de Clément XII. je vous ai constitué Provisiteur pour achever la Visite Apostolique; finissez l'ouvrage: cet honneur vous est réservé; je vous recommande mon peuple, il va devenir le vôtre, continuez à exécuter comme vous avez

Tendre discours de M. d'Halicarnasse avant sa mort à son Provisiteur.

Dernières paroles de M. d'Halicarnasse.

XII. LETTRE. 1741.

commencé les ordres du Souverain Pontife : allez en suite vous-même à Rome pour l'instruire de l'état de ces Missions, & des persécutions que nous avons soufertes ensemble, & que vous soufrirez encore après ma mort ; car on ne vous laissera point respirer un seul moment. A l'égard du temporel vous savez la triste situation où l'on m'a réduit, je vous donne tous les meubles que j'ai ici, ou plutôt je vous prie de les accepter pour payer les gages de mes domestiques : je ne doute pas que ma famille ne fasse pour vous ce qu'elle doit ; voici l'heureux moment, où je dois me dépouiller de tous ces soins, ne nous ocupons plus, ne parlons plus désormais que de l'éternité ; rendez-moi le dernier, mais le plus précieux de tous les services ; écoutez ma confession. Je puis vous dire que je ne fus jamais plus édifié ; cet heureux mourant se croyoit le plus grand pécheur de la terre ; ses larmes couloient en abondance, il tenoit le crucifix entre ses mains, & disoit à soupirs entrecoupés, *miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam.*

Dispositions testamentaires de M. d'Halicarnasse

La nuit étoit déja bien avancée, lorsque M. le Visiteur évanouit ; revenu à lui, il m'ordonna de préparer l'autel pour dire la messe dans sa chambre, je la commençai à quatre heures du matin.

Mort édifiante de M. d'Halicarnasse.

Le Prince chrétien, & plusieurs personnes de considération y assisterent dans la chambre même, & un grand nombre d'autres l'entendoient par les fenêtres en dehors : Quand je fus au *sanctus*, Monseigneur fit un éfort, se réleva & s'assit dans son lit aidé par le Piêtre Chinois son éleve ; lorsque je fus à la communion ; il récita sa profession de foi à haute voix, exhorta ensuite les assistans à la persévérance ; demanda excuse des incommodités qu'il avoit donné pendant sa maladie, rendant graces au Seigneur des faveurs qu'il lui avoit fait, durant le cours de sa vie, sur-tout de l'avoir conduit à la Cochinchine. Il communia avec les sentimens d'une pieté angélique, & fut ravi dans une espéce

ce d'extase pendant un assez long-tems. Le Prince & M. Caupho qui tenoient les flambeaux crurent qu'il aloit expirer dans cette intime union avec Jésus-Christ; la messe finie, il m'apella & me dit ne me quitez pas; méditons les miséricordes & les bontés du Seigneur. Tout de suite il demanda l'extrême onction, parce que disoit-il, on ne doit pas atendre d'avoir perdu la connoissance pour reçevoir ce sacrement: Je le lui administrai, il n'est pas possible d'exprimer les sentimens de résignation qu'il fit paroitre.

XII. Lettre. 1741.

Mort edifiante de M. d'Halicarnasse.

Il reçoit l'extrême onction.

Vers le sept heures, comme le Prêtre Chinois disoit sa messe à l'église, M. d'Halicarnasse me dit, allez me recommander aux priéres des chrétiens, j'y fus, & à peine eusje ouvert la bouche que les soupirs & les larmes des assistans prirent le dessus. Alors le Prince se leva & suivi de tout ce qu'il y avoit de plus distingué, vint dans la chambre de M. d'Halicarnasse, se mit à genoux sur le plancher qu'il battit neuf fois de son front, s'avança jusqu'au bord du lit en disant, illustre Grand Pere donnez-moi, je vous prie, votre bénédiction; M. d'Halicarnasse la lui donna, & les autres imiterent le Prince. J'avois envoyé un exprès à tous les Missionaires de la Cour pour les avertir que M. le Visiteur touchoit à sa derniere heure: Dès que le Supérieur des Missionaires François aprit cette triste nouvelle, il acourut: Les Jésuites furent ocupés à des afaires plus importantes, qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, abandonner un seul moment. M. de La-court trouva M. d'Halicarnasse qui tenoit son crucifix & levoit les yeux au Ciel, & les ayant détournés sur M. de La-court, il lui parla de l'état de la Mission, ses dernieres paroles furent en faveur de ses ennemis, *dimitte illis*: Pardonnez leur: M. de La-court lui donna l'absolution générale; je lui fis la recommandation de l'ame, & lorsque je fus à ces paroles, *in nomine Martyrum & Confessorum*, il expira.

Les Jésuites refusent de le visiter à sa mort.

C'étoit entre les trois à quatre heures du soir, & le saint jour de Pâque 2. Avril 1741. que la Religion & la

V 2 Cochin-

XII Lettre 1741.

Cochinchine firent cette perte irréparable. Toute la Ville en fut informée avant la nuit; tous étoient dans le deuil, non seulement les Chrétiens, mais même les Payens: Il n'y eut que les Jésuites qui n'en témoignerent point de douleur, on dit même que le Pere Lopez profera ces paroles exécrables, „ *melius erat illi & nobis, si homo ille natus non fuisset: Il eut été meilleur pour lui & pour nous, si cet homme ne fut point né.* Le Pere Siebert de son côté répétoit souvent, nous en sommes enfin délivrés: enfin il n'est plus, & le champ de bataille est à nous. Nous allons mener grand train son Suisse. Tous les chrétiens acoururent; j'aurois été fort embarassé de la foule, si le Prince chrétien n'y eut mis ordre avec ses soldats, qui furent commandés pour garder les portes & ne laisser entrer que les personnes connues. Les Catéchistes l'ayant embaumé à la maniére du pays, l'habillerent pontificalement, & il fut permis à ceux qui étoient déja entrés de faire leur priéres auprès du mort, comme nous faisons en Europe; mais ces priéres étoient continuellement entrecoupées de soupirs, de larmes & de sanglots. Quand les femmes sur tout commencerent à entrer, ce fut une désolation incroyable. Une Dame de la Cour transportée de zèle fendit la presse, & vint toute éplorée, comme une Madelaine aux pieds du mort, en faisant les lamentations les plus touchantes; elle lui parloit comme s'il eut été en vie. Son oraison étoit en vers du pays, & contenoit en substance le discours suivant.

Les seuls Jésuites paroissent insensibles à la mort de M. d'Halicarnasse.

La mort de M. d'Halicarnasse aflige tout le monde.

Lamentations d'une Dame du Pays auprès du défunt.

Hélas que vois-je? Mort, cruelle mort tu es donc venue ici! traitresse tu as donc porté ton coup? Meurtrière insatiable tu l'enleve ainsi? Pourquoi ne me frapois tu pas, moi, créature inutile dans ce monde? Pourquoi n'as-tu pas dardé ta fléche fatale dans mon cœur? Pourquoi, mais pourquoi barbare as tu osé oter la vie, à celui qui l'avoit rendue à tant d'autres?

Mais hélas! tous ces reproches sont vains: il n'est plus, ô il n'est plus! notre illustre Grand-Pere, le consolateur des

XII. LETTRE. 1741.

Lamentations d'une Dame auprès du Corps du défunt Prélat.

des afligés le refuge des oprimés, le soutien de la vérité, le bienfaiteur des pauvres, le juste dispensateur de la justice, l'apôtre de ce Royaume ne vit plus! ô perte, ô incomparable perte!

Mais quoi, illustre Grand-Pere, vous aviez traversé toutes les mers, vous aviez rompu les chaines de votre prison à Macao, apaisez plus d'une fois les Gentils, vaincu si souvent vos ennemis, domté même le Diable; & cependant la mort triomphe de vous: c'est sans doute parce que vous le voulez: c'est sans doute notre ingratitude qui vous fait disparoître? Nous n'étions pas dignes de vous posseder? Notre pays n'avoit rien de bon pour vous? O disgrace! ô malheur!

Mais il me sera bien permis, illustre Grand-Pere, de vous demander encore une grace: Un de vos regards seulement, une de vos paroles, ou au moins un signe de votre main, ne la refusez pas à votre humble servante, prosternée à vos pieds & toute désolée de vous voir ainsi: les astres s'éclipsent quelque fois: mais ils reparoissent avec plus d'éclat; les nuages obscurcissent de tems en tems la lune, mais elle brille bientôt de nouveau: la nuit ensevelit dans ses ténébres le soleil, mais le jour nous le rend avec toute sa lumiere. Renaissez donc ainsi! Que s'il ne se peut, il n'en sera pas au moins de même de vos paroles; elles resteront éternellement parmi nous, & toujours elles nous seront plus douces que le miel, plus agréables que les roses, plus tendres que les zéphirs, plus ardentes que le feu. O illustre Grand-Pere dites en une seulement?

Mais hélas? Que votre profond silence m'acable. Quoi, poursuit-elle, mort impitoyable n'entendrai-je plus sa parole! Comment cette parole divine qu'il nous annonçoit avec tant d'onction, ne frapera jamais plus nos oreilles! Ah que tu te trompe mort sacrilége, impie! jamais tu ne feras mourir ses vertus, elles passeront de génération en génération: les siécles les rendront toujours plus nouvelles, elles vivront

XII. LETTRE. 1741.

Lamentations d'une Dame auprès du corps du Défunt.

encore après la destruction des montagnes, après l'épuisement des riviéres, après le changement des Cieux. Il a sacrifié sa vie pour nous, je ne puis pas me sacrifier pour lui; mais je lui sacrifie mes yeux, je souhaite qu'ils fondent en larmes, qu'elles coulent abondamment jusqu'à mes genoux, qu'ils se noyent dans mes pleurs; noyez-vous donc mes yeux en pleurant votre illustre Grand-Pere; il est mort, mourez aussi; il possede une gloire éternelle, possedez celle de le regretter à jamais.

Enfin comme une Madelaine éperdue, tantôt elle recommence le détail des vertus du défunt, tantôt elle ranime sa voix & toujours elle revient à l'héroïsme de sa douceur & de sa patience, & toujours elle pleure plus amérement.

Son mari fut forcé de l'enlever; elle en eut mal aux yeux plus d'un mois après. Le concours & la confusion redoublant, le Prince fit fermer la porte de l'alcove, & dit à ceux qui se présentoient qu'on alloit porter le défunt à l'église, afin que chacun put mieux satisfaire à sa dévotion.

Toutes les Confréries se disputoient la garde du corps lorsqu'il seroit exposé, mais on préfera celle de notre quartier, qui étoit la plus nombreuse & qui nous avoit donné le plus de secours. Ainsi la Confrérie de Phucam prit possession de l'église & se chargea de garder fidélément le défunt pendant trois jours; la Confrérie de St. Louis se chargea de pourvoir selon la coutume du Pays, à la subsistance des étrangers qui viendroient pendant que le corps resteroit exposé. Cette Confrérie est composée des chrétiens les plus aparens de Hüé: Celle des Apôtres prit sur elle le soin du tombeau de brique & des ornemens du Catafalque portatif.

Chacun s'empresse à garder le corps du Défunt Prelat.

Le corps fut porté à notre église & exposé sur un Lit de parade: Il y eut un concours innombrable de chrétiens & de payens pendant toute la nuit.

Le

Le lendemain 3. Avril, je convoquai tous les Missionaires pour assister à l'ofice des morts & à la messe *corpore præsente*: les Jésuites, les seuls Jésuites refuserent sous prétexte qu'on ne pouvoit pas dire des messes de mort pendant l'octave de Pâque; & le Pere Lopez ajoutoit „ *Que „ c'étoit se moquer de la Societé; qu'ils ne devoient pas prier „ pour le repos d'un homme qui les avoit troublés, qui avoit fait „ enterrer les excommuniés, & qui étoit excommunié lui-même.* Ceux qui gardoient le corps, firent ensuite des balustrades dehors de bambouc d'environ neuf à dix pieds de hauteur tout à l'entour du Catafalque, pour éloigner la foule: ces balustrades formoient une espéce de choeur où il n'y avoit que les Catéchistes, nos Clercs, & les Missionaires qui entrassent; desorte que les ofices s'y faisoient commodément. Pendant le jour il vint des Communautés voisines de la Ville, & chacune selon son tour prenoit place. Les Catéchistes dans le choeur commençoient; & leur suite, hommes & femmes leur répondoient: après leurs prieres ceux qui vouloient prendre quelque réfection, la trouvoient par les soins de la Confrérie de St. Louis.

XII. Letttre. 1740. Les seuls Jésuites refusant d'assister à ses obséques. Ils le traitent d'excommunié.

Les chrétiens du Pays courent en foule auprès du corps de M. d'Halicarnasse.

De crainte que la chaleur ne l'emportât sur le beaume, il fut résolu de mettre ce même jour le défunt dans sa biére: elle étoit d'un bois incorruptible pesant presque comme du fer, couvert en dehors d'un beau verni noir du Japon, avec des barres d'or sur les coins, elle avoit cinq pouces d'épaisseur, les planches en étoient étroitement jointes & le couvercle en forme de voute, devoit s'enchasser avec force; il pesoit au moins trois cents livres & toute la biére faisoit la charge d'environ vingt hommes.

Sepulture de M. d'Halicarnasse.

Vers les neuf heures du soir, tous les chrétiens se trouvant assemblés, assistés de deux Missionaires, je mis le corps dans la biére: cette cérémonie fut assez longue; car après l'absoute, chacun voulut avoir la consolation de lui baiser les mains ou les pieds, & au moment qu'il fut mis dans la biére, on n'entendoit que des cris & des gémissemens. Diver-

XII. LETTRE. 1741. Diverses personnes jetterent des sentences, des vers, & des dévises dans la biére; les unes étoient gravées sur des lammes de plomb, & les autres écrites sur du carton ou du papier. Quand je fis mon dernier adieu à mon St. Evêque, mon cœur s'atendrit, si sensiblement, & que mes larmes couloient en abondance & se mélerent avec celles du peuple: je vous prie de ne pas me les reprocher, c'étoit mon Pere &c.

Les Jésuites refusent de dire la messe pour le repos de l'ame de M. d'Halicarnasse.

Cette triste nuit se passa encore sans sommeil pour moi: le lendemain au matin les Jésuites ayant paru, je les priai de vouloir faire l'ofice & chanter la messe, comme on est en usage de le faire. Le Supérieur répondit qu'il ne savoit pas chanter; un autre qu'il avoit des afaires plus pressantes; & le troisiéme que cela n'étoit pas de son goût. Ainsi tous nos Jésuites disparurent après avoir satisfait leur curiosité; ils s'apliquerent alors à faire entendre aux femmes & au vulgaire, *que le mort avoit été excommunié: & que le Suisse qui l'enterroit l'étoit aussi:* & ils insinuoient à leurs savans que le Légat Apostolique étant mort, tous ses pouvoirs finissoient avec lui; que ce Prêtre Suisse qui prétendoit les exercer en qualité de Provisiteur, subrogé par le défunt, usurpoit une autorité éteinte par la mort du Légat, qui ne pouvoit pas revivre par procureur: & que le Suisse encourroit l'excommunication en exerçant un pouvoir usurpé, aussi-bien que tous ceux qui le reconnoîtroient, & que les Jésuites, & les vrais fidéles à leur exemple, éviteroient l'excommunication par leurs opositions & leur apel, s'il s'avisoit de faire la moindre chose: C'est ainsi qu'ils soufloient la discorde & la rebellion.

Ils insinuent au Peuple qu'il est mort excommunié.

Ils publient que le Provisiteur n'a plus aucun droit après cette mort.

La conduite des Jésuites à cette mort, fut des plus scandaleuses.

Une conduite si scandaleuse & des discours si violens indignerent les esprits; car cette nation d'un caractère doux & franc, hait & méprise une conduite artificieuse & passionée. Nous vîmes leurs dévotes les plus fameuses acourir toutes éplorées, & s'unir à nos pieuses Dames & à nos ferventes Vierges; leur exemple, nos discours, qui ne respiroient

ſpiroient que la charité & la vérité toute puiſſante, gagnerent le reſte du troupeau; il ne leur reſta d'autres partiſans, que ceux qui ſont à leur gages.

Les Jéſuites ainſi abandonnés, changerent de diſcours, ſans changer de conduite, & dans cet état je vous les laiſſe pour ſix jours.

Les gens du Pays ſuplient qu'on diſſere d'inhumer le corps du Défunt.

Vous vous rapellez que nous devions enterrer M. d'Halicarnaſſe le 4. Avril, c'eſt-à-dire trois jours après ſa mort. Le terme parut trop court à pluſieurs Confréries, le chef de celle de St. Louis, qui eſt un capitaine d'Infanterie, interpoſa le Prince chrétien, pour prolonger la pompe funébre; je déferai à ſes prières, & le jour fut fixé au dix du mois. Le principal motif étoit de donner du tems aux Communautés éloignées de venir faire leurs prières auprès de l'Illuſtre défunt: Pluſieurs Payens témoignerent également leurs ſentimens de reſpect & de vénération pour lui. Une riche Mandarine entre autres me préſenta deux gros cierges, *pour éclairer*, diſoit-elle, mon pere qui eſt allé au Paradis d'Ocident; c'eſt ainſi qu'ils apellent le Paradis des Chrétiens.

Les Jéſuites refuſent d'aſſiſter à l'inhumation du corps de M. d'Halicarnaſſe.

Le 9. veille de l'enterrement, j'apellai tous les Miſſionaires pour aſſiſter aux funérailles; & je les arrêtai à ſouper, parce que nous devions commencer notre cérémonie à minuit; car c'eſt à cette heure-là qu'on enterre les Grands du Royaume: je vis arriver de bonne heure trois Jéſuites, ils prirent ſans façon le haut bout de la table, & je leur prodiguai les honnêtetés: mais je fus bien étonné quand le tems de commencer notre Ofice fut arrivé, ces honorables convives qui avoient été ſi diligens pour venir à table, & qui avoient bien ſoupé, ne voulurent pas nous ſuivre à l'égliſe, leur refus étoit peu de choſe en ſoi; mais il n'en étoit pas de même du ſcandale qu'ils donnoient aux chrétiens, en mépriſant ainſi un mort, & un mort auſſi illuſtre que ce St. Evêque; nous chantâmes donc l'Ofice des morts ſans Jéſuites & ſans diſputes, enſuite nou nous mimes en marche & en

 procession vers l'église où le corps devoit être enterré & de la manière que je vais vous conter.

Enterrement du corps de M. d'Halicarnasse.

Un fameux chrétien marchoit à la tête, avec une lanterne de papier doré en forme de croix illuminée dans toute sa longeur ; il avoit à ses côtés deux choristes, & deux maîtres de cérémonies ; suivoient deux cents autres lanternes de la même forme que la prémiere ; après eux venoit un grand nombre d'autres chrétiens, qui portoient des flambeaux d'une main & rouloient leurs chapelets de l'autre : ensuite paroissoit le superbe Lit de parade placé sur des grands brancars, soutenu par soixante hommes, qui en avoient soixante autres de relais à leur côtés : Immédiatement après venoit notre chœur, composé de vingt quatre écoliers revêtus de surplis, & de trois prêtres qui chantoient selon le Rituel Romain.

Le Prince chrétien, plusieurs Mandarins & les femmes nous suivoient. Quand nous fûmes embarqués sur le fleuve qui traverse le milieu de la ville, les curieux fixerent plus à leur aise leurs yeux sur nous, plusieurs payens se rangerent à notre suite ; nous arrivâmes à la pointe du jour au quartier de Tho-duc, & il nous restoit environ un quart de lieue pour nous rendre à l'église destinée à recevoir notre précieux dépôt. Au sortir de la barque nous continuâmes notre procession dans l'ordre déja marqué, & nous vîmes reparoître nos trois Jésuites. Je crûs qu'ils venoient nous joindre ; mais je crûs mal, ils ne vinrent que pour nous insulter ; ils eurent l'impertinence de se faire porter sur leurs filets, vêtus à leur ordinaire, tandis que nous étions en surplis, que nous alions tous à pied, & que le Prince chrétien & toute la Noblesse marchoit aussi ; ils examinerent notre marche jusqu'à l'église, où nous chantâmes notre grand, messe encore sans Jésuites ; car à la vûe de l'église, ils précipiterent leur fuite, comme ces animaux immondes qui coururent se cacher sous les eaux de Génézareth. Ils ont horreur pour ce lieu sacré, parce que M.

Les Jésuites se font porter en habit du Pays, pour aler voir l'ordre de l'enterrement.

de

de Floiy & les Missionaires François y ont leur sépulture; ils afecterent d'aller dire la messe *in Albis* à l'église du Pere Jerôme qui est interdite. Après la messe le Prêtre Chinois interprête de feu M. d'Halicarnasse, prononça dans la langue du pays une oraison (*a*) funèbre qui fut fort goûtée, elle contenoit le précis de sa vie & quelques réflexions touchantes pour relever ses vertus. L'orateur avoit animé son discours de beaucoup de zèle & d'une onction apostolique: je ne doute point qu'il ne se transmette de peres en fils, d'autant que tous les Grands & les Catéchistes en conservent des copies.

XII. Lettre. 1741. Un Prêtre Chinois prononce l'oraison funèbre du Défunt.

Après cette oraison, nous fimes l'enterrement: le cercueil fut déposé dans un tombeau de briques, bâti en terre; chaque chrétien venoit à son tour lui jetter de l'eau bénite, & une poignée de terre suivant l'usage du pays.

Il falut encore selon l'usage faire rafraichir le convoi; ceux qui s'arrêterent à dîner furent servis promptement; ils n'y en eut qu'environ trois mille qui prirent place sur le gazon tout au tour de l'église. Les Dames & les Devotes avoient eu le soin de faire préparer ce dîner: on y employa deux bœufs, quatre cochons, plus de six cents poulles, tout autant de canards & une infinité de poissons & de ris: Avant que de me retirer, je fis graver en gros caractéres Romains sur la pierre du Tombeau cette Epitaphe.

Grand concours à l'enterrement du corps de M d'Halicarnasse.

Hic Jacet Invictus Veritatis Amicus: Elzearius Franciscus Des-Achards de La-Baume, Avenione Natus, Dei Gratiâ & Sanctæ Sedis Episcopus Halicarnassens, &c. Visitator Apostolicus à SS. Pontifice Clemente XII. ad has Oras missus; in decursu Sacræ Visitationis multa passus, nunc vivit in Cœlo. Obiit Anno 1741. 2. Aprilis. ætatis suæ 62a. 2 M. & 2 d.

Epitaphe de M. d'Halicarnasse.

(*a*) Cette pièce se mettra à la fin de toutes les Lettres.

A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

XIII. LETTRE. 1741.

Les Jésuites commencent à disputer la qualité de Provisiteur à M. Favre.

APRES la mort de M. d'Halicarnasse les Jésuites commencerent par me disputer la dignité de Provisiteur Apostolique, je les laissai plaisanter sur mes pouvoirs & sur ma personne jusqu'au troisième jour après l'enterrement; ce jour-là, j'envoyai ordre aux Supérieurs de chaque Corps de Missionaires de se rendre à ma résidence pour une afaire importante; M. de La-Court Supérieur des François ne manque pas de comparoître à l'heure assignée; celui (*a*) des Récolets m'écrivit qu'il ne pouvoit pas venir, qu'il en étoit fâché, qu'il me félicitoit de ce que j'avois succédé à la commission de M. d'Halicarnasse & qu'il s'en félicitoit lui-même; le Supérieur des Jésuites & le Pere Mathématicien vinrent aussi: mais ce ne fut que pour voir dirent-ils, l'ancien Sécrétaire de M. d'Halicarnasse: il n'est plus question de Sécrétaire, leur dis-je, c'est au Provisiteur à qui vous parlez. Là-dessus je leur déclarai que M. d'Halicarnasse m'avoit constitué en bonne forme son Successeur à la Visite selon le pouvoir qu'il en avoit dans ses Brefs; ils répondirent du ton le plus assuré, qu'ils savoient que je n'avois point succédé à la commission de M. le Visiteur, & que je ne pouvois pas lui succéder; que leur Général leur avoit écrit les intentions de Rome; que si j'étois véritablement constitué Provisiteur, je devois leur exhiber mes Patentes, & les leur notifier en dûe & bonne forme; mais qu'ils étoient certains que je n'en avois point.

M. Favre fait assembler les Missionaires & leur signifie ses pouvoirs de Provisiteur.

Les Jésuites ne veulent point le reconnoître.

Je

(*a*) Il étoit en éfet indisposé.

XIII. Lettre. 1741. *Le Provisiteur réprime la hardiesse des Jésuites.*

Je ne sai sur quoi étoit fondée cette hardiesse que je reprimai en ces termes : Jusqu'à quand, mes Peres, oserez-vous prendre Rome pour le garant de votre désobeissance ? Rome est toujours dans votre bouche, & jamais dans votre cœur, vous montrez-assez votre mépris pour elle par votre résistance à ses Légats, à ses Décrets & à ses Anathémes ; vous m'aléguez les lettres de votre Général, qui vous a écrit, dites-vous, les intentions du St. Siége : Que ne vous oblige-t-il à les exécuter ces intentions sacrées par votre humble soumission à ses Bulles, que vous violez avec une opiniâtreté si scandaleuse depuis plus de quarante ans : Qu'est-ce donc que votre Général dans les Missions de la Cochinchine ? Quelle autorité y a-t-il ? Mais où sont-elles ces lettres prétendues ? Montrez-les, & voyons ce qu'elles portent ; faites-moi part de ces intentions de Rome, qui seront toujours pour moi des loix inviolables : vous ne répondez point : interdits & confus vous rougissez ! C'est donc moi qui suis certains que vous n'avez point reçu ces lettres qui seroient d'ailleurs inutiles, puisqu'elles viendroient d'une main suspecte & sans autorité. Pour moi, mes Peres, je n'alégue point de lettres que je ne sois en état de montrer ; examinez celles-ci, vous y verrez mes Pouvoirs & mon Caractére de Provisiteur : l'obligation où vous êtes de m'obéir : Là-dessus je leur présentai le Bref de Clement XII. en vertu du quel M. d'Halicarnasse m'a subdélégué, & l'acte de subdélégation : voici la teneur de l'un & de l'autre.

DELEGATION DU PROVISITEUR.

Le Provisiteur montre aux Jésuites les pouvoirs de sa délégation pour les convaincre.

Elzearius Franciscus Des-Achards de la Baume, Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiâ Episcopus Halicarnassеus Sanctissimi Domini Nostri Domini Papæ

Elzear François des-Achards de la Baume ; par la grace de Dieu & du Saint Siége Evêque d'Halicarnasse, Prélat Domestique de Notre Saint

XIII. LETTRE. 1741. *Patentes de Provisiteur en faveur de M. Favre.*

Saint Pere le Pape, Assistans du Trône Pontifical, Prévot de l'Eglise Métropolitaine d'Avignon, Visiteur Apostolique spécialement délégué, pour les Royaumes de la Cochinchine, de Ciampa & de Camboje : A notre bien aimé en J. C. *Pierre François Favre*, Prêtre, Missionaire & Protonotaire Apostolique &c.

Puisque Dieu, duquel notre vie dépend, a permis que nous soyons retenus au lit par la maladie, & que nous pressentions que nos jours, ne tarderont pas à finir, il convient que nous pourvoyons aux nécessités de cette mission affligée, crainte que le grand ouvrage de la sainte Visite Apostolique deja commencé assez heureusement, ne demeure imparfait par notre mort. Pour prévenir cet inconvénient, Sa Sainteté a daigné par un Bref particulier dont nous raporterons ci-dessous la teneur, nous acorder le pouvoir en cas de mort ou d'une infirmité dangereuse selon les instructions que nous en avons, de déléguer un Provisiteur, qui

pæ Prælatus Domesticus, Solii Pontificii assistens, Ecclesiæ Metropolitanæ Avenionensis Præpositus, & Missionum Coccincinæ Ciampæ & Camboiæ Visitator Apostolicus specialiter Delegatus : *Dilecto nobis in Christo* Petro Francisco Favre, *Sacerdoti, Missionario & Protonotario Apostolico &c.*

Quoniam sic permittente Deo in cujus manibus sortes nostræ sunt, inciderimus in lectum, & cognoverimus quia citò moreremur, convenit, ut necessitatibus infelicis hujus missionis provideamus, ne grande opus Sanctæ Visitationis Apostolicæ tam salubriter jam inceptum per mortem nostram, imperfectum remaneat. Cùm ergo dignata fuerit Sanctitas Sua per Breve suum particulare, cujus tenor infrà inseretur, nobis concedere potestatem in casu mortis, vel gravissimæ infirmitatis juxtà nostras instructiones, unum delegandi Provisitatorem, qui omnibus facultatibus nostris munitus, vices nostras gerat usquè dum certior facta Sacra Congregatio de nostro decessu aliter duxerit decernendum.

Nos

XIII. LETTRE. 1741. *Patentes de Provisiteur en faveur de M. Favre.*

qui munis de toutes nos mêmes facultés, agisse en notre place, jusqu'à ce que la S. Congrégation, étant informée de notre décès, juge à propos d'en dispoſer autrement.

Nos te cujus experientiam agendis in rebus à multo tempore jàm cognovimus, & de cujus pietate, ſcientiâ, ſanâ doctrinâ, & fidelitate plurimùm in Domino confidimus, in Proviſitatorem hujuſmodi eligimus & deputamus cum omnibus facultatibus opportunis, ità ut omnia, exceptis iis, quæ caracterem Epiſcopalem requirunt, gerere poſſis, ſicut, & nos gerere ſoliti eramus; mandantes omnibus Venerabilibus Miſſionariis ſive Secularibus, ſive Regularibus etiàm Societatis Jeſu, *ut te in Proviſitatorem recognoſcant, obedientiam, & reverentiam tibi debitam pro tanto munere præſtent.*

Vous dont l'expérience dans les afaires nous eſt depuis long-tems connue; dont la piété la ſcience, la ſaine doctrine & la fidélité nous raſſurent beaucoup au Seigneur, nous vous choiſſions & députons par les préſentes pour Proviſiteur avec toute les facultés néceſſaires à cet éfet. Enforte, qu'excepté ce qui apartient au caractère Epiſcopal, vous puiſſiez agir de la même manière que nous avions acoutumé de le faire: Ordonnant à tous nos vénérables Miſſionaires ſoit Séculiers, ſoit Réguliers & même de la *Societé de Jéſus*, qu'ils aient tous à vous reconnoître pour Proviſiteur, & qu'ils vous rendent la révérence & & l'obéiſſance dûes à ce haut Emploi.

Sequitur tenor Brevis Pontificii die 3. Sept. 1737. Cùm nuper Sanctiſſimus Noſter Dominus Clemens Divinâ providentiâ Papa XII. per Litteras Apoſtolicas, datas ſub annulo Piſcatoris die 11. Auguſti labentis anni de conſilio Sacræ Congregationis Em-

Voici la teneur du Bref daté du 3. Sept. 1737. Comme depuis peu de tems Notre S. P. Clement XII. par des Lettres Apoſtoliques données ſous l'anneau du Pêcheur, le 11. d'Aouſt de l'année courante, de l'avis de la S. Congrégation de la Propagation de la foi, a conſtitué & député

XIII. Lettre 1741. Patentes de Provisiteur en faveur de M Favre.

député M. Elzear François Evêque d'Halicarnasse pour Visiteur Apostolique avec tous les pouvoirs de Délégué, & autres nécessaires & convenables selon son bon plaisir & celui du S. Siége, dans les Royaumes de la Cochinchine, du Ciampa & du Camboje : Sa Sainteté, à laquelle dans l'audience accoutumée les suffrages des Eminentissimes de la même Congrégation, ont été raportés, par M. Philipe de Monti Sécrétaire, a donné au même M. Elzear François Visiteur un pouvoir spécial de subdéléguer en cas seulement de mort, & cela à sa volonté & selon sa conscience, soit avant, ou après que la Visite sera commencée, un Pretre dont la capacité lui seroit connue, pour qu'il acheve tout ce qui a été commis par les dites Lettres Apostoliques, avec toutes les facultés & mêmes pouvoirs, qui lui auront été acordés de quelle manière ce puisse être ; exceptant néanmoins ce qui regarde le caractère Episcopal : & cela jusqu'au tems que le S. Siége, étant informé au plutôt par le Subdélégué, en dispose d'une autre manière. Que si après cette subdélégation faite, le Seigneur venoit à préserver de mort le

Emmorum, & Romanorum DD. S. R. E. Cardinalium negotiis Propagandæ fidei præpositorum, Visitatorem Apostolicum cum facultatibus Delegati, aliisque necessariis, & opportunis ad suum, & S. Sedis beneplacitum constituerit, & deputaverit in Regnis Coccincinæ Ciampæ & Cambojæ R. P. D. Elzearium Franciscum Episcopum Halicarnasseum : Eadem Sanctitas sua, cui in solitâ audientiâ per R. P. D. Philippum de Montibus Secretarium, relata fuerunt vota præfatorum Emmorum PP. eidem R. P. D. Elzeario Francisco Visitatori, potestatem peculiarem concessit subdelegandi tempore dumtaxat sui obitûs, & pro suo arbitrio, & conscientiâ tàm ante, quàm post inceptam Visitationem, sacerdotem idoneum ipsi benè visum, ad ea omnia explenda quæ sibi per memoratas Litteras Apostolicas commissa sunt, cum omnibus & singulis facultatibus quocumque modo sibimet ipsi tributis, exceptis tamen iis, quæ caracterem Episcopalem requirunt : & donec Sedes Apostolica certior

tior facta, quod quamprimùm per Subdelegatum fieri debebit aliter provideat. Quod si autem post peractam ejusmodi subdelegationem Delegantis obitus, Deo dante, non subsequatur, eadem subdelegatio ipso facto sit nulla, ac si nullatenus peracta fuisset, salva semper in omnibus auctoritate præfatæ Sacræ Congregationis. Datum Romæ ex Aedibus dictæ S. Congregationis, die & anno quibus suprà: V. Card. Petra Præf.: Philippus de Montibus Secret.

le Délégué: la subdélégation n'aura aucun éfet, non plus que si elle n'eut jamais été faite, sauf toujours en tout, l'autorité de la même S. Congrégation. Donné à Rome dans notre Palais de la dite S. Congrégation, le jour & an ci-dessus nommés. V. Cardi. Petra Præfect.: Philipe de Monti Sécrétaire.

XIII. Lettre 1741. *Patentes de Provisiteur en faveur de M. Favre.*

Volumus autem ut adveniente obitu nostro quàm citiùs omnes Scripturas, Litteras, Documentaque in nostris scriniis inveniuntur, & quæ ad præsentem Visitationem spectabunt, colligas, eaque omnia sub sigillo tuo ad dictam Sacram Congregationem transmittas, eamque de nostro transitu certiorem facias. Datum in Ædibus Nostris Civitatis Regiæ Coccincinæ die 21. *Julii anni millesimi septingentesimi quadragesimi:* E. F. Episcopus Halicarnasseus Visitator Apostolicus.

En conséquence nous voulons qu'aussitôt que la mort nous aura fait passer de ce monde à l'autre, toutes les Ecritures, Lettres, & Instructions qui se trouvent dans nos coffres & qui regarderont la présente Visite, soient rassemblées par vous, & que vous les envoyez ensuite signées de votre sceau à la même S. Congrégation, & que vous lui donniez avis de notre décès. Donné dans notre demeure de la Ville Royale de la Cochinchine le 21. Juillet 1740. *Elzear F. Evêque d'Halicarnasse, Visiteur Apostolique.*

Loco † Sigilli: Joannes Antonius de La-court Missionarius, & Protonotarius Apostolicus, ac in hoc Actu Secretarius.

Lieu † du Sceau: *Jean Antoine de La-court Missionnaire & Protonotaire Apostolique & Sécrétaire pour le présent Acte.*

Nous

XVII. Lettre. 1741. *La Patente est reconnue à la Congrégation.*

Nous Nicolas Lercari Sécrétaire de la Congrégation de la Propagation de la foi.

Nous certifions & atestons que la présente copie écrite d'autre part, est mot pour mot conforme à son Original, qui existe dans les Archives de la même S. Congrégation. En foi de quoi &c. Donné à Rome dans le Palais de la dite S. Congrégation le 19. Nov. 1744.

Lieu † du Sceau.

Nos Nicolaus Lercarius Sacræ Congregationis de Propagandâ Fide Secretarius.

Fidem facimus atque testamur retròscriptum transumptum concordare de verbo ad verbum cum suo Originali existente in Archivio hujus Sacræ Congregationis, in quorum fidem &c. Datum Romæ ex Ædibus ipsius Sacræ Congregationis, hac die 19. Novemb. 1744.

Nicolas Lercari Sécrétaire: D. Bucard Archiviste.

Le Supérieur des Missionaires François reconnoit les pouvoirs de M. Favre.

Le Supérieur des Jésuites demande pardon à genoux à M. le Provisiteur & reconnoit alors ses pouvoirs.

Après que je leur eu fait la lecture de cette Patente, je demandai au Supérieur des Missionaires François, s'il me reconnoissoit pour Provisiteur Apostolique, il me répondit, oui; je fis la même demande au Pere Lopez Supérieur des Jésuites, il répondit qu'il vouloit voir de ses propres yeux cet Acte, (a) je le lui remis entre les mains, il l'examina pendant un quart d'heure avec le Pere Mathématicien, ils devenoient rouges comme du feu, ils disputoient entre eux sur la construction de la phrase, sur la valeur des mots, & sur l'arrangement des virgules, quand ils l'eurent bien épluché & qu'ils eurent vu les Sceaux & les Souscriptions de Rome & de M. d'Halicarnasse, le Pere Lopez fit un acte inoui dans les Annales de la Societé : il se mit à genoux pour me demander pardon, je le relevai sur le champ en l'em-

(a) La reconnoissance & la valeur de cet Acte, a été joint ici pour obvier à l'incrédulité de la Compagnie de Jesus.

XIII. Lettre 1741. Les Jésuites continuent à refuser de remettre les Lettres de Rome au Provisiteur.

l'embrassant & je crus que nous ferions amis inséparables, tant je fus frapé de fes proteftations d'obéiffance & d'amitié: Je les conduifis tous enfemble à l'églife pour invoquer les lumiéres du St. Efprit, & je leur demandai la perfévérance dans leurs bonnes difpofitions: Je les conjurai de concourir aux biens de la Miffion, en leur affûrant que l'acompliffement de nos devoirs réciproques feroit le meilleur moyen pour refferrer les nœuds de notre amitié; j'ajoutai qu'ils devoient commencer par réparer leurs fautes paffées, honorer la mémoire de M. d'Halicarnaffe par leur préfence fur fon tombeau, fe faire relever des cenfures qu'ils avoient encourues le jour de fon enterrement, en allant dire la meffe à l'églife interdite du Pere Jerôme, & me rendre les Lettres de M. le Vifiteur que leur Procureur avoit retenues à Fayfo: ils promirent de faire en forte que je ferois content, mais quelques jours après le Pere Lopez me vint dire qu'il ne favoit rien des lettres que je demandois, que c'étoit le Procureur des Récolets qui les avoit, & non celui de la Societé: j'écrivis donc au Procureur des Récolets de me les envoyer; il répondit qu'il n'ofoit les confier à perfonne, que lui-même me les aporteroit; il vint en éfet, mais malheureufement, il paffa chez le Procureur de la Societé, fon Directeur à qui il communiqua fon deffein, le Directeur lui dit gardez-vous bien de rendre ces lettres à M. Favre, vous feriez un péché mortel, le bon Pere Philipe m'écrivit cette décifion du Pere Vafcancellos; vous auriez de la peine à le croire, fi je ne vous raportois ici fes propres termes, les voici.

Propter claufulam R. P. Miralta qui mihi fcripfit (abfente Illuftriffimo Domino Halicarnaffeo remittantur Epiftolæ Macaum, quin tradantur Domino Favre.) Pater Vafcancellos dixit mihi quod	A caufe de cette exception faite par le R. P. Miralta qui m'a écrit (M. d'Halicarnaffe abfent, il faut renvoyer les Lettres à Macao & ne point les remettre à M. Favre.) De-

XIII. LETTRE. 1741.

De-là le P. Vaſcancellos m'a aſſûré que je pécherois mortellement, ſi je les donnois à votre Seigneurie. *quod peccarem mortaliter ſi D. V. traderem.*

Je répondis au Pere Philipe, que le Pere Miralta n'étoit pas en droit de donner de pareils ordres, & que la déciſion du Pere Vaſcancellos n'avoit ni la probabilité intrinſéque ni l'extrinſéque, qu'en retenant ces Lettres qui étoient des Lettres Apoſtoliques & qui m'apartenoient en qualité de Succeſſeur à la Viſite, il encouroit l'excommunication majeure *ipſo facto*, ſelon la Bulle in *Cœna Domini: parag.* 14. : mais on ſe mocqua de la Bulle & de celui qui la citoit, & on retint les Lettres.

Le Supérieur des Jéſuites reconnoit les pouvoirs du Proviſiteur: Il ne laiſſe pas que de lui refuſer obéiſſance.

Le Supérieur des Jéſuites me témoignoit être fâché du vol & de la déſobéiſſance de ces Peres, & néanmoins je ſçus qu'il leur avoit écrit des lettres dans leſquelles il aprouvoit & louoit leur conduite; il m'amena les deux nouveaux Jéſuites qui me demandoient les pouvoirs de prêcher & de confeſſer. La preuve qu'ils me donnerent de leur ſoumiſſion, fut le refus de prêter le ſerment preſcrit ſur l'obſervation de la Bulle *Ex illa die:* Ce ſerment, diſoient-ils, étoit ſuperflu entre mes mains, parce qu'ils l'avoient déja prêté entre les mains de leur Provincial à Macao: Ces conteſtations durerent plus d'un mois.

Promeſſes flatteuſes faites par les Jéſuites à M. le Proviſiteur pour l'engager dans leurs faux intérêts.

Le Supérieur revenoit toujours de tems en tems & m'accab'oit de careſſes & de queſtions : il me dit un jour par maniére de réflexion ſubite: à propos vous n'avez plus rien à faire de nos papiers & des annotations que nous avions prêtés à feu M. le Viſiteur ; & moi, dit-il, j'en aurois beſoin, parce que ce bon homme de Provincial me les demande, ils feront par-là dans quelque coin, donnez ordre qu'on me les cherche: je ne comprends pas bien lui répondis-je, ce que vous demandez, ces papiers ſont dans les archives de la chancélerie; il reprit d'un ton étonné: vous ne m'entendez pas ? Je vous dis de me remettre nos annotations, & je vous promets que la Societé penſera à vous. Si

Si vous avez besoin d'argent, vous n'en manquerez pas, nous en avons grace à Dieu, & tout autant que nous en avons, il est à votre service, & si vous retournez en Europe, nous vous regardons déja comme l'un de nos Prélats: moi répliquai-je, votre Prélat, à moi votre argent? Je ne veux être que votre Serviteur sans aucun intérêt, tout votre or ne rachetera pas vos papiers; mais repris-je en souriant, vous voulez sans doute badiner mon R. Pére: le Pére Lopez toujours plus éfronté, répliqua, je ne badine du tout point, voulez-vous nous rendre ces papiers, oui ou non, ajouta-t-il d'un ton impérieux? Si vous nous les donnez ces paperasses qui vous sont inutiles, vous serez heureux, & vous aurez plus de pains d'or (*a*) qu'il n'y a de feüilles dans ces annotations: enfin vous serez notre ami; mais si vous vous obstinez malheureusement, nous les aurons malgré vous & par toute autre voie. Indigné de ces propositions & de telles menaces, & transporté de zèle, je lui imposai silence en ces termes: allez, lui dis-je, allez porter ailleurs votre or & vos menaces: je ne suis ému ni de l'un ni de l'autre, je pourrois vous adresser les paroles de St. Pierre à Simon le magicien, que ton *argent périsse avec toi.* Sachez que l'or ni les menaces d'un Jésuite ne tenteront ni n'éfraïeront jamais un Commissaire Apostolique, atаché comme je le suis, à mon devoir.

Le Superieur des Jésuites tache de corrompre le Provisiteur par or & par argent &c.

Le Provisiteur lui fait de vifs reproches.

Le Prince chrétien qui étoit présent avoit remarqué par nos discours que nous n'étions pas d'acord; je lui dis que j'étois un peu embarassé avec le Supérieur des Jésuites pour une afaire qui regardoit la mémoire de feu M. d'Halicarnasse; mais que j'avois une autre afaire encore plus pressante qui étoit, comment je pourrois mériter la protection du grand Mandarin, Ministre d'Etat & de la guerre: le Prince répondit, que je pouvois l'aller voir sous prétexte de le

 remer-

(*a*) Un pain d'or vaut onze cens livres de France ou environ deux cens Ecus Romains.

XIII. LETTRE. 1741.

Le grand Mandarin reçoit gracieusement le Provifiteur.

remercier des bontés dont il avoit honoré l'Illuftre Grand-Pére : je me portai au Palais du grand Mandarin, ma vifite lui fut agréable, il me retint à fouper, fa converfation feroit ailleurs une matiére d'un entretien affez amufant : Il me demandoit s'il étoit vrai qu'il y eut un pays dans le monde où les femmes fiffent des enfans fans qu'elles euffent des hommes : je lui répondis qu'il n'y en avoit point, que fi on lui avoit fait quelque récit fur pareil fujet, il devoit le regarder comme fabuleux & tiré de certains contes qui n'ont rien de réel, que dans l'imagination des gens qui fe plaifent à inventer. Il fut fatisfait de ma réponfe & il me demanda, quel étoit le plus grand Roi de l'Europe, je lui répondis que c'étoit le Roi de France : il ajouta tout de fuite, vous êtes François fans doute? je répondis, Seigneur je ne fuis pas François ; (*a*) mais quand je ferois François, ou ennemi des François, je ne pourrois pas répondre autrement à votre Alteffe, à moins que je ne bleffaffe la vérité, il fit figne qu'il me croyoit, & qu'éfectivement il avoit toujours cru que la France furpaffoit de beaucoup tous les autres Royaumes de l'Europe, à peu près comme l'Empire de la Chine furpaffe tous les autres Royaumes de l'Afie. Il me fit encore plufieurs autres demandes : mes réponfes parurent être de fon goût ; il me répéta plus de dix fois, qu'il m'aimoit & m'eftimoit ; parce que je parlois clair & vrai. Quand je voulus m'en aller, il ordonna d'équiper fa belle galére pour me conduire chez moi. Le lendemain je lui envoyai une pendule d'Angleterre que M. d'Halicarnaffe m'avoit laiffée, il m'en fut plus obligé que fi je lui avois donné un tréfor : par-là je croyois m'affûrer contre toute forte d'événemens, & en éfet ce Seigneur fut mon Protecteur, & d'une fi bonne maniére que je pouvois librement recourir à lui comme à un ami de cœur.

Le grand Mandarin honore le Provifiteur.

Le

(*a*) Les Jéfuites qui ne font pas François débitent en ce Pays-là plufieurs fauffetés infignes contre la France.

Le public étoit fort édifié de ma bonne intelligence avec le grand Mandarin. Le Prince & les Mandarins chrétiens en étoient même charmés, mais les Jésuites qui s'imaginoient que je visois à quelque dignité de Mathématique comme eux, commencerent à débiter dans la Ville, que j'étois un ignorant en fait d'arts, que je m'apellois *Faber*, & que j'étois *Faber lignarius*, & comme si cela ne suffisoit pas, ils ajoutoient que j'avois été soldat du Roi de France: Je méprisois ces sottises, dont je ne faisois que rire; je ne me souciois pas beaucoup que le public sçût mon ignorance dans l'art de deviner une éclipse, d'allumer des feux d'artifices, de dresser des lits à ressorts pour les Concubines, d'inventer des abrevoirs commodes pour les chiens, & de fabriquer d'autres machines, dont les Peres de la Compagnie se font un si grand honneur en ce Pays-là, je me faisois gloire de ne savoir & de ne pratiquer d'autre profession que celle de Missionaire de J. C. & de Ministre fidéle du St. Siége.

XIII. Lettre. 1741. *Les Jésuites répandent dans le Public des discours méprisans contre le Provisiteur.*

La plaisanterie ridicule qu'ils faisoient sur mon nom, me flatoit plus qu'elle ne m'affligeoit, je dis un jour au Pére Lopez qu'il m'avoit écrit cette moquerie, vous pouvez m'apeller *Faber* tant qu'il vous plaira, c'est toujours mon nom latinisé & celui de mes ancêtres; vous n'avez qu'à consulter les Dictionaires: Favre en François, *Faber* en Latin, le Missionaire Favre décide les cas de conscience, & le Provisiteur *Faber* juge les Jésuites, *tractant fabrilia Fabri.* Vous dites que j'ai été soldat du Roi de France, le métier des armes ne deshonore point, les Suisses sont Gardes des Rois & non Gardes des chiens, pour moi je n'ai jamais été que soldat de Jésus-Christ, mais j'ai des Freres assez heureux pour porter les armes au service du Roi de France.

Réponse du Provisiteur aux railleries méprisantes des Jésuites.

Les Jésuites outrés de mon indiférence se retirerent, & peu de tems après, ils tenterent de me perdre de réputation par des calomnies plus atroces, qui portoient sur mon ministère.

Des railleries, les Jésuites passent aux calomnies contre le Provisiteur.

XIII. Lettre. 1741. niſtère. Ils répandirent ſourdement le bruit que j'avois vendu la juſtice, qu'ils n'oſoient pas dire les crimes que j'avois fait, qu'ils les diroient à Rome. J'apellai le Pére Britto qui eſt un bon vieux, qui fait le ſaint, & qui eſt encore plus déguiſé que ſes Confréres, je lui dis, ſi en gens d'honneur & de bon ſens on pouvoit parler & diffâmer, comme le faiſoient les Jéſuites à mon égard: il répondit que ce bruit ne devoit pas m'inquiéter, qu'il paſſeroit bientôt. Je n'en doutois nullement; & la ſuite leur aprit que les vents ſouflent inutilement pour abatre une colomne établie ſur la pierre ferme, qui eſt la vérité. Nous changeâmes de diſcours; plût à Dieu, que par la ſuite j'euſſe des choſes à vous raconter, qui vous fiſſent changer de l'idée afreuſe que vous avez ſans doute conçue contre de tels Enfans de St. Ignace: mais par malheur j'en ai beaucoup d'autres à vous expoſer, qui continueront à vous faire gémir. Je vais d'abord vous parler des Comédies Cochinchinoiſes.

Des Comédies Cochinchinoiſes.

La Propagande qui avoit été informée que l'Evêque Alexandre & quelques Jéſuites permettoient aux chrétiens (même par des écrits publics) d'aſſiſter aux Comédies des Idolâtres, lui avoit expreſſément ordonné de s'en inſtruire à fond & de les défendre, ſupoſé qu'elles fuſſent des actes de la Religion des gentils, ou auſſi obſcénes que les Miſſionaires François l'aſſûroient. Dès que nous fûmes à la Chine M. d'Halicarnaſſe m'envoyoit de tems en tems aux Comédies pour lui en raporter mon ſentiment: Il en fit encore de même à la Cochinchine; elles ſont donc dans ces deux pays à peu près les mêmes; les noms ſeulement & les acteurs ſont diférens, les unes ſont publiques, les autres privées. Les premiéres ſe repréſentent aux fraix communs d'une communauté, d'un quartier, ou d'un village; les ſecondes ſe font aux dépens de quelques Seigneurs, ou d'un ſimple particulier qui veut ſe divertir avec ſes amis choiſis. Les Comédies qui ſe font en public, ſont de trois ſortes.

Comédies Cochinchinoiſes auxquelles les chrétiens ſe trouvent par la permiſſion des Jéſuites.

tes. 1°. A l'honneur du génie tutelaire : par exemple du lieu en langue Anamytique dit *vura :* cette comédie s'apelle *Hát-Dinh*, c'eſt-à-dire comédie de chant, ou ſi vous voulez *Opera*, ils élevent un trône à ce génie, ils ornent ſon temple, ils lui ofrent trois tables chargées des mets les plus exquis; on commence par un cantique à ſa louange, la ſimphonie des violes, des guittarres, des hautbois ſuccedent alternativement au chant ; ce ſpectacle dure toute la nuit. Le lendemain au matin, on deſſert les premiéres tables, on lui en preſente d'autres, les directeurs du theatre mangent les viandes déſervies, qu'ils croient avoir la qualité de les égayer & de ranimer la voix des chanteurs & des muſiciens, on recommence la comédie en y mêlant quelques couplets de chanſons ſatyriques ou obſcénes. Lorſque quelqu'un des acteurs dit un bon mot, débite un joli compliment amoureux, on bat du tambour de baſque & d'une eſpéce de timbale : ce tintamarre fini, l'acteur reçoit un prix.

XII. LETTRE. 1741. *Des comédies Cochinchinoiſes auxquelles les chrétiens ſe trouvent par la permiſſion des Jéſuites.*

La ſeconde eſpéce de comédie publique, ſe fait à l'honneur de quelque idole qu'ils veulent ſe rendre propice : cette comédie s'apelle *Hoi*, c'eſt-à-dire aſſemblée, parce que non ſeulement tout un village ; mais encore pluſieurs villages voiſins s'aſſemblent pour célébrer cette fête. Ils vont en proceſſion au devant de l'Idole portée par un Bonze, chacun concourt à rendre la fête plus brillante en ſe parant de ſon mieux : dans cette proceſſion ils font marcher pluſieurs figures de papier, qui repreſentent des éléphants & des chevaux : ce ſont des figures groteſques ; celle de cheval, eſt partagée en deux piéces, entre leſquelles ſe trouve un homme de bout, qui en marchant leur communique ſon mouvement & paroît une eſpéce de centaure. Quant à l'éléphant, il eſt porté par deux hommes, qui ſont placés l'un entre les jambes du devant, & l'autre entre celles de derrière ; pluſieurs enſuite ſont armés de piques, de drapeaux & de banderoles de ſoye ou de papier doré. Auſſitôt que le Bonze eſt arrivé au lieu de la comédie, il

 place

XVI. LETTRE. 1741. *Des comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la permission des Jésuites.*

place son Idole sur un autel préparé : les comédiens alors mangent le banquet, que l'assemblée leur à servi principalement en confitures & en fruits ; ils commencent à déclamer gravement le prologue ; ensuite ils se promenent en chantant les prodiges, ou en récitant les miracles que l'Idole à opéré pour dissiper l'ennui que les scénes sérieuses pourroient faire naître ; ils finissent par le burlesque. „ Hinc (*a*) „ est quod in hac processione ita colunt Idolum, ut etiam „ comedias & ludos ad lætitiam agere videantur, hocque „ fine conducuntur musici, ut tum spiritus laudibus, tum „ jocosis, tum lepidis verbis, tum satyris in peragendâ *Su-* „ *perstitiosâ* festivitate allecti homines indefessò demorentur. „ *pag.* 47. *in resp. ad* 16. scripsit Pater Joannes Paz Soc. „ Jesu.

La troisiéme espéce des comédies publiques, est de celles qui se font en certaines ocasions, par exemple, de la naissance d'une Idole, ou de la consécration d'un temple, ou à l'honneur de certains petits Dieux qu'ils disent être les auteurs des sciences & des arts ; ces comédies s'apellent *Thien sû:* Plusieurs Jésuites en ont parlé & en ont pensé ce que j'en pense sur tout le R. Pere de Rhodez dans son Histoire du Tonquin, *au chap.* 29. *pag.* 106. Celles que l'on joue encore aux nouvelles & pleines lunes & au commencement de leur année, ne sont pas moins superstitieuses que les autres : ils croient par exemple, que la nouvelle lune influe sur leurs nouveaux plaisirs, ou que ces influences seront funestes, si elle paroit trouble, ou si la pleine lune manque de paroître lumineuse, elle est dans la douleur, ou

(*a*) De là dans cette Procession, ils honorent l'Idole de telle maniére, qu'on diroit qu'ils font des comédies & des jeux pour se réjouir : Aussi amenent-ils à cette fin des musiciens, afin que tantôt par les louanges d'esprit, tantôt par les paroles joyeuses & satiriques, les hommes soient engagés à demeurer sans peine pendant tout le tems que ce fait la fête superstitieuse. *C'est ainsi que parle le P. Jean Paz de la Compagnie de Jesus, à la pag.* 47. *dans la Réponse au* 16.

ou exposée à quelque violent combat : Lorsqu'ils voient des nuages épais qui l'aprochent, ils croient que c'est un afreux dragon qui veut la dévorer : Ils sortent tous de leurs maisons les uns avec des couvercles de marmites, les autres avec des tambours de basques de cuivre; enfin avec tous les instrumens capables de faire du bruit, & font en éfet un charivari épouvantable pour éfrayer le dragon & le contraindre à lâcher prise sur la lune : A l'égard de leur nouvelle année qui commence toujours à la premiére lune de Mars, ils croient que tous les bonheurs de l'année dépendent des premiers jours; si un homme est triste ces jours-là, les afaires iront mal, s'il se divertit bien, elles iront à merveille; voilà pourquoi, ils s'épuisent à jouir des plaisirs les plus grossiers & à les renouveller par les comédiens les plus dérangés.

XIII. LETTRE. 1741. *Des comédies Cochinchinoises aux quelles les chrétiens assistent par la permission des Jésuites.*

Pour ce qui est des comédies privées qui se representent plus frequemment, la plupart sont aussi des actes de religion, sur tout celles qui se representent à l'honneur & à la gloire des morts; parce que ces peuples aveugles croient d'obliger les défunts en louant des comédiens, dont le rolle consiste à réciter des vers & à chanter des hymnes pour les morts, qui les écoutent avec plaisir. Les comédiens s'inclinent respectueusement & se prosternent frequemment devant leurs tablettes où l'esprit réside, jusqu'à ce qu'il renaisse selon la croyance de quelqu'uns.

Les comédies qu'on pourroit régarder comme indiférentes, sont celles qu'on fait, pour avoir fait un heureux voyage, soit pour avoir obtenu une charge, recouvré la santé, réussi dans le commerce, elles sont extraordinairement plus libres qu'à la Chine (*a*); parce que les hommes & les femmes, les filles & les garçons qui y assistent pêle-mêles, font souvent entre eux des autres scénes, qui ne sont

(*a*) Dans la Chine les femmes & les filles n'assistent pas aux comédies publiques.

XIII. LETTRE-1741. *Des comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la permission des Jesuites.*

pas des plus honnêtes: les comédiens une fois échauffés déclament hardiment les impromptus, que la fécondité de leur imagination leur fourni, les arlequins, les pierrots font allertes & fautent à merveille; ils finissent ordinairement par la representation du suplice d'un voleur, d'un combat de gladiateurs, d'une victoire d'un Empereur, du désordre d'une tempête, des façons & des minauderies d'une coquette, par chanter les douceurs de l'amour &c. Assez souvent le galant après avoir soupiré auprès de sa maîtresse, vous l'enleve sans façon & vous la porte derriére le théatre, où on a lieu de croire qu'il ne se passe rien de bien: ces grossières obscénités sont aplaudies par les assistans, jugez des bonnes pensées que tout cela doit inspirer; *pudet referre*, puis-je dire avec St. Ciprien, *quæ dicuntur, pudet etiam accusare quæ fiunt:* c'est de pareilles assemblées dont on peut dire avec Tertulien, qu'elles sont le consistoire de l'impudicité. *Theatrum, est privatum consistorium impudicitiæ, ipsa etiam prostibula publicæ libidinis:* cap. 17.

Ne vous paroît-il pas clair, Monsieur, que toutes ces espéces de comédies que je viens de vous exposer sont non seulement infectées; mais entiérement pétries du levain d'une aveugle & misérable superstition, qu'un chrétien doit avoir en horreur, loin de pouvoir y prendre part: c'est de pareilles spectacles dont parle Tertulien. „ *A primordio* „ *bifariam ludi censebantur sacri, & funebres, id est Diis natio-* „ *num & mortuis, sed de Idololatriâ nihil differt apud nos, sub* „ *quo nomine & titulo dum ad eosdem spiritus perveniat, qui-* „ *bus renunciamus, licet mortuis, licet Diis suis faciant: Quanta præ-* „ *tereà sacra; quanta sacrificia præcedant, intercedant, succe-* „ *dant, quot collegia, quot sacerdotia, quot officia moveantur?* „ *Sciunt homines omnia propter Diabolum instituta esse & ex Dia-* „ *boli rebus instructa:* cap. 24.: Et S. Jean Chrisostome ne disoit-il pas à son peuple? „ *Dæmonum sunt, non hominum* „ *secularia spectacula, quare vos hortor, ut à Satanæ festis absti-* „ *neatis, nam si Idolorum Templis nefas est ingredi, longè magis*

in

„ *in Dæmonum solemnitatibus.* cap. 3. hom. 30. pag. 1300. S. Ciprien semble encore en mieux connoître le venin, en disant : „ *Ita Diabolus artifex, quia idololatriam per se nudam* „ *sciebat horreri, spectaculis miscuit, ut per voluptatem possit* „ *amari.*

XIII. LETTRE. 1741. *Des comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la permission des Jésuites.*

Voilà sans doute sur quoi se fonda le Concile de Cartagéne tenu en l'an 397. lorsqu'il condamna de semblables spectacles. *Nos igitur, qui moribus & pudore censemus, meritò malis voluptatibus & pompis vestris & spectaculis abstinemus, quorum & de sacris originem novimus & noxia blandimenta damnamus. Can.* 11. *Minutius Felix in Octavio pag.* 377. Et c'est sans doute aussi pour pareilles raisons que le Pere François Acosta Jésuite m'a écrit, qu'il avoit toujours défendu aux chrétiens d'aller aux comédies des Gentils, „ *mea* (a) *praxis semper* „ *fuit eos qui ad hujusmodi comedias confluebant acerrimè increpa-* „ *re ac omninò prohibere, nec scio quid in contrarium afferri* „ *possit pro cohonestandis mulierum, juvenumque promiscuè adstan-* „ *tium nocturnis cœtibus, quos sæpè non solum curiositas videndi* „ *attrahit, sed aliud latens illecebrarum genus impellit &c.* du 20. Mai 1741. l'original est à la Propagande sous le N°. 32.

Avouez-le, Monsieur, qu'il n'y a que des gens d'une ignorance ou d'une effronterie plus qu'ordinaire, qui aient pu faire avancer à M. Alexandre cette (b) proposition : „ *Ire* „ *ad comedias absque malâ intentione omnes Ecclesiæ Doctores asse-* „ *runt non esse peccatum grave* : Proposition également fausse dans ses deux parties ; car il est faux qu'il soit généralement permis d'aller aux spectacles ; il y en a de mauvais en eux-mêmes ; tels sont ceux de la Cochinchine, auxquels la

 pro-

(a) Ce Missionnaire de la Compagnie qui défendoit à ses chrétiens d'aller à la comédie, n'étoit guére aprouvé de ses Confréres, qui tâchoient de se persuader qu'il n'y avoit aucun mal en dirigeant bien son intention : avec cette direction, ils veulent permettre les choses les plus mauvaises en elles-mêmes.

(b) Aller aux comédies sans mauvaise intention, tous les Docteurs de l'Eglise, assûrent que ce n'est pas un grand mal.

XIII LETTRE 1741. *Des comédies Cochinchinoises auxquelles les chrétiens assistent par la permission des Jésuites.*

proposition se raporte, dont tout chrétien est obligé de s'abstenir : il est faux de même que tous les Docteurs de l'Eglise aient enseigné la doctrine que la proposition leur atribue ; il n'y a peut-être pas de sujet contre lequel les Péres déclament si généralement & si fortement que contre les spectacles, & venir nous dire & publier dans une Lettre Pastorale que tous sans en excepter un seul *omnes*, exemtent de péché ceux qui y assistent ; c'est-là, encore une fois, le comble de l'éfronterie & de l'ignorance.

Je ne prétens pas au reste condamner tous les spectacles ; il peut y en avoir des innocens, auxquels il est permis d'assister ; je ne parle que de ceux de la Cochinchine contre lesquels M. de Flory s'étoit justement récrié & auxquels seuls mes Décrets se raportent.

La Propagande avoit pareillement ordonné à M. d'Halicarnasse de décréter sur la rébâtisation des enfans batisés par les Catéchistes ; sur la prémiere communion des jeunes gens, & des adultes que M. Alexandre & les Jésuites avoient prescrite à la premiere fois que les jeunes gens & les adultes se confesseroient ; sur la graisse de cochon qu'ils permettoient de manger indifféremment tous les jours de l'année sans exception & sans nécessité, & sur les autres abus qu'il reconnoitroit sur tout dans les habits mondains de certains Missionaires.

M. d'Halicarnasse avoit eu une atention toute particuliére sur tous ces chefs recommandés ; il en avoit parlé souvent aux Missionaires à qui il disoit toujours qu'il vouloit condamner tous ces abus, il atendoit de le faire pour des raisons encore plus urgentes ; mais ayant succombé sous la multiplicité des persécutions, il me recommanda d'acomplir ses intentions & les ordres de la Propagande, & voici comment je fis ces Décrets.

DE

DECRETS

Concernants la Doctrine & les Pratiques à suivre dans la Mission de la Cochinchine rédigés & publiés après la mort de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Elzear François des-Achars de La-Baume, Visiteur Apostolique, par Messire Pierre François Favre *Prêtre & Protonotaire Apostolique Subdélegué à la Visite.*

XIII. LETTRE. 1741. *Decrets du Provisiteur*

PIERRE François *Favre* Prêtre Protonotaire & Provisiteur Apostolique des Royaumes de la Cochinchine, du Ciampa & du Camboje à tous les Vénérables Missionaires des dits Royaumes, Salut : Nous n'avons pas été plutôt élevé à la dignité de Provisiteur Apostolique que nous avons dirigé toutes nos pensées & toute l'aplication de notre esprit au bien & à l'acroissement de cette Mission ; à cet éfet marchant, quoi qu'indignes, sur les traces du susdit Illustrissime & Révérendissime Visiteur, nous nous sommes crûs obligés d'employer tous nos soins à arracher la zizanie de ce champ du Seigneur : & afin d'y faire fleurir par tout avec la pureté des mœurs, la saine doctrine catholique Apostolique & Romaine, de couper racine aux erreurs, & de réunir les Missionaires dans une même doctrine & une même pratique ; nous avons cru devoir rendre les Décrets suivans, qui sont moins notre ouvrage que celui de feu l'Illustrissime & Révérendissime Visiteur, & que nous publions sous le bon plaisir de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, jusqu'à ce qu'elle en ait autrement décidé.

XXII. Lettre. 1741. *Décrets du Provisiteur.*

Article qui concerne les comédies.

En premier lieu, nous nous sommes informés avec grand soin tant à la Chine, qu'à la Cochinchine au sujet des comédies qu'on a coutume de représenter en ces pays, outre la connoissance que nous avons cru devoir en prendre par nous-mêmes, nous en avons souvent conferé avec de pieux & savans Missionaires, avec des premiers Catéchistes, des Mandarins chrétiens & autres personnes d'une probité connue, & tous sans exception nous ont également afirmé la persuasion où ils étoient, que d'assister aux comédies des Gentils, est un péché des plus graves. En éfet ces spectacles se représentant en présence du Démon ou en général de quelque fausse Divinité, dont l'Idole y est toujours exposée, à l'honneur de quelque Génie ou des Ancêtres pour lesquels les peuples de ces contrées ont une vénération superstitieuse ; & ayant en un mot presque toujours l'idolâtrie pour fin & un objet formellement mauvais & illicite.

Doctrine sur les comédies, condamnée dans cet Article.

En conséquence nous avons jugé condamnable la doctrine publiée dans la proposition suivante : *Tous les Docteurs de l'Eglise assûrent que ce n'est pas un péché grave d'aller à la comédie sans mauvaise intention*, & la condamnons en tant qu'elle a raport aux comédies de la Cochinchine, comme fausse, scandaleuse, & aussi contraire à l'esprit des Docteurs de l'Eglise qu'à celui de l'Evangile, qui nous aprend que nous ne pouvons pas servir à deux maîtres, & que celui qui voudra prendre part aux divertissemens du Diable, n'en aura point à l'héritage de Jésus-Christ.

Article contre la réitération du Batême.

En second lieu, nous conformant aux saints Canons qui défendent la réitération du Batême hors le cas d'un doute prudent sur la validité : nous déclarons nul, l'ordre publié dans toute cette Mission de rébatiser tous les enfans, même ceux qui ont été batisés par les Catéchistes aprouvés ; & défendons aux Missionaires de réiterer le Batême dûment conferé par les dits Catéchistes aprouvés, mais dans le cas d'un doute prudent sur la validité du Batême, donné à quelqu'uns par certains Catéchistes, ils administreront ce sacrement

ment ſous condition en diſant, ſelon qu'il eſt preſcrit par le Rituel Romain : *Si tu n'es pas batiſé, je te batiſe au nom du Pere, du Fils, & du St. Eſprit*, & répandant en même tems l'eau ſur la tête de l'enfant ou de l'adulte par trois fois en forme de croix : nous exhortons les Vénérables Miſſionaires à ſe conduire avec beaucoup de circonſpection & de prudence ſur cet article de la réitération du Batême; car de plus de 60. Catéchiſtes que nous avons examiné dans le cours de la Sainte Viſite, nous n'en avons trouvé aucun, même dans les villages & parmi les chrétiens les moins inſtruits, qui ne ſçut la forme & la matiére eſſentielle du Batême.

XIII. Lettre. 1741. Décrets du Proviſiteur.

En troiſième lieu, quand à ce qui concerne la premiére communion des enfans & des adultes, ſuivant en cela la pratique de l'Egliſe & des inſtructions de St. Charles, qui nous aprend qu'on doit éprouver les perſonnes de quel âge qu'elles ſoient avant que de les admettre à la premiére communion, nous annullons le réglement preſcrit aux Miſſionaires dans la propoſition ſuivante : *Vous devez enſeigner à tous, aux enfans comme à ceux qui ſont plus avancés en âge, que la premiére fois qu'ils ſe confeſſent, ils doivent tous cette fois là recevoir l'Euchariſtie.* Car parmi les enfans ou les jeunes gens qui ſe confeſſent pour la premiére fois, combien en trouve-t-on qui n'ont point la capacité requiſe pour être admis à la Sainte Table ? Et parmi les adultes combien y en a-t-ils qui au tems de leur premiére confeſſion, ſe trouvent engagés dans l'ocaſion prochaine ou dans l'habitude du péché; ou qui comme dit le Rituel Romain, encore foibles dans la foi, n'ont pas la connoiſſance ni le diſcernement requis du corps du Seigneur ? Nous laiſſons donc cet autre article, ainſi que l'Egliſe le pratique en Europe, au zèle & à la prudence des Miſſionaires, qui examineront comme ils doivent, ſi ceux qui ſont leur premiére confeſſion ſont vraiment animés & ſufiſamment éclairés de l'Eſprit de Dieu

Article ſur la premiére communion.

XIII. Lettre. 1741.

Décrets du Provisiteur.

pour être admis à la participation du corps de Jésus-Christ.

Article contre la permission acordée de manger en tous tems de la graisse de porc.

En quatriéme lieu la coutume étant à la Cochinchine de faire cuire le poisson dans l'eau commune, & de l'assaisonner avec une certaine eau composée ou espéce d'huile dont se servent les Bonzes qui s'abstiennent de la chair, & la graisse de porc n'y étant point en usage; il est clair que le privilége d'user de cette graisse tous les jours de l'année, acordé par Paul III. aux fidels des Indes, ne s'étend point à ceux de la Cochinchine. En conséquence *nous annullons la permission publiée en ce Royaume, d'user de la graisse de cochon les jours défendus par l'Eglise*, & renouvellons la défense, portée par le feu Illustrissime Seigneur de La-Baume dans son calendrier publié cette année, d'user de la dite graisse pendant le carême & les jours de vigile: tollerant aux personnes acoutumées à cette nourriture de s'en servir les autres jours d'abstinences, jusqu'au tems qu'on ait pu extirper entiérement cet abus.

Article contre les cérémonies pour les Defunts.

5°. Ayant vu avec douleur que dans certaines Provinces & Eglises, on renouvelloit la pratique des cérémonies superstitieuses & tant de fois condamnées à l'égard des morts, & ayant recherché la cause de cette pratique criminelle, nous avons reconnu qu'elle venoit de certains Missionaires qui se taisent dans le tribunal de la pénitence, ou ne font en public aucune défense à ce sujet. C'est pourquoi afin de bannir entiérement d'entre les chrétiens ces restes honteux de l'idolâtrie, nous enjoignons très-étroitement à tous les Missionaires, que dans toutes les ocasions ils aient à annoncer ouvertement la vérité comme St. Paul; & qu'à l'exemple du St. Précurseur, ils disent hardiment à tous les chrétiens, cela ne vous est pas permis (*non licet*) & cette parole sufira pour faire cesser l'abus; puisqu'elle a suffi dans les Provinces où elle a été ainsi prononcée.

Article sur le Calendrier.

6°. Nous défendons à tous & un chacun des Missionaires de faire à l'avenir aucuns calendriers ou de publier de leur

leur autorité privée, ceux qui avoient été faits par d'autres : n'y ayant que le Supérieur de la Miſſion qui ait le droit de faire & de publier chaque année un nouveau calendrier conforme à celui de l'Egliſe Romaine.

XIII. LETTRE. 1741. *Décrets du Proviſiteur.*

Article ſur les habillemens des Miſſionaires.

7°. Afin que les Miſſionaires répondent dignement à leur vocation par une conduite humble & modeſte & toujours égale, qu'ils ſe tiennent éloignés de la vanité & de la vaine parure des gens du ſiécle ; & qu'ils annoncent par tout le Royaume de Dieu, autant par leurs exemples que par leurs diſcours, nous leur enjoignons à tous, ſéculiers & reguliers, même à ceux *de la Compagnie de Jéſus*, de porter la ſoutane de toile de coton ou de l'étoffe apellée dans la langue du pays *Duòi :* c'eſt-à-dire de ſoye commune & de couleur noire, avec les boutons pareillement noirs & le manteau de la même couleur & des mêmes étoffes ; & comme il n'y a point de raiſon qui les oblige de porter les cheveux longs à la maniére des gens du ſiécle, nous leur ordonnons à tous de porter les cheveux ſelon la forme preſcrite aux Ecléſiaſtiques par le Concile de Trente.

Article pour la conformité dans les rits.

8°. Pour obvier aux diſſenſions que la diférence dans la maniére d'adminiſtrer les Sacremens & dans la pratique des autres rits & cérémonies Ecléſiaſtiques, pourroit faire naître entre les néophites, & plus encore pour rendre aux Conſtitutions Apoſtoliques l'obéiſſance qui leur eſt due ; nous ordonnons aux Miſſionaires de ſe conformer en tout au Rituel Romain & d'enſeigner à leurs Catéchiſtes, que c'eſt la vraie & ſeule régle qu'on doit ſuivre dans l'adminiſtration des Sacremens.

Dernier Article ſur la maniére d'inſtruire.

9°. Et en dernier lieu nous prions tous les vénérables Miſſionaires de ſe ſouvenir de cette parole que le feu Illuſtriſſime & Révérendiſſime Viſiteur leur a ſi ſouvent inculquée ; la parole de Dieu à fondé les cieux. Quand donc ils iront à l'égliſe pour y exercer leur Miniſtère en faveur du peuple aſſemblé, ils commenceront par faire une inſtruction ſur le Sacrement de pénitence, ſur les diſpoſitions

XIII. Let. tre. 1741. *Décrets du Provifi-teur.*

requifes pour s'en aprocher dignement, fur la néceffité du falut, fur le jugement dernier &c. Ainfi que le grand Apôtre des Indes, St. François Xavier le pratiquoit avec tant de fruit. Enfuite ils écouteront avec bonté les dificultés d'un chacun, faisant paroître une gravité mêlée de douceur & d'afabilité; & renverront leurs chrétiens dans la paix, & l'union en J. C.: Nous ordonnons aux Catéchiftes de contribuer de leur côté à répandre la parole de Dieu, en faifant alternativement tous les dimanches les Catéchifmes aux enfans. Enfin nous exhortons nos vénérables Fréres les Miffionaires à acomplir chacun dans leurs diftricts, la régle propofée aux Prêtres par le faint Concile de Trente, de louer Dieu par la priére, de bénir le peuple & de l'inftruire: tels font leurs devoirs & les nôtres.

Exhortation aux Miffionaires.

Voilà donc comme nous fouhaitons que foient les Miffionaires, Succeffeurs des Apôtres dans les fonctions de leur miniftère: nous défirons qu'ils portent dans toute cette Miffion la lumiére de la vérité par leurs inftructions & de la fainteté par leurs exemples: qu'ils enflamment tous les cœurs de ce feu du divin amour que J. C. a aporté fur la terre; qu'ils joignent la fimplicité de la calombe à la prudence du ferpent; qu'ils confervent la douceur & la patience au milieu des loups, c'eft-à-dire des payens & des mauvais chrétiens qui les environnent; qu'ils tâchent de fe rendre utiles à tous, étant, comme ils le font, les Coadjuteurs de Dieu & de J. C. dans l'Eglife, de la foi & la confommation de l'œuvre des Saints; qu'ils acompliffent dans leurs perfonnes par leur vie mortifiée & leurs faintes ocupations, ce qui manque à la paffion du Sauveur. Enfin qu'ils donnent à toutes les Nations l'exemple de la fimplicité apoftolique dans leur paroles & encore plus dans leur conduite. C'eft ainfi qu'eux & nous méiterons d'être le fpectacle de Dieu, des Anges & des Hommes.

Au refte comme dans tous, & un chacun des Statuts précédens, nous n'avons eu devant les yeux que le bien, la

paix

paix & l'acroissement de cette Mission, ne pensant point à plaire aux hommes, mais seulement à procurer la gloire de Dieu : nous commandons avec la même liberté & autorité Apostolique, aux Supérieurs des diférents Corps de cette Mission, qu'aussitót après la publication des présentes Déclarations & Ordonnances, ils aient à en envoyer des copies à leurs sujets &c.

XIII. LETTRE. 1741. Décrets du Provisiteur.

Donné à Hüé ce 27. Mai de l'an 1741.

Le Pére Lopez Supérieur des Jésuites fut le premier à les aplaudir ; M. de La-court Supérieur des François les trouva fort convenables au besoin de la Mission ; Le Pére Philipe Supérieur des Récolets m'écrivit : *Hæc Decreta justa & sapientissima sunt, nullus de iis poterit conqueri :* Cependant j'apris quelques jours après, que le Pére Vascancellos Procureur de la Societé, les désaprouvoit, se plaignoit amérement de la malignité avec laquelle il prétendoit qu'ils avoient été faits : il disoit que, du premier jour qu'il me vit à la Cochinchine, il connut que j'étois François ; c'est-à-dire Ennemi des Jésuites ; que jamais Pascal, Nicole, ni la Sorbonne n'avoient fait une piéce qui deshonnorât davantage la Societé. J'allai le voir quelques jours après ; parce qu'il prétextoit une maladie, je le trouvai dans son lit avec un ventre qui paroissoit extraordinairement enflé ; helas disoit-il, je suis hydropique ! Voyez comme mon ventre a grossi dans deux jours, les eaux m'étouferont bientôt : je m'aprochai, & lui remarquant une couleur vive & naturelle, & des yeux qui n'annonçoient point un malade, je doutai de quelque supercherie ; depuis plusieurs années il se trouvoit toujours malade au tems du départ des Vaisseaux pour Macao, où ses Supérieurs le rapelloient : dans cette ocasion où il pouvoit croire que je joindrois mes ordres aux leurs, il étoit très-possible que sa maladie ne fut qu'une feinte : pour m'en éclaircir, je portai la main sur le

Tous aprouvent d'abord ces sages Decrets.

Le Procureur de la Societé se récrie contre les Decrets.

Maladie feinte du Jésuite, & connue telle par le Provisiteur.

XIII. Lettre. 1741.

le ventre du Jésuite dont je dissipai l'enflure, en faisant tomber un coussin qui étoit dessus; rendons grace au Seigneur, lui dis-je en souriant, vous voilà guéri de votre hydropisie, c'est un éfet de la providence qui vous aprend aujourd'hui par cette guérison subite que je ne suis point un Janséniste, car les Jansénistes, comme vous savez très-bien, ne font point de miracles. Je lui parlai ensuite de tout autre ton, & en Délégué du saint Siége; je lui témoignai combien j'étois indigné de toutes ses impostures; je lui rapellai tous les maux qu'il avoit commis depuis qu'il étoit Missionaire; vous avez, lui dis-je, falsifié des Bulles, fait violence à M. de Buges, encouru plusieurs fois les excommunications, méprisé impunément les Ordres du Saint Siége, calomnié les Missionaires François; vous avez fait le marchand & le charlatant contre les Canons qui le défendent expressément aux Ecléfiastiques; vous avez dénoncé M. d'Halicarnasse comme un perturbateur du repos public de ce pays: vous avez toujours été le boutefeu, & l'auteur de tous les désordres: il est tems mon Pére, que cela finisse, que vous fassiez pénitence & que vous sortiez de la Mission, pour faire votre salut. M. d'Halicarnasse avant que de mourir m'a expressément recommandé de vous obliger de repasser à Macao; je vous l'ordonne donc en son nom & au mien, & je me flatte que vous obéirez au plutôt.

Justes reproches du Provisiteur au Procureur des Jésuites.

Quelques jours après je crus à propos de lui signifier cet ordre par écrit, il me répondit que ses vœux le portoient depuis long-tems à Macao, qu'il avoit déja obtenu la permission de ses Supérieurs d'y retourner, qu'il me remercioit de ce que je concourois à l'acomplissement de ses vœux: „ Nihil magis in votis habui, quam proximâ occasione, „ quantum per vires debilitatas liceret, Macaum redeundi, „ ad quod facultatem jam dudum à Superioribus meis obtinueram, gratias refero maximas Reverendissimæ Domin: „ Vestræ quod votis meis deesse non voluerit, ut compleretur. Il instruisit le Pére Lopez son Supérieur de ce qui

Le Provisiteur signifie un ordre au Procureur des Jésuites de se retirer de la mission.

qui s'étoit passé entre nous deux ; celui-ci m'envoya un gros paquet par un oficier acompagné de trois soldats, ils entrerent chez moi si brusquement que le Prêtre Chinois & mes domestiques crurent qu'ils venoient pour me saisir. Je demandai à l'oficier ce qu'il souhaitoit? Vous remettre, répondit-il, *une Patente de M. l'Evêque de la Societé de Jésus ;* car c'est ainsi qu'il le qualifioit : j'ouvris la prétendue Patente, & je trouvai son apel de mes Décrets, au St. Siége ; il m'y acuse d'avoir usurpé la dignité de Provisiteur Apostolique, & il proteste de la nullité de tout ce que j'avois fait, & ferois dans cette prétendue qualité ; & répétant par écrit ce qu'ils avoient déja publié à haute voix, que j'avois été corrompu par quatre pains d'or : Le Pére Lopez fonda son apel sur ce motif, parce que disoit-il, j'étois notoirement inique, factieux & corrompu : *Auctoritate Provisitatoris Apostolici usurpatâ, quia suspicionem iniquitatis factionis, corruptionis notoriè incurrit, ideò instantiam meam provoco ad Sanctam Sedem ad quam appello &c.* Je dis à l'oficier, dans un moment vous aurez la réponse, j'écrivis au Pére Lopez que j'étois scandalisé de son apel, & de ses impostures, qu'à cet éfet je le cassois & l'annullois, jusqu'à ce que Rome, en décidât autrement, c'est-à-dire que mes Décrets seroient exécutés par maniére de provision, nonobstant & sans préjudice de l'apel ; que puisqu'il se rendoit de plus en plus indigne d'exercer les fonctions de son ministère, je le suspendois *ab omni officio Missionarii*, & lui ordonnois de venir comparoître à Rome, pour y rendre compte de ses iniquités contre Mgr. d'Halicarnasse & son Subdélégué, & afin qu'il ne suprimât point ma Lettre, j'envoyai le double aux autres Jésuites, pour les avertir de se choisir un autre Supérieur ; je ne saurois vous exprimer leur surprise & leur confusion ; je reconnus de plus en plus que si M. d'Halicarnasse pouvoit être acusé de quelques défauts, ce seroit d'avoir été trop bon. J'ai encore eu l'avantage d'avoir retiré des mains des Jésuites le chirurgien & le noir, qu'ils avoient débauchés à feu

Insulte qu'on fait au Provisiteur par l'ordre du Supérieur des Jésuites.

Ce Supérieur calomnie le Provisiteur pour refuser de lui obéir.

Le Provisiteur suspend le Supérieur de la Societé.

XIII. Let-tre. 1741. feu M. d'Halicarnasse : à peine le chirurgien s'étoit-il réfugié chez eux, qu'il avoit fait en leur faveur un testament dans lequel, il les déclaroit héritiers de tout ce qu'il posse-doit à la Cochinchine : mais au moment qu'il est revenu, je l'ai vu se plaindre de ce qu'on avoit exigé de lui un testament olographe, qu'on lui avoit fait déposer entre les mains du R. P. Lopez, par ce moyen, disoit-il, on enleve à ma famille environ quatre mille livres de mon héritage : vous êtes un étourdi lui répartis-je & vos plaintes sont extraordinaires ; les Jésuites n'ont pas coutume d'accepter les héritages de qui que ce soit, & sur-tout au préjudice des proches parens du testateur, vous avez beau dire, reprit-il, il est vrai que les Jésuites m'ont en quelque manière forcé à les instituer mes héritiers : mais je ne veux point qu'ils aient mon bien : je dois plutôt le laisser à mes parens qui sont pauvres & qui en ont besoin : & tout de suite il fit un autre testament en leur faveur.

Le Chirurgien de M. d'Halicarnasse, déclare que les Jésuites l'ont pressé à faire son testament en leur faveur.

Ordre que le Provisiteur signifie au P. Jerôme de se retirer.

Ainsi reglé avec les Péres de la Compagnie, je me suis ajusté d'une autre façon avec les Franciscains, j'ai renouvellé au Pére Jerôme les ordres de feu M. d'Halicarnasse, qui lui prescrivent de se retirer du district de Tho-duc qu'il a usurpé aux Missionaires François, de renoncer à la garde des chiens du Roi & de réparer les scandales qu'il a donné aux chrétiens, à la Religion de St. François, & aux Gentils. J'ai déclaré au Pére Philippe Procureur qui m'a retenu les lettres de feu M. d'Halicarnasse & les miennes, qu'il avoit encouru l'excommunication majeure, portée par la Bulle *in cænâ Domini :* qu'il devoit incessamment s'en faire relever que si je ne la prononçois pas contre lui, j'avois mes raisons pour la diférer ; mais que je ne pouvois pas me dispenser de condamner un certain livre ridicule qui paroissoit sous son nom.

Le Provisiteur avertit le Pere Philipe de l'excommunication qu'il a encouru, & condamne un livre.

A l'égard des Missionaires François qui ont toujours soutenu la vérité, consideré M. le Visiteur comme le Légat du St. Siége, & respecté sa mémoire, comme en éfet elle est

est respectable, je les ai exhorté à continuer leur zèle & leurs bonnes œuvres, & afin qu'après mon départ la mission ne reste point sans Supérieur, j'ai constitué M. de Lacourt Provicaire Apostolique; c'est un excellent Eclésiastique déja connu à Rome par le séjour qu'il y a fait, & plus encore par ses œuvres. On admire ici son zèle infatigable & assez puissant pour contenir les Jésuites .... : Je lui ai remis une copie des Actes de la Visite Apostolique; ma derniére phrase à été, *curavimus Babilonem & non est sanata.* Nous avons fait ce que nous avons pu, c'est à Rome à faire le reste; Rome le peut, elle le doit. Ainsi Rome ne manquera pas de le faire, je parts pour lui aller rendre compte de la Visite de M. d'Halicarnasse & de la mienne; je porte avec moi les Actes originaux de l'une & de l'autre pour les remettre à la Propagande.

XIII. LETTRE. 1741. *Le Provisiteur constitue un Provicaire Apostolique, & retourne en Europe avec tous les Actes originaux de la Visite.*

J'ai l'honneur d'être FAVRE

Provisiteur Apostolique.

A M. le Marquis de NICOLAI.

MONSIEUR

JE ne saurois vous exprimer l'afection que les chrétiens de Hüé m'ont témoigné à mon départ de cette Capitale; il n'y a marque d'honneur & de respect, qu'ils n'aient rendu à ma qualité de Provisiteur. Des personnes de la premiére distinction m'acompagnerent pendant une journée entiére : Le chirurgien de feu M. d'Halicarnasse, qui ne vouloit

XIV. LETTRE Ketba 22. Juillet 174. *Voyage du Provisiteur, de Hué à Cham.*

XIV. Lettre. 1741. *Le Chirurgien de M. d'Halicarnasse donne des remédes au Procureur des Jésuites & celui-ci en donne au Chirurgien.*

loit pas marcher sous prétexte qu'il étoit asthmatique, s'embarqua malgré son serment de ne voyager plus par mer, quand il pourroit aller par terre; je lui avois ordonné précisément de descendre & loger chez notre bon Catéchiste de Ketha, *Om-vé*; mais son ancienne inclination l'emporta, il fut à Fayfo débarquer chez le Pére Vascancellos Jésuite, qui s'obstinoit malgré le miracle que j'avois opéré sur sa personne, à être hydropique; ils firent entre eux une convention de se guérir l'un l'autre; le Jésuite se disoit possesseur d'un secret spécifique contre l'asthme; & le Chirurgien prétendoit en avoir un autre contre l'Hydropisie: le Chirurgien fit son épreuve sur le Jésuite, & s'il ne le guérit point, au moins le soulagea-t-il: Le Jésuite à son tour donna au Chirurgien son reméde & lui conseilla de l'aller prendre à Kethà, parce qu'il devoit durer quelques jours; quand je le vis arriver, je ne pus me dispenser de lui dire un mot sur la visite qu'il venoit de faire au Procureur de la Societé: Comment faire, me répondit-il? Quand on est malade, on cherche du secours & l'on croit en trouver dans l'Apoticairerie des Jésuites plutôt qu'ailleurs: les Jésuites sont comme vous savez de grands Apoticaires: ils le sont à la Chine & à Cham, comme ils le sont à Lion & à Rome: ils y distribuent les meilleures drogues & le Pére Vascancellos m'a juré, foi de Jésuite, qu'il avoit des pillules spécifiques pour guérir mon asthme: En échange je lui ai donné les miennes pour évacuer son hydropisie imaginaire qu'il dit être une tympanites; mais en vérité il a plus de vent dans la tête que dans le ventre; pour moi pauvre misérable, je ne suis que trop réellement malade & je veux prendre dès demain ses pillules restauratives; ayez lui dis-je plus de respect pour un Jésuite, vous n'avez pas bien examiné le mal du Pére Vascancellos, sans doute que vous connoissez mieux le vôtre & la drogue que vous voulez prendre: un homme comme vous, ne doit point se livrer à des inconnus: ne sufit-il pas, répliqua-t-il, que le Pére

Vafcancellos les connoiffe ? je m'en raporte à lui, & j'ai réfolu de commencer dès demain : je veux ceffer d'être afthmatique : il y a *du Janfin* dans ces pillules, *du Janfin*, *du Janfin*, répétoit-il, & le janfin va me délivrer de mon afthme, j'en fuis fûr, le R. P. Jéfuite me l'a auffi affuré. XIV. LETTRE. 1741.

Mort du Chirurgien par les pillules du Procureur des Jéfuites.

Le lendemain à la pointe du jour il prit du Janfin : c'étoit des petites pillules fort dures. A peine les eut-il avalées qu'il fe trouva mal, il fut violemment tourmenté toute la matinée jufque vers les dix heures qu'il fut délivré de fon afthme & de tous fes maux : nous eûmes à peine le tems de le munir des Sacremens. D'une voix entre coupée il maudiffoit alternativement fon premier teftament & le Janfin, & me recommandoit de conferver fon or pour fa famille.

La mort toujours à mes côtés, qui m'enleve tous ceux avec qui je fuis venu dans ce Royaume, me fait mourir tous les jours comme dit St. Paul *quotidie morior*. Au refte, Monfieur, je ferois fâché que vous interpretaffiez mal le fait que je viens de vous raconter, je le raporte tel que je l'ai vu : il faut peu de chofe pour donner prife à la mort ur nous.

Janfin, racine qui a beaucoup de vertu.

Ce Janfin dont vous venez de voir un des éfets, eft une racine blanchâtre extraordinairement puiffante pour animer les efprits, & rendre les forces à ceux qui font épuifés : les Grands de ce Pays, de même que ceux de la Chine en ufent pour fe rendre plus forts & plus ardens dans les plaifirs : il faut le prendre avec beaucoup de précaution, avoir égard au tempéramment & à la doze, autrement, il fait de terribles éfets, à peu près comme l'émétique pris fans mefure.

Recherche du teftament du Chirurgien.

Le Procureur des Jéfuites m'envoya dire qu'il étoit fort furpris de la mort du Chirurgien, qu'il prieroit pour fon ame, de même que toute la Societé, qu'ils étoient perfuadés que je ne m'opoferois pas à l'exécution de fon teftament : Je lui répondis que j'étois véritablement charmé qu'il fut

XIV. LETTRE. 1741.

Les Jésuites s'irritent de voir un second testament qui les prive de l'or du Chirurgien.

executé. Les Jésuites furent charmés de ma réponse, car ils conservoient le premier testament qui leur donnoit son or & ses meubles. Mais quand je leur répondis la seconde fois que la date de ce testament étoit vieille, & que depuis son retour le Chirurgien par une nouvelle disposition avoit légué son or & ses meubles à sa mére, & à ses fréres; & m'avoit chargé du dépôt, que la partie du testament qui les instituoit héritiers ne subsistoit plus: qu'au reste l'autre partie qui les engageoit à prier Dieu pour lui, n'avoit point été révoquée: que je ne doutois point qu'ils n'eussent assez de charité pour la remplir. A ces nouvelles les Jésuites abandonnerent entiérement le soin du mort au dépositaire: le Pére Vascancellos s'avisa même de dire que *Faber* vouloit se servir de l'or de ce coquin de Chirurgien pour repasser à la Chine; mais qu'on sauroit bien l'en empêcher. Je méprisai ce discours, mais j'écrivis au Grand Mandarin, Ministre d'état & de la guerre, & le priai de m'envoyer une lettre de recommandation pour le Capitaine Chinois avec qui je devois m'embarquer. Le Grand Mandarin plein de bontés pour moi, m'envoya un Oficier acompagné de deux soldats, qui me remit la lettre suivante.

Lettre du Grand Mandarin au Provisiteur.

Om-thà Grand Mandarin, qui salue maître Pierre: (c'est moi qu'il apelle ainsi.)

J'ai apris que vous vouliez absolument retourner en votre pays, c'est-là un voyage bien long & bien dificile, je voudrois avoir quelque chose qui pût vous faire plaisir, je vous envoie vingt six cannes fleuries, dix évantailes d'yvoire, & trois belles toiles à cause de leur couleur (a). *Cette petite marque de mon amitié, est pour vous souhaiter un bon voyage & un heureux retour, & nullement compenser les beaux présens que vous m'avez fait, car je n'ai rien qui puisse les égaler: mais l'estime singuliére & l'amitié que j'ai pour vous, égalent celles que vous avez pour moi. Que les*

(a) Elles étoient jaunes, couleur Royale.

les Cieux vous favorisent, & vous donnent mille années. Ecrit à Hué dans la bonne (a) lune & le bon jour. XIV. LETTRE 1741.

L'Oficier qui me remit cette lettre me dit, j'en ai encore une autre pour le maître du vaisseau qui doit vous porter à la Chine, j'ai ordre de la lui remettre moi-même & de lui dire que le Grand Mandarin lui ordonne d'avoir pour vous tous les égards qu'on auroit pour lui-même. Ce Capitaine sera obligé d'aporter l'année prochaine un témoignage de votre part, que vous aurez été content de lui. Je répondis au Grand Mandarin.

Réponse du Provisiteur au Grand Mandarin.

Serenissime & très gracieux Seigneur. Dès que j'arrivai en ce Royaume, je sçus d'abord combien votre Altesse étoit généreuse & pleine de bonté envers les étrangers: ce qui en me donnant la hardiesse de lui ofrir mon respect, me procura l'avantage inestimable d'éprouver moi-même ses bontés & de connoître son rare mérite: c'est la mort du Grand-Pére qui m'oblige de retourner en Europe, je ne saurois rendre à votre Altesse des actions de graces sufisantes pour toutes les faveurs dont elle m'honore; plus je considere les expressions de sa lettre, plus je suis pénétré de la plus vive reconnoissance: toute ma vie ne sera jamais assez longue pour exalter vos sublimes qualités. Votre maniére de donner, Seigneur, est une faveur qui releve encore vos présens. J'ose vous prier de continuer vos bontés à tous les Missionaires, ils ne manqueront pas de joindre leurs vœux aux miens pour demander au Dieu du Ciel de vous combler de ses graces.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect &c.

FAVRE.

Entretien du Provisiteur avec un Bonze.

Dès lors sûr de mon départ, je pressai mes adieux, & je fus obligé de courir de côté & d'autre: ces allées & ces ve-

(a) C'étoit le 1. Juillet.

XIV. Lettre. 1741. *Entretien du Procureur avec un Bonze de la secte des sorciers.*

venues me procuroient des aventures; je rencontrai un jour un Bonze qui se disoit de la secte des sorciers, il avoit un chapelet composé de cent & huit gros grains qu'il portoit pendu au col, à peu près comme les Jésuites Portugais, il les repassoit l'un après l'autre en marmotant: je lui entendis prononcer, grains qui délivrent les hommes de leurs péchés, & qui les rendent heureux auprès des Dieux: Sur quoi je lui demandai ce qu'il entendoit par un péché; il répondit, il y en a plusieurs: manquer de respect à ses parens, les deshonorer, oublier les morts, fuir les temples, corrompre la fille de son voisin sans le consentement de ses parens, prendre la femme d'un autre, manger le sang des poules, tuer les vaches, boire du vin, voler à la campagne, mépriser les vieux, aimer les chiens, & d'autres. Je lui dis encore, quel Dieu priez-vous? Il répondit, je prie tous les Génies, Génies des montagnes, Génies des villages, les Dieux de nos Ancêtres, tous les Dieux qui nous font du bien, les Dieux des Chinois, Tao, Poussa, Maio, But, & enfin les autres tous, tant qu'ils sont. Et Confucius lui dis-je, ne le priez-vous pas aussi? Est-ce que vous le connoissez, me répondit-il en souriant: Confucius ajouta-t-il, n'est pas un Dieu, mais un Esprit extraordinaire qui a donné les Loix aux hommes pour faire le bien & fuir le mal, nous l'adorons dans les temples de la sagesse & des colléges; ceux qui pratiqueront ce qu'il a enseigné, ne renaîtront point bêtes, ils viendront ocuper les premières dignités de l'état; ceux au contraire qui négligeront ses préceptes, seront malheureux, renaîtront du ventre des bêtes, travailleront sans s'enrichir, vivront sans plaisir, seront trahis par les femmes, maudits des Dieux. Comment savez-vous cela? Je le sçai, parce qu'il est écrit, que les vieux Bonzes nous l'ont apris & que l'expérience nous l'enseigne à nous autres sorciers. Je lui demandai, comment & en quoi il étoit sorcier? Il répondit, je donne au Diable mon ris le premier jour de la lune, ensuite

il m'acorde ce que je lui demande, il me délivre de tout acident funeste, & de la main des hommes: Cela est-il bien vrai, lui dis-je, l'avez vous éprouvé ? Avez-vous donné au Diable votre ris le premier jour de cette lune? Oui sans doute, répliqua-t-il & je me moque de la main de vous autres hommes. Sur cette réponse le Maure qui me servoit, hardi & vigoureux le saisi à la gorge en feignant de vouloir l'étrangler, il lui permettoit quelquefois de respirer, & lui demandoit alors où est ton Diable qui te délivre de la main de nous autres hommes: le sorcier tremblant & demi mort, m'adressant la parole me dit, tu es plus sorcier que moi, je te reconnois mon maître, ton Diable noir à épouvanté le mien qui m'abandonne, ô grace, pardon, la vie crioit-il, la vie! je fis signe au Maure qu'il le lacha, & le sorcier s'enfuit sans nous parler davantage.

XIV. Lettre. 1741. Entretien du Provisiteur avec un Bonze de la secte des sorciers.

Les sorciers de ce pays, sont des éfrontés qui en imposent aux simples, & qui par ce moyen vivent à leur aise, ils font des pactes avec le Diable d'empoisonner tant de personnes par années; pour cet éfet ils ont une infinité de diférents poisons, dont on ne s'aperçoit que lorsqu'il n'y a plus de reméde; les uns ne tuent qu'au bout de six mois, & les autres au terme de trois; d'autres dans quarante, dans vingt jours, dans une semaine, dans vingt quatre heures & dans l'instant: Ces poisons sont pour l'ordinaire des simples, ou de la barbe des tigres coupée en petits brins, mêlée dans quelque viandes ou dans de la confiture: on a besoin d'une continuelle atention quand on voyage d'éviter ces ragoûts. Les femmes qui ont de violents dépits, ne craignent point d'user de ces spécifiques pour passer parmi les morts. Parlant de morts, il me revient que le récit de la maniére qu'ils les enterrent, ne peut que vous faire plaisir.

Sorciers du Pays.

Poisons dont les sorciers font usage.

Une femme chrétienne fut frapée d'un acident d'apoplexie pour avoir mangé une écuelle de ris froid, à peine eut-elle

Maniére d'enterrer les morts.

XIV. Lettre 1741.

elle le tems de recevoir l'absolution, qu'elle expira: comme elle ne laissoit pas à sa famille beaucoup de bien, on enleva aussi-tôt son cadavre qu'on porta vers le lieu de la sépulture *par une route détournée*; afin, disoient ses parens, qu'elle ne sçut pas revenir au logis: elle leur avoit été à charge pendant sa vie, & craignant qu'elle ne revint chez eux après sa mort, ils la firent passer par une petite fenêtre & non par la porte, & firent une bréche à la haye de l'enclos, afin qu'elle ne passât point sous le portail; je leur fis comprendre enfin que les morts ne revenoient point; l'argument qui les convainquit le mieux, fut le défaut d'un seul exemple que jamais aucun de leurs parens n'étoit revenu.

Les chrétiens conviennent que les Jésuites leur permettent les Cérémonies des Idolâtres à l'égard des morts.

Un des plus anciens me dit, vous avez sans doute raison, mais nous n'avons pas tort de continuer nos anciens usages; puisque les Péres de la Societé, qui sont des grands casuistes, ne nous les ont jamais défendus: Ils nous ont même souvent dit, qu'il étoit fort indiférent de faire passer le mort par la fenêtre, ou par la porte, pourvu seulement qu'on fit prier Dieu pour leur ame; parce que, disoient-ils, Dieu ne s'amuse point au corps, il ne recherche que l'ame.

Un Directeur Jésuite prétend avoir plus en partage dans les biens d'un orphévre défunt, que l'epouse même.

Il m'étoit déja arrivé un cas extraordinaire à Hüé à l'occasion d'un riche orphévre qui avoit légué ses biens à partager entre sa femme & son (a) directeur; partage qui ne paroissoit pas même raisonnable au Pere Britto, ni suivant la proportion géométrique, c'étoient ses propres paroles, car la charge du Pére directeur avoit été beaucoup plus grande que celle de sa femme; cette femme, continuoit-il, n'a servi son mari qu'aux vils besoins du corps pendant la vie de son mari; mais la charge de l'ame est bien plus pésante; le directeur a servi l'orphévre pendant sa vie par ses bons conseils, par ses médecines, & le sert encore après sa

(a) Le P. Siébert de la Compagnie de Jésus.

ſa mort par ſes priéres, n'eſt-ce pas ici tout comme chez vous? Mais en vérité c'en eſt déja trop pour une lettre, je vais vous délaſſer par la deſcription de la Cochinchine ; qui vous préſentera des objets plus agréables & vous fera naître des idées moins facheuſes. XIV. LETTRE. 1741.

Deſcription de la Cochinchine. La Cochinchine que les Chinois apellent le Royaume d'Aïnam, eſt ſous la Zone torride, entre le Tropique de l'Ecréviſſe & la Ligne.

Ce Royaume regarde au Levant, cette partie de l'Ocean connue ſous le nom de Golphe de la Cochinchine ou d'Aïnam : Il eſt bordé au Couchant par une longue chaîne de montagnes qui les ſéparent d'avec le Royaume de *Laos*, au Nord par le Tonquin, & au Midi par le Camboje & par la mer. Ce n'eſt à proprement parler qu'une longue Langue de terre, dont le chemin d'un bout à l'autre, eſt de plus de trois cens lieues, fort étroite dans certains endroits; dans les plus larges, elle n'eſt que de quinze à vingt lieues. *Origine du Royaume de la Cochinchine.* Voici comment ce Royaume a commencé: Un Prince Royal peu content d'être rélégué dans les Provinces Méridionales du Tonquin, qui ſont aujourd'hui les Provinces du Nord de la Cochinchine; ce Prince, dis-je ennnuyé de gouverner ces Provinces & d'en rendre compte à la Cour, ſur tout au Généraliſſime des armées qui étoit ſon ennemi, eut aſſez de courage pour s'en déclarer maître : Il ſe fit un puiſſant parti avec lequel il ſçut ſe maintenir dans ſon entrepriſe contre toutes les forces du Généraliſſime Tonquinois. Les Succeſſeurs du Prince ne furent pas moins courageux que leur Pére ; peu à peu ils s'étendirent du côté du Midi en faiſant une avantageuſe guerre à leurs voiſins, & enfin ils ont établi une Monarchie indépendante & abſolue, qui a aujourd'hui douze Provinces ; *Provinces de ce Royaume.* Dingoe Quambing, Dinh-càt, Hüé, Cham, Quanglia, Quinin, Phuyen, Nharu, Nathlang, le Ciampa & le Dounay.

Suivant le langage commun, les trois Provinces *Dingoe*, *Quambing* & *Dinhcat* ſont apellées les Provinces du Nord;

 elles

XIV. Lettre 1741. *Deſcription de la Cochinchine.* elles ont cinq journées de chemin, toutes dans la plaine: Les champs y ſont prodigieuſement fertiles en ris, en légumes, en múres, en figues-bananes, en oranges, en dattes & autres fruits; on y trouve auſſi des poivriers en quantité. Les habitans y ſont à leur aiſe & plus faciles à convertir qu'ailleurs. Autrefois les Miſſionaires François y avoient pluſieurs égliſes & près de vingt mille chrétiens ſous leur direction; pour le bien de la paix, ils ont cédé aux Jéſuites leurs droits.

Provinces du Nord. Immédiatement après les Provinces du Nord, on trouve la Province de Hüé ou de la Cour; elle eſt médiocre, mais la plus eſtimée de toutes, non ſeulement à cauſe que le Roi y reſte toujours, & qu'elle eſt la plus riche, mais encore parce que l'air y eſt ſain, les eaux aſſez bonnes; ce qui eſt rare dans la plupart des autres Provinces, & que l'on y a facilement toutes les commodités de la vie.

En ſortant de Hüé du côté du Sud-Eſt, on entre dans la Province de Cham; elle eſt grande & riche, elle à des montagnes qui fourniſſent l'or, le bois d'aigle, & le bois de Calamba, tous deux odoriferans & d'uſage dans la médecine: ce dernier ſe vend au poid de l'or, & le bois d'aigle à ſix francs la livre, les montagnes produiſent encore le thé du pays, les vulneraires, l'aloé & autres herbes ſalutaires.

Plaines charmantes & fertiles. Au bas de ces montagnes il y a des plaines fort graſſes, diverſifiées par mille objets charmans, coupées par des petites riviéres: il y regne un printems éternel, on y voit des fleurs en tous tems, des bergers & des bergeres en toutes les ſaiſons, qui jouiſſent des plaiſirs de cette fertile campagne à l'entour de leurs troupeaux & ils enflent leurs chalumeaux champêtres faits d'un bois rouge, à ſept notes; ils acompagnent leurs voix & leurs chalumeaux du ſon d'une eſpéce de guittarre Italienne: ils ont encore un inſtrument bizare, qui eſt compoſé d'un crane de chien ou de tout autre animal, ils forment un arc avec un rotin; le crane eſt

eſt placé à l'une des extrémités de cet arc, une corde de boyau ou fil d'archal, eſt atachée dans le crane, & répond à l'autre extrémité : en touchant cette corde, ils la font raiſonner avec tant d'art qu'elle ſemble former des paroles bien articulées. Les paturages ſont couverts de bufles, de chevres, de quelques chevaux & d'éléphants.

XIV. Lettre 1741. Deſcription de la Cochinchine.

Mais ce qui rend encore cette Province plus riche, c'eſt le Port de Fayfo, où les Chinois abordent, & où ils font un commerce floriſſant, en ris, en ſucre, en ſoye, en ébeine, en bois odoriferants, & en or, qui eſt partie en lingots & partie en poudre.

Commerce du Pays.

Quanglia, eſt une petite Province toute dans la plaine; il y a beaucoup de bétail, elle eſt facile à deſſervir par la commodité de ſes chemins & le peu de diſtance d'un village à l'autre.

Des plaines de Quanglia, on entre dans la Province de Quinin, qui a trois grandes journées de chemin en longeur; elle eſt très-pénible par raport aux montagnes, qui y ſont fréquentes; elle ſervoit autrefois de refuge aux Négres & aux Maures (peuples ſauvages) relégués aujourd'hui dans les montagnes qui ſéparent le Royaume de Laos d'avec celui de la Cochinchine. Les Bonzes conſervent les débris de leurs fortereſſes, ils les ont ornés d'idoles, auxquelles ils atribuent divers dons, ſur tout une puiſſance extraordinaire pour punir les voleurs, qui malgré ces idoles ſont en grand nombre dans cette Province. Les habitans en certains endroits paroiſſent être à leur aiſe.

De Quinin on paſſe dans la Province de Phuyen, elle eſt médiocrement grande: d'environ dix huit à vingt lieues de longeur: elle produit abondamment tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; le ris, la ſoye, le coton, quantité d'areka & de bethel.

Province de la Cochinchine.

Du Phuyen on arrive au pied de la grande montagne qui ſépare cette Province d'avec celle de Nharu qui eſt très bornée, puiſqu'elle n'eſt que comme un ballivage d'une quin-

XIV. LETTRE. 17 ! *Description de la Cochinchine.*

zaine de villages, on y vit à bon compte; mais l'air marécageux, y rend les fiévres & l'hydropisie assez communes. De Nharu on passe à la Province de Nathlang, qui est également petite, & dans la plaine; l'air & les vivres y sont bons, on y trouve quantité de nids d'une espéce d'oiseaux, petits comme de roitelets, d'un plumage blanc, qu'on apelle en langue du pays, *Chimnio*. Pour ces oiseaux, on ne s'en foucie guère; mais leurs nids sont fort recherchés: ceux-ci sont bâtis contre les rochers des petites Isles qui bordent cette Province & de la même forme que les nids d'hirondelles, à cela près qu'ils ne sont point, comme ces derniers, pêtris de boue, mais de l'écume de la mer; à les voir on diroit qu'ils sont de cire, on les mange, ils sont d'un goût délicieux, on les fait bouillir comme des *vermichellis* & font un potage excellent qui est un bon cordial: les marchands Chinois en font emplette pour les revendre aux Seigneurs de la Chine qui les aiment beaucoup.

Nids d'oiseaux fort singuliers.

De Nathlang on entre dans le petit Royaume de *Ciampa*, divisé en deux petites Provinces, *Phurry* & *Phanrang*, l'air pendant cinq ou six mois de l'année y est très-mauvais, les chaleurs sont excessives, les eaux pernicieuses, & les vivres, excepté le poisson, assez rares: le terrain est d'un fond de sable aride & ingrat presque sans fleurs & sans fruits: Les habitans sont des gens de mer, & en ont toutes les qualités: Les déserts & les bois qui ocupent une partie de l'étendue du Ciampa, sont gardés par des tigres & par des éléphants sauvages, la promenade n'en est ni sûre ni gracieuse. Enfin ce petit Royaume n'a rien de bon que les chrétiens qui y sont très-fervens: ce sont les Missionaires François qui ont arrosé ce champ de leurs sueurs & qui l'ont rendu fertile en chrétiens d'une ferveur admirable: car on peut dire que les habitans de Ciampa sont l'image des fidéles de la primitive Eglise, nul autre Missionnaire que les François, n'y est allé; les Jésuites si empressés pour toutes

Royaume de Ciampa

les

les autres Provinces, leur ont toujours cédé cette Mission avec plaisir; ils disent que les François y sont bons Catholiques, qu'ils sont plus propres qu'eux à convertir ces peuples & qu'ils entrent mieux dans leur génie: c'est-là continuent-ils, que les François doivent aller, c'est-là qu'ils doivent s'établir, & ne pas venir nous troubler à Cham & à la Cour que nous connoissons mieux qu'eux, & qu'ils désolent par leurs maximes Jansénisées, chacun à ses talens & son partage, ils sont destinés pour Ciampa, & pour ces peuples sauvages : mais nous, nous sommes nés pour la Cour, pour les Princes & pour les Grands. Tel est le langage aussi modeste que judicieux des Jésuites.

XIV. Lettre. 1741. Description de la Cochinchine.

Les Jésuites choisissent les plus grasses Provinces.

Les Missionaires François sont Catholiques parmi les pauvres, Jansénistes parmi les riches. M. d'Halicarnasse pensoit de toute autre maniére, cet homme simple qui n'avoit étudié que l'Evangile, y avoit puisé des principes tout oposés : Notre Seigneur, disoit-il, a envoyé les François à la Cochinchine pour y prêcher à la ville & à la campagne, aux grands & au peuple, au désert & à la cour, pour y prêcher à tous, c'est le pouvoir que Jésus-Christ à donné à ses Missionnaires : *euntes, docete omnes gentes &c.*

Du petit Royaume de Ciampa on passe à la Province du Dounay, qui est à peu près aussi étendue que la République de Génes; elle abonde en toutes sortes de ris, de fruits, de denrées & de marchandises; c'est la meilleure Province de la Cochinchine; il y a un port comme à Fayfo; les Chinois y font un bon commerce, les Jésuites y ont toujours voulu conserver le pied; jugez si elle est mauvaise : M. d'Halicarnasse leur à laissé quelques égli es; mais tout le Raygon, c'est-à-dire la basse & la bonne Province a été ajugée aux Franciscains, d'où ils peuvent très-facilement s'étendre dans le Royaume de Camboje, qui est plus grand que celui de la Cochinchine, & où il n'y a qu'un Missionnaire. Ils connoissent tous ces avantages, mais ils ont de la peine à se séparer des Jésuites & les Jésuites

Meilleure Province de ce Royaume.

 d'eux,

XIV. Lettre. 741. *Description de la Cochinchine.*

d'eux, car toujours ligués ensemble, ils conservent encore le dessein de chasser les François & de se partager leurs églises.

La Cochinchine telle que je viens de vous la décrire, n'a qu'une ville, qu'on apelle en langue du pays Hué, & en Latin Portugais *Sinoa* : ce n'est pas cependant qu'il n'y ait des bourgs dans les Provinces qui pourroient fort bien être apellés villes, eu égard au grand nombre de personnes de tout état qui les habitent ; mais c'est par grandeur ou par respect pour la Cour, que l'on a voulu qu'il n'y eut qu'une ville. Je vais à la ville, c'est-à-dire à Hüe, ou à la Cour. Cette unique ville est un amas de bâtimens divisés par quartiers, qui forment pour ainsi dire tout autant de hameaux ou de villages : Elle est placée dans une belle plaine, partagée du levant au couchant par un grand fleuve, doucement agité, qui porte sur son sein une quantité de galéres, de barques & de canots, & sur ses bords on y voit les plus beaux palais, dont les uns sont couverts de tuiles, les autres de paille de ris, ou de feuillages, les plus riches boutiques & les plus grandes places. Le Palais du Roi est au Nord du fleuve dans un Isle d'une lieue de longueur, formée par un canal en demi cercle ; les principaux Mandarins ou Seigneurs de la Cour habitent aussi dans cette petite Isle, qui est apelée l'Isle du Roi ; ce palais du Roi n'a qu'un étage ; il est tout boisé, soutenu par des colomnes d'ébeine égales d'une propreté naturelle & achevée, il est fortifié à peu près comme une citadelle sans fossés qui seroit entourée de cazernes en quarré ; il y a en dehors des allées tout à l'entour, & de quatre en quatre pas un canon de fonte d'un calibre médiocre, gardé par six soldats. L'emplacement est vaste ; car peut-être y a-t-il plus de cent canons, & ils ne sont que de deux côtés au levant & au midi, où se trouvent les entrées qui conduisent aux premiéres gardes. Les étrangers sans une faveur particuliére n'entrent point dans l'intérieur du Palais. De tous les

Ville capitale.

Palais du Roi.

les Européans il n'en est qu'un seul à présent qui ait la permission de pénétrer par tout, même au quartier des concubines, c'est le R. P. Siebert Jésuite, Médecin, Mandarin, Mathématicien, & Garde des chiens du Roi. Il nous a souvent raconté que la maladie la plus ordinaire de ces femmes qu'il visite, provenoit de la noire jalousie qui les dévore les unes contre les autres.

XIV. Lettre. 1741.

Le Jésuite de la Cour, raconte qu'elle est la maladie la plus ordinaire des femmes concubines.

Mais pour ne point sortir de la description de la ville, je vous dirai, que ces forteresses sont les soldats, fort vigilans, & beaucoup craints; ils maintiennent par tout le bon ordre, & ils sont en grand nombre, tous payés des déniers du Roi; ils s'exercent continuellement aux armes, au travail, ou à la rame sur les galéres: Ces galéres sont de toute beauté, proprement travaillées & richement dorées; presque tous les jours il y a des parties de plaisir entre les oficiers qui font ramer leurs compagnies pour voir qui courra plus rapidement, afin de remporter un prix qu'un Colonel ou quelqu'autre Seigneur propose, ces Seigneurs eux-mêmes s'exercent à tirer le canon braqué toujours à la poupe de ces galéres; ils visent toujours au gouvernail de l'ennemi. Pendant ces exercices que le Roi regarde quelques fois, le fleuve & ses rivages sont chargés & bordés de monde; c'est sur tout depuis vers la fin de Mars jusqu'à la fin du mois d'Aoust, que la joie regne sur l'eau. Le Roi y a son Palais portatif, & s'y rend presque tous les jours vers les dix heures du matin & y reste jusque vers les onze du soir: il s'y amuse avec sa compagnie choisie, tantôt à la pêche, tantôt à d'autres plaisirs: dans le tems des pluyes, il se divertit au combat des cocs, à tirer au blanc avec l'arc, & à visiter ses idoles de bois & de chair.

Divertissemens du Roi.

La Religion dominante dans ce pays, est la payenne & la même que celle des Chinois, dont ce Royaume étoit autrefois tributaire, c'est-à-dire qu'elle consiste principalement dans le culte des Idoles, des Génies & de Confucius, elle

Religion dominante.

XIV. Let-tre. 1741. *Description de la Cochinchine.* *Temples du Pays.*

elle enseigne la métempsicose, une vie future heureuse pour les bons, malheureuse pour les méchans, & la plupart de nos vertus morales; voilà en deux mots leur religion. Je vous donnerai aussi en peu de paroles, une idée de leurs temples: ce sont divers bâtimens assemblés qui ont du raport entre eux, & qui communiquent les uns aux autres: l'on trouve d'abord en y entrant, une Cour dont les deux côtés sont ornés de galeries entrelacées de divers caractéres superstitieux. On voit en face, un corps de logis d'une longue & large forme; en dedans on trouve de quoi amuser sa curiosité, soit en considérant les compartimens, le boizage, les dorures, les niches, les statues singuliéres, soit en examinant la propreté des vases où se conserve le feu perpétuel, par l'atention que les Bonzes ont de plaire à leurs idoles.

Dédicace des Temples.

Ces temples sont dédiés les uns à la sagesse, maitresse des cieux, à la vigilance, au repos, à la gloire & à la lune; les autres, aux Génies de la ville, des villages, des montagnes, des champs, de la mer, des fleuves, & des riviéres, aux diablotins des airs, aux petits dieux des arts, au grand dieu Thao, aux Ancêtres des Rois, aux anciens Philosophes & principalement à Confucius que les jeunes gens honorent spécialement dans les colléges comme un Législateur, l'interprête des Dieux & le réformateur des abus, c'est dans ses livres qu'ils aprenent la politesse, la gravité, l'art de bien penser, la politique & la bonne police.

Les Eglises des Payens & des Chrétiens.

Les églises des chrétiens ne sont pas si belles à beaucoup près que les temples des payens; on n'ose pas encore les égaler ni les surpasser, crainte qu'elles ne leur donnent trop aux yeux; il y en a cependant déja quelqu'unes fort propres; le plus grand nombre n'a que le nom d'église; ce sont des oratoires élevés sur six ou huit colomnes de bois commun, dont toute la fabrique ne coute pas quelque-fois plus de cinquante écus: La Propagande avoit une église à Hüé qui coutoit trois cens écus; elle est fort propre; mais les

les François en ont qui la furpaffent de beaucoup en beauté, & qui ont couté jufqu'au de là de mille écus : les autres n'en ont que des très communes. Les chrétiens qui s'y affemblent en grand nombre, font auffi exemplaires que fervens ; les femmes y paroiffent très modeftes ; elles font conftantes dans leurs dévotions ; pieufes fans grimaces, fages fans hipocrifie, libérales & véritablement vertueufes ; elles n'ont pas une taille ni des dons, ni une action avantageufe, elles ne font que médiocrement grandes, des petis yeux noirs plus fendus qu'à l'ordinaire, & moins ouverts que les nôtres : la grande chaleur du foleil leur donne fans doute cette forme, elles ont peu de fourcils, un petit néz un peu écrafé, petite bouche, des belles dents noires, des longs ongles, des longs cheveux fans parure & fans coiffes ; mais fi vous trouvez leur portrait peu avantageux, il eft relevé par un bon caractère. *Fallax gratia & vana eft pulchritudo, mulier timens Deum ipfa laudabitur.* Elles ont un joli parler prefque femblable à une douce mufique ; il paroît qu'elles ont beaucoup d'éloquence naturelle : l'ufage du monde, les commerces qu'elles ont ne contribuent pas moins à cette facilité de s'énoncer qu'à les rendre induftrieufes & infinuantes ; car elles ont les talens de parvenir prefque toujours au but des engagemens qu'elles prennent ; elles font extérieurement tout ce que les hommes font dans d'autres pays ; elles labourent les terres, elles pêchent, elles portent leurs danrées au marché, les unes font maquignones de chevaux, les autres marchandes en détail & quelqu'unes en gros ; plufieurs tiennent cabaret, voyagent çà & là pour faire des emplettes &c. mais elles ne fe mêlent jamais ni du gouvernement ni de la guerre : ce font là les afaires des hommes, qui pour être mieux délaffés dans leurs familles, trouvent toujours le ménage bien rangé par le foin de leurs femmes.

XIV. Lettre 1741.

Portrait des Cochinchinoifes.

Ce n'eft pas de même à la Chine, les femmes n'y ont ni pouvoirs ni embarras ; à peine peuvent-elles marcher à

Des femmes Chinoifes.

 caufe

XIV. LETTRE. 1741.

à cause de leurs petits pieds ; il est rare d'en voir quelqu'unes, j'entens les femmes distinguées, car les paysannes ont les pieds naturels & travaillent & s'industrient en tout pour gagner leur vie ; mais les Dames, les Démoiselles & les Concubines jouissent des avantages de la retraite ; elles servent aux Chinois (selon l'expression de leurs philosophes) comme des porcelaines dont ils usent dans le besoin ou comme des petites Idoles qu'ils adorent quand ils veulent, & qu'ils châtient comme il leur plait.

Cette diférence entre les femmes de la Chine & celles de la Cochinchine, n'est pas le moindre obstacle pour étendre notre Religion dans ce vaste Empire, ni le moindre moyen pour le faire fleurir dans ce Royaume : Les Cochinchinoises sont d'un grand secours pour les progrès de la foi, elles aiment leurs maris & les maris ne sont pas foux d'elles ; cet amour réglé avec toutes les libertés qu'elles ont d'ailleurs, ne font que les rendre plus sages & plus zèlées ; mais les Chinoises victimes de la jalousie des hommes, n'ont d'autres ressources que des murmures secrets, & l'envie de faire du bien.

Caractère des Cochinchinois.

Le Cochinchinois en général est doux, franc, & d'une aimable simplicité en toutes choses ; les gens de condition ont une assez bonne éducation, ils sont très civils, très afables envers les étrangers, fort graves devant le peuple, d'une grande droiture dans l'administration de la justice, des loix équitables & exécutées promptement dans chaque Province, assez heureux pour ne connoître ni procureurs ni avocats.

De la justice des Cochinchinois.

Les diférens se portent devant les Mandarins des lieux par les personnes qui veulent plaider, elles sont écoutées & sur le champ le juge décide ; s'il est besoin de témoins, il les fait venir, s'il y a plusieurs causes, les plus graves passent devant, si elles sont à peu près toutes de la même espéce, chacune à son tour, du jour de la date.

On pourroit apeller en Cour de la sentence du Juge du Roi ;

Roi ; mais cela arrive ſi rarement, qu'on peut dire que la ſentence eſt preſque toujours abſolue : les Juges ſe piquent d'être juſtes & déſinterreſſés, ils ſont ſoutenus en Cour & avancés dans les poſtes les plus honorables ſelon leurs mérites ; quelquefois il arrive que ſi le Roi ayant remarqué que les Gouverneurs des Provinces ou les Juges des lieux ont vexés les peuples ou abuſé des Loix de la juſtice, au lieu de les avancer, il les dépoſe ou il les abaiſſe : par exemple un Juge d'un bourg reconnu prévaricateur, eſt renvoyé dans un village juſqu'à ce qu'on ſoit bien perſuadé de ſon intégrité. Un Gouverneur de Province, qui auroit abuſé de l'autorité dont le Roi l'a honoré, ſeroit par exemple relégué dans une douanne ou dans quelques comptoirs ſous un grand Mandarin. Tout homme de mérite & ſavant dans les loix du pays peut parvenir aux plus hautes dignités par ſa droiture & par ſes ſervices, plût à Dieu en fut-il de même dans toute l'Europe ! XIV. Lettre. 1741.

Du militaire.

Les dignités & les charges militaires ſont également diſtribuées ſelon la capacité & les ſervices rendus ; ces gens de guerre ſont preſque toujours ocupés à s'opoſer à la puiſſance du Tonquin & à s'agrandir du côté du Camboje ; tel eſt l'intérêt du Royaume ; n'avoir aucune communication avec le Tonquin, pouſſer toujours les Cambojois & entretenir une bonne intelligence avec les Chinois, à cauſe de leur commerce avantageux tant au Roi qu'aux particuliers.

En voilà bien aſſez pour la derniére fois ſur un pays, que je ne quite qu'avec regret ; beau Ciel, verdure perpétuelle, bonnes gens, terre abondante, ſejour délicieux pour ceux qui aiment le travail, je finis, Monſieur, par l'objet que je chéris le plus à la Cochinchine.

Hiſtoire du Prince chrétien inſigne Bienfaiteur de M. d'Halicarnaſſe & de ſon Provicaire.

Le Prince chrétien *Om-bin*, dont je vous ai parlé ſouvent, mérite que vous le faſſiez connoître en Europe ; voici ce qu'il m'a raconté lui-même de ſon hiſtoire. Je n'avois encore qu'environ quinze ans, lorſque par curioſité j'allai pour

XIV. Lettre. 1741. Histoire du Prince chrétien, insigne Bienfaiteur de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur.

pour la premiere fois à l'églife de M. Paul de Sénemaux Miffionnaire François ; la vûe & le difcours de ce vénérable viellard, dont toute la ville admiroit la vertu, firent d'abord impreffion fur mon cœur, je conçus un grand défir de l'entendre en particulier, je fus donc voir ce St. Miffionnaire, il me fit mille careffes ; je commençai par lui parler des arts qu'on m'aprenoit & dans lefquels je le croyoi favant, il me dit pour moi, je ne fçai d'autre art & je n'enfeigne que la Rélig'on chrétienne, dont il me dit quelque chofe. Peu de tems après, je retournai à fon églife pour entendre ce qu'il difoit aux chrétiens : je trouvai tant de jufteffe & tant de beauté dans fa prédication, que malgré les plaifirs de ma jeuneffe, M. de Sénemaux me revenoit toujours dans la mémoire ou plutôt la grace miféricordieufe de Jefus-Chrift me recherchoit par tout ; je vécus ainfi cinq ans en combatant intérieurement en moi-même, je penfois fouvent à lui, & j'allois l'entendre de tems en tems, je me ferois converti plufieurs fois, n'eut été les concubines que j'avois ; une d'entre elles, avoit plus de part que les autres à mon amour ; celles-ci jaloufes firent le complot de m'empoifonner & en éfet je le fus ; il me fallut prendre de violens rémédes pour me fauver la vie ; je promis de chaffer toutes ces concubines, de me faire chrétien & de n'avoir plus qu'une femme. Je retournai à M. de Sénemaux, je connus auffi M. de Flory, qui m'inftruifit & je me fis chrétien : je compris dans la fuite que le jurement du Diable qui fe fait à la troifiéme lune étoit un horrible péché, je refufai de l'aller faire, le feu Roi me fit apeller & me demanda pourquoi, je n'étois pas venu prêter le ferment ordinaire ? Je répondis à fa Majefté, que ce jurement me paroiffoit afreux, que j'étois fon fidéle ferviteur prêt à mourir pour fon fervice ; mais que je ne voulois rien avoir à faire avec le Diable. Le Roi me dit alors peut-être, vous avez embraffé la Religion des chrétiens, oui Sire, lui répondis-je, je l'ai embraffée, & j'en fait ma félicité : ces

paro-

paroles irriterent contre moi sa Majesté, qui me donna ordre de me retirer de sa Cour & m'ôta ma charge de Colonel, je me retirai au quartier de *Phucam*, ou vous m'avez trouvé, & il y a sept ou huit ans que j'y vis avec ma famille.

XIV. LETTRE. 1741. *Histoire du Prince chrétien, insigne Bienfaiteur de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur.*

Ainsi me parla le Prince *Om-bin*; il a épousé depuis sa conversion une demoiselle chrétienne, qui lui a donné cinq enfans, entre lesquels il y a deux garçons fort aimables. Après sa disgrace, il ne lui resta pour tout bien que la pension de Prince de 80. (*a*) *Quans*: Depuis ce tems-là il vivoit comme un anacoréte dans sa retraite; elle consistoit en une maisonnette couverte de paille, & ouverte à tous les vents; il s'estimoit heureux dans ce triste état, charmé de soufrir quelque chose pour sa foi, il n'employa jamais personne auprès du Roi pour obtenir sa grace; mais il employa toujours éficacement son zèle pour les progrès de notre Religion; il aimoit à se confondre parmi le commun des chrétiens, avec lesquels il sembloit oublier son rang & sa naissance; on le voyoit porter la croix dans les processions que nous faisions dans notre église & faire avec empressement les fonctions du chrétien le plus simple. Le Roi & la Cour informés de cette façon de vivre du Prince *Om-bin*, le traitoient de fou; mais ce Prince pouvoit se vanter comme St. Paul d'être fou pour J. C. *Nos stulti propter Christum*: sa piété & sa ferveur croissoit de plus en plus, & il soutenoit en tout les chrétiens, autant qu'il le pouvoit. Outre son fond de Religion, une candeur admirable, un air afable & une noble simplicité le leur rendoient infiniment cher & respectable; je crois que sa générosité, sa bravoure & plusieurs autres belles qualités le feroient estimer & aimer dans tous les endroits du monde: Il a toujours conservé une sincére amitié pour les Missionnaires François; il assûroit toujours aux chrétiens que la providence les leur ren-

(*a*) Un *Quans* vaut environ quatre livres argent de France.

XIV. Lettre. 1741. *Histoire du Prince chrétien, insigne Bienfaiteur de M. d'Halicarnasse & du Provisiteur.*

rendroit, que les Papes ne pouvoient pas être trompés & que bientôt le Ciel se déclareroit pour eux. Cette ferme espérance & ces vives expressions, le firent considérer à l'arrivée de M. d'Halicarnasse comme au moins un demi prophéte : quoi qu'il en soit de ses sentimens, dès que nous fûmes à Hué, on ne l'apella plus que notre Prince : Il passoit les jours & les nuits auprès de M. d'Halicarnasse; il mangeoit sans façon avec nous, & y dormoit de même : si nous avions des afaires, ou il s'en alloit, ou il restoit tranquile à fumer sa pipe & à boire du thé, à exhorter les chrétiens à la ferveur & à la reconnoissance envers l'Illustre Grand-Pére &c.

Je ne finirois jamais si je vous raportois seulement la centiéme partie des services que ce Prince nous a rendu. Le Roi regnant après son couronnement la rétabli dans sa prémiére dignité de Colonel des gens d'armes; il continue d'être le même que dans sa disgrace; il fait encore plus de bien, parce qu'il a plus de crédit; il se fait aimer de l'oficier & du soldat, qui tous donneroient leur sang pour lui: je doute que les Jésuites en fassent un Saint; car à leur dire, il aime trop les François; par conséquent il sera au moins un peu Jansénìste.

Je m'embarque après demain, il ne s'agit plus que de repasser deux fois la Ligne & d'arriver en Europe; mais c'est-là comme dit Virgil la dificulté

Facilis descensus Averni:
Sed revocare superasque evadere ad auras;
Hoc opus, hic labor est.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
Provisiteur Apostolique.

A M.



A Mr. le Marquis de N.

MONSIEUR

LES chrétiens de la Province de Cham, ne furent pas moins empressés à me donner des marques de leur afection & de leur zèle que l'avoient été ceux de Hüé; il y en eut même de trop zèlés: Ils me fournirent des provisions de mer suffisantes pour nourrir vingt personnes, si je les avois eues à ma suite. J'allai à bord le 8. Aoust, nous fimes voile le même jour, & le tems nous fut si favorable, que dans neuf jours nous abordâmes à Canton. Le premier Européan que j'y vis fut le neveu de notre ancien capitaine de Brest, M. Tortel, revenu une autrefois à Canton depuis environ trois semaines. Je fus bien charmé de le revoir, il eut de la peine à me reconnoître, tant la fatigue, les chaleurs & la barbe m'avoient défiguré. Je logeai chez un bon vieux Maronite nommé *Abraham Stamma*, qui contribua beaucoup à me remettre, mais celui qui me fit le plus de bien, & que je n'oublierai jamais, ce fut M. le Chevalier du Valear de la Barre, qui m'ofrit jusqu'à sa bourse le plus obligeamment du monde & me pressa d'en user comme de la mienne.

XV. LETTRE Canton 27. Decemb 1741. Retour du Provisiteur en Chine. Le Provisiteur arrive à Canton.

Le Procureur de la Propagande qui étoit mon débiteur & qui naturellement auroit du me secourir, refusa non seulement de me payer; mais il eut encore la dureté de retenir les Lettres de feu M. d'Halicarnasse & les miennes; il exécuta fidélement les ordres que lui avoient donné ceux de la Cochinchine, qui me les avoient également retenues

l'année

XV. LETTRE. 1741. l'année précédente: En sorte que depuis deux ans, je suis privé de toutes nouvelles de l'Europe.

Désolation des Jésuites sur le retour du Provisiteur

Les Jésuites sont désolés de me voir repasser en Europe malgré eux & leurs intrigues. Le R. P. *Porquet* jadis de la faction contre le Cardinal de Tournon, n'a pu le dissimuler dans une lettre qu'il m'a écrite au sujet de la mort de M. d'Halicarnasse. Un autre Jésuite Chinois de nation, m'est venu demander une bouteille de vin pour dire ses messes, j'ai été charmé de lui faire plaisir & de voir qu'il *entendoit un peu le Latin*, je l'en ai félicité, & il a eut *la vanité de m'aprendre qu'il surpassoit tous ses Compagnons, dont la plupart*, disoit-il, *en savent si peu, qu'ils ne savent que lire la messe des morts.* Un Franciscain m'a assûré qu'à Pékin, ils n'avoient encore formé aucun bon écolier; ce n'est pas que les Chinois ne soient capables d'aprendre tout ce qu'on leur enseigne; mais la Societé à ses raisons pour ne les pas rendre si savans.

Ignorance des Jésuites du Pays.

Le Provisiteur convertis deux Protestans.

J'ai eu la consolation de convertir ici deux Protestans, un Suedois & un Hollandois, dont j'ai reçu l'abjuration, je n'ai pas fait grand bien aux Chinois, ils sont si timides, qu'à peine osent-ils se dire chrétiens à l'oreille, il faut un miracle extraordinaire pour réparer les fautes & les torts des tems passés: j'ai écrit à plusieurs personnes la mort de M. d'Halicarnasse, & j'envoie encore une lettre d'avis à la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 18. Décembre 1741.

Mon Capitaine Chinois n'a pas oublié de me demander un certificat, comme j'avois été content sur son bâtiment, pour le porter au Grand Mandarin de la Cochinchine qui l'en avoit chargé, je le lui ai acordé volontiers tel qu'il le désiroit, & je l'ai prié de passer sur son Vaisseau M. le Poivre, qui part pour la Cochinchine; ce Missionnaire est arrivé cette année avec un autre qui s'apelle M. Maigrot, ils se sont acquis tous deux par leur modestie & leur charité, une estime singuliére des Oficiers du Mars, sur lequel

ils

ils font venus, je m'embarque fur le même Vaiffeau, & j'efpére que dans fept mois je reverrai la Bretagne. XV. LETTRE. 1741.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
Provifiteur Apoftolique.

A M. le Marquis de N.

MONSIEUR

XVI. LETTRE *Port-Louis 22. Juillet 1742.*

Route du Provifiteur de la Chine en France.

NOUS levâmes l'ancre de la riviére de Canton le 15. Janvier 1742. & dans treize jours de courfe nous arrivâmes fous la Ligne, qui paffe fur les Isles de Sumatras & de Borneo: cinq jours après nous mouillâmes, près de la petite Isle de Java, nous y reftâmes quelques jours pour prendre du bois, & faire de l'eau: Nous fortîmes enfuite du détroit de la Sonde & nous allâmes affez mal jufqu'au parage de l'Isle Monique, que nous vîmes le 19. Février, d'où un vent favorable nous a porté jufqu'aux Isles de France, où nous abordâmes le 23. Mars; nous y reftâmes huit jours, c'étoit juftement la femaine fainte; je fus loger chez le bon Pére Igou, qui eft un Miffionnaire des Meffieurs de S. Lazare, & qui depuis long-tems rend des grands fervices, non feulement aux Infulaires, mais encore aux Paffagers, j'y trouvai déja trois ou quatre étrangers, entre autre M. Omont Miffionnaire François du Séminaire de Paris, qui après trente ans de Miffion & de glorieux travaux à Mergui & à Pondicheri repaffe en France. Le même jour de

Le Provifiteur arrivé aux Isles de France.

XVI. Lettre. 1742.

de notre arrivée, un Vaisseau de la Compagnie des Indes, qui venoit en droiture de France, mouilla dans ce Port, je reçûs alors une lettre qui m'aprit que le Pére Martiali, qui en 1739. avoit levé contre nous l'étendart de la rebellion à la Cochinchine, d'où il étoit parti pour Rome, n'avoit pas réussi dans son projet ; la Propagande l'ayant regardé comme un boutefeu, a saisi toutes ses écritures & l'a chassé de Rome.

Le Provisiteur arrivé à l'Isle de l'Ascension.

Nous remîmes à la voile le premier Avril : dans vingt quatre jours, nous doublâmes le Cap de bonne Espérance ; nous avions beau tems & il continua presque toujours : le 14. Mai nous doublâmes l'Isle de Sainte Hélene habitée par une Colonie Angloise ; nous la vîmes du bon côté, c'est-à-dire à l'Oüest, & le 22. du même Mois nous amarâmes à l'Isle de l'Ascension ; ceux qui voulurent aller à terre, y allerent ; une troupe de Matelots fut mandée le soir pour chavirer des tortues. Nous en halâmes sur notre bord soixante & quatre, qui pésoient de trois à quatre cents livres la piece : On en tuoit deux par jour, une le matin & l'autre le soir ; tandis qu'elles durerent, nous donnâmes avidement dessus. Car outre qu'elles n'ont rien de rebutant au goût, elles servent de reméde pour conserver la santé, & pour rétablir les malades ; c'est un anti-scorbutique excellent, qui purifie & ranime le sang dans peu de jours : il semble que la providence en ait fourni si abondamment ces parages pour le salut des marins.

On fait la chasse des oiseaux avec le bâton dans cette Isle.

L'Isle de l'Ascension n'est habitée que par des Oiseaux de mer qui y vont passer la nuit ; *quand on en veut faire provision, on en fait la chasse avec un bâton & on en tue sans dificulté.* Nous y laissâmes de nos nouvelles dans une bouteille atachée à un pieu, pour les Vaisseaux qui y passeroient après nous ; c'est la coutume des Capitaines.

Nous repassâmes la Ligne le premier Juin, & nous continuâmes à naviger favorablement jusqu'au Port-Louis. Quelle joie grand Dieu ! Quel plaisir de vous écrire cette nouve-

nouvelle ! Me voici enfin à portée de publier les éloges de la Societé. XVI. LETTRE. 1742.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
Provisiteur Apostolique.

A M. le Marquis de N.

MONSIEUR

J'Ai été obligé de séjourner quelque tems au Port-Louis, soit pour me rafraichir un peu, soit pour acomplir les voeux que j'avois faits, j'y ai reçu l'agréable nouvelle, que Rome avoit donné à la Mission de la Cochinchine un Evêque François, qui est le même M. le Fevbre que M. d'Halicarnasse avoit demandé. J'ai en même tems reçu le Bref que le Pape regnant avoit expédié en 1740. à M. d'Halicarnasse pour l'encourager à soutenir ses travaux Apostoliques avec le zèle qu'il les avoit commencés.

XVII. LETTRE. Rome 1. Décemb. 1742. Voyage du Provisiteur du Port-Louis à Rome.

De Bretagne j'allai en droiture à Paris, où je trouvois à peine le tems de réciter mon bréviaire, tant j'étois acablé de visites & de questions sur les pays lointains d'où je revenois. Le 16. Septemb. un Gentilhomme Avenionois m'étant venu voir, me dit, prenez garde à vous & ne parlez pas contre les Jésuites ; autrement vous allez avoir une Lettre de *Cachet* ; ce même jour je me portai chez M. Crescenci Nonce, Seigneur d'une belle figure, & d'une esprit encore plus aimable. Je lui communiquai à coeur ouvert tout

Séjour du Provisiteur à Paris.

XVII Lettre. 1742.

tout ce qu'il désira savoir, alors bien loin de m'éfrayer par les menaces d'une Letre de *Cachet*, il me fit part de la Bulle *Ex quo singulari*, que le Pape venoit de donner sur les Rits Chinois : C'est pour le coup qu'on peut dire avec St. Augustin : *Causa finita est, utinam finiatur & error.* Cette Bulle a été fort aplaudie ici, ou certaines gens disent, que le Pape va devenir Jenséniste, puisqu'il a condamné les Jésuites.

Séjour du Provisiteur à Avignon.

Je partis (*a*) pour Avignon avec M. l'Abé de La-Baume, neveu de feu M. d'Halicarnasse, c'est un homme qui ne promet pas moins par son esprit vif, que par ses belles maniéres. J'ai séjourné une semaine chez Madame sa Mere, toujours acablé de politesse, toujours ocupé à raconter notre Histoire à une foule d'amis & de curieux, à qui je dis les choses telles qu'elles se sont passées, & à peu près comme je vous les raconte. D'Avignon je suis enfin venu à Rome ; à la vue de cette Capitale du monde chrétien, je m'écriai, me voici Seigneur, je viens pour adorer les ordres de votre sagesse, & pour m'y souméttre avec joie & avec amour. J'ai trouvé que mes ennemis ont déja prévenu les Ministres de la Propagande contre moi : mais il n'en est pas de même du Pape, qui m'a vu avec plaisir & m'a témoigné beaucoup de bonté : ce Saint Pontife qui est parvenu au Trône par un travail infatigable, & par un mérite déja connu à toute l'Eglise, aime les gens qui ont du zèle & de la bonne volonté, ce n'a pas été une petite consolation pour moi de reconnoître dans Sa Sainteté un zèle ardent pour la Propagation de la foi, & pour le rétablissement de nos Missions : il est parfaitement au fait de ce qui les concerne, il n'ignore pas les manœuvres des Jésuites.

Le Provisiteur est bien reçu du Pape : Les Jésuites ont prévenu les Ministres de la Propagande contre lui.

(*a*) En passant par Lion je remis aux Fréres du Chirurgien de M. d'Halicarnasse, l'or qu'il leur avoit laissé : ils ont été bien surpris de cette providence, je crois qu'ils prient encore le Seigneur pour moi, & mieux que n'auroient sans doute fait les Jésuites de la Cochinchine, s'ils avoient eu cet or qu'ils desiroient si fort.

Le Provisiteur se repose sur le zèle & la fermeté de Benoit XIV.

tes, ni les persécutions qu'ils ont fait soufrir à tous les Légats du St. Siége, j'ai une ferme espérance qu'il apliquera à nos maux les remédes (*a*) qui leur conviennent. Si vous êtes curieux de savoir à quoi montent mes voyages, je vous dirai qu'ils vont au de là de seize mille lieues: aussi ai-je besoin de repos: Je me trouve cependant à la communauté du Pont Sixte; la vie du réfectoire étant à la maniére Italiene, elle n'est pas des plus convenables pour rétablir une santé délabrée comme la mienne. Il faut soufrir jusqu'à la fin, c'est en l'autre monde qu'on doit atendre la récompense: Voici la traduction du Bref dont je vous ai parlé au commencement de cette Lettre.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE
Provisiteur Apostolique.

Benoit Pape XIV. à Notre Vénérable Frére Elzear François des-Achards de La-Baume, Evêque d'Halicarnasse. Vénérable Frére Salut &c.

Bref de Benoit XIV. à M. d'Halicarnasse en Cochinchine.

DEPUIS (*a*) que par l'ordre de Dieu manifesté par des indices presque évidents, plein de confiance au secours divin, & nous défiant entiérement de nous-mêmes, nous sommes entrés en possession du Souverain Pontificat, & que de ce poste supréme du Siége Romain, nous avons eu

(*a*) Par la Constitution *Omnium sollicitudinum* qu'il a donné depuis au sujet des Rits Malabares, il a éfectivement apliqué aux maux de ces Missions les remédes qui leur convenoient, en menaçant les Jésuites de les en chasser, s'ils continuoient à résister.

(*b*) La traduction du latin, est fidéle.

XVII Lettre 1742. *Bref de Benoit XIV. à M. d'Halicarnasse en Cochinchine.*

eu jetté un régard général sur le troupeau univerſel que J. C. N. S. a confié à nos ſoins & à notre Apoſtolat, a été de nous informer de l'état des Egliſes des Indes Orientales ; parce qu'il nous étoit revenu que dans ces vaſtes Contrées, il étoit depuis un tems,ſurvenu certaines brouilleries, qui empêchoient les progrès de la foi, & en retardoient la propagation. Mais nous ayant été raporté que dans le Royaume de la Cochinchine, de Ciampa, & de Camboje, votre Fraternité encore toute languiſſante des ſuites de la maladie, & des fatigues du voyage, avoit néanmoins ſi heureuſement commencé d'exercer ſa fonction, que par ſa prudence & ſon habilité, la paix & l'union entre les Miſſionnaires ſe trouvoit fort avancée, & toutes choſes diſpoſées de façon à pouvoir déſormais ſoigner les ouailles diſperſées, ou en atirer un plus grand nombre au bercail de l'Egliſe. A cette nouvelle nous avons été pénétré d'une joie indicible, & vous embraſſant en eſprit de toute l'afection de notre cœur Paternel, nous vous ſavons un gré infini du grand bien que vous avez déja fait, & vous tenant aſſuré que comme vous vous chargez d'une partie de notre ſollicitude Apoſtolique, auſſi de notre part, nous ne déſirons rien tant que de vous faire reſſentir, quand vous le voudrez, les éfets de notre bienveillance Pontificale, par quelque récompenſe digne de vos grands travaux ; quoiqu'il vous en ſoit réſervé une bien plus conſidérable auprès de celui, qui n'a rien plus à cœur que le ſalut des brebis égarées.

Animé par ce double motif achevez Vénérable Frére, de finir la courſe que vous avez entrepriſe pour l'intérêt de l'Egliſe ; n'oubliez rien pour ſeconder nos deſſeins, faites l'œuvre de l'Evangile, rempliſſez votre Miniſtère, vous y réuſſirez avec d'autant plus de facilité, que vous penſerez ſur tout à réunir de plus en plus entre eux les Miſſionnaires, à les faire agir de concert, & à diſpoſer leurs cœurs à une conduite ſi exacte & ſi chrétienne, qu'ils ſe montrent des

des modéles de bonnes œuvres, & qu'ils s'atachent à prêcher la sainte doctrine autant par la régularité de leur vie, que par leurs paroles.

C'est dans cette espérance que nous concevons déja une joie anticipée de l'abondante moisson que nous devons recueillir. Pour cet éfet nous confirmons à Votre Fraternité toutes les facultés, qu'elle a reçues de notre Prédecesseur, & nous vous donnons notre bénédiction Apostolique.

XVII. LETTRE. 1741. *Bref de Benoit XIV à M. d'Halicarnasse en Cochinchine.*

A Rome ce 3. Octobre 1740.

Au même Monsieur N.

MONSIEUR

LA premiere recommandation que j'ai eue auprès de M. le Sécrétaire de la Propagande, à été celle du P. *Dubois* Assistant de la Societé des Jésuites de France; ce charitable Jésuite sans m'avoir jamais vu, ni connu, à commencé par lui assûrer que j'étois *un imposteur:* La calomnie du très R. P. Dubois à Rome, part du même principe que celle du Pére Vascancellos à la Cochinchine, c'est toujours un Jésuite. Je ne dois atendre rien autre chose de ces R. R. P. P. depuis que j'ai rejetté leur *Or*, & refusé d'être leur *Evêque* & leur *Ami:* Curieux de connoître le très R. P. Dubois, je suis allé le voir; bien disposé à lui donner des connoissances qu'il n'a point de nos Missions, ou qu'il ne veut pas avoir; la présence de celui qu'il traitoit à la Propagande d'imposteur a un peu étourdi ce vénérable vieillard; il a battu la campagne, en me disant que la Compagnie

XVIII. LETTRE. *Rome 4. Aoust, 1741.* *Les Jésuites ont eu grand soin de recommander le Provisiteur à la Propagande.* *Ils Paçuesent d'impostures.*

XVIII. LETTRE. 1744.

Entretien du Provisiteur avec l'Assistant des Jésuites a Rome.

gnie avoit les lettres de M. d'Halicarnasse, qui s'étoit toujours loué de leurs Péres ; & de quels éloges ne font-elles pas remplies, disoit-il ? On l'en croira plutôt que son Sécrétaire : il n'est question, lui répondis-je, que de voir la date de ces lettres & de ces éloges : le Sécrétaire croit se rapeller qu'elles ont été écrites avant 1740. Ce ne sont point celles-là qu'il faut consulter ; mais celles qui ont été écrites depuis à la Propagande. Vos lettres de la Propagande, vos lettres à la Propagande, a-t-il repété, nous n'en avons que faire, vous en écriviez tant que vous vouliez, & vous y mettiez tout ce qu'il vous plaisoit ; ces lettres nous sont indiférentes : nous avons celles qui sont écrites à nos Péres, & c'est à celles-là qu'il en faut revenir : Tout le reste n'est qu'imposture, & je ne saurois en douter, suivant les instructions que j'ai reçu de nos Péres de la Cochinchine qui le savent bien, & qui ne disent rien au hazard ; car pour moi, réprit-il, d'un air fort modeste, pour moi je ne sçai ces bagatelles qu'en gros, & je n'y prens aucune part. Pour vous, continua-t-il, je vous parle en ami, vous n'avez plus rien à faire, ni à voir à tout cela. La prudence exige de ne plus parler de ces vieilles drogues, & que vous vous retiriez en Suisse, car vous perdriez ici votre tems & votre jeunesse.

Les Jésuites sollicitent les Récolets pour faire casser les Décrets de M. d'Halicarnasse.

Le Procureur des Récolets Espagnols, animé & secondé par la Societé, agit vivement pour faire révoquer, & casser les Décrets de M. d'Halicarnasse, ils ont surpris la protection du Cardinal Aquaviva, Ministre d'Espagne, qu'ils ont engagé à les soutenir en cette afaire sous prétexte que les Récolets de la Cochinchine, sujets de sa Majesté Catholique, étoient infiniment lézés par la répartition des districts, ordonnée dans ces Décrets. La Propagande leur a acordé les piéces qu'ils ont souhaité, ils travaillent actuellement à un factum pour cette afaire : Les sollicitations, & les artifices de la partie contraire, m'ont procuré ce compliment de M. de Monti, Sécrétaire de la Propagande ; nous ne pouvons plus,

plus, m'a-t-il dit, continuer votre pension (c'étoit une pension de cinq écus par mois, qui étoit jusqu'ici toute la récompense de mes courses & de mes travaux.) Il me répéta le conseil du R. P. Dubois, de retourner en Suisse, ou à Avignon, qu'il me donneroit des lettres de recommandation pour M. Lercari le Vice-Légat, ils ont beau faire je ne quiterai point Rome que je n'ai vu la fin de mon afaire.

XVIII. Lettre. 1744. *On prive le Provisiteur de sa petite pension.*

Messieurs du Séminaire de Paris m'ont fait l'honneur de me charger de leur Procure en cette Cour & m'exhortent fort à soutenir comme il faut les Décrets de M. d'Halicarnasse & leurs droits : mais je n'ai pas besoin d'être engagé à faire sur cela mon devoir. Les Récolets ayant interposé le crédit de Ministre d'Espagne, j'ai cru qu'il m'étoit permi d'implorer celui de la Cour de France, qui a plus d'intérêt qu'aucun autre aux Missions de la Cochinchine, qu'elle à fondée & dont elle pensionne encore les principaux ouvriers. M. de Canillac chargé des afaires du Roi très-chrétien en Cour de Rome, Seigneur qui n'a pas moins de pénétration que d'agrément & de politesse, paroît très-disposé à m'aider pour le succès de cette afaire qu'il voit bien être juste, avantageuse à la Religion & aux progrès des Missions de la Cochinchine.

Le Pére Molina Procureur des Récolets Espagnols a produit son *factum* qu'il a adressé au Pape pour engager Sa Sainteté à casser les Décrets de M. d'Halicarnasse touchant la répartition des Districts, avec l'ample confirmation que la Propagande en a fait, & à maintenir ses Confréres dans leurs usurpations sur la moisson des autres Missionnaires.

Les Ministres d'Espagne & de France s'interessent contradictoirement dans cette afaire.

Cette ennuyeuse piéce est divisée en 9. points : dans le premier desquels on prétend faire voir que les Récolets (a) Espagnols

(a) Il est à propos d'observer que l'Ordre de St. François & même les autres Corps ne font pas dans les afaires du même caractère que la Com-

XVIII. LETTRE. 1741. *Factum des Récolets Espagnols contre les Décrets de M. d'Halicarnasse sur la répartition des Missions.*

pagnols ont été les premiers Apôtres de la Cochinchine, la preuve en est tirée d'une certaine Cronique de leur Province de Manille, dite la Province de St. Grégoire ; on fait dire à cette Cronique que dès l'an 1580., huit Récolets de Manille passerent à la Cochinchine, & qu'en ayant été chassé, deux d'entre eux y retournerent trois ans après, qu'ils y firent descendre la pluye du ciel par leurs priéres & y fonderent une église &c.

1. Article du Factum. De Pareils faits auroient merité des preuves tirées d'ailleurs que d'une cronique sans autorité, contraire aux archives de la Propagande, qui ne reconnoissent point d'autres Missionnaires établis à la Cochinchine avant les Péres Jerôme & Joseph à *Conceptione*, qui sont encore vivans ; pour les autres Récolets qu'on y place avant ceux-ci, ils sont entiérement inconnus à Rome & à la Cochinchine, & n'ont jamais existé eux & leurs miracles, que dans l'imagination du P. Molina ou dans celle de son Confrére qui a composé sa Cronique.

2. Article du Factum également faux, comme le premier. Dans le second point on avance que le grand nombre de conversions opérées par le zèle des prétendus Missionnaires Récolets au Tonquin & à la Cochinchine fit résoudre la Propagande en 1657. à y envoyer des Evêques, & on donne une fausse liste de ceux de la Cochinchine.

On peut voir dans les Annales de la Propagande qu'en 1652. le Roi très-chrétien avoit déja fondé le Séminaire des Missions étrangéres pour y puiser des Missionnaires & des Evêques pour toutes les Indes : En éfet les premiers (*a*) Evêques de la Chine, de la Cochinchine, du Tonquin, de Siam &c. ont été des François envoyés & entretenus

Compagnie de Jésus : celle-ci soutient & aprouve tout ce que les Particuliers font pour ses intérêts : Il n'en est pas ainsi des autres Corps Religieux : c'est pourquoi je n'ai garde d'atribuer à tous les Récolets, ce que j'atribue à quelques Particuliers Espagnols.

(*a*) Ils furent envoyés par Alexandre VII.

tenus aux fraix de Louis-Le-Grand d'immortelle mémoire, & depuis eux jusqu'à ceux d'aujourd'hui presque tous les Evêques des mêmes pays, ont pareillement été François; quand il y en a eu d'une autre nation à la Cochinchine, ils y ont fait plus de mal que de bien, témoin le fameux Alexandre dont la mémoire n'y est rien moins qu'honorée. XVIII. Lettre. 1741.

Dans le 3. point, on dit que M. de Buges troisiéme Evêque de la Cochinchine apella avec de vives instances les Récolets de Manille pour venir travailler dans sa Mission qui manquoit d'ouvriers & qu'il leur fit présent des églises qu'il avoit lui-même fondées. *3. Article du Factum.*

Dans le 4., on conclut des trois premiers, que puisque les Récolets Espagnols ont été les premiers à annoncer l'Evangile dans la Cochinchine, qu'ils y ont été légitimement apellés & établis par un Vicaire Apostolique, le St. Pére doit les maintenir dans la possession des églises dont ils se trouvent exclus par les Décrets de M. d'Halicarnasse. *Le 4. Article du Factum, contient la conséquence des faux suposés.*

On a répondu à cela que si M. de Buges troisiéme Vicaire Apostolique de la Cochinchine y a apellé & établis les Récolets Espagnols, il n'est donc pas vrai que ceux-ci en soient les premiers Apôtres, ou du moins il sera vrai de dire, qu'ils avoient entiérement abandonné cette Mission; puisqu'ils se montrerent si dificiles pour y retourner, ce qui leur auroit également fait perdre leurs droits sur cette même Mission, si un premier établissement leur en avoit acquis quelqu'une comme ils le prétendent; que le Pére Molina s'acorde avec lui-même: les Récolets ne s'établirent à la Cochinchine que par le moyen des Jésuites qui vouloient se servir d'eux, pour décréditer & chasser les Missionnaires François s'ils avoient pu. Ils ne peuvent nier que la plupart des églises qu'ils possedoient au tems de la Visite ne fussent bâties dans le district des autres Missionnaires, ce qui est formellement contraire aux Décrets de la Propagande, *Réponse au 3. Article du Factum.* *Les Jésuites atirent les Récolets pour les mettre dans leurs intérêts.*

XVIII. LETTRE. 1744.

de, auxquels M. d'Halicarnasse ne fait qu'obéir en les exécutant.

5. Article du Factum.

Le 5. point n'est qu'un narré des excommunications injustement lancées contre M. de Flory : la premiere par le Pére Jerôme Récolet, pour lors Grand-Vicaire de M. de Buges, à laquelle on atribue la haine qu'on prétend que les Missionnaires François portent à ses Confréres & aux Jésuites leurs amis dans la Cochinchine : le Pére Molina auroit parlé avec plus de vérité, s'il eut dit que l'aversion des Jésuites contre Monsieur de Flory les avoient engagé à apeller à leur secours les Récolets & à faire lancer contre cet illustre Missionnaire, une excommunication des plus injustes, il est vrai que par un esprit de paix & d'humilité, il se soumit à en recevoir l'absolution ; mais il est vrai aussi que peu après le Pére Jerôme fut destitué de son Provicariat pour avoir abusé de l'autorité qu'il lui donnoit : tout cela ne fut pas capable d'apaiser la haine des ennemis de M. de Flory. Ils recommencerent bientôt leurs intrigues & leurs acusations vagues contre lui. La mort même ne put arrêter leurs violences, ils le poursuivirent jusque dans le tombeau. C'est ce que vous avez vu, Monsieur, dans toute la suite de cette Histoire, que vous me dispenserez, s'ils vous plait, de vous retracer, *animus meminisse horret.* Vous n'avez pas oublié que le zèle de ce grand homme, & sa fermeté à soutenir les Constitutions du St. Siége méprisées par les Jésuites & à les faire exécuter aux dépens du repos de toute sa vie, avoit été la premiere cause des persécutions que ces Péres lui ont suscitées, & des calomnies qu'ils n'ont cessé de répandre contre lui. On peut avec raison lui apliquer ce beau passage de S. Cyprien *Sacerdos Evangelium manu tenens, frangi potest, non vinci.*

Il est des plus mal fondés.

6. Article du Factum.

On parle dans le sixième point des motifs de la députation de M. d'Halicarnasse qu'on avance avoir été membre du Corps des Séminaristes de Paris, & conséquemment engagé par état à haïr les Récolets & les Jésuites de la Cochinchine :

chinchine : On dit que la Congrégation de la Propagande lui avoit ordonné dans ses instructions d'éloigner avec adresse les Récolets de la Cochinchine. *Avendo la Sagra Congregatione ordinato la loro espulzione, e che in ciò giocasse la destrezza di M. Visitatore* : Ordre dit-on contraire à toutes les loix de l'équité & de la justice ; on s'étonne que la même Congrégation ait à l'aveugle confirmé les Décrets du Visiteur, & qu'elle ait osé y mettre le sceau de l'aprobation du Pape, sans que Sa Sainteté fut informée de rien. *Che questa Sagra Congregazione di Propaganda fide quasi a chiusi ochi confermasse gli decreti di M. d'Halicarnasso, e più strettamente ordinasse l'espulzione dè Scalzi da Cocinzina, e di nulla Vostra Santità essendo informata fosse an che di tutto riportata la sua approbazione.*

XVIII. Lettre. 1744.

Voilà comme vous le remarquez sans doute, des expressions bien peu mesurées & peu conformes à la vérité. Que M. d'Halicarnasse fut membre du Séminaire de Paris, la preuve en est que ses Décrets ne sont pas du goût des Récolets de la Cochinchine : Le Pére Molina n'en a pas d'autre ; je suis surpris qu'il n'ait pas dit que les Cardinaux qui ont confirmés les Décrets du Visiteur sont tous agrégés au même Séminaire, du moins les traite-t-il aussi mal que s'ils étoient Missionnaires François. Quoi donc ces Eminences ordonnent à un Visiteur Apostolique d'employer la ruse pour chasser de chez eux des si honnêtes gens que les RR. PP. Récolets de la Cochinchine. *Che giocasse la destrezza.* Elles confirment ses Décrets à l'aveugle : *quasi a chiusi occhi*, & pour comble d'iniquité elles mettent en avant une aprobation du Pape qui n'est point : *e di nulla la Vostra Santità essendo informata* : vous m'avouerez, Monsieur, qu'il n'y a qu'à Rome où de pareilles impertinences soient impunies. Vous étonnerez-vous après cela que le Pére Molina acuse M. d'Halicarnasse de s'être servi de ruses & d'artifices contre ses Confréres ; s'il est vrai que la Propagande eut ordonné à M. d'Halicarnasse d'expulser les Récolets de la Cochinchine,

Ce sixiéme Article renferme des paroles peu réservées & peu conformes à la vérité.

XVIII. Lettre. 1744. ne, c'étoit à elle seule que ceux-ci devoit s'en prendre & non au Visiteur qui n'a fait qu'exécuter ses ordres, & ne pas flétrir sa mémoire comme ils ont fait & font encore tous les jours.

7. Article du Factum. Motifs des Décrets pour la répartition. Dans le 7. point, on raisonne sur les Décrets de M. d'Halicarnasse & sur les motifs qui l'ont déterminé à les faire : Ils ne lui donnent à l'ordinaire d'autre motif que celui d'une faveur aveugle & injuste pour les Missionnaires François, & même pour les Jésuites avec qui on dit qu'il convint secrétement sur la répartition des districts ; la preuve de cette convention, est encore dans le peu de plaisir que les Décrets du Visiteur font aux Récolets : du moins le Pére Molina n'en a pas même insinué d'autre.

Réponse à cet Article. Je ne croi pas qu'il me convienne de vous ennuyer du fatras de cet article ; il me sufira de vous dire, ce qui est vrai & clair à ceux qui ne veulent pas fermer les yeux, que M. d'Halicarnasse n'a eu en vue dans ses Décrets que la paix entre les Missionnaires en leur assignant à chacun des districts séparés sans préjudicier aux droits des uns & des *Réponse au 7. Article.* autres : droits qui lui avoient été exposés dans les écrits que les diférens Corps de Missionnaires lui présenterent à ce sujet, & sur l'examen desquels il forma ses Décrets : c'est par amour pour cette paix, que les Missionnaires François ont cédé aux Jésuites, ce qu'ils avoient défriché dans les Provinces du Nord, qui sont les meilleures du Royaume ; c'est dans la même vue que les Décrets ajugent aux Récolets un district entre les Jésuites & les Missionnaires François, afin que ces deux Corps se trouvant ainsi éloignés, il n'y ait plus sujet d'altercation entre eux. Si M. le Visiteur a exclu les Récolets des autres Provinces, c'est que les églises qu'ils y possedoient étoient usurpées sur les autres Missionnaires qui les avoient fondées avant même leur arrivée à la Cochinchine. Les dépenses immenses qu'on dit que le Roi d'Espagne a fait pour fonder les Eglises des Récolets de la Cochinchine n'existe que dans l'imagination du

du Pére Molina & de quelqu'uns de ſes Confréres : ceux-ci ont moins dépenſé de déniers pour les Miſſions de la Cochinchine que les Miſſionnaires François de louis d'or. XVIII. LETTRE. 1744. Réponſe au 7. Article du Factum.

On remontre à la Congrégation de la Propagande qu'elle ne pouvoit pas donner les mains à l'expulſion des Récolets ſans riſquer de donner dans des écueils que la prudence humaine aprend à éviter : *Senza lazzardo d'incontrarvi quei ſcogli che l'umana prudenza inſegna più toſto di evitare :* ces écueils dont on avertit la Propagande ne ſauroient être que la réſiſtance qu'ils font à ſes Décrets. On la menace auſſi de l'opoſition & de l'indignation du Roi d'Eſpagne : *potera eſſer perſuaſa che ſua Maeſta Catolica non avrebbe mai ſofferto, e avrebbe intenſo con orrore ch'i ſuoi vaſſalli . . . ſi cacciaſſero da quel Regno.* De bonne foi Monſieur le croiez-vous, que ſa Majeſté Catholique ſe fut fort indignée d'aprendre qu'on eut éloigné de la Cochinchine trois ou quatre Religieux Eſpagnols, pour un bien de paix & de Religion. Je ne pouſſerai pas plus loin mes réflexions ſur ce ſeptiéme point du Factum du Pére Molina.

Dans le 8. il raiſonne ſur un Bref de Clément X. qui permet aux Vicaires Apoſtoliques d'ériger des nouvelles paroiſſes & de partager les diſtricts trop amples auxquels les Miſſionnaires en exercice, ne peuvent pas ſufire &c. c'eſt-là ce qu'on a jamais conteſté aux Récolets; mais ce qu'on leur conteſte eſt qu'il ſoit permis de s'établir dans les voiſinages des égliſes des autres, d'élever autel contre autel dans un pays de Gentils, où il eſt encore plus facile de ſcandaliſer les Peuples qu'en Europe, de diviſer les chrétiens en partis & en factions & de les entretenir tous les jours dans des ocaſions de diſputes &c. Or c'eſt ce que les Récolets Eſpagnols de concert avec les Jéſuites, ont fait à la Cochinchine, à la réſerve d'un nommé le P. Joſeph de la conception, qui eſt un Miſſionnaire très pacifique. 8. Article du Factum. Réponſe à cet Article.

Enfin dans le 9. point on récapitule les huit précédens.

XVIII. LETTRE. 1741. dens, & on conclut à la manutention des Récolets dans les églises dont M. le Visiteur les a exclus : après quoi on tombe sur le corps de M. Favre qu'on dit avoir joué plusieurs roles incompatibles dans cette tragédie de la Cochinchine ; de Suisse de nation, de Protonotaire Apostolique, de Sécretaire de la Visite, & de Provisiteur (l'incompatibilité est admirable.) Enfin de Procureur des Missions étrangéres de Paris en Cour de Rome, où il se trouve présentement, & delà on tire deux conclusions contre lui, la premiére que les Actes de la Visite qu'il a remis à la Propagande soient déclarés de nulle autorité, la seconde qu'ayant condamné un livre du Pére Philipe, il soit lui-même condamné par les loix &c.

Le 9. Article ataque le Provisiteur.

Réponse à cet Article.

On a répondu à ces écrits, que les Actes de la Visite étoient en dûe & bonne forme, reçûs & reconnus pour vrais par la Propagande ; & que si le Pére Molina n'étoit pas content de la condamnation du livre du Pére Philipe, il n'avoit qu'à le produire & le faire examiner, que M. Favre s'en tiendroit volontiers au jugement qu'on en porteroit à Rome.

Réponse à la plainte de la condamnation du Livre.

Ce livre est intitulé *Instruction sur les Sacremens ;* mais il n'a rien de bon que le titre ; car tout le reste est un ramas d'absurdités & d'histoires ridicules, plus propres à faire douter des mistères de notre Religion qu'à instruire les Néophites, soit que cela provienne du peu de lumiére de l'auteur, ou qu'il n'est point en état d'écrire en langue Cochinchine, soit qu'il n'est point théologien ou qu'il a eu en vue de soutenir la fausse doctrine de M. Alexandre sur la rebâtisation &c.

Pour prouver l'excellence du Batême, il raconte que *plusieurs Docteurs nous ont apris, qu'autrefois dans le Royaume d'Armenie, il y eut un Roi qui avoit beaucoup de haine contre les chrétiens : c'est pourquoi il persécuta la Religion dans tous les lieux, d'une maniére bien cruelle, il méritoit que Dieu l'eut alors puni, cependant Dieu infiniment bon qui ouvrit le cœur à St. Paul pour*

le

le convertir lorsqu'il persécutoit les chrétiens, ouvrit aussi le cœur à ce Roi pour qu'il connut la sainte Religion. Ainsi *il arriva que le Roi tenant conseil dans le Palais avec les Mandarins pour délibérer du moyen d'abolir entièrement la Religion dans le Royaume; le Roi & les Mandarins furent aussitôt tous changés en cochons; tout le monde acourut au cris de ces cochons, sans savoir quelle pouvoit être la cause d'une chose aussi extraordinaire; alors il y eut un chrétien nommé Grégoire qui avoit été mis à la question le jour de devant qui acourut au bruit, & qui reprocha au Roi sa cruauté envers la Religion: au discours que fit Grégoire les cochons s'arrêterent, & s'étant tus, ils leverent le museau en haut pour écouter Grégoire, lequel interrogea tous ces cochons en ces termes, desormais êtes-vous résolus de vous corriger? A cette demande tous les cochons firent un coup de tête comme s'ils avoient dit oui: Grégoire reprit ainsi la Parole, si vous êtes résolu de vous corriger, si vous vous répentez de vos péchés & que vous vouliez être bâtisés pour observer la Religion parfaitement, le Seigneur vous regardera dans sa miséricorde; sinon vous serez malheureux dans ce monde & dans l'autre. Tous les cochons fraperent de la tête, firent la révérence & crierent comme s'ils avoient voulu dire qu'ils le désiroient ainsi très-fort; Grégoire voyant les cochons humbles de cette sorte prit de l'eau & batisa tous ces cochons, & il arriva sur le champ un grand miracle; car à mesure qu'il batisoit chaque cochon, aussitôt il se changeoit en personne plus belle qu'auparavant.*

XVIII. LETTRE. 1714. *Réponse à la plainte de la condamnation du Livre.*

Histoires ridicules raportées dans ce Livre.

La seconde Histoire, & celle-ci. *Saint Antoine raconte qu'en France, un homme allant labourer aperçût sur la surface de la terre une langue rouge & fraîche, comme celle d'une personne en vie: à la vue d'une chose si étrange, cet homme fut saisi de crainte & sa crainte s'augmenta d'autant plus que cette langue jettant un grand cri & l'apella; cet homme demande à cette langue qui êtes-vous? Cette langue répondit, je suis la langue d'un Gentils, qui est mort les siécles d'auparavant, il y a bien long-tems, lorsque j'étois encore en vie, j'avois la charge de Mandarin pour examiner, & juger des afaires publiques; mais*

 quoique

XVIII. Lettre. 1741.

Histoires ridicules raportées dans le livre condamné.

quoique je ne sçusse pas la Religion, cependant je jugeois avec justice ; ainsi Dieu infiniment juste, qui n'abandonne pas ceux qui ont le cœur vrai, n'a pas encore permis que je sois mort, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un qui me bâtise ; ainsi mon ame est encore dans cette Langue. Allez donc mon cher ami, allez au plus vite dire à l'Evêque ceci, afin qu'il me bâtise, s'il y a quelqu'un qui doute du fait, je donnerai un signe pour être cru qui sera qu'après avoir été bâtisé, cette langue aussitôt se réduira en cendres, & mon ame montera au ciel. Cet homme ayant entendu cette langue parler de la sorte, alla trouver l'Evêque qui ordonna à tous les Péres d'aller au plus vite : étant arrivés sur les lieux, l'Evêque demanda à cette langue plusieurs choses & cette langue répondit à tout fort justement, ainsi l'Evêque la bâtisa, & après que cette langue eut été bâtisée, elle se réduisit en cendres & ne parla plus. Voilà de belles Histoires.

Autres grossieretés de ce Livre

L'Auteur passe sur le Sacrement de la Confirmation, & il dit que les Docteurs l'ont apellé *une raison qui corrige le batême : Jésus*, continue l'Auteur, *a donné aux seuls Evêques le pouvoir de confirmer, parce que le pouvoir de confirmer, est un pouvoir de corriger ; le pouvoir de rébatiser &c.* Ainsi estropiet-il les autres Sacremens, dont je ne puis pas ici raporter le détail, je vai seulement vous laisser la définition qu'il a donné de la grace : *la grace* dit le Pere Philippe, *est une grace mistérieuse que Dieu donne dans notre ame pour être delivré de l'esclavage du Démon & pour être fait enfant de Dieu.*

Condamnation de ce Livre par le Provisiteur.

Je condamnai ce Livre de la maniére suivante.

Petrus Franciscus Favre Sacerdos Protonotarius, & Regnorum Cocincinæ, Ciampæ, & Cambojæ Provisitator Apostolicus.

Inter Zizanias in hoc Domini Agro Sparsas invenimus quemdam librum à P. Philippo à conceptione Ordinis S. Francisci impressum, cujus titulus est. Instructio circa Ecclesia Sacramenta &c. *Ut autem magis dissentionum tollantur semina, & deinceps firmior in his Regnis pax Christi floreat, doctrinaque semper doceatur Christiana, Catholica, Apostolica, & Romana, pro officio, quo fungimur Dictum librum prohibendum esse duximus, donec à S. Congregatione*

gregatione aliter decernatur ; itaque de consilio, pietate, & doctrinâ non nullorum Venerabilium nostrorum Fratrum Missionariorum, & naturâ deliberatione nostrâ, atque ex certa scientiâ suprà memoratum librum à Dicto Patre Philippo dictatum, declaramus tanquam opus fabulosum, continens doctrinam falsam, scandalosem, & etiam hæreticam, & ita declaratum irritum, & prohibitum haberi volumus, quemadmodum per præsens Decretum illum prohibemus, vetamus : & declaramus uti ridiculum fabularum opus, ac S. R. E. fidei quam propagamus indignum. Hinc mandamus D. P. Philippo ut hujus famosi operis circa Ecclesiæ Sacramenta, exemplaria Laceret, ignique mandet, & quotquot distribuit, omnes adhibeat conatus, ut rescindantur, & præter pœnas à jure inflictas, à similibus versionibus in hac Anamytica lingua, quibuscumque, & subquocumque prætextu per totum vitæ suæ circulum abstinere se sciat, & omnibus aliis Missionariis sive RR. DD. Sæcularibus, sive Reverendis Regularibus etiam è Societate Jesu mandamus sub eisdem pœnis à jure latis contra eos qui libros prohibitas habent aut retinent, ut quamprimùm ubicunque præfactum ridiculum librum invenerint, damnent, lacerent & irritum faciant.

XVIII. LETTRE. 1741. *Condamnation de ce Livre par le Provisiteur.*

Datum Ketha in Coccincina hac Die Vigesima Julii anni millesimi septingentesimi quadragesimi primi.

PETRUS FRANCISCUS FAVRE

Provisitator Apostolicus.

Enfin j'ai conclu pour la confirmation des Décrets de M. d'Halicarnasse, qui sont justes équitables & propres à produire de grands fruits &c.

Voilà Monsieur, le précis du Factum du Pére Molina rempli de faussetés, de calomnies & d'impostures : Il a été généralement méprisé, & en vérité, ce n'est pas cette piéce que je crains, mais ce que j'aprehende beaucoup & qui est infiniment à craindre dans Rome, c'est l'autorité du C. A., qui est capable de faire au delà de ce que je puis

Le Factum est moins craint que les intrigues, sur tout des Jésuites.

 vous

XVIII. LETTRE. 1744.

vous écrire ce sont les menées, les intrigues & les artifices des Jésuites qui agissent sous mains & qui ont envie de re-p'onger cette afaire dans le trouble: Pour moi je n'ai aucune intrigue, je suis hors d'état de faire des présens: mais je parle assez pour me faire entendre; un Prélat m'ayant pressé de lui donner une Liste des faits les plus criants que je mettois sur le compte des RR. Péres Jésuites je lui dis les voici.

Récapitulation des faits énormes dont les Jésuites sont les Auteurs, à l'égard de la Visite.

1°. *Ce sont les Jésuites qui ont poussé M. le Gouverneur de Macao à mettre M. d'Halicarnasse aux arrêts.*

2°. *Ce sont les Jésuites & nommément le Pére Vascancellos qui, à la Cochinchine, avoit acusé M. d'Halicarnasse auprès des Mandarins payens, comme un perturbateur du repos public, qui condamnoit les loix & les coutumes du Pays*

3°. *Ce sont les Jésuites & nommément le Pére Lopez, qui ont falsifié la Lettre Pastorale de M, Alexandre & le testament de M. de Flory.*

4°. *Ce sont les Jésuites & nommément le Pére Sibert médecin & garde des chiens du Roi qui ont enro'é le Pére Jerôme vieux Récolet au nombre des gardes chiens; & cela pour le soustraire aux ordres de M. d'Halicarnasse.*

5°. *Ce sont les Jésuites qui les premiers ont oposés aux Décrets de M, le Visiteur un Acte d'apel en faveur du Patronage du Roi de Portugal.*

6°. *Ce sont les Jésuites qui dans leurs discours publics & dans leurs lettres, ont traité le Légat du St. Siége de Jansénisle & d'hérétique.*

7°. *Ce sont les Jésuites qui ont débauchés ses* Domestiques, *suposés des ordres du Roi pour lui enlever un chien qui lui étoit utile pour le mettre lui-même au rang*

rang des garde chiens; qui ont interceptés & retenus ses lettres, déchiré son calandrier, menacé & injurié sa personne en toutes manières. XVIII. LETTRE. 1714. *Récapitulation des Faits énormes dont les Jésuites sont les Auteurs, à l'égard de la Visite.*

8°. *Ce sont les Jésuites qui ont introduit dans la Mission un mélange afreux du Paganisme avec la Religion chrétienne, en permettant à leurs Néophites, les Sacrifices à l'honneur des morts, les libations sur leurs tombeaux & le jurement au nom du Diable.*

9°. *Ce sont les Jésuites qui non contents de permettre, pratiquent eux-mêmes l'usure de cent pour cent, vendent publiquement des drogues & disent la bonne-aventure aux femmes, & entretiennent avec elles certains commerces que St. Paul ne veut pas seulement que nous nommions :* nec nominetur in vobis.

10°. *Ce sont les Jésuites qui se font instituer héritiers dans les testamens au préjudice des pauvres parens, qui font écarter des emplois de la mathématique des gens qui leur déplaisent, qui font casser des Mandarins par des impostures &c.*

11°, *Ce sont les Jésuites qui ne vont point porter les Sacremens aux pauvres malades, que ceux-ci n'ayent payé la barque ou le filet sur lequel ils se veulent faire transporter.*

12°. *Ce sont les Jésuites qui se donnent pour être de la Compagnie du Dieu tout puissant, Maître & Souverain du Ciel & de la terre, qui abusent du sceau des Confessions & qui font perpétuer les Sacriléges.*

13°. *Ce sont les Jésuites qui paroissent en public avec des habits de philosophe, qui nourrissent des longs cheveux & qui les atachent avec un rubans comme les femmes, qui portent la vanité à un point inexprimable.*

XVIII. LETTRE. 1744.

Récapitulation des Faits énormes dont les Jésuites sont les Auteurs, à l'égard de la Visite Apost.

Discours injurieux que tiennent les Jésuites contre les Potentats qui ne les favorisent pas.

14°. *Ce sont les Jésuites qui prophanent les Constitutions du St. Siége, qui qualifient les Bulles qui leur déplaisent, de chimére, qui calomnient la mémoire des Souverains Pontifes, qui les ont condamnés, qui disent que Rome est une méchante bête &c.*

15°. *Ce sont les Jésuites qui n'épargnent pas même les Têtes Couronnées & leurs sujets qu'ils veulent perdre; qui débitent malicieusement que le Roi de France est Cousin du Grand-Turc, qu'il n'a agrandi ses Etats que par des pirateries, qu'il vaut mieux favoriser le Diable que les François, que le Roi de Sardaigne n'avoit ni foi, ni loi, que ses Etats déperissent à vue d'œuil depuis qu'il a usurpé les colléges de la Societé que l'Empereur Charle VI. avoit toujours été le Protecteur des Hérétiques, & que ses Filles seroient encore pis; que Clement XII. étoit encore plus aveugle d'esprit que de corps &c.*

Un Prélat de Rome frémit au récit de ces faits énormes & confesse que les Templiers en avoient moins commis, & paroit craindre qu'on assassine le Provisiteur.

A ce récit mon pieux Prélat trembloit, & me dit mais si on vous demandoit les preuves de cette inouie énumeration, seriez-vous en état de les fournir: je lui répondis qu'oui, & que s'il lui plaisoit de communiquer cette Liste au Pére Dubois Assistant Général de la Societé à Rome pour y faire réponse; Ensuite que je ferois la mienne où je produirois les preuves autentiques de tout ce que j'avance les ayant entre les mains, & dont la plúpart existent dans les Actes de la Visite.

Alors mon Prélat, s'écria, *Grand Dieu! Jamais les Templiers n'avoient commis d'excès si contraires aux loix divines & humaines? Faut-il que dans un siécle aussi éclairé qu'est le notre, les Puissances n'ouvrent pas les yeux? Mais*, ajouta-t-il, *n'avez-vous pas peur qu'ils vous assassinent dans un coin? Connoissez-vous le* Pére

Pére Norbert, *est-il vrai que les Capucins des Indes lui ont écrit que les Jésuites de la Cochinchine avoient fait passer le goût du pain à M. d'Halicarnasse?* XVIII. LETTRE. 1741.

Je lui ai répondu Monseigneur, je ne crains pas de mourir par leurs mains; je sais que leur doctrine est formelle là-dessus, & qu'ils ne la confirment que trop par expérience; mais que mon sacrifice étoit fait depuis longtems; que véritablement je connoissois le P. Norbert, aussi bien que son courage & son zèle, ses victoires & la défaite de ses ennemis; les RR. PP. Jésuites; que je savois encore que ses Confréres des Indes, avoient écrit en Europe conséquemment à la mort de M. d'Halicarnasse; mais je n'oserois pas dire tout cru, que les Jesuites lui eussent fait passer le goût du pain; parce que je n'en ai pas les preuves, & je ne veux rien hazarder en l'air, les soupçons en pareil cas ne doivent pas sufire: tout ce que je puis dire, c'est que ces gens-là employent tout ce qu'il y a de plus violent pour se défaire de ceux qui s'oposent à leurs volontés, qu'au grand jour du Seigneur, nous verrons bien des abominations, que Dieu seul peut révéler sans les craindre. *Le P. Norbert Capucin.*

Je ne manquerai pas de vous informer du jugement qu'on doit rendre bientôt sur mon afaire.

J'ai l'honneur d'être &c.

FAVRE

Provisiteur de la Cochinchine.



A M.

A M. le Marquis de NICOLAI

MONSIEUR

XIX. LETTRE Rome 4. Mai 174'. *Résolution de Rome sur la Visite de la Cochinchine.*

CE n'est pas sans raison que vous vous plaignez de mon silence, j'ai éfectivement trop tardé à vous informer du succès de mon afaire : mais vous vérez bientôt que je ne suis pas tout à fait si coupable, que vous le pensez. De jour à autre j'atendois qu'on m'eut fait part du Décret, de Sa Sainteté. J'ai passé ainsi près de six mois, en m'opiniâtrant à ne vous rien écrire au hazard. Présentement que j'ai entre les mains, la sentence sur mon afaire, dont je vous ai promis de vous informer, je vais vous donner connoissance de ce qui s'est passé à cet égard.

Congrégation de Cardinaux devant le Pape.

Le prémier de Septembre 1744. leurs Eminences Petra, Co sini, Alexandre Albani, Caraffa, Valenti, Aquaviva & Sciara Colonna, s'assemblerent devant le Pape pour l'afaire de la Visite de la Cochinchine : Les trois premiers donnerent bien certainement leurs sufrages pour la confirmation des Décrets de M. d'Halicarnasse, & les deux suivants furent encore du même sentiment : mais le Cardinal Aquaviva s'oposoit vivement à la répartition des Districts : Beaucoup de gens parurent surpris de voir qu'un Ministre de la couronne d'Espagne assistât à une Congrégation qui se tenoit pour une afaire, où il sembloit être en quelque façon partie. Le Ponant d'un autre côté avoit envie de favoriser les Récolets Espagnols, je n'en cherche pas les raisons : Je vous dirai seulement que le Cardinal Aquaviva ne manqua pas de soutenir les intérêts de ces Religieux d'Espagne au delà de ce que je vous dirai : Cette Eminence après la Congréga-

grégation terminée, resta seule auprès de Sa Sainteté pour l'engager à répondre à ses vues, qui dans cette ocasion, comme en plusieurs autres, n'étoient pas conformes à celles du Ministre de France. XIX. LETTRE. 1745.

A l'Issue de cette Congrégation, je fus remercier un Prélat bien instruit de mon afaire & qui en diférentes occurrences m'avoit témoigné beaucoup de Disposition à m'obliger: Il me dit nettement, vous avez gagnez votre afaire, soyez en assuré: Les Décrets de M. d'Halicarnasse seront confirmés dans toute leur étendue: Quelques heures après j'apris que les Récolets & les Jésuites débitoient par tout que je l'avois perdue: Quoique j'eusse apris depuis longtems le cas qu'on devoit faire de leurs discours, cependant je ne laissai pas alors de commencer à douter, & je demeurai plusieurs mois dans mon incertitude: D'autant plus que je fus ensuite informé que le S. Pére ayant écouté les diférens sentimens, il s'étoit réservé à expliquer le sien en son tems par un Décret qui mettroit fin à la dispute. *Diférens bruits se répandent après la Congrégation.*

On disoit toujours que le Pape faisoit ce Décret & jamais ce Décret ne paroissoit: Le retardement me donna à conjecturer que sa Sainteté prendroit comme on dit en Italien le *Mezzo termino*: c'est-à-dire qu'il ne décideroit ni pour, ni contre personne. En éfet un Décret qui vient de paroître confirme ceux de M. d'Halicarnasse pour ce qui regarde les Districts des Missionaires François & des Jésuites, il réforme la partie qui concerne les Récolets, avec cette clause, que ce sera le Vicaire Apostolique du Tonquin qui terminera cet Article sur les lieux: En conséquence il le constitue son Visiteur & lui ordonne à cet éfet de passer à la Cochinchine. *Décret du Pape sur la répartition faite par M. d'Halicarnasse.*

Si j'avois prévu cette Décision, j'aurois tâché d'informer sa Sainteté, qu'il étoit défendu sous peine de la vie de passer du Tonquin à la Cochinchine, comme de la Cochinchine au Tonquin. Delà vous devez bien comprendre que l'afaire de la répartition ne se verra finie de long-tems: *Obstacle qui empêchera l'exécution du Décret.*

 Je

XIX LETTRE. 1744.

Je la quite à cette époque sans y ajouter mes réflexions, mes Successeurs reprendront depuis-là cette Histoire.

Réponses aux Jésuites qui tâchent par toutes sortes de voies de noircir le Provisiteur.

Il me reste encore pour vous satisfaire entiérement de répondre aux frivoles & injustes objections des Lettres anonimes de mes bons amis les RR. PP. de la Compagnie : Du moins tout le monde croit & dit qu'elles viennent d'eux; il ne seroit pas même raisonnable d'en douter, elles sont trop marquées au coin de la Société. Les Péres disent *que je suis sans naissance, un mauvais sujet, & qu'ils sauront bien me faire taire.*

Grands noms que les Jésuites prennent aux Indes.

Que je sois homme de naissance ou non, ce n'est point là ce dont il s'agit parmi des Missionaires ; à moins que ce ne soient des Missionaires de la Compagnie: Il apartient à eux seuls de se dire *les Illustres* (a) *Compagnons de Jésus, le grand Dieu créateur du Ciel & de la terre: des hommes descendus des Dieux, adorés parmi les Nations Payennes.* Aussi à eux seuls leur convient-il de convertir les Gentils à l'humilité de l'Evangile par le faste & par les richesses. Je ne suis rien, j'en conviens, *omnis caro fœnum :* les Missionaires de la Compagnie s'étant divinisés, n'ont pas tort de me faire de pareils reproches: mais avoient ils raison de parler aussi mal du *Pére Norbert ?* Que dis-je! sans doute qu'ils avoient raison : Car ce seul Capucin, ce seul zèlé Missionaire a eu assez de courage pour ataquer & confondre leurs erreurs dans la Capitale du monde chrétien, à la face même du monde entier; & ce pauvre Suisse, ce chétif Prêtre, cet homme sans naissance loin de craindre d'imiter son exemple il se fait une gloire de le suivre. L'Esprit Saint nous averti par le grand Apôtre, que Dieu a choisi les foibles pour confondre & térasser les forts & les orgueilleux: *Infirma mundi elegit Deus, ut confondat fortia.*

Le P. Norbert Capucin maltraité par les Jésuites pour avoir ouvertement combattu leurs erreurs.

Ils

(a) Les Missionaires de la Societé prennent en éfet tous ces noms dans les Indes, Je ne croi pas qu'ils en disconviendront: En tout cas il n'y a point de Missionaires des autres Congrégations, qui ne soit en état de rendre ce témoignage.

XIX. LETTRE. 1744.

Les Jésuites disent que le Provisiteur est un mauvais sujet; il leur donne sa réponse.

Ils continuent à dire ces hommes associés avec les Fils du Dieu *Brama*, que je suis un mauvais sujet & que je n'ai pas de grands talents: j'avoue que je n'en ai pas assez pour me diviniser avec eux; mais peut-être Dieu m'a t-il choisi pour contribuer a détruire leur fausse Divinité? Quoiqu'il en soit, j'ose bien les défier de prouver que j'aie jamais rien fait contre les devoirs de l'honnête homme en général, ni contre ceux de mon Etat en particulier. Qu'ils s'informent dans tous les Pays où j'ai été, ils verront si je me suis jamais atiré le mépris des personnes de bien par une conduite digne du moindre reproche. Je n'ai rien fait dans mon ministère dont je ne sois en état de rendre un bon compte, même à la face du Public, s'il étoit nécessaire: Je ne me suis pas caché en m'acquitant des devoirs de ma charge: mes œuvres sont au grand jour; *qui malè agit, odit lucem.* Mon unique crime, je le confesse, c'est d'avoir comme le (*a*) P. Norbert, condamné les Jésuites, je les condamne de nouveau; mais c'est un crime dont je me ferai toujours gloire: & je me croirois un insigne Prévaricateur dans mon ministère, si j'avois manqué de les condamner; & les Péres alors ne m'auroient que rendu justice, en disant que je suis un mauvais sujet. Le public sensé n'est aujourd'hui que trop convaincu qu'il sufit de réprouver la conduite des Jésuites, toute condamnable qu'elle est, pour être acusé par ces Péres, non seulement comme un mauvais sujet; mais comme le plus coupable des hommes, les exemples à cet égard sont sans nombre; vous ne les ignorez pas, aussi ne vous les raporterai-je point; je me contente

Le Provisiteur comme le P. Norbert, à condamné & condamne la conduite des Jésuites.

Hh 2

(*a*) Les deux Volumes in 4. qu'il a fait imprimer en François & en Italien à Luques avec les aprobations les plus autentiques de Rome & de cette Republique, font bien comprendre comment il a condamne les Jésuites: Qu'on répondu ces Péres aux Faits raportés dans l'ouvrage de cet Auteur & à ses savans argumens? Des libelles contre sa personne: encore quoi? Des violences qui scandalisent l'Eglise: Voilà tout ce que savent faire de pareils Adversaires.

XIX. Lettre 1744. *Les exemples du P. Norbert & de M. d'Halicarnasse & de tant d'autres, prouvent qu'on doit s'atendre à être persécuté, quand on condamne les Jésuites.*

tente de vous citer celui du *P. Norbert*, qui est tout récent. Ce Missionaire dont la probité le zèle & la doctrine, se sont fait admirer en Asie en Europe, à Rome même sous les yeux du Saint Pére & du Sacré Collége, & je ne puis l'ignorer, j'en ai été témoin: ce Missionaire comment est-il aujourd'hui traité par les Jésuites? Un autre exemple qui m'est encore plus familier & qui me touche de plus près. M. d'Halicarnasse, ce Prélat intégre, naturellement bon, ennemi du trouble, amateur de la vérité, toujours animé de zèle pour le salut des Peuples, toujours dans la crainte d'ofenser son Dieu par la moindre irrégularité de conduite, cependant les Jésuites ont eu assez de témérité & de malice, pour le traiter d'hérétique, de passionné, de Turbulent, d'indigne Ministre, qui avoit pris à la Cochinchine jusqu'à deux femmes : Jugez si je ne dois pas, bien m'atendre qu'ils diront de moi que j'en ai au moins pris quatre &c.?

Les Jésuites menacent le Provisiteur, de le faire taire: Il leur répond.

Enfin ils me menacent qu'ils sauront bien me faire taire: C'est-là un épouvantail qui ne m'éfraye nullement, & qui ne fera jamais capable de m'empécher de défendre la vérité & la Religion. L'or & l'argent, l'amitié & les dignités que m'ofroient ces généreux Péres dans le tems que je m'acquitois des fonctions de Provisiteur, loin de me flater, m'ont indigné: de même que leurs menaces & leur Puissance, tout à craindre qu'elles soient, au lieu de me faire taire, elles animeront mon zéle pour soutenir la vérité & la justice qu'ils ataquent contre l'évidence même: car si Dieu est pour nous, que peut-on nous faire? *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

Les Jésuites acusent le Provisiteur de ne pas savoir la langue de la Cochine & de faire parler les gens de ce Pays-là, Réponse à ces acusations.

Ils m'objectent en second lieu que je n'ai jamais su la langue de la Cochinchine, que je n'ai fait aucune conversion, que tous les discours que je raporte des Cochinchinois, ne sont que des productions de mon imagination & que toutes les Histoires que je raconte de ce Pays-là ne sont que des fables.

Voici,

Voici, Monsieur, en peu de mots comme je répond au premier Article de l'objection, nous viendrons successivement aux autres. Je n'ai jamais su la langue de la Cochinchine, cela est fondé sur l'équivoque, je ne l'ai jamais sue parfaitement, il est vrai, je ne l'ai jamais sue en aucune maniére, c'est une fausseté. J'avoue bien que je ne suis point parvenu à une entiére connoissance de cette langue, parce qu'outre le peu d'anologie qu'elle a avec nos langues d'Europe : Les devoirs de mon Emploi, la maladie de M. d'Halicarnasse, les ménées & les ataques des Jésuites & de leurs adhérans, ne me laissoient guére de tems pour m'apliquer à cette étude : mais malgré cela, il est pourtant certain que j'ai assez apris de cette langue pour pouvoir m'expliquer dans l'usage ordinaire : à peu près comme j'ai apris l'Italien pendant mon séjour à Rome.

XIX. LETTRE. 1745.

Mais quand on suposeroit que je n'avois aucune connoissance de la langue anamytique & que je me serois trouvé contraint d'avoir toujours avec moi un interprête, les conséquences qu'en tirent les Jésuites seroient-elles moins déraisonnables ? On m'envoye, par exemple en Irlande pour y terminer des questions & des disputes qui entretiennent le trouble entre les chrétiens & les Missionaires : je sai une langue connue à ceux-ci vers lesquels je suis principalement envoyé, serois-je donc incapable d'exercer les devoirs de ma Mission sans savoir la langue Irlandoise ? Tout ce que je raporterois de ces Pays-là ne seroit donc que réel dans mon imagination, précisément à cause que j'ignore cette langue ? Belle conséquence ? Des Jésuites qui se piquent de passer leur jeunesse dans la poussiére de l'Ecole, peuvent-ils raisonner d'une maniére aussi pitoyable ?

Les Jésuites reprochent au Provisiteur qu'il n'a converti personne: il leur donne sa réponse.

Après avoir insulté à la raison, ils outragent la grace : ils disent que je n'ai converti personne : c'est le seul article qui soit vrai ; mais c'est en cela même que consiste cet outrage supposent ils donc que c'est nous qui convertissons les ames ? N'est-ce pas la grace de Dieu ? *Nemo potest venire ad*

XIX. LETTRE. 1744. *ad me, nisi Pater meus traxerit eum.* Ce Dieu qui connoît le secret des cœurs, sait que je n'ai pas manqué de bonne volonté à cet égard, & que je ne me suis jamais épargné dans les exercices pénibles de mon Ministère, & que je n'ai rien négligé pour arroser les plantes à qui Dieu avoit donné le principe de la vie, *Apollo rigavit, Deus autem incrementum dedit :* mais je me suis apliqué sur tout à la conversion des Jésuites & je vous avoue que quelque zèle que j'aie eu pour cela, il ne m'a pas été possible d'en convertir un seul : au contraire ils m'ont paru toujours plus éloignés de la voie de la vérité & de la paix : *Quem vult indurat.* Ce Dieu sait encore, quel a été le fruit de mes travaux, ce n'est pas à moi à sonner la trompette, ni à faire parade des conversions que le Ciel auroit pu faire par mon Ministère.

Je laisse aux Jésuites ce rare talent, qu'ils font sur tout briller dans leurs *Lettres* imprimées, qu'ils traitent bien mal à propos *d'Edifiantes.* Elles édifieroient en éfet le public, si comme celles-ci. Elles découvroient la vérité & faisoient connoître des Ministres aussi zélés pour sa défense, comme l'étoient les Tournons, les Canons, les Visdelous & les d'Halicarnasses & si comme les Ouvrages du P. Norbert, elles prouvoient par des Piéces autentiques, par des Décrets, & des Bulles ce qu'elles avancent d'un ton si assuré & d'un air qui ne fait que trop décider de quel esprit sont conduit leurs Auteurs. Mais quand il feroit vrai que je n'aurois bâtisé qu'un seul enfant je ne croirois pas avoir essuyé tant de fatigues inutilement dans ma longue & pénible Course.

Les Jésuites soutiennent que le Provisiteur fait parler les Cochinchinois, il répond à ces Pères.

Reprenons le raisonnement des Jésuites, ils veulent que les discours que je raporte des Chinois, ne sont que des productions de mon imagination, que je met dans la bouche de ces Peuples. Est-ce donc que les Cochinchinois sont incapables de parler juste, & de raisonner en hommes de bon sens ? Il

Il est vrai qu'ils ne rafinent point sur les distinctions probables & qu'ils ont moins de pratiques & de spéculations que nous dans certains de nos arts : mais j'ose le dire, ils ont peut-être plus de bon sens & plus de sagesse que nous dans le commerce ordinaire de la vie. Les Jésuites peuvent-ils dire que le Mandarin de Cham, que le Capitaine des Barbes, le Mandarin Omcaù & d'autres dont j'ai parlé n'aient pas du bon sens ? Oseroient-ils soutenir que M. Cauphò, que Om-chi de Convé, que le Grand Mandarin Omthà ne soient pas des hommes de tête ? M. Cauphò a confessé J. C. devant son Roi & devant toute la Cour, & il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait soufert le martire, au moins a-t-il soufert des tourmens & des ignominies avec une constance & une tranquillité d'ame, digne des premiers martirs : mais il a resisté en face à la mauvaise conduite des Jésuites, il n'en faut pas davantage, c'est un homme qui n'a ni sens, ni Religion & qui n'étoit pas capable de tenir les discours que je raporte de lui. XIX. LETTRE. 1745.

Les RR. PP. qui pratiquent tant les Dames Cochinchinoises, pourroient-ils ne pas avouer avec moi que la Princesse Ombin, que la femme du Capitaine des Barbes, que Madame Bathou, égalent pour le moins par leur esprit nos Dames d'Europe? Et que plusieurs autres personnes du Sexe qu'ils connoissent mieux que moi, ont déja trop de bon sens, & trop d'agrémens pour amuser leurs Révérences quoique dificiles à satisfaire. Le R. P. Lopez, Supérieur des Jésuites traitoit-il Madame Bathien, Mére de la Societé, & sa Fille la veuve toute dévouée au service de la même Compagnie les traitoit-il ces Dames, de personnes sans esprit & sans talent ? Helas ! quand même, elles n'en auroient point, ne sufit-il pas qu'elles servent en toute maniére à un Supérieur des Jésuites pour avoir beaucoup d'esprit & une rare pieté ? Quel avantage d'être sous la douce direction & la haute protection de ces Péres !

Les Jésuites de la Cochinchine qui pratiquent les Dames d'une maniére à ne pas ignorer de quoi elles sont capables, peuvent décider si elles n'ont pas autant d'esprit que les Dames d'Europe.

Quant

XIX. Lettre 1745.

Les faits raportés par le Provisiteur se trouvent dans les Lettres de M. d'Halicarnasse & dans les Actes de la Visite.

Quant aux Histoires que je vous ai raconté : les témoins qui peuvent les certifier sont encore à la Cochinchine : mais sans y aller, il ne faut que recourir aux Lettres de M. d'Halicarnasse déposées à la Propagande, & aux Actes de la Visite reconnus autentiques par la même Congrégation: Je suis bien convaincu qu'à votre égard, mon simple raport est sufisant, vous me connoissez trop bien & vous savez assez que je n'ai pas l'art d'inventer comme les faiseurs de *Lettres édifiantes* dont je viens de vous parler, & qu'en fin, vous n'ignorez pas que j'ai toujours eu une horreur infinie pour le mensonge & pour les menteurs, à bien plus forte raison pour les calomnies & les calomniateurs.

Les Jésuites publient que le Provisiteur manque de charité à leur egard, & que par cette raison il est puni du ciel & de la terre

Ces Péres finissent en disant, que j'ai au moins manqué de charité envers la compagnie de Jésus & que c'est par cette raison que Dieu m'a puni, que la Propagande m'a cessé une petite pension qu'elle m'acordoit & que le Séminaire de Paris m'a cassé de la Procure qu'ils m'avoit confié &c.

Réponse du Provisiteur.

Mais cette vertu n'a-t-elle pas ses Régles & sa mesure; quand on dit ce qu'on est obligé de dire, manque-t-on de charité? Encore une fois cette vertu toute divine qu'elle soit, enseigna-t-elle jamais qu'il faloit laisser le juste sous le poids de l'opression & permettre aux coupables de s'élever des trophées sur la ruine des Innocens? Ne sont-ce pas les Jésuites eux-mêmes, qui franchissent tout ensemble les bornes de la charité & les Régles de la justice ?

Les Jésuites en persécutant ceux qui condamnent leurs Idolâtries & leurs superstitions, ne croient pas blesser la charité.

Sera-ce donc encore un privilége reservé à la Compagnie d'avoir le droit de ternir la réputation des Grands Hommes du Siége Apostolique, des Défenseurs de la pureté du culte, des Prêtres fidéles dans le Ministére Evangélique? Que dis-je, Monsieur, de ternir leur réputation, j'ajoute, de les outrager, de les calomnier, de les persécuter & de les poursuivre jusques dans le tombeau, & même d'en insulter les cendres? Et cela sans autre raison, que ces Grands Hommes se sont soulevés contre les Idolâtries &

& les Superftitions que les Jéfuites pratiquent dans leurs Miffions. Eft-ce donc ainfi qu'ils prétendent s'en juftifier contre des témoins fans nombre & des Piéces fans réplique? Faloit-il donc que par charité pour ces charitables Péres, qui ne favent rien épargner contre ceux qu'ils s'imaginent être leurs Adverfaires, calomnies, outrages, perfécutions, violences & quelque chofe de plus? Faloit-il disje, par charité pour des perfonnes qui en ont fi peu, que je laiffaffe flétrir la mémoire d'un St. Evêque qui m'eft fi cher, & celle des Miffionnaires François qui foutiennent avec tant de zèle la pureté de la foi & les Décrets du St. Siége dans les Provinces de la Cochinchine? Faloit-il par charité pour cette charitable Compagnie qui veut par toutes fortes de voies foutenir ces membres pourris, que je gardaffe le filence à la vûe du danger émminent où fe trouve le Chriftianifme de la Cochinchine de périr fans reffource? Faloit-il enfin par charité, pour les patients Religieux de la Compagnie, qui ne peuvent foufrir qu'on corrige leurs Confréres quoique coupables à l'excès, que je me laiffaffe acabler par les calomnies dont ils m'honorent dans le public fans jamais me juftifier? XIX. LETTRE. 1745.

Quelle efpéce de charité feroit-ce là? Ne feroit-ce pas plutôt une lacheté criminelle, une injuftice des plus criante? Saint Pierre manqua-t-il donc de charité, lorfqu'il reprocha aux Juifs qu'ils avoient fait mourir le Sauveur du monde? J. C. lui-même manqua-t-il donc de charité, lorfqu'il reprochoit aux fcribes & aux Pharifiens qu'ils dépouilloient les maifons des veuves & qu'ils courroient la mer & la terre pour faire un profélite, dont ils faifoient enfuite un enfant de la Gehenne? Les faints Péres ont-ils donc manqué de charité, lorfqu'ils ont expofé au grand jour la conduite perverfe & la fauffe doctrine des fectaires de leur tems? Vous fentez bien, Monfieur, que je pourrois conduire mes réflections bien plus loing à cet égard: Je me borne à vous affûrer que ce ne fera pas chez les Jéfuites *Le Provifiteur ne peut garder le filence à l'égard des Jéfuites, fans fe rendre criminel.*

XIX. LETTRE. 1743. que j'irai pour aprendre ni les Régles de la charité, ni celles de la justice : Si du moins ils les enseignent comme il convient, ils se conforment bien peu à ce qu'ils enseignent : car en vérité dès lors qu'il est quest'on de leur honneur, de l'honneur de la Societé, quelles Régles observent-ils ? Leur conduite sur cet article particulier scandalise le monde entier qui s'en plaint hautement, & si quelqu'un s'en abstient, c'est la crainte de s'atirer des ennemis qui ont toujours la charité de punir au centuple.

Le bien commun de la Societé des Fidéles doit l'emporter sur le bien particulier de la Societé des Jésuites.

Cependant ne doivent-ils pas convenir que le bien de la Societé commune des Fidéles, doit l'emporter certainement sur la réputation de quelques membres de la Societé des Jésuites, de toute la Societé même dont l'Eglise pourroit se passer & dont elle s'est passée pendant tant de siécles? Entendra-t-on sans cesse ces nouveaux Religieux crier avec liberté de toutes parts contre ceux qui touchent au moindre des siens, au plus coupable de sa compagnie, les entendra-t-on révéler les fautes les plus cachées, publier des faussetés : les plus insignes tandis que personne n'osera faire connoître son innocence & les égaremens de leurs Missionnaires qui voudroient se donner pour des hommes impeccables? Comme si pour être de la compagnie de Jésus, ils participoient au privilége de l'impeccabilité de J. C. Helas! quand même ils tireroient en éfet, comme ils le disent aux Indes, leur origine d'une Divinité Supérieure ou égale à *Brama* : cette Divinité créee ne pourroit leur acorder un tel privilége: En tout cas il ne faut que jetter les yeux sur mes Lettres pour reconnoître que ces Missionaires quelque divinisés qu'ils soient : se montrent plus peccables que tous les autres Missionnaires qui ne se reconnoissent que des enfans d'Adam, Pére criminel des Successeurs des Apôtres, pauvres Pêcheurs.

A l'égard de ce qu'ils atribuent à Messieurs du Séminaire de Paris: c'est une fausseté dont il n'est pas dificile de vous éclaircir: en atendant je vous raconterai le fait tel qu'il m'est connu.

connu. Il est bien vrai que ces Messieurs m'ont écrit que l'affaire de la Cochinchine étant renvoyée pour plusieurs années & n'en ayant point d'autres en Cour de Rome, ils ne pouvoient plus y entretenir de Procureurs sur tout dans les circonstances de la guerre présente, & eu égard aux dépenses extraordinaires qu'ils sont obligés de faire : Là-dessus le Supérieur du Séminaire me remercie dans les termes les plus honnêtes, des bons services que je leur ai rendu : Et loin que ces Messieurs donnent lieu à aucun soupçon sur mon compte, ils me marquent que si je voulois me retirer en France, que j'y serois bien reçu.

XIX. Lettre. 1745.

Le Séminaire des Missions étrangéres de Paris, n'a pas ca sé le Provisiteur de sa charge, comme le publient les Jésuites.

Peut-on, je vous prie Monsieur, apeller cela être destitué de cette procure avec deshonneur, comme l'Anonyme de la charitable Societé ose l'avancer : Il s'érige ensuite en homme qui veut prophétiser mes malheurs. Il annonce que je vais devenir errant & vagabond, & la raison qu'il en donne, c'est dit-il, que je ne suis plus Procureur des Missions étrangéres de Paris & que je n'ai reçu aucune récompense de Rome: belle raison, belle conjecture : comme si ma vie & mon bonheur dépendoient de cette Procure & de cette récompense. Dans les années qui ont précédé le tems où je me suis consacré au service du Siége Apostolique & des Missions étrangéres, je n'ai jamais manqué du nécessaire, graces au Seigneur, & j'ai assez de confiance en lui pour croire que ce nécessaire ne me manquera jamais sans le secours des trésors de la Societé.

L'Auteur de la Societé reproche au Provisiteur qu'il n'a reçu aucune récompense de Rome, & de là il conclu qu'il va tomber dans la misére.

Réponse du Provisiteur

J'avoue sincérement & sans peine que le S. Siége ne m'a donné aucune récompense de mes travaux : mais que peut-on conclure de la contre moi ? Suis-je le seul qui ait travaillé pour lui avec honneur & qui ait exposé sa vie, pour ses intérêts sans récompense en ce monde ? Peut-être si on n'avoit craint de déplaire aux Jésuites, ou que ces Péres par leurs intrigues n'y eussent mis des obstacles, peut-être aurois-je ressenti les faveurs de cette Cour ?

Il n'est pas nécessaire de recourir à des exemples de

 vielle

XIX. Let-tre. 1745. *Combattre les erreurs des Jésuites, c'est se fermer la porte à tous les avantages temporels; l'exemple tout récent du P. Norbert le prouve.*

vielle date pour me persuader que la chose n'est que trop vraie. Celui que j'ai vu pendant que j'étois à Rome, en la personne du *R. P. Norbert*, ne doit-il pas me sufire? Que n'avoit-il pas mérité par son rare zèle & ses travaux Apostoliques? Déja il en recueilloit quelques fruits dans cette Capitale de la Religion, il sembloit même que de plus grands lui étoient préparés, du moins tout le monde le pensoit aussi bien que moi. Les aparences ne permettoient pas alors d'en former le moindre doute: Les Jésuites craignoient l'évenement, ils en avoient quelque sujet: Que n'ont-ils pas fait pour le prévenir? Le Public n'ignore pas de quels souterains ils se sont servis pour tâcher de perdre entiérement cet homme Apostolique? Je sai que quelque bonne volonté qu'on eut pour lui & quelque estime qu'on eut pour sa personne; il n'a pas laissé enfin que de devenir la victime de ces Péres; contraint de se soustraire à leurs coups il se dérobe à leurs yeux. Combien d'autres grands Hommes n'ont-ils pas subis à peu près le même sort? Parceque comme lui & comme moi, ils ont condamné ouvertement la mauvaise conduite des Missionnaires de la Compagnie.

Le Provisiteur ne se répentira jamais d'avoir condamné les Jésuites, ni d'avoir tout sacrifié pour les intérêts du S. Siége & de la Religion.

Ne croyez cependant pas, Monsieur, que tout cela me fasse jamais repentir de l'avoir fait & de m'être sacrifié pour les intérèts du S. Siége & de la Religion, sans avoir égard si un honnête bénéfice que je possedois dans le Languedoc & dont je me suis démis avant d'aller aux Indes d'où je n'espérois pas de revenir, ni à une autre bénéfice en Suisse, que j'ai refusé depuis mon retour à Rome, dans la vue de consommer l'œuvre que j'avois commencé, c'est-à-dire de rendre Compte au S. Siége de la Visite, de défendre la mémoire de M. d'Halicarnasse & les afaires de la Cochinchine qui étoient pour lors sur le tapis; sans avoir égard aux dépenses considérables que j'ai faites & dont M. d'Halicarnasse, ni personne autre ne m'a jamais remboursé; malgré que tout cela dis-je, ne m'ait rien produit du

côté

côté de l'intérêt temporel. Je ne me repentirai jamais de mon facrifice, ni d'avoir rendu la justice que méritoit les Péres de la Societé. Ce n'étoit pas à cet intérêt temporel que je visois, plus content de me trouver sans rien & avec rien, que d'avoir acquis les Richesses & les Grandeurs promises à ceux qui se dévouent à la Compagnie, en manquant au moindre des devoirs de mon Ministére. Pouvois-je en donner une preuve plus convaincante qu'en m'ofrant de nouveau, comme je l'ai fait, de tenter par des voies que je croi sûres, le rétablissement de la Mission du Japon: si on accepte mon ofre, me voilà prêt de courir une seconde fois jusqu'aux extrémités de la terre pour me consacrer au salut des Infidéles, sans crainte d'y perdre la vie, ni mêmes les embuches de mes puissans adversaires. En atendant je vais faire un voyage dans ma Patrie que je n'ai point encore vue depuis mon retour des Indes. Là comme partout ailleurs, je serai charmé de vous prouver l'inviolable atachement & le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

XIX. LETTRE. 1745.

Le Provisiteur s'ofre de nouveau à retourner dans les Missions.

Monsieur

FAVRE *de la Cochinchine.*

Le Lecteur comprend par toutes ces Lettres qu'on pourroit faire les mêmes reproches aux Adversaires de M. d'Halicarnasse & de son Provisiteur, que fit autrefois le Prophéte (*a*) Isaïe au Peuple de Dieu. „ Vos mains sont souillées du sang *de ceux qui vous aiment pour le bien*, vos doigts „ sont pleins d'iniquités *par les libelles difamatoires que vous* „ *écrivez contre les Innocens.* Vos lévres ont prononcé le mensonge & votre langue a dit des paroles criminelles. *Manus vestræ pollutæ sunt sanguine & digiti vestri iniquitate: labia vestra locuta sunt mendacium & lingua vestra iniquitate fatur.*

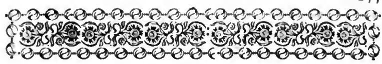
 „ Il

(*a*) Chap. 59.

XIX. Lettre. 1744. „ Il n'y a perſonne *parmi vous*, qui parle pour la juſtice ni „ qui juge dans la vérité ; vous mettez votre confiance „ dans le néant, & vous ne publiez que des menſonges. *Non eſt qui invocet juſtitiam, neque eſt qui judicet verè : ſed confidunt in nihilo, & loquuntur vanitates.* „ Vous faites des „ toiles qui ne vous ſerviront point à vous couvrir ; tous „ vos éfoits à cet égard feront toujours inutiles. *Telæ eorum non erunt in veſtimentum .... opera eorum, opera inutilia.* „ Vos penſées ſont peu juſtes & la conduite que vous te„ nez ne tend qu'à perdre & oprimer ceux *qui ne favori„ ſent pas vos pernicieux deſſeins.* „ Vos pieds courrent pour „ faire le mal, vous ne connoiſſez point la voie de la paix : „ les ſentiers que vous ſuivez ſont *faux* & tortus ; quicon„ que y marchera, ne parviendra jamais à la paix : *Pedes eorum ad malum currunt .... cogitationes eorum, cogitationes inutiles : vaſtitas & contritio in viis eorum. Viam pacis neſcierunt, & non eſt judicium in greſſibus eorum : ſemitæ eorum incurvatæ ſunt eis : omnis qui calcat in eis, ignorat pacem.* Encore ſi comme ce Peuple à qui parloit ce Prophéte, ils reconnoiſſoient ſincérement avec lui, que, „ c'eſt pour cela que l'équité „ s'eſt éloignée d'eux & que la juſtice ne vient point juſqu'à „ eux, & qu'au lieu d'avoir reçu la lumiére, ils ſe ſont en„ core plus enfoncés dans les ténébres : la miſericorde du „ Seigneur nous feroit eſpérer quelque changement. *Propter hoc elongatum eſt judicium à nobis, & non apprehendet nos juſtitia : expectavimus lucem & .... in tenebris ambulavimus.*



ORAI-

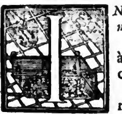


ORAISON FUNEBRE

DE

M. D'HALICARNASSE

Prononcée en langue du Pays par un Prêtre Chinois à Hüé capitale de la Cochinchine.



N omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria. Exorde.

Son fouvenir fera doux comme le miel à la bouche de tous les hommes. Ecléf. c. 49. 2. v.

C'eft la bénédiction finguliére que donne l'efprit St. à la mémoire d'un bon Prince, qui ranimant dans un tems vicieux, les vertus de fes Ancêtres relevoit les Autels du Seigneur, renverfoit ceux de Baal, faifoit revivre fur le Trône la pieté, la douceur, & le zèle, qui chéri de Dieu, aimé & prefqu'adoré de fes fujets, fut la gloire de fa Religion, & le délice de fon peuple: vous me prévenez fans doute M. C. F. & dans ce portrait ou l'écriture nous dépeint avec une naiveté fi touchante, ce que fit un des plus grands Roi de Judas, vous reconnoiffez M. Elzéar de La-Baume, ou plutôt le Héros de l'ancien teftament, ne vous paroit-il pas une figure anticipée de celui qui fait aujourd'hui le

Division. le sujet de la pompe Funèbre qui nous assemble, & à qui nous venons rendre un juste tribut de reconnoissance & d'amour, peut on nommer ce religieux Prélat sans rapeller ce qu'il a fait & ce qu'il a été, & si dans la Région des morts, il n'est plus qu'un amas de cendre & de poussiére, n'est-il pas, & ne sera-t-il pas toujours dans notre mémoire un homme parfait & dans la Région des vivans, comme ses vertus nous donnent lieu de l'espérer un de ces objets de complaisance, qu'on fait passer de gloire en gloire & qu'on a élevé sur la terre que pour leur frayer dans le Ciel une plus haute élevation *in omni ore &c.* bonté de naturel, lumiéres d'esprit, épanchement de cœur, ardeur de charité, constance dans les travaux, amour du bon ordre, fidélité dans ses emplois, patience dans les revers, pauvreté dans les richesses, vües saintes dans les amitiés, fonctions de Sacerdoce, sollicitude de l'Episcopat, pureté de corps, candeur d'ame, délicatesse de conscience, don de la parole, triomphe dans les Tribunaux, empire sur les passions, qualités, vertus qui m'avez frapé dans mon intérieur, & qui m'enchantez, que vous m'embarassez aujourd'hui, que vous m'intimidez dans mon Ministère! Comment en éfet répondre à la haute idée que vous avez de ce grand homme? Vous le représenterai-je béni par les peuples, comme Abraham, honoré par les Souverains Pontifs, comme Moïse, aimé & chéri de Dieu comme Phinées: Rien ne manque, je vous l'avoue à mon sujet qu'un éloge digne de lui; mais pour nous borner dans ce discours, découvrons s'il est possible à vos yeux, cette douceur charmante qui caractérise le nom même de La-Baume, & par un melange de traits aussi nobles que gracieux, forme une majesté tempérée, capable d'atirer l'amour & l'hommage de tous les cœurs *in omni ore quasi &c.*, mais ne nous arrêtons pas là, passons de l'extérieur à l'intérieur, & pour que rien ne manque au sujet que je traite, prenons son caractère dans ses mœurs & dans son ministère. admi-

admirons par tout des vertus aimables & des entrailles paternelles : sur quoi je dis, & c'est tout mon dessein, que feu M. de La-Baume a fait regner la douceur par des vertus aimables. 1. Pt. qu'il a fait triompher la douceur par sa patience dans ses travaux Apostoliques 2. Pt. mais n'attendez pas M. C. F. que je réduise sous les idées génantes de l'éloquence humaine les mouvemens libres de la grace Divine : je connoitrois mal la grandeur de mon sujet, si me laissant conduire uniquement par les évenements, je donnois à sa vie un autre air que celui de l'Histoire. C'est ici votre ouvrage ô mon Dieu ! que je viens louer à la face de vos Autels, & ce n'est aussi que vous que je veux louer en louant simplement & sans art votre propre ouvrage ; mettez donc je vous en conjure, mettez sur mes levres cette douce persuasion que vous faisiez couler de celles de M. Elzear de La-Baume Evéque d'Halicarnesse & Visiteur Apostolique dans les Missions étrangéres.

PREMIER POINT.

Caractére de la fausse douceur.

La douceur, cette fille du Ciel, n'est pas comme on se l'imagine dans le monde, le partage des ames vulgaires, mais la vertu des Grands, mais l'assortissement de la véritable Grandeur, mais l'ornement de toutes les vertus, je n'entens pas par le nom de douceur certains foibles humains, qui bientôt dégénerent en une molesse d'ame, ni cette Simplicité aparante qui sert de voile pour couvrir les ressorts de l'injustice, & de l'ambition, & pour dérober à la vûe des plus pénétrans un fond de malice, & des desseins pernicieux ; je n'entens pas non plus par cette divine vertu cette souplesse d'esprit qui quand il faut se dévouer aux grands ou s'attacher aux petits, sçait habilement partager ses caresses, ses complaisances & ses soumissions, qui met tout en usage pour venir à ses fins : laches flateries, attachemens, services, condescendances honteuses, tout est employé.

Caractére de la véritable douceur.

Je parle ici d'une vertu du Christianisme & non pas d'un masque de politique, d'un noble moyen de Sainteté, & non pas d'un vil secret de fortune : la douceur dont je viens vous donner l'idée, & vous inspirer s'il se peut les sentimens, n'est point envelopée de ténébres, elle n'a rien de la molesse du temperamment, ni des rafinemens de l'amour propre, foiblesse, artifice, lacheté, bassesse, vous n'étes point de son ressort, elle n'a pas de grands dehors, j'en conviens, mais elle a de grands principes, elle est fondée sur l'humilité même, c'est pourtant quelque chose de plus que l'humilité ; candeur aimable, ingénuité charmante, docilité d'Esprit, franchise, droiture de cœur, sincérité de sentimens, bonne foi de conduite, tout y est naturel, mais tout y est vrai & solide, elle n'a ni maniéres composées ni ornemens recherchés, ni négligences afectées, elle ne sçait ni déguiser ni subtiliser, elle ne sçait qu'obéir; ennemie de la fausse gloire, elle est sublime sans hauteur, petite sans bassesse atentive sans contrarieté, ocupée sans embarras, fidelle sans inquiétude, exacte sans scrupule, elle marche d'un pas uniforme sans trop prendre garde à ses droits & à ses prérogatives, elle est généreuse, elle s'oublie elle-même pour ne penser qu'à Dieu, elle est l'ame de la Religion, comme elle fait le bonheur des Etats, elle est la base la plus solide des plus sublimes vertus, & une des plus fortes digues contre l'impétuosité des passions; armé de ce bouclier, on parvient à l'héroisme du Martire, on peut même remporter la palme.

Mais, ou m'entraine l'éloge de cette belle vertu? Oubliai-je que je me dois tout entier au grand homme qui en a tiré son plus grand éclat, & qui en fait le fondement de sa gloire! non M. C. F. Je ne dis rien de trop je ne m'écarte point de mon sujet je ne le perds pas de vue; m'abandonner à la louange de la douceur, c'est travailler à celle de M. de La-Baume, souffrez que pour vous en convaincre j'aie recours à son Histoire.

Cet

Cet Illuſtre Mort doué par la grace & par la nature des plus belles diſpoſitions donna dès ſes jeunes ans des marques d'un bonté ſinguliére, & d'une ſainte modération dont notre Divin Maître nous a laiſſé l'exemple auſſi bien que le commandement, *diſcite a me quia mitis ſum.* C'eſt à ce ſimbole Sacré qu'on reconnoit les enfans & les diſciples de Jéſus-Chriſt qui veut que ſes prédeſtinés ſoient non ſeulement les Sectateurs de ſa Doctrine, mais encore les imitateurs de ſon caractère. Quel homme je vous prie, a copié plus fidellement ce parfait modéle que l'aimable Elzear de La-Baume dans ces premieres années ou l'ardeur de la jeuneſſe, & la corruption du ſiécle, font preſque toujours ſuccomber les jeunes cœurs contre les écueils de cette mer orageuſe ou nous navigeons, le jeune Elzear étoit déja habile pilote pour ſon ſalut, il n'aimoit que Dieu, on ne le vit point comme les enfans ordinaires, vain, volage, dédaigneux, ocupé de ſes plaiſirs, ni fatigué de ſes devoirs, il ſe perſuada de bonne heure que le premier homage que Dieu exige de nous, eſt celui du cœur, ſoit parce qu'étant lui ſeul notre unique, & derniere fin, rien ne lui eſt ſi juſtement acquis que cette partie de nous-même, qui eſt la ſource des déſirs, & des afections, ſoit parceque le cœur étant en nous ce qu'il y a de plus vivant, c'eſt auſſi la premiére victime que nous lui devons ſacrifier. *Sage conduite de M. de La-Baume dans ſa jeuneſſe.*

Or le tendre Elzear lui acorde le ſien; & ne lui aſſocie rien d'étranger: qu'il faiſoit beau le voir à la pointe du jour, aimer ſon Dieu par devoir, parce qu'il eſt juſte, par inclination parce qu'il eſt bon, par reconnoiſſance, parce qu'il eſt immenſe, ſans fin parce qu'il eſt éternel, ſans partage parce qu'il eſt indiviſible, il ne cherchoit en un mot que Dieu, parce que Dieu eſt au deſſus de tout. *Le jeune de La-Baume n'oublie jamais ſon Dieu.*

Béniſſons la mémoire des pieux parens qui jetterent dans ſon jeune cœur, les Semences des vertus chrétiennes & conſerverent cet autre Samuel, au milieu même de la corruption de Babylone. Péres & Méres vous reconnoîtrez-vous bien

 à ces

à ces traits? Penſez-vous qu'on produiſit Elzear dans le grand monde, où tout ce que voit, tout ce qu'entend un enfant, eſt une tentation perpétuelle de vanité ? Croyez-vous qu'on le familiariſoit avec la volupté & le menſonge, à flater, & à être flaté, & que ſe mettant peu en peine de le rendre vertueux, on ne s'ocupa qu'à lui réveler les ſecrets de la chair & du ſang, & a l'immoler au torrent de la coutume & de la nature corrompue: loin d'ici de tels ſentimens, & de ſi cruelles maximes. Ses Nobles Pére & mére afermirent dans Elzear les graces du Ciel & poſerent dans ce fils docile les principes de la ſolide gloire. Grand Dieu qui tenez le cœur de l'homme dans vos mains, conſervez ce jeune Moïſe au milieu des flots de cette mer orageuſe; & après que des mains ſi habiles ont planté & arroſé, donnez vous-même l'acroiſſement ; vous fûtes exauſés Illuſtres parens, & bientôt vous vites éclater les rares vertus, dont vous aviez formé les principes.

Son education ſainte.

Le jeune de La-Baume édifie la jeuneſſe.

En éfet M. C. F. quelle régularité dans ſa jeuneſſe, dans cet âge, où les plaiſirs ne ſe trouvent que dans le crime, le vit-on jamais donner quelque choſe à la vivacité des paſſions, aux atraits de la volupté, aux amuſemens du ſiécle, non ſans doute: la haine du péché qu'il avoit ſuccé avec le lait de ſa Mere lui inſpira une ſainte horreur pour les pécheurs, & à la honte de tant de jeunes perſonnes qui ne fréquentent les compagnies des libertins, que pour ſe nourrir des vices de leurs ſemblables, & qui aprenent le crime en le voyant commettre; Elzear plus ſage poſſéda la ſageſſe preſqu'auſſitót que Salomon; à peine ſçait-il raiſonner, qu'il agit en homme vraiment chrétien, ſes premiers bienfaits, furent des charités pour les pauvres, il ſollicitoit même vivement des aumônes, & leur ſervoit ainſi par avance d'avocat & de Pére.

Delà cette aplication continuelle à édifier tous ceux qui avoient le bonheur de vivre, ou d'étudier avec lui, de là ces aplaudiſſemens & ces éloges qu'il mérita ſi ſouvent par la ſupériorité de ſes talens, & de ſa ſageſſe dans le Collége d'Avi-

d'Avignon, éloges tant de fois justement repétés devant une jeunesse négligente, inconsidérée & mutine : de là enfin il se trouva au milieu de tous les plaisirs sans jamais en gouter la meurtrière douceur. Eh ! de qui croyez-vous que je parle ? Penseriez-vous que ce fut d'un enfant de 14 ans ? Prudence humaine te voilà confondue, les vertus se forment par l'âge : en voici un que la grace produit tout à coup, mais suspendez votre admiration j'ai des plus grandes choses à vous dire : la grace qui lui fait entrevoir qu'il étoit destiné à des grandes choses, le transporte au Séminaire de St. Charles d'Avignon.

A ce nom représentez vous un lieu saint habité par une milice de pieux Ecléfiastiques, qui se léguent mutuellement l'esprit, & le zèle des Borromées, donnent dans tous les lieux, & chaque jour, des exemples de la perfection évangélique ; un lieu où l'on forme des jeunes Samuels a l'Eglise qui savent allier aux ofices de Marthe la contemplation de Madelaine, qui s'élevent a Dieu sans se refuser au prochain, qui travaillent à la Sanctification des autres sans négliger la leur propre : un lieu enfin qui a l'humilité pour fondement, la charité pour esprit, le zèle pour partage, la mortification pour pratique, l'Evangile pour étude, & la plus haute perfection pour régle : C'est donc dans cette academie de la plus solide pieté comme dans cette école du vrai sçavoir que le jeune Elzear quitta à l'exemple de Moïse ce qu'il avoit de terrestre & de profane ; ce fut-là aussi, où les Docteurs d'Israël trouverent une parfaite correspondance dans la docilité d'un tel élève, le jugerent digne de l'honneur du Sacerdoce.

M. de La Baume est honoré du Caractère de Prêtre.

Prêtre immortel vous vites alors un homme digne, si un homme tel le peut-être, de participer à votre Souverain Sacerdoce, & le nouveau prêtre ne fut pas un de ces prêtres que le Caprice, l'interêt, la paresse, la négligence, la folle ambition, ne fo t que souillés de la boüe de l'Egypte & qui faits prêtres sans vocation vivent sans religion, & meurent sans pénitence & sans conversion M. de La-Baume s'étoit dis-

posé par une vie sainte à ofrir une victime sainte & à soutenir par l'éclat de ses vertus & de son sçavoir l'honneur du Ministère de la parole dont on l'avoit chargé: toujours acompagné de cette douceur d'Esprit & de cœur, & de cet air afable qui ne donnoit pas moins de poids que d'agrément à la noble, simplicité de ses discours : uni à des ouvriers évangeliques, il combat par tout avec eux le vice, l'erreur & l'impieté : comme une nüée enflamée, il parcourt les provinces voisines, il y porte le feu de la charité qui sembloit être réfroidi dans la plupart : Oui M. Ch. Fr. le Languedoc, le Dauphiné la Provence, la Comté d'Avignon se souviendront à jamais que c'est dans des laborieuses Missions qu'il a dévoüé les premieres années de son sacerdoce, à l'instruction & à la Sanctification des peuples, & qu'il ne s'est préparé à devenir grand Evêque qu'en exerceant les fonctions d'un zèlé Missionnaire.

Il se dévoue aux exercices des Missionnaires.

Car il est juste que vous le connoissiez tout entier, & que vous qui donnez tant d'atention aux aimables qualités qui brilloient en lui, rendez ce qui est dû a ce zèle singulier qui lui fit aimer, protéger & illustrer l'emploi des Missions, en l'exerceant lui-même dès la plus florissante jeunesse, sans que les alarmes de ses parens, ou les inquiétudes de tant d'amis distingués ou l'intérêt d'une santé si précieuse, pussent l'arrêter. Les peuples qu'il a successivement instruit ne cesseront jamais de publier cette Religion sincére, cette profonde sagesse, cette douceur charmante, cette bonté bienfaisante qui lui ont atiré dans les Villes & les Campagnes, l'estime, le respect & même la tendresse & l'amour des justes & des pécheurs, des catholiques & des hérétiques.

Il s'acquite dignement de ce haut Ministère.

Ne vous figurez pas le nouveau Missionaire sous l'idée de ces redoutables conquérans, qui le fer à la main subjugoient les nations, & les forçoient par la crainte à reconnoitre leur Empire, si M. de La-Baume parcourt les montagnes, s'il descend dans les vallées ce n'est point comme Moïse de la montagne de Sinaï vers un peuple prévaricateur avec la loi de

de Dieu écrite sur la pierre, mais je viens vous décrire des victoires remportées sans violence, des ames gagnées au Seigneur sans rien exagérer indiscretement de ses verités terribles de l'éternité: c'est en un mot l'Apôtre le plus humain, le plus doux, le plus compatissant, qui répand en mille & mille endroits la grace & l'onction de l'évangile, & qui fait goûter sans amertume les maximes les plus austères de la doctrine de Jésus-Christ: comme lui il s'insinue dans le cœur d'une Samaritaine, pardonne avec amour à une Madelaine, use de Clémence envers les femmes trops fragiles, jette un regard favorable sur les chrétiens infidèles, fait aprocher des playes du Sauveur les incrédules, ne cherche en un mot par ses soins, ses sueurs, & ses travaux que la pureté de l'Evangile.

Les Peuples admirent M. de La-Baume dans le Ministère Apostolique.

Accourez peuples pour admirer un Apôtre d'un Caractère si nouveau, tous accourent saisis d'une sainte Vénération pour sa personne; tous sont surpris, & charmés de trouver dans le même homme, le vrai sçavant, le parfait chrétien & le véritable honnête homme, dur a lui même dans le cours de ses Missions, comme dans tout le reste de sa vie, il fut doux & facile aux autres, jamais d'aigreur dans ses avis ni de hauteur dans ses corrections, condamnant le monde il ne le méprisoit pas; sa vertu étoit une de ces vertus tranquiles, qui ne croit pas que le zèle consiste à faire en chaire, des satires, qui servent plutôt à décrier l'évangile qu'à l'acréditer M. de La-Baume aimoit mieux condamner les dereglemens par sa conduite que par ses discours: ce Caractère est utile à tous ceux qui en pratiquant la vertu, veulent la rendre aimable; mais il est absolument nécessaire à un ouvrier évangelique.

Prudence de M. de La-Baume dans son Ministère.

Tel fut celui du grand homme dont nous pleurons la perte, qui sçavoit discerner non seulement les esprits, & sonder les cœurs, mais encore menager le pecheur sans épargner le péche, distinguer la corruption d'avec ce qui n'est que foiblesse, épargnant la foiblesse, & ne flatant pourtant pas la cor-

co ruption. C'étoit encore un homme de priére, homme d'action, homme de conseil, homme d'expédient, homme de fatigue, homme de ressource: enfin il avoit la science des saints, sachant garder l'évangile & le faire garder aux autres; connoissant le monde pour le gagner, & le convertir s'acommodant même à l'humeur des Grands pour en ménager les délicatesses & n'en choquer pas mal à propos les Caprices; ce ne sont-là que les prémiers éforts ou pour mieux dire que les prémiers coups d'essai de M. de La-Baume: Aussi Dieu riche en dons & en miséricordes ne veut point le laisser sans récompense: ses œuvres parlent en sa faveur, & Rome le fit Prévôt d'Avignon; il l'accepta dans la seule vûe d'avoir lieu d'exercer encore mieux son zèle & sa charité, & de faire mieux éclater sa droiture & sa probité.

M. de La-Baume fait Prévot du chapitre d'Avignon, s'aplique toujours davantage à se rendre utile au prochain.

Là son soin principal fut de sanctifier ses revenus, en les faisant servir à la Religion, l'avarice est soigneuse de recueillir jusqu'à l'excès: Notre Prévôt étoit libéral jusqu'à la profusion & consacroit à la charité non pas les malheureux restes de ses débauches, mais l'héritage de ses péres, mais le fondement de sa fortune: tendres colombes de l'agneau; Saintes filles de la miséricorde, épouses de Jésus-Christ vous m'entendez, parlez donc, parlez à ma place, en faveur de votre infatigable Directeur, & du meilleur de tous les Péres avouez à la face des Autels que vous l'auriez moins connu, si vous l'aviez moins aproché, il auroit paru parmi vous comme un Assuerus qui porte la terreur, & non comme un David qui gagne les cœurs.

Il fait du bien à tous.

Mais ou trouva-t-on jamais plus de facilité à être introduit & plus de facilité à se présenter, ni plus de tems pour exposer ses besoins? Ce ne fut pas seulement aux Avenionois que ce prévoyant Joseph donnoit audience; un étranger, une famille disgraciée, une condition méprisée, une fortune sans ressource étoient un titre pour l'aprocher, ce n'étoit pas seulement les chefs de la Sinagogue qui écoutoient ce Religieux Prévôt aux veuves de Naim, aux publicains de Jérico,

Jerico, aux Naboths perfécutés, à tous il étoit permis de parler & à tous il parloit un langage de douceur & de charité.

Sa charité du tems de la peste de Marseille.

Rapellons pour nous en convaincre ces tems fâcheux que l'Ange exterminateur verfoit la coupe empoifonnée fur fes concitoyens, par un air contagieux qui porté fur les ailes des vents fe communiquoit comme l'incendie : je vois ce charitable Miniftre un baton à la main fans fuite, fans équipage, fendre la foule des peftiférés, fe tranfporter dans les hopitaux pour y confoler, pour y foulager les images vivantes de Jésus-Chrift : il ne dédaigne pas de s'abaiffer à leurs pieds pour exercer les fonctions les plus humiliantes. Ah que ne m'eft-il permis de vous le reprefenter au milieu de ces triftes & fombres retraites, rendant aux malades des fervices que je ne puis affez admirer, & que la vaine délicateffe du fiécle m'empêche de nommer : il n'apartient qu'à vous, ô mon Dieu, de connoître ces vertus dont la perfection eft un fcandale pour le monde orgueilleux.

Fruit qu'il tire du trifte fpectacle de la pefte.

C'étoit donc-là qu'entre les mourans, & les morts, il achevoit de fe convaincre de la fragilité des grandeurs humaines, c'étoit dans ces écoles de la mort qu'il aprenoit le grand art de bien mourir, que dis-je! Il en étoit pleinement convaincu : c'étoit plutôt pour combattre ces libertins qui n'étudient les chofes de Dieu que pour les cenfurer, ou qui ne les cenfurent que pour éviter d'en être troublés c'étoit encore pour condamner la répugnance de ces chrétiens fenfuels & délicats, qui craignent jufqu'au moindre récit de ces fortes d'infirmeries; tandis qu'ils font de l'humiliation des peftiférés, ou le motif de leur fierté, ou l'objet de leurs dédains, dédains afectés pour méconnoître le Sauveur dans les miférables, & pour fe difpenfer de les fecourir, & que ceux-là, difoit-il fouvent, craignent la mort qui n'eurent jamais part a celle d'un Dieu fait homme : Que ceux-là craignent la mort pour lefquels elle eft un paffage des plaifirs de cette vie, aux tourmens afreux de l'éternité il me femble

même entendre à présent sa voix pour m'interrompre, & vous dire allez mortels, allez comme moi dans les hôpitaux pour y étudier ce que vous deviendrez vous-même, tout y est éloquent; parceque tout instruit, dans ces académies lugubres, l'exténuation des membres de Jésus-Christ condamne votre embompoint, leur dénûment de toutes choses crie contre vos folles dépenses & leur état mourant vous annonce que tôt ou tard votre fiére vanité ira se briser contre la pierre de vos sépulchres. Puissiez-vous M. C. F. à la vûe des pauvres les plus rebutans, triompher comme M. de La-Baume des respects humains, des répugnances de la nature, des horreurs même de la mort!

La malice tâche de diminuer l'estime qu'on a pour la vertu de M. de La-Baume.

Ce grand homme qui travailloit pour votre gloire méritoit-il qu'on flétrit la sienne? Devoit-il soufrir des afronts, lui qui soulageoit les autres dans leurs souffrances, devoit-il être afligé, lui qui consoloit Agar & Ismaël dans la solitude, après avoir fait retentir les villes & les Campagnes du fruit de ses bonnes œuvres, & les avoir consacrées par les merveilles de sa charité, après avoir donné un si magnifique spectacle, on le traite de Ministre Prévaricateur, de directeur interressé, de Prévôt ambitieux masqué sous le voile de l'hipocrisie pour en mieux imposer aux autres: Peuple ingrat, ose tu bien le calomnier ainsi? A qui je te prie, pouvoit-on confier plus sûrement le patrimoine des pauvres qu'à un Ministre fidéle qui t'avoit abandonné le sien propre pour te nourrir & te secourir & qui même étudioit ou, prévenoit tes besoins? Comment se feroit-il conduit par un esprit d'ambition & d'orgueil, lui qui a fait tant d'actes d'humilité, & qui même a porté tes calomnies avec tant de soumission qu'il les a soufertes dans le silence; lui qui malgré ta noire ingratitude t'acabloit de caresses, dans le tems-même que tu le chargeois d'afronts, & qui ne cessoit d'embrasser avec la cordialité la plus afectueuse ceux-là mêmes qu'il sçavoit être ses plus ardens persécuteurs? O sentimens vraiment héroiques dont la vertu est pure parce qu'elle vient de Dieu, & le

le merite infini par la charité qui la couronne? Puiſſiez-vous être gravés, je ne dis pas, ſeulement dans le cœur de tous mes auditeurs, mais de tout ce qu'il y a de chrétiens & de mortels qui reſpirent dans l'univers! Grand Dieu mortifierez vous plus long-tems l'innocent pour vivifier le coupable? Fraperez-vous toujours l'homme juſte pour épargner ſes détracteurs? *Exurge, quare obdormis domine exurge.* Eh levez-vous donc Seigneur & prénez-en main la cauſe de votre Miniſtre, & qu'il triomphe de l'impoſture: car enfin ataquer vos Oints, c'eſt leur préparer des victoires.

Et en éfet notre Prévôt parvient à ſes fins ſans intrigue, & triomphe de ſes ennemis ſans éforts. Benoit XIII. dont le ſufrage ſeul immortaliſe, reconnoit l'innocence de cet Illuſtre calomnié, & pour mieux confondre ſes calomniateurs aux yeux de toute la terre, il l'éleve à la dignité d'Evêque d'Halicarnaſſe, le comble de bénédictions & d'éloges. Quelle fut l'atention de la Capitale du monde en voyant un homme, d'un caractère ſi nouveau; oui M. de La Baume fut admiré de cette nation qui ſe vante, qui ſe pique de n'admirer perſonne, & qui au-deſſus de nos téméraires faillies, de nos bruſques préventions & de nos capricieuſes précipitations, épure ſes jugemens aux rayons du bon ſens, & qui ne livre ſon eſtime que par les mains d'une ſageſſe réflechiſſante.

Benoit XIII. éleve M. de La Baume à la dignité d'Evêque.

Mais M. d'Halicarnaſſe ne ſe cherchera-t-il pas lui-même dans un triomphe ſi éclatant? Sera-t-il inſenſible aux juſtes honneurs qu'on lui rend? Ne mêlera-t-il pas quelques grains de ſon propre encens à celui qu'il reçoit de toutes parts? Non ſans doute, s'il jouït de ſa réputation, c'eſt ſans atachement, ſans orgueil, ſans enflure, ſans ambition, & renvoyant à Dieu l'encens à qui ſeul il apartient, il exerce dans Rome même le Miniſtère de la parole, on l'apelle dans l'Egliſe Nationale de St. Louis des François, pour travailler à la gloire de ſon Divin Maître; mais en obeïſſant il renonce à la ſienne propre, parce qu'il craint que la beauté afectée

M. de La Baume devenu Evêque en devient toujours plus humble & plus zélé.

Il prêche à Rome.

 d'un

d'un ftile trop étudié, ne faffe naitre dans fon cœur de ces complaifances fecretes, qui fouvent font le fruit du Démon de l'orgueil, il mortifie fon amour propre par le Sacrifice de fes plus belles productions, il préche pour édifier & non point pour fe faire admirer, il lui donne fimplement & fans art des inftructions auffi familiéres que vives, & comme Jean Baptifte qui préchoit tout uniment, à la Cour comme au défert, il préche à St. Louis des François, avec la méme fimplicité qu'à la campagne : mais fon zéle tout fimple qu'il eft, embrafe tout ce qui fe rencontre, tout céde à la force de fa parole. Les Romains unis aux François l'écoutent, gémiffent, tremblent, font perfuadez & ne ceffent de l'admirer & de fe convertir. Providence de mon Dieu que vous êtes admirable ! On ne travaille point en vain pour vos ouailles, écoutez peuple chrétien un des plus beaux trais de la vie de notre Apôtre.

Clément XII. Juge M. d'Halicarnaffe propre pour exercer la pénible & délicate fonction de Vifiteur Apoftolique en Cochinchine.

Le Succeffeur de Benoit XII. ce Pontife fi digne d'une mémoire éternelle qui avoit trouvé l'art de réunir en fa Perfonne les hautes vertus de Pafteur commun avec la grandeur Romaine, & la politeffe Françoife, juge qu'un génie comme M. de La-Baume comme l'aftré du jour fe devoit aux nations étrangéres ; & que ne le montrer qu'à un coin de la chrétienté ce feroit faire tort à tout l'Univers, mais une afaire auffi importante, ou les de Tournon & les Patriarches avoient été les triftes victimes de l'ambition de ces faux prophétes, qui ne fçavent que nuire, flater & haïr, une afaire dis-je auffi délicate, méritoit bien qu'on apellat le Ciel au fecours. On prie donc, on ofre la victime fainte, on délibére, l'Evêque d'Halicarnaffe eft choifi & les paroles de confolation & de paix portées auffi-tôt par la voix de la renommée dans la Cochinchine y font naître déja la joie & l'efpérance; de forte M. C. F. que fi la France & l'Italie poffederent affez M. de La-Baume pour le connoître, elles ne le connurent que pour mieux en reffentir la perte.

Peuples infortunés, juftes & pécheurs, veuves & pupiles,

les, Dames & Religieuses qui vous consolera donc ? Ou irez-vous pour répandre vos cœurs, & chez qui déposerez-vous ces secrets qui acablent dès qu'on ne peut pas s'en décharger ? Est-ce ainsi que vous vous écriez inutilement ? Est-ce ainsi que le Pasteur de Juda n'entend plus la voix de son troupeau ? Est-ce ainsi que s'éleve un mur de séparation entre Sion & Jerusalem, & que le grand Prêtre n'est plus qu'une Divinité cachée chez des peuples infidéles : aimable Prélat, Pére des peuples, notre unique ressource, qu'allez-vous devenir, & pourquoi nous quiter, mais Clement XII. l'ordonne pour l'intérêt de la Religion, pour la propagation de la foi, pour le bien de l'Eglise ; Clément l'a choisi, l'a destiné pour avancer les vûes saintes de ses Prédecesseurs, Clément a besoin de toute la prudence & de toute la capacité de M. de La-Baume, qui par sa sagesse & sa douceur sçaura confondre la plus impénétrable politique de ces loups ravissants qui ravagent impunément depuis plus d'un siécle l'héritage de Jésus-Christ ; mais hélas ! que la gloire de cette Légation va lui couter cher ; & c'est ici M. C. F. que vous allez voir triompher la douceur & la charité de ce grand homme dans les Missions étrangeres, par la patience, par la constance la plus héroïque. C'est le sujet de mon second Point.

Rien ne peut arrêter M. d'Halicarnasse dès lors que le Vicaire de J. C. ordonne.

SECOND POINT.

Un Evêque ne doit mettre de bornes à ses travaux que celles que Dieu veut bien lui prescrire, il seroit indigne de son élevation, dit St. Augustin, s'il ne cherchoit qu'une paix oisive & une Sanctification humaine dans son Ministère. M. d'Halicarnasse persuadé de cette vérité, entreprend par l'ordre de J. C. son divin maitre, signifié par son Vicaire, d'aller renouveller son Empire dans les Indes. Ne l'admirez donc plus M. C. F. dans les Provinces de la France ni dans la Capitale du monde chrétien ; pour moi je l'admire & je l'applaudis de ses desseins pour les intérets de l'Eglise. Déja je le vois com-

M. d'Halicarnasse presse son départ d'Europe pour aller acomplir les desseins de Dieu chez les Nations infidéles.

comme Moïse crier à tous les pavillons d'Israël, je veux dire à tous les Ministres zèlés, que ceux qui aiment & craignent le Seigneur se joignent à moi & me suivent pour aller abattre les ennemis de la Religion, ou pour ramener dans le Bercail les dispersions d'Israël. A peine ai-je le tems d'en parler qu'il m'échape, mon imagination moins vive, moins rapide que son zèle, le voit déja sur les côtes de la Bretagne. Anges Tutelaires, qui avez été commis pour la garde de ce nouveau Tobie ne l'abandonnez point dans son voyage, servez de bouclier au défenseur de la foi, & comblés les désirs d'un des meilleurs Pasteurs Evangeliques.

Il s'embarque sur les Vaisseaux du Roi très-chretien.

Déja en pleine mer sur ces Vaisseaux (*a*) qui portent la paix & la charité dans tous les pays étrangers, je vois ce vénérable viellard au milieu des Matelôts livrés aux juremens, les dépouiller par des affables remontrances de leurs perverses habitudes, leur imprimer le respect dû à la Majesté du sacré nom qu'ils profanoient : malgré les vagues qui les tourmentent, malgré la tempête la plus violente & malgré les abîmes qui semblent s'ouvrir à ses pieds, je le vois par ses yeux, par ses regards, par sa voix, par son geste, par ses exhortations, par ses prieres, & par tous les éforts de sa douceur toujours éficace, rassurer les compagnons de son voyage, encourager, ranimer le Matelôt éperdu, & consterné, & trouver l'art aimable d'enchainer, de consoler & de soutenir les peines & les fatigues des oficiers : c'étoit ainsi que l'Ocean devoit l'éprouver ou qu'il devoit lui-même éprouver toutes les mers, un voyage de plus de six mille six cent lieues, ne produisit rien de mieux dans le zèle de notre Prélat, que des nouvelles forces pour entreprendre des nouvelles conquêtes.

Son courage pendant la tempête.

M. d'Halicarnasse tâche de rapeller Macao à son devoir, & que les faux Prophetes ont séduit.

Macao fut le premier objet que M. d'Halicarnasse découvrit sous le Regne du Démon, il ne tarda pas long-tems d'y faire triompher la paix du Seigneur par les voyes de sa douceur & par ses autres vertus. Que de marques de Christianisme

(*a*) Les Vaisseaux du Roi très-chrétien.

nisme ne donna-t-il pas dans cette ville, presque toute infidéle, en distribuant par tout la bonne odeur de Jésus-Christ, de modestie, par son insensibilité aux plus flateuses loüanges, de tendresse en compatissant à l'aveuglement des peuples indociles ou factieux séduits par des prophétes de Baäl? Grand Dieu qui donnâtes autrefois un chef à votre peuple pour dépouiller l'Egypte & désarmer Pharaon, qui interrompites le cours du soleil pour donner le tems à un vaillant Capitaine de désarmer les ennemis de votre peuple, n'arrêtez point le cours glorieux d'un Apôtre qui n'a quité la maison de ses Péres, que pour l'honneur & le rétablissement de la vôtre!

Le Visiteur est persécuté dans Macao.

Qui n'eut dit, qui n'eut cru M. C. F. que le Ciel combatoit pour lui, puisqu'il ne combatoit que pour le Ciel, qui l'eut pensé que les portes de l'enfer prevalussent contre le restaurateur de la Religion contre ce Lion de la Tribut de Juda, cependant par des voyes rafinées à la prudence du siecle, & à la sagesse de la chair, l'arche d'alliance tombe entre les mains des philistins: parlons sans figure, l'Evêque d'Halicarnasse perd sa liberté dans le tems même qu'il faisoit entrer les infidéles dans celle des enfans de Dieu, & voit ses espérances presque confonduës, tandis qu'il levoit les yeux vers les montagnes éternelles d'où il atendoit tout son secours: ce n'étoit donc pas assez pour lui d'avoir fait éclater la foi d'un Abraham, la charité d'un Tobie, le courage d'un Phinées, la sagesse d'un Moïse, le zèle d'un Josué, la fidélité d'un Aäron, la douceur d'un David, il falloit encore qu'il donna le spectacle édifiant de soumission de la patience héroïque de l'homme Job, il lui est donc acordé comme aux Apôtres de soufrir & d'être traité comme les premiers témoins de la foi, mais dans ce terrible changement de fortune il ne fit que changer de vertu, il me semble le voir comme un autre Sédécias fait prisonnier par Nabuchodonosor; le premier fut emmené avec infamie en Babilone, le second est gardé honteusement dans Macao, l'un fut arreté en prenant la défense de la sainte Syon, l'autre en travaillant pour la nouvelle

nouvelle l'un eut la douleur de voir ses enfans égorgés, l'autre à le déplaisir de voir les siens dans la foi devenir les compagnons de ses disgraces.

Grandeur d'ame de M d'Halicarnasse dans la persécution.

Ne le plaignons pas M. C. F. d'une disgrace si peu commune, il sçait que Dieu, est Dieu dans l'Egypte comme dans les païs de Chanaam, & que le trouvant par tout, on ne devient pas malheureux pour cesser d'être libre, Illustre persécuté, aimable Visiteur loin de n'exciter que du mépris & de la compassion, vous conservez tant de dignité que vos propres juges enchantés de vos vertus, deviennent vos protecteurs, vous respectent en vous admirant, déposent à vos pieds leur injuste fureur, & vous rendent la liberté.

Défenseurs de l'Idolâtrie sont la cause des persécutions excitées à Macao contre les Ministres du S. Siège.

Qu'attendez vous pour abandonner cette ville ingrate toujours a terée du sang de ses Prophétes, sortez-en donc, tout vous y invite n'entendez vous pas les cris du sang d'un autre Abel qui vous dit bien plus haut que moi, sortez de cette Gelboé fumante & ruisselante encore du sang d'un fameux Cardinal (*a*) qui n'eut pour tout crime qu'un mérite distingué & pour tout défaut, que celui de déplaire aux défenseurs de l'idolâtrie, quittez encore un coup l'aveugle, l'injuste Macao, indigne de vous posseder plus long-tems: M. de La-Baume en sort aussi après avoir versé des larmes de tendresse sur l'ingratitude de ses habitans, & à l'exemple des Apôtres, après avoir secoüé la poussière de ses souliers, nouvel Aminadab il remonte d'un pas intrépide sur le perfide élement des eaux, le succès suivit de près l'entreprise, les voiles enflés par les vents parurent bientôt sur les côtes de la Cochinchine qui devoit être le terme de son long voyage.

Son zèle à son arrivée dans la Cochinchine.

Cham, Conút, Faysô, Kethà devinrent aussi-tôt le Théatre de son zèle & encore plutôt des conquêtes à Jésus-Christ; il prévoit, il préssent néanmoins que les tribulations qu'il a essuyées dans Macao, ne sont que le triste prélude de celles qu'on lui destine dans ces terres arides, *hæc autem initia sunt dolorum:* mais il sçait aussi que Dieu atache quand il lui plait son amour

(*a*) Le Cardinal de Tournon mort en prison à Macao.

amour à des bienfaits, qu'il aime ses élus, comme il a aimé son fils, & qu'il fait boire son calice à ceux qu'il destine à son Royaume, dans cette heureuse confiance, il s'adresse à son Dieu pour lui dire, Seigneur la Grandeur & la multitude des périls & des soufrances, ne feront jamais des obstacles à mon entreprise; puisque vous m'ordonnez de rétablir votre héritage presque tout en friche, je vais purifier la sainte Sion, ou l'arroser s'il le faut de tout mon sang, la vanger de ses ennemis, ou m'immoler avec elle.

Etat déplorable où se trouve le Christianisme de la Cochinchine par ceux mêmes qui sont envoyés pour l'établir.

Mais hélas! que l'état des chrétiens étoit déplorable dans ce païs infidéle, une corruption presque générale, se couvroit des sacrés voiles de la Religion, le culte du vrai Dieu y étoit négligé, l'Evangile prophané, la pieté proscrite, le sacerdoce avili, Rome méprisée, les Souverains Pontifes outragés dans leurs Ministres, & le feu sacré qui devoit bruler sur l'autel étoit caché au fond de l'abîme comme autrefois à la captivité de Babilone, & par qui grand Dieu, oserai-je le dire, & vous M. C. F. pourrez-vous le croire, ou l'entendre sans frémir, par qui? Par des Ministres interressés dont toute la vie se passe à s'afermir dans le désir de la fortune, dans l'étude de la dissimulation, dans la pratique de la mauvaise foi, dans le mépris des jugemens de l'Eglise. Or ces Ministres ou ces Pasteurs sous des habits recherchés éblouissent les brebis rachetées du sang du Sauveur: Ne disons rien davantage de ces loups, ils ne se font que trop connoître par leur fausse doctrine & par les erreurs dont ils infectent le troupeau de J. C. Vous le savez M. C. F., cette Cochinchine voyoit depuis long-tems autel contre autel, les chrétiens séparés des chrétiens, quoique dans la même enceinte, avoient des chaires de pestilence, les chants de Babylone se faisoient entendre aux portes de Jérusalem; & l'Eglise Romaine comme Rachel étoit inconsolable de la perte de tant d'enfans qu'elle ne cessoit de rapeller par ses larmes & par ses soupirs (a).

(a) Depuis une douzaine d'années les chrétiens étoient diminués presque de la moitié.

Malice des Fauteurs de la superstition & de l'Idolâtrie à l'égard de M. d'Halicarnasse.

Le moment est venu tendre mére des fidéles, ces enfans infortunés seront reportés dans vos bras, vous les reverrez de la main d'un Pontife à qui vous avez confiés vos intérêts, & qui ne conteroit pour rien que ses ennemis inquiets & jaloux se tussent devant lui, s'il ne faisoit taire leur Confucius devant vous: oui sans doute politiques trop redoutables, envain avez-vous surpris par des restrictions rafinées les Esprits les plus éclairés, & s'il vous eut été possible la religion des souverains Pontifes mêmes, envain pour en imposer aux foibles vous vous êtes prêtez à l'ambition des Grands pour mieux en venir à vos fins, en vain vous avez osé flater tous les penchans corompus pour vous faire des partisans: en vain avez vous trouvé l'art de joindre aux artifices d'une morale relachée l'audace de la rébellion, (*b*) Vous ne sçauriez échaper aux yeux perçeants de notre Visiteur, il fera pour ainsi parler l'anatomie de Confucius votre meilleur ami, pour en faire sentir le ridicule; l'Eglise Romaine s'aplaudit d'avoir trouvé dans ce grand Evêque un homme & un homme: *numquid Sion dicet homo, & homo natus est in eâ.* Oui M. C. F. je ne dis rien de trop, un homme qui a sçu triompher des passions & toujours victorieux des ennemis de la Religion, un homme soumis, humble doux, & docile, mais ferme, absolu, inflexible quand il s'agit des droits de l'Eglise Romaine, & des intérêts des souverains Pontifes, un homme qui tremble toujours devant Dieu, mais qui fait trembler l'impieté, le libertinage & la superstition: *homo, & homo natus est in eâ.*

Fermeté du Visiteur Apostolique.

M. de La-Baume est donc cet homme qui va s'armer du glaive du sacerdoce, du zèle de la maison de Dieu, il en coutera à son cœur, bon naturellement, & toujours bienfaisant par vertu, mais le plus doux le plus Clément des Evêques devient ici le plus ferme: indulgent par inclination, mais inflexible par devoir, il fait taire la compassion & la pitié pour n'écouter que les justes plaintes de Rome méprisée, outra-

(*a*) Ils acusent M. d'Halicarnasse devant les Mandarins payens comme un destructeur des coutumes & des loix politiques de la Cochinchine.

outragée dans ses ordres, toujours attentif à la voix de Jacob, il ne se laisse point éblouir aux vêtemens d'Esaü; il ne connoît en un mot d'autres ennemis que ceux de la Religion, & d'autres amis que ceux qui combatent pour J. C.: Mais ce zèle tout vif, tout ardent, qu'il soit, est réglé, dans ses démarches, il agit avec ordre, avec jugement, avec prudence, avec discretion; il prévient les obstacles, aplanit les dificultés, n'omet rien de ce qui peut contribuer à un heureux succès, & sur les pas des Jean Chrisostômes & des Ambroises, il cherche les rebelles au St. Siége, leur ouvre des entrailles paternelles, gagne le cœur des uns se rend maitre de l'esprit des autres, flate ceux-ci, intimide ceux-là, use d'une sainte condescendence envers ceux qu'il n'a pu ébranler: pour tout dire, il soutient les intérêts de Rome la Sainte avec une intrépidité qui éface celle que l'ancienne Rome a tant vantée.

Fruits admirables que produit le zèle & la fermeté du Visiteur Apostolique.

C'est ainsi M. C. F. vous l'avez admiré comme moi, c'est ainsi qu'il força les auteurs ou les partisans de la superstition jusques dans leurs retranchemens, & qu'il démasqua les Bizarres attitudes de Confucius, que des grands crimes avoient placé sur les autels du Dieu d'Israël: après avoir abatu l'Idole de ce nouveau Baäl, après avoir confondu l'impieté, & avoir réduit au silence le plus fier libertinage, ce pieux Visiteur, décora les temples, bâtit des aziles à l'innocence, des retraites à la mandicité & à l'indigence: Ici ce grand homme procure la majesté du culte du Seigneur, & la décence de ses autels; ici la correction des mœurs, la punition des scandales; là l'instruction de la jeunesse, & le soulagement des pauvres: mais le grand ouvrage de sa charité c'est le rétablissement des Dévotes de la croix, cet ouvrage de son cœur autant que de son esprit, parlera bien mieux à la postérité que je ne puis dire à mes Auditeurs; c'est là que se rassemblent des tendres colombes qui n'ayant des biens de la fortune que l'innocence en partage, recueillent dans une sage éducation le précieux héritage d'une solide pieté, dégagées

 par

par ses soins & par ses bienfaits des perils de l'indigence, loin du bruit, & des inquiétudes du monde, elles aprennent dans une pratique assidue des talens de leur sexe, à relever leur naissance par celle de leurs vertus : Dans le même azile les jeunes veuves sont encore une chere portion de son héritage, elles y aprennent à conserver & à soutenir leurs vertus par la modestie & la simplicité, bien mieux que par des agréments périssables, & souvent empruntés : c'est-là que pour le bonheur des péres, des meres & des enfans se forment des épouses fidéles & des meres chrétiennes, c'est de là que sortent des femmes vertueuses qui n'entrent dans le monde que pour y porter la bénédiction & le bon exemple : c'est-là enfin que les filles, & les femmes Israélites, ne se voyent point confondues avec celles des Philistins. Précieux Institut, puissiez-vous durer autant que la mémoire de votre Fondateur, remplir la droiture de ses pieuses intentions, & transmettre aux races futures son zèle, sa douceur, & toute sa pieté.

Sagesse du Visiteur à établir des Règles pour l'avantage du Christianisme.

Tout est réglé, tout est dans l'ordre, pour les cérémonies de la Cochinchine & parmi le Clergé comme parmi les Dévotes de la croix ; mais son zèle qui ne connoit ni bornes ni mesures se trouve trop resserré dans les necessités du présent, il ne lui faut pas moins que tout l'avenir pour se déployer, il prépare, il laisse des reglemens aux Eclésiastiques, & à ses filles qui sont & qui viendront, il en veut être le soutien lors même qu'il n'en sera plus le bienfaiteur : Combien de terres incultes qui avoient échapé à l'avidité de certains ouvriers, parce qu'elles ne leur ofroient ni or ni argent, n'a-t-il pas pourvu de secours spirituels, parce qu'elles lui presentoient des aveugles à éclairer, des infidéles à convertir ? Combien par conséquent de chrétiens sont interressés à pleurer la grande perte que nous avons faite : oui sans doute non seulement ici, mais jusqu'aux extrémités de l'Europe, sa mort trouvera des cœurs sensibles.

Du fond de ce Royaume les payens qu'il a instruit formeront avec la France & l'Italie un concert immortel de louanges,

louanges, tous l'acorderont en sa faveur par l'union de leurs vœux, de leurs larmes & de leurs regrets : ceux-ci pour lui obtenir grace au tribunal des vengeances, montreront les abus qu'il a réformé, ceux-là les erreurs qu'il a proscrits, ceux-ci publieront qu'ils lui sont redevables du Christianisme florissant, ceux là du Paganisme détruit : tous enfin à l'envie prieront pour leur bienfaiteur.

L'église entiére prend part à la mort de M. d'Halicarnasse.

Mais tandis que nous en sommes là pour essuyer nos larmes, faut-il que je rapelle les épreuves auxquelles la malice des hommes l'avoit livré, dirai-je, à un malheur funeste, aux calomnies les plus noires ou au comble de ce que l'Episcopat peut avoir de plus humiliant & de plus flétrisant ? Non M. C. F., ne le disons point, les choses parlent assez d'elles-mêmes ; les plaies sont encore ouvertes à vos yeux, & elles saigneront long-tems dans ces Missions : M. d'Halicarnasse ne devoit pas être mieux traité que tant d'autres Grands Hommes, qui ont déja été les tristes victimes de leur cruelle vengeance *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Bienheureux est cet Illustre Prélat d'avoir soufert avec patience les acusations qu'ils ont portées au tribunal des Mandarins payens contre sa personne & ses actions : Bienheureux d'avoir persuadé aux Gentils de payer le tribut à César, bien loin de vouloir détruire les Loix de ce Royaume : Ils ont tâché de mettre le Roi dans la défiance, les Mandarins dans des soupçons ; s'ils ont cherché à l'afliger continuellement, ils lui ont porté des coups d'autant plus sensibles, qu'ils ont outragé tout à la fois la Religion & la Cour Romaine.

Gloire de M. d'Halicarnasse, d'être mort comme ses Prédecesseurs au milieu de la persécution.

Faux Prophétes, trop ambitieux, est-ce ainsi que vous récompensez son zèle pour l'Eglise, & ses égards envers vous ? Aveugles à quels excès vous livriez-vous ? C'étoit votre salut qu'il demandoit, c'étoit à la foi de vos Péres qu'il vous rapelloit ? C'étoit dans le sein de l'unité, qu'il vouloit vous ramener ; mais plus fidéles à Confucius, qu'à Clément XII., vous ne reconnoissez d'autre Souverain qu'Hérode ; parce que vous n'adorez que le Siécle, vous vous êtes soulevés contre

Paroles adressées aux faux Prophetes de la Cochinchine.

contre les Loix de l'Evangile, contre les Ordonnances de Rome, & on peut dire même contre cette pierre où les portes de l'Enfer doivent être brisées, parce qu'elles ne prevaudront jamais: *Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam.* Non contents de bannir de vos cœurs ce Légat Apostolique, vous avez sollicité une Cour payenne, pour le réduire à l'humiliante fonction de veiller à la garde des chiens du Roi, qui plus fidéles à leur maître que vous mêmes aux souverains Pontifes, semblent vous reprocher par leur cris votre ingratitude, votre perfidie, & vos infidélités.

Paroles de consolation pour les Auditeurs, sur la gloire que M. d'Halicarnasse s'est acquis par les ataques des faux Prophétes.

Pour nous chers Auditeurs, ne plaignons pas cet Apôtre de l'amertume, de tant de disgraces, c'est un rayon de plus ajouté à sa gloire, à l'exemple de son divin maitre il ne dit, il ne fait rien pour justifier son innocence parceque ses ennemis ne parlent n'agissent point selon la loi de Dieu, & que les envoyés des Papes furent dans tous les pays un objet de scandale & de risée chez les flateurs des Puissances de la terre: Digne Prélat vous avez bien droit de vous écrier avec Job; justice de mon Dieu mettez, je vous en conjure, mes péchés & mes disgraces dans la même balance, pésez les crimes qui vous irritent contre moi, avec les soufrances dont mes ennemis m'acablent, & j'ose présumer que je suis bien moins criminel que malheureux: *beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Prudence humaine taisez-vous, écoutez, & instruisez-vous en écoutant, M. de La-Baume qui sçait & qui dit que pour être digne de soufrir, il sufit d'être mortel, & que le seul titre de disciple de la croix exige qu'on soufre même sans le mériter, *beati qui &c.* Aprenez donc de lui que les coups du ciel sont des faveurs, & qu'il fait boire son calice à ceux qu'il destine à son Royaume.

La mort n'enleve pas M. d'Halicarnasse pour punir ses crimes: mais pour récompenser ses vertus.

Mais que s'ofre-t-il à mes yeux? Arrête mort, cruelle, arrête: Pourquoi viens tu troubler le cours de ses glorieux succès & de tant de vertus, viens tu consoler les vaincu en écrasant le vainqueur? Mais quel crime viens tu punir dans cet Illustre Prélat? Est-ce l'ardeur de son zèle pour l'Epouse de

de J. C. son Dieu? Mais c'est lui-même qui le lui a inspiré? Est-ce la complaisance qu'il a de ses succès dans les Missions? Mais vit-on jamais un vainqueur plus modeste, plus detaché de sa propre gloire, & plus passioné pour celle du Seigneur? Epargne barbare mort, celui qui vient de sauver Israël, & qui fut le défenseur de l'héritage de Jésus-Christ, & ne confond pas, l'innocent avec le coupable.

Mais que dis-je ô mon Dieu, pardonnez nos raisonnemens, le plus doux le plus patient de vos Ministres les désavoue au piéd de votre croix, & vous M. C. F. venez aprendre de ce grand Evêque a bien vivre pour aprendre à bien mourir: ne vous attendez pas de voir à sa mort ce qui peut-être sera tant d'horreur à la votre, la mort est trop foible pour immoler une si noble victime, la victoire en est réservée à la divine charité, ailleurs la mort est la dégradation des Grands, ici la mort est le triomphe de l'Apôtre de la Cochinchine, parce que ses actions sont dignes de l'immortalité: S'il jette encore quelques regards sur ce Pays, c'est pour l'instruire, & non pour le regreter; s'il ranime sa voix mourante, c'est pour bénir le Pére de consolation & pour demander grace, pardon & miséricorde pour ses persécuteurs *dimitte illis.* Allez donc généreux Pontife, allez vous perdre heureusement dans le sein de la Divinité; son corps succombe, mais à la violence de la divine charité; elle avoit animé tous ses désirs; son dernier soupir devoit être un soupir de charité, comme St. Jean l'Evangeliste: Il conserva une chasteté sans tâche; & s'il meurt confesseur, sa prison & ses soufrances l'ont honoré du martire.

Il demande pardon avant de mourir pour ses Persécuteurs.

C'est ainsi que disparut cet astre lumineux qui éclairoit les Missions étrangéres: Mourir ainsi, n'est-ce pas mourir comme Judas Machabée & s'ensevelir dans son propre triomphe? Mourir, & en mourant consoler ses enfans dans la foi, rassemblés autour de lui, n'est-ce pas mourir comme les anciens Patriarches? Mourir, & pour mourir en penitent, expirer dans le dénûment de toutes choses, n'est-ce pas mourir comme

Mort glorieuse de M. d'Halicarnasse.

me les Solitaires, comme les Anges du désert ? Mourir & laisser dans son cher Thimotée, dans son homme de confiance, dans ce Provisiteur l'héritier de son zèle, de ses vertus & de sa fermeté, n'est-ce pas mourir comme les Apôtres ? Mourir & faire grace à ses détracteurs, les embrasser, & même les justifier aux pieds de la croix, n'est-ce pas mourir comme Jésus-Christ ?

Vœux formés par quantité de personnes en faveur du Défunt Prélat.

O agneau sans tache qui éface les péchés du monde, pourriez-vous oublier après cela ce qu'il a fait pour vous & par vous, écoutez, nous vous en conjurons, écoutez les vœux ardens que tant de peuples convertis, tant d'aveugles éclairés, tant de vierges innocentes, tant de brebis ramenées dans le sein de votre Eglise, vous ofrent pour le repos de sa belle Ame. Ouvrez vos tabernacles éternels au Restaurateur de votre culte, à l'Oracle de votre Vicaire, au soutien de vos autels, à l'azile de la veuve & de l'orphelin, au Pére, au Consolateur de votre Peuple, à ce saint Prélat dont le cœur étoit comme une place d'armes, d'où il foudroyoit les orgueilleux Philistins, & les Puissances des ténébres, & d'où il ramenoit les dispersions d'Israel : lavez, ô mon doux Sauveur, lavez dans votre sang adorable les fragilités de ce grand Evêque ! Il a fait régner votre saint Nom sur la terre, faites régner le sien dans la sainte Sion, afin qu'en prenant possession de la couronne immortelle il n'ait point à regreter la pourpre Romaine qui lui étoit destinée en recompense de sa douceur, de ses vertus, & de ses travaux Apostoliques. *Amen.*



TABLE

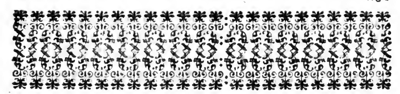


TABLE DES MATIE'RES.

Dif-

Le

Le

Le

FIN DE LA TABLE.

AD MAJOREM DEI GLORIAM.



FAU-

FAUTES. CORRECTIONS.

Pag. 10. *lig.* 13.	espadron	*lis.* espadon
Pag. 19. *lig.* 26.	Triell	*lis.* Friell
Pag. 25. *lig.* 14.	Faifa	*lis. partout* Faifo
Pag. 34 *lig.* 26.	Partie	*lis.* Parti
Pag. 40. *lig.* 27	nous	*lis.* vous
Pag. 46. *lig* 1.	qu'on	*lis.* qu'un
Pag. 56. *lig.* 15.	à la Cour, sa mére par.	*lis.* à la Cour sa mére, qui par
Pag. 63. *lig.* 30.	Phuam	*lis.* Phucam
Pag. 64. *lig.* 16.	le mettre	*lis.* les mettre
Pag. 65 *lig.* 2.	chez lui	*lis.* chez eux
Pag. 74 *à la Note au-bas*	1707.	*lis* 1717.
Pag. 91. *lig.* 15.	Setha	*lis.* Ketha
Ibid. *lig.* 23.	1723.	*lis.* 1725.
Pag. 98. *lig.* 19.	Naigon	*lis.* Raigon
Pag. 104. *lig.* 4.	tractassent	*lis.* tracassent
Pag. 106. *lig.* 31.	& permettoient	*lis.* le permettoient
Pag. 116. *lig.* 11.	des leurs	*lis.* des fleurs
Pag. 118. *lig* 25.	de le faire	*lis* de se faire
Pag. 128. *lig. dernière*	des Chrétiens	*lis.* des Payens.
Pag. 145. *lig dernière*	leur Visiteur	*lis.* le Visiteur
Pag. 167. *lig.* 11.	choisissions	*lis.* choisissons
Pag. 171 *lig.* 26.	Vascancellos	*lis. par tout* Vasconcellos
Pag. 214. *lig.* 27.	après *revocare* ajoutez *gradum*	
Pag. 225. *lig.* 14.	de	*lis.* du
Pag 234. *lig.* 31.	*Ecclesia*	*lis. Ecclesia*
Pag. 246. *lig* 19.	cel es-ci. Elles	*lis.* sans point
Pag. 247 *lig* 9.	Convé	*lis.* Conuc
Pag. 250. *lig.* 19.	faussetés :	*lis* sans les deux points.
Pag 260 *lig.* 15.	exausés	*lis.* exauçés
Ibid. *lig.* 22.	succè	*lis.* suçé
Pag. 261. *lig.* 33.	fouillés	*lis.* fouiller
Pag, 263. *lig.* 3	ses	*lis.* ces
Pag. 164. *lig dernière*	après Prévot mettez deux points	
Pag. 268. *lig.* 17	Le Successeur de Benoit XII. ce	*lisez* le Successeur de Benoit XIII., Clement XII. ce
Pag. 271. *lig.* 16.	rafinées	*lis.* connues
Pag. 274. *lig* 2.	reverrez	*lis.* recevrez.

Le Lecteur pourra facilement supléer aux autres petites fautes d'impression.

AVIS AU LECTEUR

La Lettre suivante étant parvenue à l'Imprimeur aussitôt l'impression finie des Lettres de M. Favre, il a cru qu'il feroit plaisir au Public en la lui présentant avec celles-ci : La lecture de cette Lettre plus édifiante encore qu'elle n'est curieuse, fera connoitre qu'on l'a présumé avec beaucoup de fondement.



LETTRE

DU

R. P. NORBERT CAPUCIN

Missionnaire Apostolique, Procureur &c. A l'Auteur des Lettres sur la Visite Apostolique de la Cochinchine.

D'Italie, en Janvier 1746.

MONSIEUR

La Relation de la Visite Apostolique confirme le P. Norbert dans les idées qu'il a conçu des Missionnaires Jésuites.

JE viens de finir la lecture de la derniére feuille de vos Lettres sur la Visite Apostolique que vous avez faites avec M. de La-Baume dans la Cochinchine : On a été fort exacte à suivre vos ordres pour me les envoyer à mesure qu'elles sortoient de dessous la presse. Cette lecture m'a confirmé dans les idées que j'ai conçu des Missionnaires de la Compagnie, depuis que j'en ai vu comme vous la conduite aux Indes Orientales. Celle qu'ils tiennent dans la Cochin-

D'Italie, en Janv. 1746.

Cochinchine & qu'ils ont tenu à l'égard de M. d'Halicarnasse, est des plus criantes, & je ne sai si la malice des hommes peut aller plus loin. Vous ne pouviez trop donner d'éloges au zèle, à la douceur, à la patience de ce digne Visiteur Apostolique, qui par l'exercice de toutes les vertus, a tâché de rétablir la paix dans les Missions de ces Pays-là. Ce que vous-même avez fait pour y réussir, ne mérite pas moins de louanges: Mais un homme évangélique s'embarasse peu qu'on le loue ou qu'on le désaprouve, dès lors qu'il a tâché de satisfaire au devoir de son Ministère & qu'il s'est apliqué autant qu'il est en son pouvoir, à procurer la conversion des Infidéles.

Le Provisiteur de la Cochinchine doit s'attendre comme le P. Norbert à être maltraité par les Jésuites.

Persuadé que vous êtes, également comme moi dans ce sentiment, je me contente de vous dire qu'il faut vous préparer à la tentation. Dans le commencement de cette année je renouvellerai mes vœux pour demander au Ciel qu'il nous soutienne l'un & l'autre dans les combats violents de nos Adversaires. Si l'Auteur de tous les dons ne vous eut favorisé d'un cœur que rien ne rebute, lorsqu'il s'agit de la défense de la vérité, l'exemple que vous voyez en ma personne, auroit été capable de vous empêcher de faire paroître sous votre nom, les Lettres que vous donnez au Public. Ceux qui les ont aprouvées, se feroient fait aussi une gloire d'y mettre leurs noms, si les aprobateurs de mes *Mémoires*, ne leur avoient apris combien ils ont eu à soufrir de la part de la Compagnie. Le Public sentira bien que vos Censeurs n'ont pas tort à cet égard & que vous avez raison dans ce que vous faites.

Les Aprobateurs de la Relation de la Visite ne se font pas connoître pour éviter les poursuites de ces Pères.

Justes motifs qui ont engagé le Provisiteur à donner cette Relation.

Vous défendez la Religion, vous rendez justice à la vérité, vous confondez la calomnie, vous travaillez à faire triompher l'innocence: Dignes objets qui vous déterminent à donner au Public cette Relation: Ce sont les mêmes motifs qui m'ont aussi engagé à lui présenter mes Ouvrages. Je ne puis donc, que vous savoir bon grè de ce que vous avez mis au titre de vos Lettres, *pour servir de continua-*

tinuation aux Mémoires Historiques du P. Norbert. Cela convient d'autant mieux que j'avois commencé à y parler de la Visite Apostolique de la Cochinchine : Comme vous ne m'aviez alors communiqué à Rome qu'une partie des manuscrits que vous ofrites au Saint Pére , il ne m'étoit pas possible de m'étendre beaucoup sur cette matiére. Elle est maintenant dévelopée d'une maniére claire , & on voit par tout que vous parlez avec cette sincérité qui fait le partage de votre Nation , & qui doit faire le principal caractére d'un Missionnaire Apostolique.

D'Italie, en Janv. 1746.

Ce qui auroit du faire ouvrir les yeux aux Jésuites, ne sert qu'à les rendre plus aveugles.

L'entreprise vous étoit réservée , & vous seul pouviez la conduire au point désirable. Cette Visite s'est commencée sous vos yeux & vous l'avez finie par vous-même. Quelle consolation pour vous & pour moi ! Quelle joie pour toute l'Eglise & pour tous ces vrais Enfans ! Si après ce que nous avons fait , on apercevoit que les Péres de la Compagnie ouvrissent les yeux à la lumiére qui les éclaire ; & si loin de soutenir leurs Confréres dans leurs égaremens , ils s'unissoient avec nous pour les ramener à leur devoir par une salutaire confusion. Je m'y atendois , je le présumois dans le tems que je travaillois à mes Ouvrages sous les yeux de la Cour de Rome : Tout le monde sembloit l'espérer, lorsqu'après ces Ouvrages on vit paroître la Bulle *Omnium sollicitudinum.*

Puissans éforts des Jésuites pour éloigner le P. Norbert de la Cour de Rome.

Des espérances si bien fondées , se sont entiérement évanouies : Ce qui auroit du servir à convaincre la Societé de l'égarement de ses Missionnaires , & ce qui devoit l'engager à y aporter le reméde convenable , ne sert qu'à la faire rassembler toutes ses forces pour leur défense , & qu'à mettre en mouvement tous ses ressorts pour me précipiter dans la Région des morts. Vous êtes instruit de ce qu'elle a fait & de ce qu'elle tente de faire contre mon Ouvrage , plus encore contre ma Personne. L'Epouvante s'est répandue jusque dans le Palais du saint Pére par les cris & les menaces des Agens de la Compagnie. Dès lors le Pére Norbert dans l'idée des plus Illustres Habitans de cette Capitale , ne devôit

 plus

D'Italie, en Janv. 1746.

plus penser qu'à finir sa vie par la main de quelque Assassin, ou au moins dans l'obscurité de quelque cachots inconnus. Cette scéne s'est passée sous vos yeux, & les précautions qu'on lui a fait prendre pour échaper à la vigilance de ses Ennemis, vous sont connues: Il y a même peu de gens dans la ville de Rome, qui ne sache un tel fait; puisqu'alors on aficha dans une place publique: *Pharisæi Jesuitæ tentaverunt apprehendere Capucinum & absconddit se ab eis.*

Violence inouïe faite au P. Norbert par les manœuvres des Jésuites.

. Qu'il seroit dificile d'en trouver un semblable dans les Annales de l'Eglise! Cependant cette violence inouie sert de triomphe à ceux qui en sont les Auteurs. Bientôt ils inondent la France, l'Italie & les autres Royaumes de l'Europe, de diférens libelles & de pitoyables Réponses; & dans toutes ces Piéces, ils ont grand soin d'annoncer ce beau fait: C'étoit trop peu à une vengeance qui n'a guére de borne que Rome en fut le témoin; les Jésuites vouloient que le monde entier suspendit son atention sur les évenemens de la guerre, pour admirer les combats qu'ils livrent à un homme Apostolique: Et afin que ce scandale fasse plus d'impression sur les esprits, ils assûrent que le P. Norbert *a été* (*a*) *chassé de Rome par le concours des deux Puissances.* O Ciel quel prodigieux aveuglement! *obstupescite cæli super hoc!* Se vanter de ce qui devroit faire un sujet d'une confusion éternelle. *Gloria in confusione.*

La crainte qu'ont n'enlevé, ou qu'on n'assassine le P. Norbert dans Rome, est la seule cause de sa retraite.

Faloit-il donc tant de forces contre le plus foible des hommes? Etoit-il donc possible que celui qui obéit au moindre signe de la volonté du Vicaire de J. C., n'abandonneroit son poste qu'à la vue du Concours des deux Puissances? Disons le, puisque vous ne pouvez l'ignorer, mon éloignement de Rome ne peut & ne doit s'atribuer qu'à la crainte qu'on a eu de voir tôt ou tard une innocente brebis immolée à des loups, dans le lieu même qui devroit

(*a*) Dans le *postscriptum* de la Lettre des Péres Jésuites de Paris sur le Livre de cet Auteur.

vroit être son plus sûr azile : En un mot, que pour éviter un atentat sacrilége dans la Ville sainte : *Consilium faciebant adversus eum, quomodo perderent eum.*

D'Italie en Janv. 1746.

Car enfin si le P. Norbert eut été tel que les Jésuites le représentent, étoit-il nécessaire que la Puissance Séculiere (au dire des Jésuites) contraignit le Saint Pére à l'éloigner de sa Cour ? Sa Sainteté n'étoit-Elle pas incapable d'y maintenir un méchant homme, un factieux, un calomniateur, un faussaire, un faiseur de libelles ? Les Jésuites seuls, sont capables de faire une injure si atroce à un aussi grand, aussi éclairé & aussi Saint Pontife que Benoît XIV. Quelle hardiesse de publier dans toute l'Eglise qu'un Pape si plein d'équité, si zéle pour la justice, se soit contenté d'éloigner de sa Capitale le plus criminel des hommes, sans l'avoir auparavant chatié, puni, & sans avoir ordonné qu'il fit une réparation autentique à ceux qui se plaignent d'être calomniés, outragés par ses Ouvrages ! Mais c'est parce que ce Pontife est le Défenseur de la justice & le Protecteur de l'innocence, qu'il n'a pas voulu acquiescer aux injustes désirs & aux importunes instances des Péres de la Compagnie, qu'ils ne souhaitoient rien tant qu'une telle réparation, qu'on ne peut faire sans mériter les vengeances du ciel & de la terre.'

Injure atroce que les Jésuites font au Saint Pére Benoit XIV.

On pourroit bien infliger des peines à un Innocent : Il faut qu'un homme meurt pour le Peuple, disoit Caiphe aux Juifs, pour les porter à la condamnation du Juste : *Expedit vobis, ut unus moriatur homo pro populo & non tota gens pereat.* Les Casuites de la Societé en ont décidé de même à l'égard du P. Norbert ; & sans doute que s'ils ne craignoient le Peuple, la décision auroit déja eu son éfet. *Querentes eum tenere, timuerunt turbas.* Mais quoiqu'on puisse lui faire, en vertu d'un si barbare principe, il ne se rétractera jamais des vérités qu'il a publiées dans ses Ouvrages. S'il étoit si lâche & si aveugle pour se prêter à force de violence, à faire une pareille rétractation, il n'y auroit pas de

Rien ne sera capable d'engager le P. Norbert à se répentir d'avoir fait connoitre à l'Eglise les Idolâtries & les Superstitions des Jésuites.

 chati-

D'Italie, en Janv. 1746.

chatimens assez rigoureux pour le punir de ce crime. Soutenir la vérité, condamner l'Idolâtrie & la Superstition justifier les zèlés Ministres de la pureté de la foi & du Culte saint, & se retracter de l'avoir fait ; ce seroit-là le crime qu'il commettroit : Peut-on s'en imaginer un plus énorme, un moins digne de pardon ? Le P. Norbert a trop de confiance en celui qui le conforte, pour ne pas vaincre toutes les tentatives qu'on pourroit faire dans cette vue. *Omnia possum in eo qui me confortat.*

Les Jésuites se condamnent en demandant l'éloignement du P. Norbert.

Si les Péres Jésuites se persuadoient véritablement qu'il n'a avancé dans ses Livres que des calomnies & des outrages contre la Societé, à quoi pensoient-ils donc de faire concourir les deux Puissances pour le faire éloigner de Rome ? Ne devoient-ils pas au contraire solliciter ce concours pour l'y garder à vue, jusqu'à ce qu'il ait été examiné, jugé, condamné, puni : Mais ils ne laissent nullement douter en agissant tout au contraire, qu'ils sont plus que persuadés de la vérité des Faits, & que s'ils se fussent mis en devoir d'en exiger d'autres preuves justificatives, on en auroit produit de plus fortes, qu'on a bien voulu omettre.

La conduite des Jésuites fait l'Apologie du P. Norbert.

Leurs propres démarches ne tendent donc qu'à faire l'Apologie complette du P. Norbert ; aussi vous voyez qu'il ne s'est pas mis en devoir d'y travailler. Il a parlé dans le tems que Dieu lui avoit ordonné, *palam locutus sum mundo.* Et il croit que c'est sa volonté qu'il garde maintenant un profond silence. Et s'il ne paroit plus en public, J. C. ne nous aprend-il pas lui-même, qu'il faut quelquefois le faire ? *Quærebant eum apprehendere & exivit de manibus eorum :* Et se retirer sur la montagne de la priére : *Dimissâ turbâ, ascendit in montem solus orare.* Si les yeux inquiets de mille Argus m'y découvrent, leurs oreilles m'entendront répéter plusieurs fois le jour dans ma solitude, *solus erat ibi*, les paroles du Sauveur sur la croix. Pére éternel ! pardonnez leur, ils ne savent ce qu'ils font. *Pater ! dimitte illis nesciunt quid faciunt.*

Dieu

Dieu eſt juſte, mon cher Proviſiteur, s'il paroit laiſſer quelque tems l'innocent ſous le poids de l'opreſſion, tôt ou tard il prend ſa défenſe; & malgré tous les éforts de la malice la plus dangereuſe & la plus puiſſante, il fait faire triompher l'innocence ſur la calomnie, la vérité ſur le menſonge: *humiliat & ſublevat &c.* D'ailleurs ce Dieu juſte & plein de miſéricorde qui acordoit tant de conſolations au grand Apôtre au milieu de ſes tribulations, ne manque pas de faire la même grace à ceux qui ſoufrent pour la gloire de ſon nom: J'éprouve plus que jamais cette vérité & je ſuis convaincu qu'elle ſe fait ſentir à votre cœur. Plus je me conſidere ſur le point d'être ſacrifié, immolé à la vengeance, plus je goûte, plus je reſſens de joie dans mes peines.

D'Italie, en Janv. 1746. Dieu défend & conſole ceux qui ſoufrent pour ſa gloire.

La Victime eſt préparée, le feu eſt déja allumé, je n'atend plus que la main qui voudra porter le coup. Si mon heure étoit venue, je m'ofrirois volontiers à ceux qui ont formé ce deſſein & je leur dirois comme Jéſus-Chriſt: *Hæc eſt hora veſtra, & poteſtas tenebrarum.* Mais la voix du Seigneur me crie de retarder mon ſacrifice. Ce retardement ne ſervira peut-être qu'à le faire devenir plus rigoureux & par conſéquent plus agréable au Seigneur. Soyez perſuadé que tandis qu'il me reſtera un ſoufle de vie, j'éleverai ma voix vers le Ciel en faveur de mes Ennemis qui le préparent; je leur déclarerai juſqu'au dernier ſoupir que je les aime comme mes Fréres en J. C., & que jamais la paſſion n'a eu aucune part au zèle qui m'a fait écrire contre leurs égaremens. Si j'avois eu le malheur de ſupoſer en eux des erreurs & des fautes, je me ferois une gloire de me retracter à la face de l'Univers: Je ſuis toujours prêts de rendre compte de ma doctrine, & de prouver ce que j'ai avancé: Si j'ai mal parlé il faut qu'on le faſſe voir: mais auſſi ſi on eſt convaincu de la juſtice de ma cauſe, pourquoi de telles violences? *Si malè locutus ſum, teſtimonium perhibe de malo,* diſoit le patient Jéſus, *ſi autem benè, quid me cædis.*

Le P. Norbert eſt diſpoſé à ſe ſacrifier lui-même en faveur de ſes ennemis. Il n'a combattu leurs erreurs que par zèle.

D'Italie, 21 Janv. 1746.

cœdis. Eſt-ce donc aſſez de dire que le P. Norbert eſt un malfaiteur ? Y a-t-il de l'équité de juger ſur des dépoſitions de gens pleins d'animoſité ? *Si non eſſet hic malefactor, non tibi tradidiſſemus eum ?* Son crime, eſt d'être venu à Rome pour rendre témoignage à la vérité, *ad hoc veni .... ut teſtimonium perhibeam veritati :* mais nous avons une loi, s'écrient ſes ennemis, & ſelon cette loi, il faut qu'il périſſe, parce qu'il a annoncé des vérités qui tendent à faire rendre gloire au Fils de Dieu, mais elles deshonorent la nôtre. *Nos legem habemus & ſecundum legem debet mori &c.* D'ailleurs n'ayant pu trouver de véritables témoins, n'en avons nous pas produit de faux, qui diſent qu'il eſt un Séducteur, un Fauſſaire ? *Quærebant falſum teſtimonium, ... venerunt duo falſi teſtes.* Mais qu'importe que ces témoignages ſoient vrais ou faux, ne ſufit-il pas qu'en rendant juſtice à l'Innocent, vous perdrez l'amitié de Céſar ? *Si hunc dimittis, non es amicus Cæſaris.* Parce que c'eſt un homme que nous avons trouvé, détruiſant notre Nation, notre Societé, empêchant de rendre ce qui eſt du à Céſar & qui ſe fait ce qu'il n'eſt pas : *Hunc invenimus ſubvertentem Gentem noſtram & prohibentem tributa dare Cæſari & dicentem ſe ...., eſſe.* C'eſt ainſi qu'on a traité le Saint des Saints, le Fils du Pére éternel : Nous qui ſommes deſtinés à enſeigner ſa doctrine, nous devons imiter ſon exemple, plus parfaitement que le commun des Chrétiens.

Le P. Norbert a toujours recommandé au Proviſiteur de ſoutenir la bonne Cauſe avec modération & prudence.

Tels ont toujours été les ſentimens de mon cœur, & dans toutes ocaſions j'ai tâché de vous en donner des marques. Si je vous ai ſouvent engagé à défendre la bonne Cauſe, je n'ai jamais manqué de vous recommander de le faire avec toute la modération poſſible : Lorſque vous m'avez raconté les Faits énormes dont vous êtes le triſte témoin, j'ai pris la confiance de vous dire, qu'il n'en faloit révéler qu'autant que le bien de l'Egliſe, la Juſtification de M. d'Halicarnaſſe & la vôtre propre, pouvoient l'exiger. Pluſieurs écrits publics, terniſſent la mémoire de ce zèle Viſiteur,

teur ; & votre réputation , il eſt plus que juſte que vous travailliez à juſtifier l'une & l'autre. Les Journaux de Hollande , ne les ont pas même épargnées. Vos adverſaires auront eu ſoin d'y faire parvenir de fauſſes Relations : mais celles que vous donnez aujourd'hui au Public par vos Lettres , ne manqueront pas de réparer tout le mal qu'on a voulu vous faire. Je vous ſuis très obligé d'avoir bien voulu prendre en quelques endroits ma défenſe : Ne croyez cependant pas que tous les éforts de la plus noire malice, ſoient capables de me faire oublier le moindre de mes devoirs. Plus nos Adverſaires ſe donneront de mouvemens, moins réuſſiront ils ? La Cauſe que j'ai défendue , eſt d'une nature , que plus on l'agitera, plus on apercevra que j'avois de juſtes raiſons de la ſoutenir.

D'Italie, au Janv. 1746.

Vous vous ſouviendrez que les Apologiſtes de la Societé publient par tout, que j'ai contrefait le ſeing de M. de Lolliére, Evêque de Juliopolis & Vicaire Apoſtolique de Siam : Et dans quelle vue ? Afin de juſtifier, diſent-ils, le Diſcours que j'ai prononcé à la cérémonie funébre de M. de Viſdelou Jéſuite , Evêque de Claudiopolis : Comme il n'étoit pas facile de convaincre le Public d'un pareil fait, contre un Miſſionnaire qui condamne hautement les Idolâtries & les Superſtitions des Miſſionnaires de la Compagnie , ces Apologiſtes ont cru abréger le chemin à toutes les dificultés, en proteſtant qu'ils ont à Paris ſous leurs yeux, l'Acte même de la main propre du P. Norbert , qui a été forcé de ſe rétracter.

Les Jéſuites convaincus d'avoir accuſé à faux le P Norbert de fauſſaire.

Qui pourroit en éfet refuſer ſa croyance à un fait raconté avec des circonſtances ſi particuliéres & débuté avec une aſſûrance ſi marquée. Cependant rien n'eſt moins vrai que cette acuſation : & ce qui doit étonner , indigner le Public , c'eſt que l'Acte même auquel on le renvoie , dit tout le contraire de ce qu'oſent avancer les Jéſuites. Cela ne vous ſurprendra pas , vous qui êtes acoutumé à en voir beaucoup d'autres de cette eſpéce. Quoiqu'il en ſoit, ce ſeul trait ne confirme - t - il pas autentiquement , ce que

d'Italie, en Janv. 1746.

Les Jésuites convaincus d'avoir accusé à faux le P. Norbert de faussaire.

nous raportons de leur malice ? Si dans Paris, si à la Cour de Rome, si à la face de toute l'Europe, ils inventent & publient des faussetés de cette nature, contre leurs propres lumiéres pour perdre un homme Apostolique, que ne feront-ils pas dans les Pays étrangers, dans les Missions éloignées où ils sont les maîtres ? Et où les Légats du S^t. Siége ne peuvent s'en faire respecter ?

Je vais vous raporter maintenant les paroles des Jésuites dans une Lettre sur le Livre du P. Norbert, & je mettrai à côté celles du fameux Acte sur lequel ils se fondent.

A la pag. 8. *Le P. Norbert*, disent les Jésuites, *avoit prononcé à Pondicheri l'Oraison funebre de M. de Visdelou non telle qu'elle est imprimée, mais plus injurieuse encore aux Jésuites, l'éclat étoit scandaleux. Il en craignit lui-même les suites, & il crut s'en garantir en faisant signer par diferentes Personnes son manuscrit, afin que leurs noms ajoutés au sien pussent empècher ou partager le blâme public. Il ne douta point qu'avec cette précaution, il ne put sans danger répandre un Ouvrage qu'il avoit à cœur, & par lequel il prétendoit beaucoup moins honorer le mort que flétrir les vivans. Il pria donc cinq de ses Confréres de lui rendre ce service, mais il comprit encore que cela ne sufiroit pas; que ces Péres Capucins seroient plutôt regardés comme ses Complices que comme ses Aprobateurs; & que le nom de M. de Lolliére, aujourd'hui Evêque de Juliopolis, seroit d'un tout autre poids.*

La dificulté (*continuent toujours les Jésuites*) étoit d'obtenir sa signature, il la contrefit & il distribua hardiment son libelle avec le nom de M. de Lolliére Procureur Général de Messieurs des Missions étrangéres. Un pareil fait n'étoit pas de nature à

Voici l'Acte du P. Norbert dans toute son étendue.

Ce jourd'hui le 20. de l'an 1740., moi soussigné certifie que Monseigneur de Lolliére Evêque de Juliopolis, nommé Vicaire Apostolique &c. n'a pas aposé son seing sur la piece Originale de l'O-

l'Oraiſon Funébre de Mgr. de Viſdelou Jéſuite, Evêque de Claudiopolis, & que s'il y a des copies où il ſe trouve, il doit être regardé mis par erreur: On ne pourra jamais le montrer de ſa main ni de celle de l'Auteur, quoiqu'il y ait d'autres Théologiens Miſſionnaires Apoſtoliques qui aient apoſé le leur; c'eſt la juſtice que je dois à la vérité pour ſervir en cas de beſoin. A Pondicheri le jour & an que deſſus.

F. Norbert Capucin Miſſionnaire Apoſtolique.

Eſt écrit tout de ſuite.

Je ſouſſigné certifie que cette copie eſt conforme à l'Original écrit de la propre main du P. Norbert Capucin, Miſſionnaire Apoſtolique. A Pondicheri le 4. *Fev.* 1740.

Jean de Lolliére nommé Evêque de Juliopolis Vicaire Apoſtolique de Siam.

être long-tems ſecret. A peine M. de Lolliére en fut-il informé, que ſurpris, comme on le peut croire, il fit venir le P. Norbert, & l'obligea à lui donner un Acte, par lequel ce Pére reconnoit, que M. de Lolliére Evêque de Juliopolis, nommé Vicaire Apoſtolique n'a pas apoſé ſon ſeing ſur la piece Originale de l'Oraiſon Funébre, & que s'il y a des copies où il s'y trouve, il doit être regardé y être mis par erreur. *D'Italie, en Janv.* 1746.

Obſervez s'il vous plait, ces paroles, on ne pourra jamais le montrer de ſa main, c'eſt-à-dire de M. de Lolliére, ni le *montrer de la main de l'Auteur de l'Oraiſon Funébre;* c'eſt-à-dire du P. Norbert. Avoir une telle Piece ſous les yeux & dire que le Pére Norbert a contrefait le ſeing de M. de Lolliére: bien plus, ſe ſervir de cette Piece même & y renvoyer le Public pour l'en convaincre; n'eſt-ce *Les Jéſuites convaincus d'avoir a uſé à faux le P. Norbert de fauſſaire.*

D'Italie, en Janv. 1746.

Les Jésuites convaincus d'avoir accusé à faux le P. Norbert de Faussaire.

pas-là se mocquer éfrontément du Public ? N'est-ce pas-là une méchanceté, dont les plus mal-honnêtes gens ne sont pas capables ? N'est-ce pas-là un crime qu'on puniroit dans tout autre que dans ceux qui le commettent si hautement ? N'est-ce pas-là enfin pécher contre le St. Esprit ? *Venerunt duo falsi testes.* Ces Péres fournissent eux-mêmes des armes plus qu'il n'en faut pour les térasser : Ils préparent des abimes à ceux qui osent condamner leurs erreurs, & ils s'y précipitent eux-mêmes : *incidit in foveam quam fecit.* Le même glaive qu'ils veulent enfoncer dans le sein de l'innocent, ne sert qu'à les perdre & qu'à les détruire.

Il est à propos de vous raconter ce qui a donné lieu à ce fameux Acte dont les Jésuites ne se sont prévalus, qu'en y retranchant ce qui sert aujourd'hui à prouver leur imposture & leur malice. M. de Lolliére avoit entendu prononcer l'Eloge Funébre en qualité de célébrant. A peine l'ofice fut-il fini, qu'il témoigna publiquement la satisfaction qu'il avoit reçue de la justice que j'avois rendue à l'Illustre Défunt & aux Péres de la Compagnie. Sa satisfaction ne parut pas moins dans la Ville que dans la Communauté des Capucins : il la marqua même par ses Lettres à ceux qui sont à Madrast. Les Jésuites seuls se plaignoient & ne pouvoient retenir leurs menaces. On crut dès-lors qu'ils ne manqueroient pas d'écrire à leur maniére en France. Sur cela on persuada à l'Orateur qu'il faloit y envoyer la piece, & pour qu'on y ajouta foi, on pensa qu'il convenoit d'y aposer le seing des Missionnaires : Ils s'y porterent avec plaisir. Personne ne doutoit que M. de Lolliére refuseroit le sien. Dans cette persuasion le Copiste l'écrivit de son chef, sans aucune afectation de le contrefaire, & sans s'imaginer qu'il le trouveroit mauvais : parce qu'alors on n'atendoit que le moment favorable de prier ce Monsieur de vouloir bien l'aposer sur l'Original. On voit en éfet que le Copiste n'a pas déguisé son caractère, & que la main qui a écrit la Piece, c'est la même qui a écrit le seing

de

de M. de Lolliére. Inftruit du fait, il témoigna que quoiqu'il eut été bien content de la piéce du P. Norbert, & qu'il l'eut louée, il ne devoit pas fournir une ocafion aux Jéfuites de fe plaindre de lui: ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'ils voyoient fon feing au bas de cet Eloge Funébre dont ils fe plaignoient à tort: Que Meffieurs fes Confréres de Paris ne lui recommandoient rien tant, que d'éviter les conteftations avec les Péres Jéfuites de Pondicheri où il n'avoit aucune jurifdiction.

D'Italie, en Janv. 1746. Les Jéfuites convaincus d'avoir acufé à faux le P. Norbert de Fauffaire.

Les Lettres qu'il reçut de leur part à ce fujet depuis le Difcours Funébre, l'engagea à me demander de lui donner une déclaration, pour qu'il confta que fon feing avoit été mis fur quelques copies par l'erreur de l'écrivain.

Vous trouverez l'original même de la Lettre qu'il m'écrivit à ce fujet, & fur la même vous verrez l'Acte de ma propre main que j'écrivis alors & dont je lui envoyai le double: vous apercevrez dans une feconde Lettre qu'il m'adreffa après l'avoir reçu, qu'il fut bien content de cet Acte.

Lettre de M. de Lolliére au P. Norbert par laquelle il lui demande une déclaration au fujet de fon feing, qui fe trouve au bas de la Copie de l'Oraifon Funébre de M. de Vifdelou.

Mon très Révérend Pére

J'Ai l'honneur de vous écrire celle-ci pour vous prier de me donner par écrit votre déclaration claire & fans équivoque, comme je n'ai jamais foufcrit au certificat qui fe trouve à la fin de l'Oraifon Funébre de feu M. de Claudiopolis, que vous avez compofée & prononcée. J'ai l'honneur d'être avec refpect

Mon très R. Pére.

A Pondicheri ce 20. Janv. 1740.

Votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.
Jean de Lolliére Prêtre Miffionnaire Apoftolique.

L'Italie, en Janv. 1746. Les Jésuites convaincus d'avoir accusé à faux le P. Norbert de l'affaire.

En réponse je lui envoyai sur le champ, l'Acte que je vous ai raporté, & dont la Copie est à Paris, conçue dans les mêmes termes: c'est-là où les Jésuites renvoient le Public.

Lettre de M. de Lollière au P. Norbert par laquelle il le remercie de la déclaration qu'il lui a envoyée.

J'Ai reçu l'honneur de la vôtre & la déclaration incluse, dont je suis très satisfait & vous en remercie. Je suis faché de vous avoir causé de l'embarras, j'espére que vous aurez compris que les termes dont je me suis servis, ne venoient que de la réponse que vous aviez fait au R. P. Dominique; que vous éfaceriez mon nom du certificat. Or vous avez trop d'esprit pour ne pas voir que la chose est impossible sur les diverses copies, qui s'en sont répandues & qui sont peut être deja imprimées. Vous devez être assûré que je n'ai reçu aucune Lettre pour vous, & que si j'en avois reçu, je n'aurois pas manqué de vous les remettre. Mes Confréres en ont laissé une grande quantité dans le Vaisseau qui s'est perdu à Bengal. Je n'en ai point reçu pour le R. P. Thomas, ni pour plusieurs autres, pour qui il en venoit. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

Mon très R. Pére

A Pondicheri ce 20. Janv. 1749.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.
Jean de Lollière Prêtre Missionnaire Apostolique.

Le vengeance aveugle les hommes les plus éclairés, & ceux qui se livrent à cette passion, se fourvoient étrangement. L'Oraison Funébre imprimée ne raporte pas le seing de M. de Lollière, & on voit à la suite une Lettre qui prouve sans réplique, que ce Monsieur fut des plus satis-

faits

D'Italie, en Janv. 1746. Les Jésuites convaincent d'accuser à faux plusieurs Personnes respectables, au sujet de l'Oraison Funébre.

faits de cette Piéce. Les Jésuites néanmoins peu contents de m'acuser contre l'évidence même, du crime de Fausseté, ils ne craignent pas de prêcher du même ton, qu'il en fut scandalisé. Répetons ce qui est déja imprimé en plusieurs endroits. *La Connoissance que vous me donnez* (dit le Pére (*a*) Réné en réponse à M. de Lolliére) *de ce qui se passa le jour de l'Oraison Funébre de Défunt M. de Visdelou, me fait comprendre fort clairement que j'aurois eu beaucoup de satisfaction d'avoir été un de ses Auditeurs. La lecture de la Piéce me le fait encore connoître d'une maniére sensible. L'Orateur cependant a été aussi circonspect, que vous paroissez zélé pour procurer à son Eloge Funébre l'honneur qu'il mérite. Agissez donc selon votre zéle.*

A Madrast ce 26. Décemb. 1739.

N'est-ce donc pas-là encore une fois se refuser à l'évidence de dire que M. de Lolliére fut scandalisé de l'Oraison Funébre? Il n'y a personne qui à la lecture d'une telle réponse, ne sente que M. de Lolliére avoit exalté ce Discours par ses Lettres aux Capucins de Madrast, & qu'il étoit dans la disposition de s'employer à lui faire honneur. Monsieur (*b*) Dumas dont les Jésuites veulent tant & fort mal à propos, s'autoriser dans leurs fausses acusations, ne s'est pas moins déclaré que Monsieur de Lolliére en faveur de la Piéce. Quelque ménagement qu'il eut pour ces Péres, il ne crut pas devoir lui refuser son aprobation. A peine fut-il sortis de l'église qu'on l'entendit assez ouvertement: il ne me convient pas de vous en raporter les riches expressions, souvent même réiterées: Je me borne à vous dire que je suis en état de prouver par témoins & par écrits, ce fait connu à toute Ville de Pondicheri. Je suis trop

(*a*) C'est le Successeur au P. Thomas. *Voyez la pag.* 171 Part. II. de mes Mémoires Historiques. *Tom. II.* On voit en cet endroit plusieurs autres Lettres qui donnent beaucoup d'éloges à la Piéce & à l'Orateur.

(*b*) M. Dumas ci-devant Gouverneur de Pondicheri, & aujourd'hui Directeur général dans la Compagnie des Indes à Paris.

D'Italie, en Janv. 1746.

Les Jésuites convaincus d'acuser à faux plusieurs personnes respectables, au sujet de l'Oraison Funébre.

convaincu de la droiture & de la probité de M. Dumas, pour croire que m'ayant tant de fois honoré de ses politesses, il voulut aujourd'hui me refuser cette justice. Une de ses Lettres qu'il m'adressa à Madrast, me rassûre tout à fait à cet égard : Je vous l'envoie avec les autres, convaincu qu'elle vous fera plaisir. Celle du Procureur du Roi, ne vous en causera pas moins, & vous convaincra que les Jésuites en prêtent aux Messieurs de Pondicheri. (a) *Les Jésuites auroient du laisser tomber l'Oraison Funébre de M. de Visdelou, comme on le leur avoit conseillé. Au reste vous êtes à l'abris de leur ressentiment.*

Les meilleurs amis de ces Péres leur donnoient ce sage conseil. Et pourquoi ? Parce que tout le monde étoit convaincu que l'Orateur n'avoit rien dit que de vrai, & qu'il avoit parlé en Missionnaire, mais en Missionnaire qui avoit eu la prudence de ne pas tout dire; & que s'ils venoient à remuer, beaucoup de vérités se reveleroient à la confusion des plaignants.

Malgré ce sage conseil, les Missionnaires Jésuites firent jouer tous les ressorts de la Societé contre moi. Paris, Rome furent les deux Capitales où ils agirent avec plus de force : Voici une Lettre de M. Le-Noir qui l'aprend au P. Thomas & dont il m'a remis le duplicata de la main du même Monsieur.

Manœuvres des Jésuites contre l'Oraison Funébre: M. Le-Noir en donne avis.

J'eus l'honneur (b) *de vous écrire, mon Révérend Pére, de l'Orient où j'étois le 6. Novemb. dernier. Je fis réponse en même tems au R. P. Norbert au sujet de l'Oraison Funébre qu'il a prononcée : Les Jésuites en sont extrémement irrités : Ils en ont écrit à une Puissance : Je les ai entendus, ils n'ont pas été écouté favorablement.*

[a] Ce sont les termes de la Lettre de M. Signard, qui étoit Conseillers & Procureur du Roi. Elle est du 27. Sept. 1739. Ce Monsieur est mort depuis ce tems-là.

[b] Cette Lettre est de Paris le 30. Janv. 1719. M. Le-Noir est décédé depuis mon retour des Indes : J'eus l'honneur de manger avec lui à mon arrivée à l'Orient où il étoit pour la vente.

rablement. Ils pourroient suivant leur louable coutume, faire agir par des souterains, en exagerant, afin de rendre vos Péres criminels. La Compagnie répons à leur Lettre d'une façon honête, mais qui les satisfera peu. *D'Italie, en Janv. 1746.*

Ce Monsieur homme intégre, ennemi de la fourberie & du déguisement, zèlé pour les Missionnaires atachés à leur devoir & à leur Ministére, avoit demeuré long-tems à Pondicheri, il s'y étoit trouvé plus d'une fois dans la première Place aussi bien que M. Dumas. La conduite des Jésuites lui étoit donc parfaitement connue. De l'aveu même de ces Péres, une Personne de ce caractère, doit être cru sur sa déposition. Or que dit-Elle? Le voici. *Les Jésuites selon leur louable coutume pourroient agir par des souterains, en exagérant, afin de rendre les Capucins criminels.* Ce Gouverneur avoit vu cent & cent fois qu'ils s'étoient conduits de la sorte pour dénigrer les Capucins. Tant d'actes réitérés l'obligent, le contraignent à se servir du terme de coutume. C'étoit encore pour la soutenir, qu'ils acusoient tous nos Péres d'être complices du scandale prétendu qu'a commis le P. Norbert, en louant un des plus grands Evêques de la Societé: Ils taxeront donc du même crime les Messieurs de Pondicheri, qui ont goûté & loué le Discours Funébre de M. de Visdelou. Le Saint Pére même qui l'a lu avec satisfaction, par l'estime que Sa Sainteté avoit du haut mérite de ce Prélat, sera donc encore tôt ou tard blâmé, condamné des Jésuites? Du moins qu'ils respectent le Vicaire de Jésus-Christ.

Les Jésuites tâchent de rendre les Capucins criminels par des souterains qu'ils ont coutume d'employer.

J'ajoute que les Péres de la Compagnie ont trop frequenté jusqu'ici les Capucins, pour ignorer qu'on punit toujours avec sévérité dans leur Ordre les scandales que commettent les Particuliers: On peut dire même que si les Supérieurs oublioient quelquefois sur cela leur devoir, ce ne seroit jamais lorsqu'il s'agit de rendre satisfaction à la Compagnie de Jésus, qui leur fut toujours si chére. Vous savez pourtant que le Pére Norbert n'a pas reçu le moindre blâme, ni

L'Ordre a aprouvé l'Oraison Funébre & les autres Ouvrages du P. Norbert.

D'Italie, en Janv. 1746.

la plus legére correction au sujet de l'Eloge Funébre, ni même à l'égard des autres Ouvrages qu'il a donné à l'Eglise pour en soutenir les intérêts. Loin delà les Principaux de son Corps ont loué son zèle, sa fermeté & son courage : Une foule de Particuliers a suivi leurs exemples. Plus de cent témoignages écrits le certifient, plus de mille voix les ont confirmés : disons plutôt que la voix à cet égard étoit unanime. Vous fréquentez trop nos maisons & nos Péres pour l'ignorer. Il faut convenir qu'ils usent de ménagement & de prudence : la crainte de Gens qui se sont rendus si formidables à ceux qui les désaprouvent en la moindre chose, les contraint à garder le silence sur l'injuste persécution qu'ils font à un Missionnaire Apostolique leur Confrére, qui a mieux aimé servir à J. C., que de plaire aux hommes. *Si hominibus placerem, servus Christi non essem.*

La Cause que soutient le P. Norbert est la Cause de Dieu & de son Eglise, son Ordre sacrifieroit tout pour sa défense.

Mais je suis convaincu & vous devez l'être que cette crainte ne sera jamais capable de forcer l'Ordre à blâmer, ou à désavouer un de ses membres qui n'est criminel, que parce qu'il a justifié ses Confréres, du juste réfus qu'ils ont fait dans les Indes, d'admettre à leur communion les Jésuites excommuniés ; que parce qu'il a sollicité l'Eglise à condamner les Idolâtries & les Superstitions que ces Religieux, pratiquoient en ces Pays-là, & que le S. Siége vient en éfet de condamner. L'Ordre des Capucins est trop ataché à la pureté de la foi, aux intérêts du Saint Siége, & a trop d'horreur de l'injustice & du scandale pour avoir le moindre soupçon, qu'une vaine crainte soit capable de lui faire abandonner une Cause qui n'a d'autres objets que ceux qu'il se propose dans ses travaux Apostoliques. Il n'est pas même à douter que ses Membres se feroient une gloire de soufrir persécution, la mort s'il étoit nécessaire, pour la défense de cette Cause, qui est visiblement la Cause de Dieu & de son Eglise.

Il m'a paru que vous ne souhaitiez rien plus que d'avoir quel-

quelques piéces qui vous miſſent en état dans l'ocaſion de convaincre vos Amis de ce que je viens de vous aſſûrer, qui n'eſt qu'une répétition des entretiens que nous avons eu aſſez ſouvent dans la Capitale du monde chrétien. Je vais tâcher de vous ſatisfaire: Ne craignez rien à l'égard de ces piéces, je ſerai toujours prêts à vous les envoyer ou autentiquées ou en Original. Le paquet ſeroit trop gros, ſi je les inſerois toutes pour cette fois. *D'Italie, en Janv. 1746.*

Atteſtation de tous les Miſſionnaires en faveur du P. Norbert.

Nous ſouſſignés certifions à tous à qui beſoin ſera, que le Révérend Pére Norbert de la Province de Lorraine, Capucin, Miſſionnaire Apoſtolique, Supérieur nommé du nouvel Etabliſſement des Religieuſes Urſulines de Pondicheri dans les Indes Orientales, ne retourne en Europe que pour des raiſons qui ont été jugées juſtes & légitimes. En outre nous déclarons que le dit Révérend Pére a toujours donné en cette Ville des marques d'une digne conduite & du zèle d'un vrai Miſſionnaire Apoſtolique.

Donné en notre Hoſpice de Pondicheri ce 16. Février 1739.

F. Dominique de Valence Capucin, Miſſionnaire Apoſtolique, Supérieur. F. Louis de la Province de Touraine Capucin Miſſionnaire Apoſtolique. F. Chriſoſtôme de Caſtelſarazin Capucin, Miſſionnaire Apoſtolique. F. Maximin de Thionville Miſſionnaire Apoſtolique. F. Hipollitte de Villard Prédic. Capucin, Miſſionnaire Apoſtolique. F. Olivier Gerbaud de Pondicheri, Tierceire. F. Pierre Gerbaud de Pondicheri, Tierceire.

Atteſtation du Gouverneur.

Nous Pierre Benoit Dumas *Ecuyer*, *Chevalier de l'Ordre de St. Michel*, *Gouverneur pour ſa Majeſté Très-Chrétienne des Ville & Fort de Pondicheri*, *Comman-*

D'Italie, en Janv. 1746. *mandant Général de tous les Etabliſſemens François dans les Indes Orientales, Préſident des Conſeils Supérieurs y établis, certifions & ateſtons que foi doit être ajoutée aux ſignatures qui ſont au bas du certificat ci-deſſus. En foi de quoi j'ai ſigné la Préſente Légaliſation & fait contreſigner par notre Sécrétaire & à icelle apoſé le cachet de nos armes.*

Fait au Fort-Louis à Pondicheri le 16. Février 1739.

DUMAS

Par mon dit Sieur. Biamond

Lieu † du Sceau.

Mon Révérend Pére

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madraſt 27. Aouſt 1739.

Il l'engage à ſoutenir le diſcours Funébre qu'il a prononcé.

Il l'avertit que les Jéſuites ne pardonnent jamais.

V*Ous dites que les Jéſuites vous ſont venus voir avec beaucoup de civilité*, timeo Danaos & dona ferentes; *qu'ils vous ont demandé votre Oraiſon Funébre, & vous ont fait entendre qu'ils ſouhaitoient une eſpéce de ſatisfaction; ni l'un ni l'autre ne ſont point de mon goût: je ne ſçai ſi je me trompe. Prenez bien garde à ce que vous ferez, & qu'en voulant éviter Carybdim, vous ne tombiez en Sylla. Mon ſentiment ſeroit d'éluder par d'honêtes réponſes leurs demandes: vous avez aſſez d'eſprit par cela; car à coup ſûr, ſi vous conſentiez à ces deux choſes, ce ſont des Gens qui ne pardonnent point. Ils ſe ſerviront de votre Oraiſon Funébre & de votre rétractation pour vous détruire s'ils le peuvent. D'ailleurs ſi vous avez dit la vérité (quoiqu'elle ne ſoit pas toujours bonne à dire) pourquoi vous retracter? Croyez moi, éludez comme j'ai dit tant que vous pourrez tous les diſcours qu'on vous tiendra ſur cette matiére par des réponſes douces & honêtes.* Reſponſio mollis frangit iram: *mais ne vous aviſez point de leur communiquer aucun écrit, ni de rien dire, ni pour ni contre en Chaire ni en Public: car vous vous feriez ſifler*

en France & ici, & à coup sûr vous n'en seriez pas mieux. Car ces gens-là ne se rendent point : Parmi eux qui in uno peccat, factus est omnium reus. *D'Italie, en Janv. 1746.*

Je leur rends service en tout ce qu'ils me demandent & j'y suis très disposé : mais je suis sûr que s'ils pouvoient me mordre, il y paroîtroit. Voilà la plupart des Vaisseaux arrivés, s'il n'y a rien contre vous, comptez qu'ils ne l'ont pu obtenir & ne l'obtiendront pas dans la suite : car on dit qu'il y a déja quelques morceaux de votre Oraison Funébre qui ont couru à Paris : mais tranquilisez vous pour la suite.

A la fin de sa Lettre, il ajoute cette phrase.

Prenez garde encore une fois à ce que vous ferez en communiquant à ces bons Péres votre Oraison Funébre, & ne vous mêlez point de rétractation, ni de prêcher chez eux, excusez vous en honêtement. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

Mon R. P.

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur.

F. Thomas Capucin Missionnaire Apostolique.

Dans un postscriptum de la même Lettre, il me donne un autre avis en ces termes.

Il n'est point parlé de vous dans la Lettre du Général : elle est commune pour tous les Capucins, contre qui les Jésuites se sont plaints à Rome, disant que nous sommes contentiosi *& que nous les persécutons toujours. J'y répondrai comme il faut.* *Il l'informe que les Jésuites ont porté à Rome de grieves plaintes contre les Capucins.*

Cette Lettre fut en conséquence d'un bruit qui se répandoit dans la Ville, que je paroissois être disposé à faire une espéce de réparation aux Jésuites. Ce qui donna lieu à ce bruit, furent les visites & les politesses que ces Péres affectoient de me rendre depuis un certain tems, & auxquelles je répondois avec beaucoup d'atention & de reconnoissan-

 ce:

D'Italie, en Janv. 1746.

ce : mais je n'ai jamais pensé à la réparation dont me parle le P. Thomas. Il est vrai que je voulois leur communiquer mes manuscrits où j'avois raporté au bas de chaque page, les Pieces sur lesquelles j'avois fondé ce que j'avançois dans mon Discours. Je déclarai encore aux Péres Jésuites que si j'eusse prévu qu'un tel Discours fut capable de les afliger jusqu'au point qu'ils me disoient l'être, je me serois volontiers dispensé de le faire. Huit jours après la Lettre du P. Thomas que vous venez de voir, il m'en adressa une autre qui nous fit comprendre, que les avis qu'il me donnoit étoient bien fondés.

Mon Révérend Pére.

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast le 5. Sept. 1739. *Il lui donne avis des mouvemens que se donnent les Jésuites en France & à Rome contre son Oraison Funébre.*

JE viens de recevoir des Lettres de Rome, je vous les envoie; mais renvoyez-les moi s'il vous plait, afin que j'y réponde. Les Jésuites se remuent terriblement dans ce Pays-là contre votre Oraison Funébre. Ils ont fait la même chose en France. Vous trouverez aussi une Lettre de (a) *M. Le-Noir qui m'en donne avis: mais on peut facilement y répondre, d'autant que leurs accusations sont fausses & outrées. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect,*

Mon R. P.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.
Thomas Capucin, Missionnaire Apostolique.

Je passe à la derniére qu'il m'écrivit peu de jours avant mon embarquement, pour l'Europe où ma présence devenoit nécessaire pour faire face à la calomnie & rendre témoignage à la vérité.

[a] C'est celle qui est raportée à la pag. 312.

Mon

Mon Révérend Pére

J'Ai reçus l'honneur de la vôtre, très-sensible aux souhaits que vous avez la bonté de me faire pour l'année nouvelle. J'ai aussi l'honneur de vous la souhaiter & des plus heureuses, & tout l'avantage que vous pouvez desirer dans vos projets, qui j'espére, seront toujours pour la gloire de Dieu & l'édification du Prochain. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

D'Italie, en Janv. 1746. Derniére Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast le 9. Janv. 1740. *Vœux qu'il forme en sa faveur.*

Mon R. P.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

F. Thomas Capucin Miſſionnaire Apoſtolique.

Ce R. Pére éloigné de Pondicheri & pas trop inſtruit de ce qu'il s'y paſſoit journellement, laiſſa au Supérieur & aux Miſſionnaires du lieu, le ſoin de me donner les Témoignages & les (*a*) Pieces dont je pourrois avoir beſoin en France & à Rome. Tous s'y porterent avec zèle : le Supérieur ſur tout écrivit au Préfet de la Miſſion de Pondicheri & des Indes Orientales, qui eſt toujours le R. P. Provincial des Capucins de Tourraine : c'eſt ce Préfet qui ſeul a le droit d'envoyer & de rapeller les Miſſionnaires en vertu des pouvoirs que Rome lui acorde. Vous verrez ci-après la Let-

Le P. Thomas a toujours été éloigné du P. Norbert.

Le Provincial de Tourraine, eſt le Préfet des Miſſionnaires Capucins aux Indes.

[*a*] On voit dans mes Mémoires de 1742., que j'étois chargé d'une Lettre ſignée de tous nos Miſſionnaires ; & que je devois la remettre à la S. Congrégation de la Propagation de la foi Elle conſiſte à ſuplier leurs Eminences de vouloir bien conclure un procès que nos Péres avoient intenté aux Jéſuites depuis près de 40. ans. Le Saint Pére avoit ordonné qu'on mit l'afaire en état d'être jugée : Dans le tems même que j'obéiſſois à ſes Ordres ; les Jéſuites on trouvé le ſecret de me faire éloigner, afin de dire tout ce qu'ils voudront. Ainſi gagnent-ils leurs procès. Quelle maniére de plaider & de gagner ſa Cauſe !

D'Italie, en Janvier 1746.

Lettre qui lui fut adreſſée au ſujet de mon retour : En atendant raprochez s'il vous plait, ces Lettres du P. Thomas & comparez-les avec celles que les Jéſuites produiſent; alors ne ſentirez-vous pas que la Victoire n'eſt pas telle qu'ils la chantent dans le Public? Remarquez d'abord que toutes les dates de ces Lettres n'annoncent pas trois mois de diſtance. La premiere date, eſt du 4. & 5. Novembre, & la derniére du 22. Janv. 1740. Il y en a deux que les Jéſuites citent à coup ſûr fauſſement, l'une du 4. Nov. 1740. & l'autre du 9. du même mois & de la même année. J'étois alors en France, puiſque j'arrivai à l'Orient en Bretagne dans le mois de Septembre 1740. Comment donc le P. Thomas auroit-il pu écrire à Monſieur Dumas au ſujet du P. Norbert réſident à Pondicheri? L'erreur étoit trop groſſiére, il a falut que les Jéſuites s'en priſſent à l'Imprimeur de leur Libelle: mais étoit-il donc poſſible que les Jéſuites ſi clairvoyans qui en faiſoient la correction & la réviſion, euſſent laiſſé paſſer une erreur répétée dans le même Libelle juſqu'à 4. & 5. fois.

A la pag. 10, & ſuiv.

On a lieu de croire que les Jéſuites n'ont pas les Lettres du P. Thomas, ou que s'ils les ont, c'eſt par une voie peu légitime.

D'un autre côté, eſt-il vraiſemblable qu'un Gouverneur comme M. Dumas également prudent dans les afaires, que fidéle à l'égard du ſecret, ait voulu livrer aux Jéſuites des Lettres d'un Ami, pour ſervir à perdre le Confrére de cet Ami? La choſe paroit d'autant moins croyable que ce Monſieur a été mille fois témoins des tentatives injuſtes & criantes, que ces Péres ont fait contre tous les Capucins de cette Miſſion & en particulier contre le P. Thomas: Auroit-il donc voulu abuſer de la confiance qu'avoit en lui un de ſes meilleurs amis? Remettre ſes Lettres à gens qui ſont ſes ennemis irréconciliables & deſquelles ils pouvoient faire uſage au préjudice de ſa Réputation & du Corps dont il eſt membre & même au déſavantage de la Cauſe commune de l'Egliſe Indienne; ce ſeroit là ſans doute abuſer d'une telle confiance? Monſieur Dumas encore une fois eſt incapable d'une pareille action : Tout m'en éloigne la moindre idée,

idée, & principalement les Lettres obligeantes qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire depuis son retour des Indes à Paris. Des ofres de services ne pourroient s'acorder avec un trait de cette espéce. Ainsi si les Lettres raportées dans les Libelles des Jésuites, sont réellement entre leurs mains, comme ils l'assûrent, on ne peut guére croire qu'elles y soient parvenues, par des voies légitimes. Est-ce Vol? Est-ce adresse? Est-ce argent? Est-ce promesse? *D'Italie, en Janv. 1746.*

Qu'importe, diront-ils, il n'est pas moins vrai que nous les avons. Je leur acorde, si vous le voulez: mais il ne seroit pas raisonnable & ce seroit aller contre les Principes mêmes des Jésuites, d'admettre les conséquences qu'ils inférent de ces Lettres; Il ne faut pas être fort expérimenté dans l'art de la Logique pour s'en apercevoir. Les Jésuites (*a*) de Paris disent à la page 8. de leur Libelle: *Un Supérieur qui depuis une trentaine d'années est sur les lieux, ne peut qu'être d'un grand poids*: & on ne peut guére se refuser à son témoignage & à son raport. Je conviens de ce Principe avec les Jésuites; mais voici comme il faut continuer pour raisonner en bonne forme, ce que les Jésuites ne font pas ici. Or est-il que depuis trente ans le P. Thomas voit la conduite des Jésuites dans les Missions des Indes Orientales, donc on ne peut se refuser aux raports qu'il en donne. Dans l'espace de ces trente années, il a presque écrit tous les ans en France & à Rome, que *les Missionnaires de la Compagnie de Jésus, observent & font observer des pratiques idolâtres & superstitieuses; que ce sont des Gens qui ne pardonnent jamais, pas même aux cendres de ceux qui ont tant soit peu condamné leurs erreurs; que ce sont des hommes qui n'obéissent aux Bulles, aux Décrets du S. Siége, & aux Souverains Pontifes, que dans les choses qui sont de leur goût & qui répon-* *Tableau que le P. Thomas fait des Jésuites.*

 dent

(*a*) Il y en a beaucoup d'autres qui viennent d'ailleurs: les Jésuites aiment tant ces belles productions, qu'ils les répandent par tous les Pays, dans ceux-mêmes où on ne connoit ni le P. Norbert ni ses Ouvrages: Ils veulent aparemment qu'ils soient connus.

D'Italie en Janv. 1746. *dent à leurs sentimens: quelquefois le Pére Thomas ajoute qu'ils en imposent à la Religion des plus Grands Monarques, & qu'ils abusent de la protection qu'on leur acorde; qu'ils ont une Morale diabolique &c.* La seule Lettre que ce Supérieur adressa à Messieurs de la Compagnie des Indes à Paris en 1733. qui ocupe presque cent (a) pages dans mes Mémoires, represente les Jésuites sous ces diférentes couleurs. Il me seroit facile de montrer plus de cent Lettres du même Auteur, qui repétent à peu près la même chose au sujet de ces Péres. Ce ne seroit pas être raisonnable, selon les Apologistes de la Societé, de ne pas en croire au témoignage d'un Homme Apostolique tel que le P. Thomas, qui *depuis trente ans est témoin oculaire de la conduite des Jésuites;* sur tout si on ajoute qu'il a confirmé cent & cent fois, & même jusqu'à la mort le témoignage qu'il en a rendu.

Si vous avez lu tous mes Mémoires de 1742. & de 1744. vous y aurez remarqué ce que je vous avance du P. Thomas, par ses propres Lettres que j'ai raportées d'année à autre: vous me demandez d'en voir d'autres qu'il m'ait adressé à moi-même depuis que j'ai été en relation avec lui. Je me rens à vos désirs: mais ne vous ennuyez pas si je suis un peu long: ne croyez pas au surplus que je puisse vous envoyer toutes celles qu'il m'a écrites. Je n'en ai ici avec moi que la moindre partie.

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast 17. Juillet 1737. Mon Révérend Pére. . . . *Nous* (b) *sommes dans un Païs où on interpréte en mal les meilleurs intentions; Nous pouvons, sans nous exposer beaucoup, mettre du nombre de ces gens-là, nos bons Amis les Péres Jésuites, qui ne laissent rien échaper.*

Mon

[a] *Dans le Tom. II. P. II. L. II.:* Cette Lettre quelque longue quelle soit n'a pas même été donnée dans son entier, j'ai omis quelques endroits par ménagement pour les Péres de la Societé.

[b] C'est la seconde Lettre que j'ai reçue du P. Thomas, depuis que je me trouvois dans les Missions où il étoit: la premiere est du mois de Juin de la même année 1737.

Mon Révérend Pére. . . . *Je connois il y a long-tems ceux avec qui vous avez eu afaire : il y a assez long-tems que je suis dans ces Pays-ci, pour savoir ce que c'est que toutes ces Colonies, & de quels gens elles sont composées, pour ne pas être surpris des contradictions qui y arrivent aux Missionnaires : il faut se mettre au dessus de tout cela, faisant son devoir, on est en état de se mocquer de tous ceux qui nous ataquent, & tout ce qu'ils disent de nous, tombe de soi-même.* *D'Italie, en Janv.* 1746. *Du même au P. Norbert.* De Madrast, 26. Juillet 1737.

M. R. P. *J'ai reçu l'honneur de votre Lettre avec d'autant plus de plaisir qu'elle m'assûre que vous n'avez point pris en mauvaise part ce que je vous disois dans ma précedente : Il y a plaisir d'avoir afaire à gens d'esprit : ils ne se formalisent point de ce qu'on leur dit. Quand vous trouverez aussi quelque chose dans mes Lettres, ou autres écrits, qui ne vous plaira pas, vous me ferez la grace d'en user avec la même liberté.* *Lettre du P. Thomas au P. Norbert.* De Madrast, 7. Octob. 1737.

M. R. P. *J'ai reçu votre Lettre où j'ai vu le plan que vous avez dressé pour une Oraison Funébre de M. de Claudiopolis : votre idée est très juste, mais dificile à remplir : vous me demandez quelques matériaux, par la longue connoissance que vous suposez que j'ai eu de ce Seigneur Evéque &c.* (a) *Lettre du P. Thomas au P. Norbert.* De Madrast 18 Nov. 1737.

M. R. P. *J'ai reçus avec l'honneur de votre Lettre le suplément à votre Oraison Funébre, que j'ai aussitôt remis selon vos intentions au R. P. Severin qui l'a fait copier & vous la renvoit. Si vous voulez envoyer votre Oraison Funébre, envoyez-là à M. Le-Noir Directeur Général de la Compagnie à qui j'en écris, & lui dis que peut-être vous la lui enverrez. Il est sûr qu'il en fera un bon usage, & ne vous commettra point. Si les Jésuites font à cette Compagnie quelques plaintes, il aura de quoi y répondre, & nous rendra service : mais d'envoyer cela à d'autres Personnes, vous pourriez y être trompé, à moins que ce ne fut à M. l'Abé de Montigni, qui pourroit aussi prendre l'afaire en main, suposé qu'elle fit quelque bruit. D'écrire à Rome, c'est la mer* *Lettre du P. Thomas au P. Norbert.* De Madrast 17 Janv. 1738.

[a] Cette Lettre est raportée en entier dans *le Tom.* II. P. II. L. III. de mes Mémoires. On voit quels sont les matériaux que le P. Thomas me fournissoit pour ce Discours.

D'Italie, en Janv. 1746. mer à boire ; *vous n'en auriez jamais de réponse , & nos Péres qui sont là , ne s'en mêleroient point : Ils ne vous répondroient pas seulement ; comme il m'est arrivé plusieurs fois.*

Le R. P. Gargan (a) *m'a écrit & me touchoit quelque chose de votre Oraison Funébre : j'ai envoyé à M. le Gouverneur copie de sa Lettre & copie de la* (a) *Réponse que j'y ai faite, il aura pu vous la montrer.*

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast 8. Juillet 1738. M. R. P. . . . *Vous dites , est-ce que Mgr. de Visdelou a été chassé de quelque endroit , a-t-il été exilé ? En doutez-vous M. R. P. , si vous l'aviez pratiqué comme moi pendant cinq ans que j'ai été son compagnon , vous n'en douteriez pas un moment. Non seulement il a été chassé de sa Societé , mais aussi de sa Mission de Chine où il n'a jamais pu retourner , & s'il n'eut eu le Supérieur de Canton pour intime ami , il étoit perdu pour jamais. Voici les Lettres que leurs Péres de Pékin écrivoient à ce Supérieur qui les lui montra.*

„ M. R. Pére nous sommes tous surpris de la maniére „ dont vous agissez avec le Pére Visdelou, c'est un hom„ me qu'il faut chasser de la Societé , c'est le plus grand „ ennemi qu'elle ait eu : Avec ces sortes de gens, il faut „ agir avec le fer & le feu.

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. *Voilà ce que lui-même m'a compté plusieurs fois. Le Cardinal de Tournon étant informé de ce qui se passoit , lui envoya sur l'heure , de Macao une Chaloupe , & passa toute la nuit à le consacrer , & le matin il le fit embarquer sur un Vaisseau Anglois qui venoit à la Côte , avec ordre de rester chez les Capucins à Pondicheri , jusqu'à ce que Rome lui envoya des ordres de passer en Europe : ces ordres ne sont jamais venus. Les Jésuites ont eu grand soin d'en empêcher : Il a donc resté par force véritablement à Pondicheri* tanquam ejectus & exul.

Vous

[*a*] La Lettre de ce Supérieur des Jésuites de Pondicheri, est raportée dans son entier au *T. II. P. II. L. III.* pag. 154.

[*b*] La Réponse du P. Thomas à cette Lettre est au même endroit : elle fait connoître la joie qu'il a de ce qu'on a tâché d'honorer la mémoire de M. de Visdelou.

Vous me demandez encore de quel ennemi, il a triomphé, hoste triomphato? *Je répons, des Jésuites qui vouloient le perdre, s'ils l'eussent atrapé, comme je l'ai sçu de lui-même: Il en a triomphé, puisqu'ils ont été condamné à Rome, à quoi il n'a pas peu contribué par ses Ecrits, & l'aveu sincère qu'il a fait du vrai sens des cérémonies Chinoises, qui étoient en question.* D'Italie en Janv. 1746.

Sa Majesté avoit promis deux mille écus de pension au premier Jésuite Missionnaire de Chine qui seroit Evêque, & il étoit le premier: Les Jésuites ont empêché qu'il eut cette pension, aussi bien que de retourner à Rome. Ainsi le pauvre bon homme a resté à Pondicheri, tamquam ejectus & exul.

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast 25 Aoust 1738.

M. R. P. *J'ai reçu il y a deux jours l'honneur de votre Lettre du* 18. *du courant, avec les incluses que j'ai lues avec d'autant plus de plaisir que je vois que vos amis de Province se souviennent de vous: ce qui est assez rare, quand on est absent. Nonobstant toutes les brouilleries que les Jésuites ont suscitées dans notre Province, dont on me donne les preuves, je croyois que nous recevrions cette année deux Religieux. . . . Ils en acusent d'être Jansénistes, c'est le crime ordinaire qu'ils imposent à tous ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont aussi tenté du tems jadis de me payer de la même monnoye: mais n'ayant pu y réusir, ils me firent venir une Lettre de* petit cachet, *qui ne put venir jusqu'à Madrast où j'étois déja. Comme me disoit un jour Monsieur Le-Noir, ces gens-là, sont des méchantes gens, capables de tout entreprendre* per fas & nefas *pour venir à bout d'un ennemi. S'ils ne sont pas Jansénistes, ils vallent encore moins: Ils ont une morale & une politique diaboliques &c. J'ai l'honneur de vous assûrer qu'on ne peut être avec plus de respect &c.*

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast 1. Sept. 1738.

M. R. P. *J'ai reçus avec l'honneur de votre Lettre les Reglemens que vous avez dressés pour les Religieuses qu'on atend. . . . Si les Jésuites les dirigent dans ce Pays-là (en Bretagne,) comme on le dit: comptez qu'elles viennent bien instruites. Pour ce qui est de leur Administrer les Sacremens, si elles sont soumises à l'Evêque, de quoi sans doute, elles aporteront les ordres avec elles, il faudra qu'elles lui écrivent pour lui donner avis de son arrivée, & pour*

D'Italie, en Janv. 1746. *savoir de lui qui les dirigera. Si j'avois quelque chose à parler, je parirois qu'aussitôt qu'elles seront arrivées, elles enverront chercher les Jésuites. Comptez comme je vous l'ai dit ci-dessus, qu'elles sont bien instruites & ont leur leçon bien faite. Ma foi vous n'y êtes pas, vous avez afaire à fortes parties; vous avez afaire à des Gens qui songent plus loin que les Capucins, & dont le gouvernement est si uniforme qu'en quelque Pays du monde qu'ils soient, ils prennent garde à tout, & ont grand soin de s'instruire les uns & les autres de tout ce qui s'y passe & de la conduite qu'ils doivent tenir. Un peu de patience vous nous en direz votre sentiment dans quelque tems.*

Lettre du P. Thomas au P. Norbert. De Madrast 9. Janv. 1739.

M. R. P. *J'ai reçu avec bien du plaisir l'honneur de votre Lettre, où vous me faites la grace de me souhaiter une bonne année: je vous rens, s'il vous plait, le réciproque* ex intimo corde. *Si je n'avois pas pour votre Révérence l'estime & la considération que j'ai, je ne m'intéresserois pas si fort en ce qui la regarde. Je la laisserois exposer au danger qui lui est présent; elle ne sait pas à qui elle a afaire, à des Gens qui n'omettent rien pour se venger de ceux qui leur sont oposés & ils sacrifient tout pour cela. Si notre Père Esprit fut excommunié de l'Evêque pour avoir seulement publié les Décrets de Rome donnés en notre faveur & cela encore avec la permission vocale du dit Evêque, qui l'avoit donnée deux fois; si les Jésuites lui persuaderent que cette permission, ne devoit pas l'embarrasser, n'ayant point été donnée par écrit; s'ils engagerent cet Evêque à procéder contre ce R. P. comme Perturbateur de la jurisdiction; s'ils le firent excommunier dans les formes, s'ils coururent ensuite de maisons en maisons & jusqu'à Riencoupam, pour avertir tout le monde de ne point aprocher de ce R. P., non pas même lui donner de l'eau, s'il en avoit besoin: de sorte que tout Pondicheri en fut scandalisé; s'ils on fait tout cela? Croyez-vous qu'ils vous épargneroient moins que le R. P. Esprit? Ma foi vous auriez beau à chanter, & nous aussi: tous les Canons que vous citez ne se trouveroient remplis que de poudre éventée, & ici & en Europe: D'où vous ne pourriez avoir justice qu'après bien des années. Ces bons Pères ont*

ont par tout des gens qui les soutiennent & qui prennent leurs affaires à cœur, & de l'argent pour fournir aux frais: Et nous, nous n'avons rien de tout cela.

D'Italie; en Janv. 1746.

Quoique les Reglemens que M. le Gouverneur m'a envoyé pour être présentés à Mgr. de St. Thomé soient bien châtiés, cependant certains Articles le révoltent encore bien fort : mais tout cela ne pourra se régler qu'en France. Ainsi ne soyez pas fâché, car pour moi je ne lui suis pas : mais allez doucement, & souvenez-vous à qui vous avez afaire, à des Gens, qui ne vous laisseront pas passer un iota.

Les Jésuites se sont fort mal à propos servis des Lettres du P. Thomas contre le P. Norbert.

Voilà, mon cher Provisiteur, des Lettres qui sont toutes du P. Thomas, à mon adresse: vous en souhaitiez avec tant d'empressement, peut-être serez-vous à présent satisfait? Vous pouvez sans aucune crainte en remettre les copies aux Jésuites, vous en aurez les originaux dès que vous me les demanderez: Ces Péres pourront les réunir avec celles dont ils se sont prévalus fort mal à propos. J'aurois pu vous en raporter de la même main: mais c'en est assez, ce me semble, pour vous faire sentir que si le P. Thomas a écrit les Lettres citées dans les Libelles des Jésuites, il ne l'aura fait que sur quelques faux raports qui tout à coup l'ont indisposé. Il eut été facile de le faire revenir de ces idées, qui selon la date des Lettres mêmes, ne s'étoient emparées de son esprit que dans l'espace de deux à trois mois: On peut le présumer avec d'autant plus de raison, que dans le tems même qu'il écrivoit ces Lettres, je me disposois à venir en France & à Rome pour les motifs aujourd'hui connus de tout le monde: Ainsi la chose ne m'étoit pas possible. D'ailleurs le Souverain Juge à qui nous devons tous rendre compte, n'a pas tardé d'apeller à lui ce digne Religieux, cet Homme vraiment Apostolique, cette Colonne de la Mission des Indes: A peine fus-je arrivé en Europe que des Lettres de ces Pays-là m'annoncerent sa mort. J'ai regretté cette perte tous les jours: je ne cesserai de la regretter. Sa réputation étoit si bien

D'Italie, en Janv. 1746.

bien établie, que rien ne sera jamais capable de faire tort à sa mémoire. Les combats & les victoires qu'il a remporté sur l'Idolâtrie & la Superstition & sur les Missionnaires de la Societé qui en étoient les Fauteurs & les Défenseurs, rendront son nom respectable à toute la Postérité & le feront exalter jusqu'à la fin des Siécles par tous ceux qui aimeront la pureté du culte. Des combats & des travaux qui ont duré plus de 30. ans, dans un climat si oposé à celui de la France, n'avoient pas manqué de le faire viellir; & vous savez que dans le dernier âge les plus grands Hommes ont donné dans des préventions, dont il n'est pas toujours facile de les guérir, & ordinairement si on n'y réusit, ce n'est qu'avec le tems, qui assez souvent n'est pas acordé. Chaque jour, chaque Pays nous en fournit des exemples. Celui que nous en donne le P. Thomas, ne peut donc servir à tirer aucune mauvaise conséquence contre qui que ce soit.

L'autorité du P. Thomas relevée par les Jésuites, doit les engager à croire ce qu'il dit d'eux.

Revenons maintenant au Principe établi par les Jésuites. *Un Supérieur qui depuis une trentaine d'année, est sur les Lieux ne peut-être que d'un grand poids:* On ne doit par conséquent guére se refuser à son témoignage & à son rapört: Il s'ensuit aussi delà que si ce Supérieur n'a connu un particulier que par des Relations de nouvelles dates & ne l'a vu que comme en passant pendant deux ou trois mois: le témoignage qu'il en donne ne doit pas être d'un grand poids, étant fondé sur une connoissance si imparfaite Or le P. Thomas est dans le cas à l'égard du P. Norbert: celui-ci n'en a été connu que depuis l'année 1737. Encore n'étoit-ce que par rélations. Il n'a demeuré ensuite avec lui que deux ou trois mois, encore n'étoit-ce que comme (a) en passant. Donc on ne peut pas se servir de cette régle établies par les Jésuites contre le P. Norbert: *Un Supérieur* que

(a) Je suis allé deux fois à Madrast; mais c'étoit dans toute autre fin que d'y rester.

qui depuis trente années est sur les lieux, est d'un grand poids, & il ne seroit pas raisonnable de se refuser à son témoignage: Cette Régle au contraire est en sa faveur : c'est-à-dire que le P. Norbert ayant eu le malheur de n'avoir demeuré que quelques jours avec le P. Thomas, il ne pouvoit en obtenir un témoignage qui fut d'un grand poids dans le sentiment des Jésuites ; mais ce témoignage selon eux étant fondé sur une connoissance acquise pendant une trentaine d'années, on doit raisonnablement y déférer : tel est celui du P. Thomas quand il parle des Jésuites, & non du P. Norbert. Ainsi il seroit déraisonnable que les Péres de la Societé ne crussent point à tout ce que dit d'eux le R. P. Thomas, & il seroit en même tems peu conforme à la raison & à l'équité de ne pas croire aux témoignages autentiques que tous les Missionnaires de Pondicheri portent de la conduite du Pére Norbert; puisqu'ils l'ont connu parfaitement, étant témoins oculaires de ce qu'il faisoit chaque jour. Vous avez vu ci-dessus leur Atestation : je viens à la Lettre que le Supérieur écrivit au Préfet de la Mission des Indes : Il me souvient de vous l'avoir promise.

D'Italie, en Janv. 1746.

M. R. P. *Vous serez peut-être surpris du voyage que le R. P Norbert entreprend pour l'Europe ; mais j'espére que vous cesserez de l'être, quand vous aurez apris de lui-même les puissans motifs qui l'ont engagé à former cette résolution. C'est un très bon Missionnaire & dont le zèle n'est pas commun ; il nous en a donné des preuves admirables pendant tout le tems que nous avons eu le bonheur de le posséder. Nous ne nous sommes déterminés à cette afligeante séparation qu'avec un grand regret : Mais ce qui nous console, c'est l'espérance que nous avons de le revoir dans peu de tems. Je me persuade que votre Révérence louera son pieux dessein & qu'elle sera bien aise de s'entretenir avec ce R. P.*

Lettre du Superieur du P. Norbert, au Préfet de la Mission, résident en Touraine. De Pondicheri le 16. Févr. 1739.

D'Italie, en Janv. 1746. *sur bien des particularités, qu'il n'est pas possible d'exprimer sur le papier. J'ai déja eu l'honneur d'écrire à votre Révérence, je la prie de me croire avec un profond respect &c.*

Selon les Jésuites on doit croire à ce témoignage, plus qu'à tout autre.

Ne perdez jamais de vue ce que disent les Jésuites de Paris : *Le témoignage d'un Supérieur qui est depuis long-tems sur les Lieux, doit-être d'un grand poids & on ne peut guère s'y refuser.* Ce témoignage est du Supérieur du P. Norbert, & d'un Supérieur avec lequel il a toujours demeuré depuis son arrivée aux Indes, (excepté quelques mois :) donc selon les Jésuites, on feroit déraisonnable de ne pas y ajouter foi. Qu'on philosophe tant qu'on voudra, une pareille preuve n'a point de réplique. En voulez-vous encore une, qui n'est pas moins décisive à l'égard de tout le tems que j'ai demeuré à Madrast avec le P. Thomas? Elle est tirée d'une Lettre du P. Réné aujourd'hui Custode, qui depuis qu'il est aux Indes, a toujours resté dans la Mission de cette Ville.

Lettre du P. Réné aujourd'hui Custode au P. Norbert. De Madrast 3. Décemb. 1739.

M. R. P. *Quoiqu'il soit tard de faire réponse à votre dernière Lettre, il vaut mieux tard que jamais. Je me suis toujours proposé de vous la faire & à cœur ouvert, prenant certainement vos intérêts entre mes mains comme les miens propres. Elle va rouler 1°. sur le Discours que vous fîtes le jour de La-Toussaint. 2°. Sur la Suplique que vous nous avez adressée. 3°. Sur votre retour en Europe. En envisageant votre Discours du jour de La-Toussaint suivant l'Analyse que plusieurs personnes de Pondicheri nous en ont faite, je dis que vous tombâtes dans des fautes très préjudiciables à votre honneur & au nôtre; parce que vous fîtes en quelque sorte une basse rétractation de votre Oraison Funèbre, qui vous devoit toujours faire honneur : si vous l'avez rétractée en la manière qu'on nous l'a marquée, pensez-vous bien au tort que vous faites à la vérité & à votre honneur? &c.*

La Raison pourquoi je n'ai pas voulu souscrire à la Suplique, est qu'elle ne présente aucun fait certain : ces sortes de pièces doivent

vent contenir l'ateſtation de quelque choſe qui conſte. S'il s'agiſſoit de rendre témoignage de votre vie & de vos mœurs ſelon la connoiſſance que j'en ai par les deux diférentes fois que vous avez demeuré avec nous à Madraſt ; j'ateſterois très volontiers ſans en être requis , que je n'ai connu rien en votre conduite , qui ne ſoit d'un très ſage Religieux. Pardonnez-moi donc s'il vous plait pour ce qui regarde le contenu de la Suplique. Vous êtes déterminé à paſſer en Europe , atendez-vous à vous voir ataqué du côté de la Puiſſance Ecléſiaſtique , & mettez vous en défenſe de ce côté-là : c'eſt ainſi que nous penſons tous ici. Voilà les termes dans les quels j'ai cru que je pouvois vous parler librement, ſincérement , cordialement , étant avec reſpect & amitié tout enſemble &c.

D'Italie. en Janvier 1746.

Cette Lettre ſans doute vous cauſe d'un côté un ſecret déplaiſir : de l'autre il vous raſſûre ſur ce qu'on penſoit de la conduite du P. Norbert pour le tems qu'il avoit demeuré à Madraſt. A l'égard de ce dernier Article, le Pére René s'exprime clairement , & il déclare qu'il n'avance rien qui ne ſoit conforme aux ſentimens de toute la Communauté: Le Pére Thomas en étoit le Chef: on date cependant ſes Lettres du tems préciſement que le P. René parle au nom on ſelon le ſentiment de tous les Péres de Madraſt.

Tous les Miſſionnaires de Madraſt rendent un témoignage favorable au P. Norbert.

Quant à l'article qui vous aura d'abord fait de la peine, c'eſt la prétendue rétractation de mon Diſcours Funébre : Rien ne fut jamais moins vrai , je demanderois encore aujourd'hui pardon à Dieu, ſi j'en avois eu la moindre penſée. Vous voyez par là qu'on travailloit à me détruire dans l'eſprit de nos Péres de Madraſt. Ainſi il n'eſt pas étonnant ſi dans ce tems-là même , le P. Thomas paroit prévenu par ſes Lettres, ſupoſé qu'elles ſoient telles qu'on les donne : ce qui ne m'inquiete pas beaucoup : Je ne ferai pas un procès aux P. P. Jéſuites pour les obliger à les produire, je veux bien les en croire , à condition qu'ils ajouteront pareillement foi aux Lettres du Pére Thomas pour

 ce

D'Italie, en Janv. 1746.

ce qui les regarde. Il est cependant vrai que je me ferois bien donné de garde, de dénoncer si ouvertement au S. Siége les Idolâtries & les Superstitions des Jésuites, si je n'avois eu que le P. Thomas pour en rendre témoignage: Mais vous avez vu que je ne parle que d'après les Légats du S. Siége, les Vicaires Apostoliques, les Evêques résidents sur les Lieux, les Missionnaires de tous les Corps, les Gouverneurs des Colonies, & de beaucoup d'autres Personnes respectables. En un mot j'ose le dire, j'ai établis mes Mémoires Historiques sur les Bulles, les Décrets & les Décisions du S. Siége & du Vicaire de J. C.: Comparez tous ces témoignages à ceux dont les Jésuites se servent dans leurs misérables Libelles: Jamais diférence ne vous aura paru plus marquée.

Il y a un troisiéme Article dans la Lettre du P. Réné, que, selon toute aparence, vous ne comprenez pas: Il dit que je dois m'atendre à me voir ataqué du côté de la Puissance Eclésiastique. C'est de M. l'Evêque de St. Thomé à deux lieues de Madrast, dont parle ce R. Pére: Il savoit que ce Prélat avoit écrit à son Eminence le Cardinal de Fleuri contre moi, au sujet du Contract de Fondation du nouvel Etablissement des Religieuses: Comme j'en étois le Supérieur, munis généralement de tous les Pouvoirs en conséquence de la demande faite par M. le Gouverneur & le Conseil Souverain de la Ville, on me chargea de dresser un plan pour le Contract de cette Fondation. Ces Messieurs me recommanderent de n'y rien stipuler qui ne fut bien conforme aux Loix Eclésiastiques du Royaume de France, aux Priviléges de Sa Majesté, & aux Droits de la Compagnie des Indes & des Fondateurs. La demande étoit des plus équitables: mon devoir m'obligeoit d'y répondre. Je suis en état de faire voir que dans cette ocasion, j'ai montré le zèle que j'avois pour faire rendre à Dieu ce qui est du à Dieu & à César ce qui est du à César: c'est-à-dire que j'ai eu assez de courage pour m'oposer aux prétentions

Le P. Norbert chargé par le Conseil Souverain de Pondicheri de soutenir les Loix de France contre un Evêque de Portugal.

tions

tions d'un Evêque Portugais, qui alloient directement contre de si sages Loix & des Privilèges si respectables, comme le sont les Loix de France & les Privilèges de ses Rois. Je fis à ce sujet un Mémoire fort (*a*) long où je démontrai que le Contract de Fondation présenté à l'Ordinaire Portugais, par M. le Gouverneur & le Conseil Souverain de Pondicheri, ne contenoit aucun Article qui n'y fut conforme dans tous ses points. Ce Mémoire fut envoyé à l'Evêque par ces Messieurs. Une copie fut ensuite adressée à un Directeur Général de la Compagnie des Indes à Paris. On lui recommandoit de le présenter à Sa Majesté, dès lors que le Prélat avoit évoqué l'affaire à son Auguste Tribunal. Il parut convenable d'en écrire aussi à son Eminence le Cardinal de Fleuri : je le fis en ces termes.

D'Italie, en Janv. 1746.

MONSEIGNEUR

Lettre du P. Norbert au Cardinal de Fleuri. De Pondicheri 20. Octobr. 1738.

Souffrez que de cette Région Indienne, j'ose m'adresser à Votre Eminence; le motif qui m'y engage, nom a paru digne de l'occuper un moment. . . .

Il s'agit de représenter très-humblement à votre Eminence, que les Religieuses Ursulines nouvellement arrivées ici, pour y former un Etablissement dans la seule vue de donner à la Jeunesse une éducation chrétienne dont elle a un vrai besoin. M. Dumas Gouverneur Général de ces Pays-ci dépendants de Sa Majesté, m'ayant présenté de concert avec les Religieuses, à Mgr. l'Evêque, pour en être le Supérieur Majeur: Il a agréé la présentation : mais comme son Evêché est du Royaume de Portugal, Portugais lui-même, il veut savoir quels sont les Privilèges & les Coutumes de la France, il m'a écrit de les lui envoyer. M. notre Gouverneur m'y a engagé & m'a même instamment prié de ne pas dissimuler,

(*a*) Il contenoit au moins 100. pages in *quarto*: Il y avoit à la tête une Epitre au Roi. Ce fut à M. de Saintard qu'il fut d'abord adressé à Paris par M. Dumas.

D'Italie, en Janv. 1746. muler, mais de soutenir avec fermeté les Droits du Royaume.

Lettre du P. Norbert à son Eminence le Cardinal de Fleuri.

J'adresse à votre Eminence la copie de ma Réponse : Elle apercevra que je me suis proposé de faire connoître à sa Grandeur, que les Evêques Forains, sont obligés d'acorder leurs Pouvoirs à un Vicaire ou Supérieur François, pour qu'il puisse prendre connoissance des Afaires Eclésiastiques du Royaume, & les terminer selon les Régles & Coutumes qui y sont sagement établies. Cela paroît d'autant plus nécessaire ici que par tout ailleurs : les raisons sont 1°. Que M. notre Evêque est non seulement Portugais, mais son Evêché est encore de la dépendance du Royaume de Portugal : 2°. Il n'est pas peu dificile de recourir à son Tribunal, quand on le voudroit : La distance n'est pas moins que de 30. lieues : & dans certains tems de l'année, on ne peut faire ce voyage : Comment donc pourvoir aux afaires qui ne soufrent point de délai ? Et comment y pourvoir avec une justice éclairée par un Evêque, qui de son propre aveu, ignore les Loix, les Priviléges & les Coutumes du Royaume, & qui peut-être quand il les sauroit, trouveroit son avantage d'afecter de ne les pas connoître ? En supposant même qu'il en eut une parfaite connoissance & qu'il voulut exactement s'y conformer, il seroit contraint de s'expliquer avec des François en langue Portugaise. Aussi, Monseigneur, de cet inconvenient, il en est survenu beaucoup d'autres, qui ne tendent qu'à suprimer l'ordre prescrit dans ce Royaume.

Un fait présent, le confirme. M. le Procureur du Roi en cette Ville nous a signifié depuis environ quinze jours de dresser un Monitoire pour un Cause légitime. Il faloit que cette Cause fut éclaircie avant le départ des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui étoient pourtant sur le point de mettre à la voile. J'ai répondu au Procureur du Roi, que nous n'avions point ce Pouvoir, qu'il faloit l'obtenir de l'Ordinaire ; nous avons fait le recours avec toute diligence, la Réponse est encore à venir & les Vaisseaux ne peuvent diferer leur départ.

Votre Eminence pénétre mieux que je ne puisse l'exprimer, les dangereuses conséquences de ce défaut d'Autorité. Il y a long-tems qu'on

qu'on l'éprouve en cette Ville, & qu'on a voulu l'en informer. L'embarras augmente de jour à autre; parce que cette Colonie est devenue très nombreuse en sujets de Sa Majesté, & que voici encore un nouvel établissement de Religieuses Françoises, qui ne sont venues que pour enseigner la Jeunesse en François & non en Portugais. Constitué leur Supérieur Majeur, comment pourrai-je agir, si on ne me permettoit pas d'user des pouvoirs selon les Loix & les Priviléges du Royaume pour les afaires purement Ecléfiastiques? J'ai répondu avec quelque fermeté à M. notre Evêque sur la présente question: mais je ne l'ai fait que pour m'acquiter de mon devoir & répondre au zèle que j'ai pour soutenir ces Loix & ces Priviléges, sur tout en ayant été chargé par M. notre Gouverneur, qui est lui-même très atentif à les maintenir. Tous nos Missionaires mêmes qui font en cette Ville les fonctions de Curé, m'ont engagé à ne rien négliger à cet égard. . . . *D'Italie, en Janv. 1746.*

Il ne me reste plus, Monseigneur, que de supplier votre Eminence, de m'envoyer ses ordres, je m'y conformerai toujours avec toute l'exactitude possible, étant dans cette extrémité du monde, comme dans le centre de la France, avec le respect le plus profond & la soumission la plus parfaite &c.

Motifs qui engagent l'Evêque Jésuite Portugais à écrire contre le P. Norbert.

Cette Puissance Ecléfiastique. comme vous voyez, que le P Norbert devoit craindre en Europe, c'étoit l'Evêque de Saint Thomé: Puissance toujours à aprehender lorsqu'elle se trouve sur tout entre les mains d'un Jésuite Portugais: comme l'étoit en éfet ce Prélat, qui d'ailleurs n'agissoit que par une espéce de promotion phisique de ces anciens Confréres. L'Oraison Funébre dont ils lui avoient fait un raport des plus odieux, avoit commencé à l'indisposer. Le zèle avec lequel je défendis ensuite une Cause par l'ordre d'une Personne qui représentoit Sa Majesté, & du Conseil Souverain de la Ville, contre les prétentions peu équitables du Prélat, acheva de le persuader que j'étois le plus grand Ennemi de la Societé de Jésus. Un chetif Capucin comme le P. Norbert, oser défendre les Loix Ecléfiastiques de France, les Priviléges de Sa Majesté Très-Chrétienne, contre un Evêque

D'Italie, en Janv. 1746.

Evêque Jésuite Portugais, qui veut les anéantir ou les oublier : Voilà mon crime capital aux yeux des Jésuites de Paris : Qu'un Prélat du Royaume de Portugal m'en fasse un crime, je m'en fais gloire : mais que les Jésuites de France me le reprochent, dans Paris même, comme un outrage fait à la Dignité Episcopale, n'est-ce pas porter la témérité au delà de ce qu'on puisse dire ? Si tout autre la portoit à ce point dans la Capitale de la France, que n'auroit-il pas à craindre ? Cependant les Jésuites s'arrogent le Privilége exclusif, d'y imprimer des Libelles où ils condamnent un Capucin, pour avoir voulu soutenir les sages Loix du Royaume & les Droits de Sa Majesté contre un Prélat étranger : Et ils taxent ce zèle d'un manquement de respect à un Evêque. Croient-ils donc en imposer au Public ? La France sur tout qui est un Royaume si éclairé, ne prendra pas ainsi le change, & Elle sait trop bien, découvrir les ruses de ces Péres pour en être la dupe. Hélas ! qu'il seroit à souhaiter qu'ils fussent aussi dociles à l'Autorité Eclésiastique que le sont les Capucins & que comme eux ils laissassent à l'Autorité Séculiére à disposer des biens dont jouissent les Particuliers dans chaque état, & qu'à leur exemple au lieu de s'étudier à la surprendre par de faux raports, ils ne pensassent qu'à en demander au Ciel la conservation par de ferventes priéres. Vos (*a*) Lettres & mes Ouvrages nous obligent de former de pareils Vœux ? Mais peut-être désespérez vous encore plus que moi, d'en voir l'acomplissement. Supléons à ce défaut, atachons nous toujours à cette Pierre contre laquelle l'Enfer ne prévaudra jamais, soutenons les Intérêts du S. Siége & de l'Eglise. Ne manquons en aucune ocasion de nous rendre utiles à l'Etat & de défendre les Droits de nos Augustes Souverains. Prions sans cesse pour la conservation de leurs Augustes Personnes, & souvenons-nous que Dieu gouverne les Peuples par les Rois. *Per me Reges regnant, per me Principes imperant.*

Les Jésuites de France blâment hautement le P. Norbert pour avoir soutenu les Loix du Royaume & les Priviléges du Roi.

On

(*a*) Voyez la pag. 236. & suivantes.

Où pensez-vous que je vais vous conduire à présent, mon cher Provisiteur ? Il faut, s'il vous plait, vous transporter un moment à l'Isle de France, où vous avez passé comme moi. Les Jésuites qui ont par tout le monde, des Emissaires, y ont fait sonder mes voies & aprofondir mes démarches. N'est-ce pas avec raison que le P. Thomas m'avertissoit si souvent, que j'avois afaire à des gens qui ne me passeroient pas un *iota* & qui mettroient tout en usage pour me perdre ? Ces Péres après m'avoir representé comme un Missionnaire aux Indes coupables des plus grands crimes, il faloit enrichir le tableau par de nouveaux traits d'impostures inventées dans les autres Pays où j'ai paru. Scandaleux de profession, & d'habitude, pouvois-je me démentir? Deux témoins vont l'assûrer, mais deux témoins qui sont pour le moins aussi dignes de foi que le P. Thomas: Vous pressentez que je veux parler de M. Igou & d'un autre Prêtre de la même Congrégation dont s'autorisent les Jésuites de Paris. J'ai dis que je ne vous arrèterois pas long-tems en cette Isle : Ainsi ayez la bonté d'écouter le raport de ces deux témoins irréprochables, au rapport desquels on doit croire & à qui les Jésuites m'ont fait la grace de me renvoyer : ce sont deux dignes Missionnaires que je respecte infiniment : vous en connoissez comme moi le mérite : Voici leurs Lettres dont j'ai les originaux avec moi par un heureux hazard.

D'Italie, en Janv. 1746.

Pag. 20. & 21. de leur Libelle.

„ M. T. R. P. Je suis faché (*a*) de votre incommodité, „ & cela, pour venir de votre trop grande aplication : menagez vous

Lettre de M. Igou au P. Norbert. Du 24. Fev. 1737.

V v

(*a*) Cette Lettre fut adressée au P. Norbert dans le tems qu'il faisoit la mission aux Esclaves qui sont aux Habitations éloignées des Paroisses. Alors il en avoit déja fait deux aux deux Paroisses de cette isle : l'une au Port-Louis, l'autre au Port-Bourbon. Il n'y avoit alors que deux Missionnaires de la Congrégation de la Mission : Le premier est M. Igou de la Province de Normandie ; le second est M. Dupuis de la Province de Lorraine : celui-ci administra les derniers Sacremens au P. Norbert, qui tomba dangereusement malade au milieu de la mission qu'il faisoit dans sa Paroisse.

D'Italie en Janv 1746.

,, vous un peu. Je suis bien aise que les Noirs & Négresses que vous instruisez profitent : c'est un grand bien que ,, vous ferez de continuer, parce qu'ils n'auront pas l'ocasion ,, de pouvoir avoir une personne qui ait cette charité pour ,, eux. Ne les abandonnez pas je vous en suplie pour l'a- ,, mour de Dieu. Je me recommande à vos saintes prié- ,, res &c.

Lettre de M. Igou au Supérieur de la Mission de Pondicheri au sujet du P. Norbert. De l'Isle de France 17. Mai 1737.

M. R. P. *Voilà enfin le R. P. Norbert que vous atendez depuis long-tems qui s'embarque aujourd'hui sur le Vaisseau le Chauvelin. Je souhaite qu'il arrive en aussi bonne santé qu'il s'embarque : comme il est un bon esprit, savant & pieux Religieux, j'espére qu'il fera l'honneur de votre Maison, & qu'il réparera la perte que vous avez faite dans la Personne du R. P. Antoine d'heureuse mémoire. Tout le regret que j'ai, c'est de n'avoir pu lui faire autant de bien qu'il le mérite : mais si peu que je lui ai fait, je l'ai fait au moins selon mes facultés & selon toute l'étendue de mon cœur ; car je me fais un plaisir d'honorer tous les bons Missionnaires, tant des vôtres que de ceux des autres Communautés. Je me recommande à vos Sts. Sacrifices & je vous prie de me croire tout dévoué à vous tous dans l'amour de N. S.*

M. R. P.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé **Igou, Indig. Prêtre de la Congrégation de la Mission.**

Lettre de M. Dupuis Prêtre de la même Congrégation, au P. Norbert. Du Port Bourbon Isle de France, 6. Avril 1737.

M. R. P. *Les Vaisseaux de France, aprochant de cette Isle, comme nous l'annonce celui qui vient de mouiller & qui doit succéder à ce qu'on dit au Jupiter ? Nous n'avons plus guére espérance de vous posséder en ce Port & en cette Paroisse : C'est ce qui fait que je me donne l'honneur de vous écrire pour vous marquer de nouveau la reconnoissance que je vous dois, pour les bons ofices de Médecin spirituel, de Directeur & de Pasteur que vous avez eu la*

la charité d'exercer envers moi en particulier & à l'égard de mon petit troupeau, qui a diminué depuis la Mission & diminue tous les jours, soit par la mort & par de facheux accidens, soit par la désertion & abandon que quelqu'uns ont fait de ce Port pour aller à l'autre. Il vient encore de tomber en mer un ouvrier nommé Chalonnois, qui avoit trop chargé sa piroque de feuilles & de gibiers, ce qui lui a fait faire capot. D'Italie, en Janv. 1746.

Je vous assûre, M. R. P. que dès que vous avez commencé à ouvrir la bouche en Public & dans la Chaire de vérité, j'ai estimé & honoré en votre personne les dons de Dieu, & que j'y ai reconnu pendant tout le tems de votre séjour en cette Paroisse des lumiéres particuliéres, un grand discernement & une adresse singuliére pour connoitre les ames, & pour leur donner des avis salutaires, & j'ai été bien atristé quand j'ai apris qu'on ne profitoit pas dans l'autre Paroisse, comme l'on devoit de vos saintes instructions; & que l'atention qu'on paroissoit d'abord vous donner, n'étoit point acompagnée de la pratique & de l'exécution & même de la docilité que votre zèle & charité mérite. Je souhaite de tout mon cœur que votre Révérence ait plus de consolation à Pondicheri où je voudrois pouvoir vous acompagner, si c'étoit la volonté de Dieu & y demeurer quelque tems pour être témoin des grands biens que vous ferez avec l'aide & le secours de la grace.

Probablement je ne serai plus au monde quand vous repasserez pour retourner en France, où il m'a paru que vous désiriez finir votre vie, plutôt qu'en ce Pays-ci. Ainsi c'est le dernier adieu, que j'ai l'honneur de vous faire, me recommandant à vos saintes priéres & saints sacrifices, pour obtenir la grace de me préparer à la mort, en vous supliant d'être persuadé de la reconnoissance, de la confiance & du respect avec lesquels je suis en l'amour de notre Seigneur.

M. R. P. — Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé.

Dupuis, Indig. Prêtre de la Congrégation de la Mission.

D'Italie, en Janv. 1746.

L'intérêt de l'Eglise à engagé le P. Norbert à remettre à ses Amis, Les Pieces qui le justifient.

Je rougis, mon cher Provisiteur, de vous communiquer de semb ables (*a*) Piéces : mais les Jésuites de Paris & d'ailleurs dites-vous, me présentant au Tribunal du Public comme le plus scandaleux & le plus méchant homme du monde, c'est le moins que je puisse faire dans la situation où je me trouve, que de remettre à mes amis des Piéces qui détruisent auprès d'eux une pareille acusation. Vous êtes le seul à qui je l'aie fait jusqu'à présent & je vous avoue que je ne m'y serois jamais déterminé, si la malice qui m'ataque, ne tendoit qu'à ma seule perte ; je m'estimerois alors le plus heureux des Ministres de l'Evangile dans la retraite où elle m'a conduit, & je me réjouirois au Seigneur sous le poids des calomnies les plus outrageantes dont elle m'oprime : mais ceux qui en viennent à cette violence, pensent moins à me perdre, à me détruire, qu'à afoiblir les témoignages que j'ai rendu à la vérité, qu'à inspirer aux enfans du Christianisme, que le S. Siége, & le Vicaire de Jésus Christ les a condamnés à tort & sur de fausses dépositions.

Les Jésuites ont trouvé le secret de mettre le P. Norbert hors d'état de se justifier de leurs acusations.

Delà je comprens également comme vous, qu'il seroit de l'intérêt de l'Eglise de m'écouter sur les chefs d'acusation qu'on porte contre moi : mais Helas ! j'ai afaire à des acusateurs peu miséricordieux, qui trouvent le secret d'empêcher ma justification. C'étoit à Rome où il faloit me citer, m'entendre, & ils m'en arrachent dans le dessein de me jetter dans la fausse aux Lions, & de me mettre hors d'état de parler aux Humains. N'est-ce pas-là suivre le conseil injuste que donnoit à Pline second, Gouverneur de l'Asie, le cruel Empereur Trajan ? Il ne faut point rechercher, lui disoit-il, ces sortes de Gens, parlant des Chrétiens, mais on doit les punir, lorsqu'on nous les a présentés. *Hoc*

(*a*) J'ai plusieurs autres Lettres de ces deux Messieurs, qui m'ont écrit dans les années suivantes. Toutes sont à peu près sur le même ton Ils y relevent en particulier l'Oraison Funébre de M. de Visdelou : voyez comme elle & son Auteur ont causé du scandale en ces Pays-là.

Hoc (a) *genus inquirendos quidem non esse, oblatos vero puniri oportere.* Ecrions-nous donc avec Tertulien. O Jugement qui de néceſſité renferme l'horreur & la contradiction ! *O Sententiam neceſſitate confuſam!* D'où vient: êtes-vous ainſi contraires à vous-mêmes, & que votre propre conduite, porte le témoignage de votre injuſtice? *Quid temet-ipſum cenſurâ circumvenis?* Si vous jugiez que j'euſſe mérité d'être puni, pourquoi vous êtes-vous opoſés à ce qu'on recherchât ma vie au Tribunal du Juge compétant? Et s'il vous a paru qu'il ne convenoit pas que je fuſſe examiné, pourquoi aujourd'hui me condamnez-vous dans un tems où vous m'empêchez de parler? *Si damnas, cur non inquiris? Si non inquiris, cur non & abſolvis?*

D'Italie, en Janv. 1746.

Mes acuſateurs ſentoient trop qu'un pareil examen leur ſeroit préjudiciable: il faloit qu'ils ſuiviſſent toute autre route pour s'épargner eux-mêmes; ſe faire juſtice par la violence, pourſuivre l'Innocent, lui inſpirer de la terreur, le traduire au monde comme un Perturbateur de repos public, inventer des témoignages capables de faire impreſſion ſur les eſprits: en un mot l'oprimer ſous nos coups, c'étoit le ſeul moyen de nous en rendre victorieux. Faiſons donc comparoître deux témoins irréprochables, deux hommes Apoſtoliques de la plus haute vertu: ſoutenons qu'ils ont dit, ce que nous avançons du P. Norbert, on ne pourra plus en douter.

Deux Saints Prêtres que les Jéſuites deshonorent en les faiſant parler contre le P. Norbert qu'ils eſtiment.

Vous les connoiſſez ces deux Saints Prêtres dont s'autoriſent les Jéſuites: & dont vous venez de voir les Lettres: je dois encore mieux les connoître que vous. Ils m'ont fait la grace de me recevoir avec bonté dans leurs Logis: Ils m'ont invité avec beaucoup d'inſtance à faire Miſſion dans leurs Paroiſſes. J'y ai prêché pendant 5. à 6. ſemaines dans l'une & l'autre juſqu'à deux & trois fois par jours; j'ai eu la conſolation de recevoir au Sacrement de péniten-

(a) Apologétique de Tertul. Chap. 2.

D'Italie en Janv. 1746.

ce la plupart des Grands & presque tout le Peuple: j'ai eu le bonheur de mettre en état plusieurs gentils esclaves, de recevoir le saint Batême: Et pour se souvenir des deux Missions, j'y ai planté deux croix à la suite d'un Peuple qui la portoit & l'adoroit avec moi. Ces travaux m'ont mis deux (*a*) fois à l'extrémité, sans espérance de retour. Dieu n'a pas agrée alors mon sacrifice, il m'en préparoit un autre plus éclatant. Je souhaite que si mon sang arrose la terre, qu'il ne crie pas vengeance vers le ciel: je l'ofre par avance à ceux qui le demandent: Le Seigneur daigne l'accepter pour me pardonner mes fautes & les scandales dont ils m'acusent: si du moins ils m'atribuent faussement ces crimes, je reconnois avoir trop ofensé mon Dieu, pour croire qu'il ne me feroit pas encore grace, en me pardonnant par le sacrifice de tout le sang de mes veines.

C'est donc au milieu de ces exercices du S. Ministére que j'ai connu M. Igou & M. Dupuis. Ils m'ont tous les deux si édifié que je ne saurois assez exalter leurs mérites. Ils se sont rendus infiniment plus dignes des élogés, qu'ils prodiguent dans leurs Lettres en ma faveur, que je ne pourrai jamais en mériter. Lettres qui marquent d'autant plus leur bon cœur & leur générosité, qu'ils les ont écrites, sans que j'y ai aucune part. Quel deshonneur les Jésuites ne font-ils pas à de si Saints Prêtres, de vouloir les mettre ainsi en contradiction avec eux-mêmes? Disons plutôt

(*a*) Dans le Vaisseau Dauphin sur lequel le P. Norbert a passé en cette Isle, il reçu les derniers Sacremens, & on lui fit la recommandation de l'ame jusqu'à *proficiscere anima Christiana*: Il repetoit alors, *si sum necessarius, non recuso laborem, fiat voluntas tua.* Sa maladie provint d'un échauffement si extraordinaire qu'il fut plus de 15. jours sans que son Corps fit aucune fonction nat. Les exercices de la mission dans ce Vaisseau où il préchoit 2. à 3. fois par jour pendant le Carême, joint au Jeune qu'il faisoit en maigre, tandis que tout le monde usoit du gras, le réduisirent à cette extremité. C'est encore un scandale aux Jésuites.

plutôt que la contradiction se trouve uniquement dans ceux qui les font paroître sur une scéne qui détesteront tôt ou tard: N'étoit-ce pas assez d'outrager le P. Norbert? Faloit-il que les outrages qu'on lui fait, réjaillissent sur tant de Personnes respectables? Veulent-ils donc rendre complices de leurs atentats des Hommes ennemis de la vengeance? Veulent-ils forcer d'honêtes gens à rendre de faux témoignages, pour satisfaire au dessein qu'ils ont formé contre l'Innocent? Comme il ne leur est pas possible d'y réusir, ils leur mettent dans la bouche des paroles & des discours qu'ils ne sont pas capables de prononcer. Achevons le tableau du P. Norbert, de ce Missionnaire, le scandale des Nations, & ou plutôt laissons le finir aux Jésuites si adroits dans cet art. Acuser un Missionnaire de crimes & de scandales commis dans un Pays éloignés & où il n'est pas facile d'aller pour s'éclaircir de la vérité: ce n'est faire qu'un tableau en perspectif: Le Senhédrin avoit résolu de le répresenter au naturel: il faut donc raprocher les couleurs: mais où en trouver de propres & d'assez vives pour réusir dans une entreprise qui intéresse d'autant plus, que si on venoit à ne pas réusir, ce seroit se deshonorer soi-même dans le Public. Bientôt les Emissaires de la Societé courrent la Tourraine, où le P. Norbert devoit être connu, puisqu'il est du corps de la Mission qui dépend de cette Province: Delà ils se transportent dans celle de la Lorraine, lieu de sa naissance & où il s'est fait Capucin: Et enfin ils ne le quitent pas de vue dupuis son retour en Europe. Par tout ils aperçoivent tant de traits d'une conduite si scandaleuse, que ce seroit trop changer le tableau d'en exprimer la moindre partie.

D'Italie, en Janv. 1746.

Les Jésuites ont résolu de faire du P. Norbert le tableau le plus horrible qui fut jamais.

Il n'en sera pas dans ces Pays-ci, comme de ces Regions éloignées dont nous venons de parler: on pourra facilement vérifier s'il est vrai, que le P. Norbert placé dans ces diférens Endroits de l'Europe, a été tel que les Jésuites l'ofrent aux yeux du Public. Si ces Péres le prouvent

par

D'Italie, en Janv. 1746.

par des témoignages capables de détruire ceux que je dois toute à l'heure vous citer, on aura alors tout sujet de croire ce qu'ils en raportent des Indes, malgré l'évidence des preuves qui annoncent le contraire. Vous avez lu leurs Libelles, aujourd'hui si multipliés; tantôt ils assûrent que mes Confréres & mes Supérieurs de la Province de Touraine m'ont toujours regardé avec beaucoup de mépris; quelquefois ils avancent qu'ils désaprouvoient hautement mes entreprises à la Cour de Rome. Tantôt que je ne suis sortis de la Province des Capucins de Lorraine pour aller aux Missions des Indes, que parce que j'étois mal dans l'esprit de mes Supérieurs & qu'en dernier lieu j'ai été traité à Rome comme un audacieux & chassé avec infâmie. Jamais fit-on une inquisition si générale : jamais la Societé honora-t-elle un Capucin de si beaux éloges?

Le P. Norbert rend aux Jésuites le bien pour le mal, des bénédictions pour leurs malédictions.

Que je leur ai d'obligation de m'avoir encore épargné? Je suplie même tous mes Confréres, de s'unir avec moi pour la leur témoigner. Soyez je vous prie, persuadé que plus ils me chargeront de maladictions, plus je demanderai pour eux au Ciel, de benedictions : *Maledicimur & benedicimus:* plus ils exciteront contre moi la persécution, plus je m'apliquerai à leur marquer ma reconnoissance : *Persecutionem patimur & sustinemus :* plus ils m'outrageront, plus je me souviendrai d'eux dans mes priéres : *Blasphemamur & obsecramus.* Admis sans aucun mérite de ma part, dans le Ministére Apostolique, ne suis-je pas obligé de suivre l'exemple que les Apôtres nous ont donné? Et si je soupçonnois que vous eussiez la moindre idée, que je voulusse ici oublier ces belles paroles de S. Paul, je rénoncerois dans le moment à la résolution que vous m'avez fait prendre, de vous communiquer les piéces propres à réfuter la calomnie qui m'ataque. Encore une fois, je ne me suis déterminé à le faire, que parce qu'un grand nombre de Personnes respectables aussi bien que vous, m'ont assûré fort souvent, qu'il étoit de l'intérêt de la Vérité & de la Reli-

Religion, qu'on me connut dans l'Eglise tel que je suis & tel que j'ai toujours été, & non comme l'annoncent les Péres de la Compagnie. Peut-être s'ils avoient vu les témoignages que vous trouvez ici, & ceux qui vont suivre, peut-être m'auroient-ils fait moins d'injustices & ce seroient-ils fait plus de justice à eux-mêmes? N'y a-t-il pas lieu de l'espérer, si un jour ils viennent à connoître la Vérité? Car enfin il y a de grands Hommes dans la Societé, il y a de zèlés Ministres de la parole Evangélique, de dignes Confesseurs, de saints Prêtres: Il n'est pas à croire que ceux-là soient capables d'aprouver leurs Confréres dans la calomnie & dans la vengeance, dans l'idolâtrie & dans la superstition, dans la désobéissance au S. Siége & dans la résistance à ses Décrets. *D'Italie, en Janv. 1746.*

M. R. P. *Vous avez de quoi à exercer votre grand zèle à Pondicheri, je suis même déja instruit de vos succès. L'on m'avoit fait entendre dans une Lettre que vous m'envoyez copie de l'Oraison Funébre de M. de Claudiopolis que vous avez composée & prononcée avec beaucoup d'éclat, je n'ai cependant rien reçu de votre Révérence par les derniers Vaisseaux: je suis mortifié de cette privation. Les Missionnaires de la Societé n'aiment pas gens de votre sorte, qui les éclairent de trop près; je finis comme vous ma Lettre, en priant le Seigneur qu'il les éclaire de la vérité & leur fasse changer une conduite si bizarre. J'ai l'honneur de me dire avec un très grand respect. M. R. P. &c.* *Lettre du Provincial de Tourraine, Préfet des Missions des Indes, au P. Norbert à Pondicheri. D'Angers 25. Sept. 1738*

M. R. P. . . . *Nos Missions des Indes ne pouvoient avoir un Procureur plus en état que vous de leur rendre service. Pour mon particulier j'en ai une véritable joie. En atendant que le R. P. Chérubin se désiste de la Procure de nos Missions qu'il a par un Bref du Pape, je vous prie M. R. P., de vouloir bien nous servir aussi de Procureur pour les Missions des Echelles du Levant. &c.* *Du Préfet des Missions des Indes au P. Norbert à Rome De Tours 21. Nov. 1743.*

R. P. Norberto à Barroduco Ordinis Capucinorum, Concinonatori, nec non Missionario Apostolico.

D'Italie, en Janv. 1746. Témoignage du Provincial de Touraine en faveur du P. Norbert.

F. Pacificus Tannayensis S. Theologiæ Professor Emeritus, Provinciæ Turonensis Capucinorum Provincialis, & Missionum Apostolicarum ejusdem Provinciæ in Plagâ Malabarensi Authoritate Apostolicâ Præfectus

Salutem in Domino.

Cum Reverendissimus P. Josephus ab Interamnâ totius Ordinis Nostri Generalis, Aucthoritate a Summo Pontifice P. P. N. Benedicto XIV. sibi commissâ, Paternitatem Vestram Reverendam in Procuratorem supra-dictarum Missionum in Romanâ Curiâ instituerit: Nos pariter earumdem Missionum Curam Paternitati Vestræ Reverendæ, de cujus probitate, prudentiâ, ardentissimo zelo, omnimodâque idoneitate, plurimùm in Domino confidimus, per præsentes Litteras committimus. Datum in Conventu nostro Juliodunensi sub signo nostro, sigilloque Officii nostri majori, die 10. Jan. 1744.

Locus † Sigilli.

F. Pacificus qui suprà.

Du même Préfet au P. Norbert à Rome De Fontevraud 5. Mars 1745.

M. R. P. . . . *Il sufit pour votre pleine & entière justification, que vous travailliez sous les yeux du Souverain Pontife, par son ordre & avec son aprobation. Si les Jesuites me parlent de votre Reverence, je suis en état maintenant de leur faire voir, que ce n'est ni à vous, ni à nous qu'ils doivent s'en prendre: mais à leurs Péres de la Chine & des Indes: D'autant plus qu'un Missionnaire que j'envoyai à Pondicheri il y a trois ans, y passa avec un Jésuite François: lequel voyant ce que ses Confreres toleroient, dit en confiance au Capucin, que s'il avoit été instruit de cela en France, il n'auroit pas passé aux Indes. Il faut espérer que tous obéiront aux Décrets du S. Siege. Notre R. P.*

Pro-

Provincial m'a communiqué le dernier, qui condamne ce que ces Missionaires permettojent aux Malabares. Les trois choses qu'ils demandoient au St. Pére & qui leur ont été déniées si autentiquement, sont une preuve bien marquée du refus opiniâtre qu'ils ont fait jusqu'ici de se soumettre. On ne peut que louer votre Révérence si elle a contribué à faire condamner ce qui est si condamnable. . . J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

D'Italie, en Janv. 1746.

Mon R. P. &c.

A Fontevraud où je prêche le Carême.

Lettre d'un Ancien Préfet de la Mission des Indes au P. Norbert à Rome. Du 7. Décemb. 1743.

M. R. P. *Le mérite*, dit-on, *fait des envieux & des jaloux, cela est de tous les tems. Vous êtes dans le cas M. R. Pére. J'aprens par des bruits vagues que des certaines Gens veulent vous tracasser & vous décrier: J'ignore en quoi & ce pourquoi. S'il s'agit du procès que vous poursuivez, quel mal y a-t-il en cela? La justice n'est-elle pas pour tous? Il y a plus de* 40. *ans que notre Province poursuit ce même procès: Nos Anciens se sont dans tous les tems récriés sur les Rits que les R. R. P. P. Jésuites pratiquent parmi les Malabares: Plusieurs fois, ils en ont porté leurs plaintes à Rome: Ils en ont obtenu des Décisions qui devoient soumettre leurs Adversaires. Nos Péres anciens n'ont point aussi soufert tranquillement l'usurpation que les mêmes Péres Jésuites ont fait sur eux de la Cure de Pondicheri, où ils étoient établis avant que les Jésuites fussent dans le Pays. L'afaire a été portée plus d'une fois au Tribunal de Louis XIV. de glorieuse Mémoire; ce Grand Roi ne l'a jamais décidée, il s'est contenté de dire qu'il chérissoit également les Jésuites & les Capucins, qu'il ne vouloit pas favoriser les uns au préjudice des autres. Eu égard à l'indécision, l'afaire a été portée à Rome pour y être jugée en dernier ressort. Quel tort avez-vous en cela? Vous n'agissez qu'au nom de notre Province.*

Une autre idée, me vient dans le moment présent: Si l'on est assez téméraire de taxer votre conduite, je n'y vois point de pri-

D'Italie, en Janv. 1746.

se: Lorsque nous vous avons adopté pour travailler dans nos Missions de l'Inde: çà été sur les témoignages les plus autentiques que les R. R. P. P. Supérieurs de votre Province nous ont donné de la régularité de vos mœurs, de votre grand zèle pour la pureté du Culte de Dieu, de votre saine doctrine, de votre parfaite soumission aux Décrets des Souverains Pontifes, de votre sagesse, de votre prudence: En un mot de tous vos autres talens propres à former un bon & excellent Missionnaire.

Témoignages de la Touraine en faveur du P. Norbert.

Dans le peu de tems que vous avez resté parmi nous dans notre Province, nous avons aperçu en vous ces grandes qualités & ces vertus, & nous en avons béni le Seigneur: Depuis votre arrivée à Pondicheri, je n'ai point reçu de Lettre de ce Pays-là qui ne vous fut favorable. L'on m'a parlé des fruits abondants que l'on recueillit dans une Mission que vous fites dans une Isle où vous aviez relâché à raison de maladie: Isle où il y a des Missionnaires Lazaristes. L'on m'a parlé de vos soins charitables auprès de feu Mgr. de Visdelou, des consolations que vous lui donnâtes en l'assistant à la mort: L'on m'a parlé enfin de votre vigilance, de votre sollicitude pour régler les mœurs des nouveaux Catholiques, de votre vigilante activité pour gagner à J. C. les ames des Infidèles. En un mot je n'ai rien vu & lu qui ne vous fut favorable & qui ne tendit à l'acroissement de la Religion. Ainsi je ne comprens pas, par quel moyen l'on pourroit obscurcir votre réputation si bien afermie. J'ignore à la vérité les ruses & les artifices de vos Adversaires. Pour moi qui marche dans la simplicité: j'ateste avec confiance tout ce que dessus & suis prêt de l'atester par tout où l'on aura besoin de mon témoignage. De grace ne vous laissez point décourager par ces traverses: l'homme ennemi ne vise qu'à empêcher l'œuvre de Dieu. J'ai l'honneur de vous dire avec bien de l'atachement & du respect, que je suis &c.

Le P. Norbert, mon cher Provisiteur, pourroit vous confier d'autres témoignages des R. R. P. P. Provinciaux, qui jusqu'aujourd'hui se sont succédés depuis que je suis allé en Tourraine. Tous confirment à peu près dans les mêmes

mêmes termes, ce que vous venez de lire. Les Principaux de cette Province des Capucins, riche en Religieux de vertus & de mérites, en Prédicateurs ſavans & zèlés, ne me crurent jamais moins indigne d'être du nombre de leurs Miſſionnaires, que dans ces jours où ils voient que la calomnie & la violence m'outragent & me perſécutent. Celui qui à préſent en eſt le digne (*a*) Chef, n'a pas atendu cette nouvelle année pour m'en aſſûrer. *D'Italie; en Janv. 1746.*

Peut-être ſerez-vous content de nos Péres de Tourraine, ſans vous en dire davantage ? Si mes Ennemis les avoient entendus tenir un ſemblable langage, ne ſe ſeroient-ils pas mis en courroux contre eux? Auſſi de grace ne les nommez pas en leur préſence. Que n'auroient-ils pas à craindre ? Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'ils ont reconnu, combien il en coute de s'opoſer à leurs deſſeins, quelques peu conformes qu'ils ſoient à la vérité & à la juſtice. Je ne ſouhaite rien plus que d'être l'unique victime de mon Ordre, & de me voir ſacrifié pour les intérêts du Vicaire de J. C. & de ſon Egliſe.

Ainſi je vous prie de ne pas manifeſter les noms de ceux qui prennent mon parti & ſur tout ceux de mes Confréres. Pluſieurs ont déja éprouvé que de reconnoître le P. Norbert & de défendre ſa même Cauſe, c'eſt s'expoſer au danger, c'eſt tendre à ſa perte. Il faut pour l'éviter que ſes meilleurs amis & même les plus Puiſſans, afectent d'ignorer qui il eſt, *non novi hominem:* Si on vient à parler de ce qu'il a fait pour la défenſe de la pureté du Culte & des intérêts du St. Siége, ne ſeroit-ce qu'en préſence d'une ſervante de ſes Ennemis, il faut qu'on diſſimule, qu'on aſſûre mê-

Xx 3

(*a*) Il m'a connu à Orleans, avant mon voyage des Indes: Il ſait que dans le tems que je me diſpoſois à prêcher le Carême en cette Ville-là, nous reçûmes contre toute atente, la permiſſion de nous embarquer à notre volonté. Sur le champ j'abandonnai ce Carême, croyant ne pouvoir arriver trop tôt pour prêcher aux Gentils la doctrine de J. C. dans ſa pureté.

D'Italie, en Janv. 1746.

même, je ne sai ce que vous voulez dire : *Nescio quid dicis.*

Il n'est plus possible d'être ami, je ne dis pas de César, mais de la Societé, si on est assez imprudent que de louer ou d'aprouver tant soit peu la conduite de ce Missionnaire Apostolique: la grande grace qu'on puisse lui acorder : c'est de l'abandonner à la disposition de ses Ennemis, comme Pilate abandonna Jésus aux Juifs. En lavant ses mains en présence du Peuple, il leur dit, je suis au moins innocent du sang de ce Juste; Voyez-vous autres, si vous voulez vous en charger : *Acceptâ aquâ, lavit manus coram Populo: dicens, Innocens ego sum à sanguine Justi hujus, vos videritis.*

Ce seroit encore une grace qu'on feroit au P. Norbert; si tous tenoient à son égard le même langage. Ce lâche & criminel Juge, cherche à délivrer le Juste, mais il n'oseroit trop s'oposer à sa condamnation par une vaine crainte. Le P. Norbert est condamné de ceux-mêmes qui en reconnoissent l'innocence, on ne veut pas s'atirer l'inimitié de Gens Puissans. On ose dire hautement *coram Populo*, je ne vois rien en cet homme qui mérite un pareil traitement; nous n'avons donc garde de vouloir y coopérer : c'est à vous autres, de voir si vous voulez prendre sur vous-mêmes la mort d'un Homme qui soutient les intérêts de Dieu & de son Eglise: *Vos videritis.* Je vous parle toujours de la mort : ce n'est pas sans raison. Depuis ma sortie de Rome, j'ai déja manqué une fois d'être furtivement enlevé: & le peu de Lettres que je reçois dans ma retraite, m'annoncent presque toutes, que le Sacrificateur a le couteau à la main, & qu'il ne pense plus qu'à égorger la Victime où il la trouvera: Ne vous éfrayez pas, mon cher Provisiteur, ne vous éfrayez pas, si je vois le bourreau, j'imiterai l'exemple de mon aimable Jésus, à l'égard de son perfide Apôtre : je courrai au devant de lui, je l'embrasserai avec tendresse, & je le recevrai entre mes bras avec amour

en

en atendant cet heureux moment, ce jour fortuné, priez fans cesse le Seigneur qu'il ne le difére pas & qu'il se souvienne de ses anciennes miséricordes, envers son Serviteur. J'aime mieux le secours de vos priéres, que votre zèle pour ma justification: vous m'obligerez plus en priant pour mes Ennemis, qu'en lisant les Lettres de mes Amis. Je vous en ai promis de ceux qui sont en Lorraine. Comme il sera facile de s'instruire dans cette Province, renvoyez là ceux qui aimeroient de la connoître à fond, & dispensez-moi de citer des Lettres chargées d'éloges que je ne croi pas avoir mérité. En voici seulement quelqu'unes de mes Supérieurs Majeurs: Encore ne vous les acordois-je que pour ne pas manquer à ma promesse. Il y a toute aparence que ces Supérieurs sont tous encore pleins de vie: Je puis au moins assûrer qu'ils ont toujours été reconnu dans le Cloître & hors du Cloître, pour des Religieux de science & de vertu, de probité & de mérite. Pas un d'eux n'est capable d'oublier ce qu'il doit à la Vérité & à la Justice: tous m'ont connu, non seulement dès mon entrée en Religion, mais même avant ce tems-là. Quelque témoignage qu'ils puissent rendre, on ne peut légitimement & raisonnablement s'y refuser. Si mes Ennemis fondoient ce qu'ils disent de moi sur le raport de semblables témoins, je vous avoue qu'il ne faudroit plus guére penser à ma justification. Ils disent en général qu'on étoit peu content de moi dans ma Province & que je n'avois pas lieu d'y être moi-même content, & qu'ainsi mes Supérieurs ont été charmé de se voir délivrés d'un mauvais sujet: Tandis que je baiserai la main qui me porte de nouveaux coups, écoutez, s'il vous plait, ceux qui vont vous parler.

D'Italie, en Janv. 1746.

Il faut croire aux témoignages des Supérieurs qui ont connu toute la vie le P. Norbert.

M. R. P. *Dès que j'aurai reçu l'ordre de Rome, je ne tarderai pas à vous envoyer l'obédience pour vous rendre dans notre Province, & y atendre le tems des embarquemens. Il ne faut pas que vous craigniez d'y arriver trop tôt. Nous avons tout l'empressement d'y avoir des Personnes de votre mérite & de votre piété;*

Lettre du Prefet de la Mission au Pére Norbert avant sa sortie de Lorraine.

D'Italie, en Janvier 1746. *pieté : Il est sur tout nécessaire que vous aportiez avec vous vos Sermons : pour ce qui est de vos Sermonaires, ce seroit un trop grand embaras. Si vous êtes dans notre Province dans les tems d'Avent & de Carême, je me ferai un plaisir de vous y employer. Donnez-moi je vous prie incessamment des nouvelles de la réussite dans votre entreprise, j'ai toujours à craindre que les assauts qu'on vous livrera, ne la fassent échouer &c.*

Lettre du même au P. Norbert. M. R. P. *Je suis bien content que vous ayez surmonté tous les obstacles & que vos R. R. P. P. Supérieurs de Lorraine aient enfin consenti à vos pieux désirs. Je souhaiterois fort savoir celui qui doit vous être uni : sans doute c'est un* (a) *homme de votre goût & qui comme vous a beaucoup de zéle : c'est sur tout ce qui est nécessaire dans nos Missions. Dès que vous aurez reçu l'obédience du Révérendissime Pére Général, vous aurez la bonté de m'en donner avis, afin que je vous en envoie une de ma part &c. Je suis avec bien du respect &c.*

Les Supérieurs dont vous allez voir les Lettres après celles-ci, pourroient rendre témoignage, sur les dificultés que j'ai eu pour obtenir ma sortie de Province. Ils savent que la seule crainte de se rendre responsables de ma vocation au Ministére Apostolique, fut le motif qui les engagea à acquiescer à ma demande réiterée pendant plusieurs années. Les instances les plus vives qu'ils me firent de borner mon zéle dans la Province, les propositions les plus propres à gagner un Religieux qui aime de s'avancer, ne purent jamais me faire balancer un moment dans ma vocation: Il me sembloit toujours que le Ciel me destinoit à annoncer la parole Evangélique aux Peuples Infidéles, & que je me rendrois coupable aux yeux du Grand-Pére de famille, si je refusois d'aller à la culture de sa vigne abandonnée.

Dans

(a) Ce Religieux avoit en éfet beaucoup de zéle : Il est décédé à Pondicheri au commencement de sa noble carriére : Il étoit de Longuion & s'apelloit Chrisologue: Heureux si le Seigneur m'avoit acordé la grace de l'acompagner dans le voyage de l'éternité.

Dans ce tems-là j'étois en étroite union avec un ancien (*a*) Missionnaire de la Compagnie de Jésus : Ses discours ne m'encouragerent pas peu à répondre à mon dessein. Ce n'est pas le seul Jésuite qui m'ait favorisé de son amitié : Beaucoup d'autres sembloient ne pas me refuser la leur. Ces R. R. Péres m'ont invité plusieurs fois d'argumenter à leurs Théses publiques, & assez souvent de prêcher des Sermons d'honneur dans leurs Eglises. On ne peut rien ajouter aux éloges & aux politesses, dont ils daignoient alors me favoriser. Combien de fois ne m'ont-ils pas fait la grace de me régaler à leurs tables & de m'admettre dans leurs récréations ? J'en suis encore tout pénétré de reconnoissance & de gratitude. A mon arrivée aux Indes, leurs Confréres, comprirent bientôt que j'étois un vrai ami de la Compagnie. Ils ne se trompoient pas, mais ils sont aujourd'hui dans l'erreur de penser le contraire : On ne peut mieux aimer, qu'en tâchant de rapeller nos Fréres à leurs devoirs.

D'Italie, en Janv. 1746.

Le P Norbert avant son départ de Lorraine, étoit étroitement uni avec les Jésuites.

Les Jésuites de Pondicheri avant l'époque de l'Oraison Funébre, me rendoient aussi de fréquentes visites & paroissoient me donner la préférence sur les autres. A peine eurent-ils entendu l'éloge Funébre de M. de Visdelou, que tout à coup on les vit changer de face. Dès lors ils m'ont regardé comme les plus indigne de tous les Missionnaires, & comme le plus coupable des Mortels. Ils comprirent dans cette ocasion que je n'étois ami que *usquè àd aras*, & que je donnois par cette piéce, une preuve autentique de ma fermeté & de mon zèle pour la pureté du Culte & pour la défense des Décrets du S. Siége. Les Péres Jésuites de la Lorraine ne peuvent ignorer qu'avant d'être aux Indes, j'ai donné des marques de ce même zèle. Ils savent que dans

Y y

(*a*) Il avoit resté pendant bien des années dans les Missions de la Perse & de la Turquie, Il a donné une Volume *in Octavo* de ses Cours ses Apostoliques.

D'Italie en Janv. 1746. dans quelques Missions que j'y ai faites, on a reconnu par mes Prédications & mes Conférences publiques, la pureté de ma foi & de ma doctrine sur la Morale chrétienne. Trois à quatre croix de Missions que j'ai plantées à la gloire du Dieu Crucifié, peuvent leur en rapeller la mémoire : La mienne est plus fixée que jamais à ce grand objet; sa seule vue me console dans mes peines, elle me fortifie dans la persécution. Venons aux Lettres de la Lorraine qui en prouvent encore l'injustice.

Lettre du Provincial de Lorraine au P. Norbert avant son départ de sa Province.

M. R. P. *Je vous adresse l'obéissance du Révérendissime Genéral, depuis si long-tems désirée. Je vous permets de partir quand il vous plaira. Le témoignage que j'ai donné de votre conduite à sa Révérendissime Paternité, étant raporté dans cette obéissance, il est inutile que j'en ajoute un second. Marquez moi le tems de votre départ, pour avertir votre Compagnon à qui je remettrai un passeport. Je vous souhaite un heureux voyage. Je continuerai d'être avec un sincère & entier dévouement &c.*

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Jerôme de Matecourt Provincial.

Lettre du même au P Norbert à Pondicheri.

M. R. P. *J'ai reçu l'honneur de la vôtre du Port-Louis Isle de France. J'ai pris toute la part à la maladie qui vous y a arrêté. Je compte qu'ayant payé le tribut dans cette Isle, vous ne l'avez point payé à Pondicheri. Je vous croi arrivé. Je prie le Seigneur qu'il bénisse vos travaux. Je n'en doute pas, persuadé que je suis, de votre sagesse & de la droiture de vos intentions. Il faut une vertu à l'épreuve pour pouvoir se soutenir au milieu des dangers auxquels votre Ministère vous expose : Je suis déchargé de celui que j'exerçois à votre départ. Le R. P. Victor a pris ma place &c.*

M. R. P. *J'ai reçu vos deux précieuses Lettres datées de Décembre & de Mars. Elles ont calmé mes allarmes sur votre desti-*

née,

née. Je craignois qu'ayant été obligé de relâcher dans l'Isle de France pour cause de maladie, vous ne fussiez au rang des morts. Je bénis le Seigneur qui vous a rendu la santé pour continuer vos nobles courses. Les dures épreuves par où la providence vous a fait passer, sont des plus sûrs garants de la bonté de votre vocation au Ministére Apostolique, qu'une continuité de santé, d'aisances & de prosperités. Quelle solidité de vertus ne faut-il pas, vous le savez par expérience, pour dévorer toutes les dificultés, les travaux & les dangers sémés sous les pas d'un Missionnaire? Rien n'est plus capable de vous l'acquérir que l'afliction & l'adversité. Ces considérations ont fait succéder la joie & les actions de graces à Dieu, aux mouvemens de douleur & de compassion auxquels je m'étois d'abord livré &c.

D'Italie; en Janv. 1746. *Lettre du R. P. Victor Provincial de Lorraine au P. Norbert à Pondicheri.*

A Nanci 7. Sept. 1737.

M. R. P. *Un peu débarassé des ocupations qui suivent un Chapitre, je m'acquite avec plaisir du devoir de vous écrire. L'emploi qui vous est confié, vous donnera lieu d'exercer le zèle brulent du salut des Ames qui vous a toujours dévoré: La satisfaction avec laquelle vous vous apliqué à remplir la carriére dans laquelle vous êtes entré, me console de la perte que la Province a fait de vous: Vous nous avez privé d'un grand secours, pour courir où vous avez vu que le St. Esprit vous apelloit, sans écouter la voix du sang & de l'amitié. Restez donc avec le mérite continué de la sainte Obéïssance: Mais si dans la suite, vous vous croyez moins utile, que vous ne l'avez espéré, revenez & que l'amour propre, ne vous retienne pas: Vous serez toujours reçu avec autant de plaisir, qu'on vous a laissé partir avec peine &c.*

Lettre du même Provincial au P. Norbert à Pondicheri.

A Nanci 7. Octobr. 1738.

M. R. P. *C'est avec* (a) *une singuliére satisfaction que j'ai reçu la vôtre du 4. de ce mois: Les nouvelles que vous m'y annoncé me font un sensible plaisir & en feront au R. P. Victor, à*

Lettre du R. P. Antoine ancien Provincial des Capucins de Lorraine au P. Norbert à Rome.

(a) Ce R. Pére a été plusieurs fois Provincial, il n'est jamais sorti des premiers Emplois de la Province: Son mérite, sa science & sa vertu si connus à la Cour de Lorraine, engagerent S. A. R. Madame, Mére de l'Empereur d'aujourd'hui, à le choisir pour son Confesseur.

D'Italie, en Janv 1746.

à qui je les envoie par cet ordinaire. Sa Révérence qui m'honore de son amitié, a été ici pendant les Fêtes de Pentecôte. Nous avons plusieurs fois parlé de vous: Ses sentimens à votre égard & les miens, s'acordent parfaitement. Et vous pouvez surement compter sur notre amitié, dont nous vous donnerons des preuves très convaincantes, dès que vous serez de retour dans la Province, où nous voudrions déja vous voir &c.

Commerci 21. Mai 1745.

Lettre du même R. Père au P. Norbert à Rome.

M. R. P. . . . *Les singulières atentations qu'à pour vous Notre très St. Père, jointes à celles de nos Supérieurs Généraux, me causent un très-sensible plaisir: Mon atachement pour vous, doit vous en être un garant bien sûr; & si le Ciel exauce mes vœux faits d'un bien bon cœur, tout tournera à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Religion, & à votre propre satisfaction. J'en aurai sans compliment une très grande de vous sentir dans la Province: Mais la vraie amitié, qui a Dieu pour principe, la vertu pour fin,* non quærit quæ sua sunt &c.

A Commerci 30. *Aoust* 1742.

Lettre du R. P. Nicolas Provincial de Lorraine au P Norbert à Rome.

M. R. P. *J'ai bien reçu une feuille touchant votre* (a) *Diurnal: mais je vous ai marqué que l'aprobation du Révérendissime Pére Procureur suffisant, la mieme devenoit superflue. Je ne vous suis pas moins obligé de votre atention. Je vous souhaite une continuation de bonne santé avec une parfaite réussite dans vos travaux Apostoliques. Je suis toujours très disposé à vous rendre service, étant avec toute l'afection possible.*

Nanci 26. Fév. 1742.

Je

(a) C'est un livre que j'ai composé en faveur des Marins & dont M. de Maurepas Ministre d'Etat & de la Marine, a bien voulu recevoir la Dédicace, & que sa Sainteté a vu avec plaisir. Ce Diurnal imprimé à Marseille avec Privilége du Roi, contient ce qui est nécessaire pour former un bon chrétien & l'entretenir dans la vie chrétienne. Il est particuliérement pour les Marins, en ce que j'ai raporté tous les exercices de Religion qui se pratiquent en mer sur les vaisseaux de sa Majesté & de la Compagnie des Indes. Nouveau scandale aux Jésuites.

Je reçois avec satisfaction avec la vôtre, la Préface (a) *de vos Mémoires : Vous aurez de Puissans Adversaires à combattre : mais ce qui doit vous consoler, & vous animer, c'est la justice de la Cause que vous entreprenez pour la gloire de Dieu & l'intérêt de son Eglise. Je vous souhaite toutes les lumières & les forces qui vous sont nécessaires dans vos louables entreprises.* *D'Italie, en Janv. 1746. Lettre du même Provincial au P. Norbert à Rome.*

7. Mai &c.

Je ne suis par surpris que certains esprits peu contens tâchent de vous indisposer à mon égard. Le R. P. Victor peut me rendre justice des sentimens avantageux que j'ai toujours eu pour vous.... Le poids de la Supériorité est un joug bien pénible & je ne respire qu'après le moment d'en être déchargé. Je vais continuer ma dernière Visite : Je serai par tout avec une parfaite estime & un entier dévouement &c. *Lettre du même au P. Norbert à Rome.*

A Nanci 17. Avril 1743.

C'est ainsi, mon cher Provisiteur, que tous les Supérieurs Provinciaux de Lorraine se sont expliqués sur le compte du P. Norbert placé aux Indes Orientales, & à la Cour Romaine : C'est ainsi qu'ils s'expliqueroient encore sans doute, si on les obligeoit de rendre justice à la vérité. On ne peut se méprendre en s'adressant à ces Supérieurs ; il n'y en a point d'autre actuellement qui ait gouverné cette Province des Capucins en qualité de Provincial. Rapellez à présent ce que disent les Jésuites de Paris dans leur Libelle. *Oui ce seront les Supérieurs mêmes de cet Ordre qui me fourniront des Mémoires sur notre accusateur. Ce sera sur tout le Custode des Missionnaires Capucins à Madrast &c.* Voilà comme les Jésuites débutent : Qui ne croiroit qu'on va voir une Liste de témoignages fournis par les Supérieurs contre le P. Nor- *Tous les Supérieurs Provinciaux du Père Norbert louent sa conduite. Les Jésuites ne citent qu'un témoin contre cent.*

(a) Il me feroit facile de produire des centaines de Lettres tant de la France que de l'Italie qui m'ont été adressées On verroit dans toutes ces Lettres que les Religieux particuliers aussi bien que les Supérieurs Majeurs, paroissent tous avoir le même zèle pour la bonne Cause que je défens. Il n'y en a point qui ne m'encourage à soutenir les intérêts de l'Eglise & du Siége Apostolique dans l'afaire en question.

D'Italie, en Janv. 1746.

Norbert ? Cependant ils ne citent toujours que le P. Thomas, qui de tous ses Supérieurs, est celui qu'il a le moins connu & avec lequel il a le moins demeuré : Par conséquent la Régle raportée d'après moi par ces Péres, ne peut dans cette afaire, que servir contre eux. *Le récit des faits attestés par un Supérieur, qui depuis une trentaine d'années est sur les Lieux, ne peut qu'être d'un grand poids.* Il n'y a personne pour peu de raison qu'elle ait, qui ne sente aussi bien que les Jésuites, l'équité d'un pareil jugement. Or je produis non un Supérieur, mais dix & vingt, qui ont vu toute la vie le P. Norbert, dans les diférentes positions du Cloître & du Ministère : donc il faudroit renoncer à la raison, au bon sens, à l'équité pour ne pas en croire aux raports & aux témoignages qu'ils donnent de P. Norbert.

Le Définiteur général François des Capucins, estime le P. Norbert.

Vous ofrirai-je d'autres témoins ? Mais ne vous en ai-je pas fourni cent contre un, cité à faux ou mal à propos par les Jésuites ? Vous avez connu à Rome, à ce que je croi, notre T. R. P. Justin de Bézier, ce Religieux si respectable & orné des plus rares vertus, & qui dans notre dernier Chapitre Général a été sur le point d'être élu pour gouverner tout l'Ordre : M. l'Ambassadeur (a) de France ne le souhaitoit pas avec moins d'empressement, que tous nos Vocaux des Provinces du Royaume. Il me seroit aisé de vous convaincre que ce Supérieur Général, n'a jamais ajouté aucune foi aux plaintes que les Jésuites lui ont fait du P. Norbert. Au contraire il l'encourrageoit toujours dans son zèle, plus encore par ses discours que par ses Lettres. Tous les autres Supérieurs Généraux résidents à Rome n'en faisoient pas moins. Vous savez que j'aime à parler sur les Piéces ; je vous en raporterai donc deux ou trois avant de finir ma longue Lettre, & j'en ometterai par de justes motifs plusieurs autres, qui certainement sont plus décisives.

M. R. P. *Vous m'aviez dit que vous étiez dans le dessein de dédier votre Diurnal à M. de Maurepas, vous l'avez fait & vous avez*

(a) M. de St. Agnan.

avez bien fait. Je vous vois infatigable, ocupé d'une impression, vous vous êtes engagé à donner (a) *des Sermons : votre santé pourra-t-elle seconder votre zèle ? Je prie le Seigneur de vous la conserver. Ce que vous avez entrepris est pour sa gloire, & ainsi j'espére qu'il vous aidera. Je suis toujours avec la même estime &c.*

A Rome 15. Févr. 1742.

D'Italie, en Janv. 1746. Lettre du R. P. Justin Définiteur Général de l'Ordre des Capucins au P. Norbert à Avignon.

M. R. P. *Un trop grand travail n'a pu que vous causer des indispositions : vous deviez vous y atendre & vous devez à l'avenir vous ménager. Suivez mon conseil: Un zèle trop ardent nuit à la santé. Prenant part à ce qui vous regarde, vous m'avez fait plaisir de m'aprendre les bontés que M. le Vice-Légat a pour vous : Il n'en restera pas là, il pourra vous être utile ici & ailleurs. Je le repête, ménagez-vous, & conservez une santé qui m'est chère. Je suis très parfaitement &c.*

Lettre du même au P. Norbert à Avignon.

A Rome 29. Mars 1742.

Au surplus, mon cher Provisiteur, souvenez-vous de la Lettre de notre T. R. P. Procureur Général, raportée dans mes Mémoires (*b*) Historiques & renvoyez y les Personnes qui ne seront pas satisfaites de toutes celles que vous avez vues jusqu'ici. Vous savez qu'une des fonctions essentielles de la Charge de ce Révérendissime, est de veiller sur nos Missions & sur nos Missionnaires. Ainsi on peut bien se raporter à son témoignage, lorsqu'il est question du P. Norbert, qui a resté sous ses yeux plus de trois ans. Vous avez souvent entendu comme moi à Rome, donner de rares éloges au zèle, à la vigilence, à la fermeté de ce Supérieur Général dans toutes les afaires qui intéressent la Religion, la pureté du culte & les intérêts du Siége Apostolique. Combien de fois n'a t-on pas relevé en votre présence, ses grands talens, son profond savoir, sa dextérité peu commune à conduire ces mêmes afaires toujours avec d'heureux succès ?

Le Procureur Général des Capucins, Religieux d'un grand mérite, loue la conduite du P. Norbert.

(*a*) Je m'étois chargé de supléer à un Prédicateur qui vint à manquer pour le Carême d'une Paroisse d'Avignon : mon Ouvrage ne cessa pas pour cela à l'Imprimerie.

(*b*) A la page 311. P. II. Tom. II.

D'Italie en Janv. 1746. cès? Faut-il s'en étonner ? Il ne cherche que Dieu, il ne consulte que son devoir; il s'oublie lui-même pour ne penser qu'à la gloire de la Maison d'Israel, & qu'à secourir ses Fréres dans leurs besoins : Sa charité les lui fait recevoir tous avec la même tendresse, & sa justice ne fait point admettre des exceptions de personnes: choisi d'en Haut pour ocuper cette premiere Place de l'Ordre, le Seigneur voulut qu'il acheva de se rendre un Supérieur acompli sous les yeux & à la Compagnie du Général le plus favorisé des Dons céléstes & orné des plus hautes Vertus.

L'Archevêque de Ferrare Exgéneral des Capucins, donne des marques d'estime au P. Norbert.

Vous comprenez sans doute, que je parle du Révérendissime Pére Barberin, qui fut peut-être le Général le plus méritant, que l'Ordre des Capucins, ait jamais eu : Depuis environ deux ans, il est mort (*a*) Archevêque de Ferrare en odeur de sainteté. Pendant qu'il exerçoit la Charge de Général, Le T. R. P. Procureur dont je vous parle, étoit son Consulteur : Jugez si en cette qualité, il n'eut pas lieu de se perfectionner avec un si grand Homme, d'en prendre l'esprit & d'en copier les vertus. Aussi diroit-on que le Révérendissime Barberin revit en la personne du Révérendissime Sigismond de Ferrare. Que j'aurois été heureux, si j'avois eu le bonheur de trouver à mon arrivée à Rome, ce zèlé, ce savant, ce pieux Archevêque : mais au moins j'ai eu la consolation de recevoir quelques fois ses sages conseils par quelqu'unes de ses Lettres. Vous en avez vu une qui est au commencement de mes Mémoires. Le Révérendissime Pére, qui lui a succedé dans l'important Emploi de Prédicateur Apostolique & qui par son grand zèle, ses savans & éloquens Discours, s'atire tous les jours de nouveaux éloges de Sa Sainteté & du Sacré Collége : Ce Révérendissime qui a vu & entretenu si souvent le P. Norbert dans notre Couvent de Rome, ne l'a pas moins honoré de son estime que les Supérieurs Généraux. Aux

(*a*) Il avoit été pendant bien des années Prédicateur du sacré Collége. Sans être Cardinal, il eut au dernier Conclave, plusieurs voix pour la Papauté : Tout Rome sait que le Sacré Collége vouloit par là marquer la haute estime qu'il faisoit de son rare mérite. Depuis son décès, on a donné la relation au St. Pére de plusieurs miracles opérés par son intercession.

Aux RR. PP. en J. C., Custode & Missionnaires de la Côte des Malabares dans les Indes Orientales.

Salut en notre Seigneur.

NOUS F. SIGISMOND DE FERRARE

Procureur en Cour de Rome pour tout l'Ordre des Capucins & Commissaire Général.

NOus (*a*) avons lu les lettres, que vous avez adressé l'année derniére & dans la présente, au R. P. Général actuel & passé, qui nous les ont ensuite renvoyées, pour y répondre. Nous connoissons par vos avis qu'il y a un *Duplicata*, qui ne nous est point parvenu : à savoir celui qui contenoit trois ou quatre formules des juremens que vous avez prononcés, selon qu'il vous avoit été ordonné par le Saint Siége : Mais cette perte n'est pas de conséquence, dès-lors que nous sommes assûrés, que vous avez tous fidélement obéi aux Ordres de Notre Saint Pére, le Pape Clément XII. de glorieuse mémoire. Nous avons remis aussitôt toutes ces formules de juremens, signés de vos propres mains, au Saint Ofice, où elles sont conservées, selon l'intention expresse du même Souverain Pontife.

D'Italie, en Janv. 1746. Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre, au sujet du P. Norbert. De Rome 1742.

Nous avons compris par les Rélations que votre Révérence nous donne, aussi bien que les autres

Zz Mis-

(*a*) On a cru faire plaisir d'insérer ici cette Lettre & la Suivante, que nous avons tiré des Mémoires Historiques du P. Norbert. Le Lecteur ne pourroit pas facilement y recourir, les Exemplaires en étant devenus fort rares. Ces deux piéces paroîtront importantes pour l'afaire dont il est ici question.

D'Italie, en Janv. 1746. Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre, au sujet du P. Norbert. De Rome 1742.

Missionnaires, avec quelle prudence, & quelle sagesse vous vous êtes comportés, envers l'Illustrissime & Révérendissime Evêque de Méliapure, Ordinaire du Lieu, pour faire la publication du Décret qui a été modéré. Cela, & beaucoup d'autres choses, dont le Saint Siége, & la Sacrée Congrégation sont parfaitement instruits, ne contribueront pas peu, à animer la sollicitude Pastorale de *Benoit XIV.* que le Ciel a donné à son Eglise, pour la gouverner, avec autant de gloire que de bonheur : ce qui nous fait espérer que ce zèlé Pontife emploiera peut-être dans la suite pour le bien de vos Missions, les mêmes remédes, dont il vient de se servir si éficacement pour celles de la Chine, comme vous le verrez dans la Bulle toute nouvelle de ce Grand Pape qu'on doit vous adresser ; alors mes très-chers fréres, votre joie comme la nôtre, sera parfaite en Jésus-Christ.

1. Joan. cap. 4 — 2. Corinth. cap. 15. — 2. Corinth. cap. 16.

En atendant, mes très-chers Fréres, soyez fermes, & inébranlables, toujours remplis d'ardeur & de zèle dans l'ouvrage du Seigneur, persuadés que tandis que vos travaux agréront au Saint Siége, ils ne seront point sans fruit auprès du Pére Céleste. Veillez donc sans cesse, & soyez constans dans la même foi : agissez toujours avec un courage invincible, & animez vous les uns les autres dans la même carriére : mais que la charité soit la régle de toutes vos actions ; afin que ceux qui sont jaloux du bien que vous faites dans la vigne du Seigneur, ne puissent avec justice vous faire aucun reproche.

Ibid. — Tit. cap 2.

L'arri-

D'Italie, en Janv. 1746. Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre, au sujet du P. Norbert. De Rome 1742. *2. Corinth.*

L'arrivée du *R. P. Norbert*, le digne Compagnon de vos travaux Apostoliques, qui a été *apellé à Rome, par un ordre exprès de la Sacrée Congrégation*, est pour Nous un sujet de joie; parce qu'étant ici, il suplée à ce qui pouvoit manquer à Nous & à Vous; sa présence, & l'ardeur qu'il a pour vos intérêts, Nous causent d'autant plus de consolation, qu'il soutient votre Cause, qui n'est pas seulement la vôtre, mais encore Celle de toute l'Eglise, avec tout le zèle possible, & la poursuit avec une constance qui ne se laisse point ébranler.

Vous aprendrez avec plaisir que le dit R. P. Norbert, est constitué par Autorité Apostolique Procureur de vos Missions Malabares; reconnoissez le donc en cette qualité, afin qu'il continue de travailler, non seulement à faire connoître le droit que vous avez sur la Cure des Malabares; mais encore à *justifier ce zèle & cette fermeté qui vous on fait exposer à tout, plutôt que de vous écarter du respect & de la soumission que vous devez aux Décrets du Saint Siége.* Il a prouvé le premier, avec des raisons aussi claires que solides; & afin de terminer une fois ce procès qui dure depuis si long-tems, il a fait imprimer ses Ecrits.

Il se *servira des mêmes moyens, pour exposer & défendre le second*, qui est sans comparaison d'un plus grand poids auprès du Saint Siége. Nous sommes très-persuadés que pour réussir dans l'une & l'autre afaire, il a déja beaucoup travaillé, & fait de grandes dépenses, & qu'il sera bientôt ob-

D'Italie, en Janv. 1746. ligé d'en faire encore de nouvelles, dont il n'eſt pas poſſible de ſe diſpenſer.

Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Miſſionnaires de ſon Ordre au ſujet du P. Norbert. De Rome 1742.

Nous vous prions donc, mes très-chers Fréres en Jéſus-Chriſt, de ne pas oublier celui, qui travaille jour & nuit pour vous: qui fait connoître la fermeté de votre foi, & l'ardeur de votre charité: qui doit vous donner ſes avis par d'autres lettres plus étendues, ſelon qu'il lui eſt ordonné, & qu'il jugera plus convenable dans les circonſtances préſentes; plus les travaux qu'il entreprend pour vous ſont grands, plus vous devez lui en marquer votre reconnoiſſance.

1. Theſſ. c. 5. Suivez donc ſans ceſſe la voie de la vertu: mais Ibid. cap. 3. ſoyez toujours circonſpects dans toutes vos démar- 1. Theſſ. c. 5. ches: fuyez juſqu'aux moindres aparences du mal; Ibid. Dieu qui eſt toujours fidéle dans ſes promeſſes, ne 1. Corinth. cap. 1. vous a apellé à la ſuite de J. C. ſon fils unique N. 2. Theſſ. S., pour lequel vous ſoufrez, qu'afin que vous deve- cap. 1. niez dignes de ſon Royaume éternel.

Votre gloire en eſt une pour Nous dans l'Egliſe Ibid. de Dieu, & l'honneur que vous acquerez par votre foi & votre patience à ſoufrir tant de perſécutions & d'adverſités, réjaillit juſques ſur Nous. Qu'il eſt beau aux Miniſtres de l'Evangile d'annoncer la. paix aux Nations! Que les démarches de Iſa. cap. 52. ceux qui leur annoncent le ſalut ſont belles! S'il n'eſt pas en votre pouvoir que tous obéiſſent à l'Evangile, & écoutent avec ſoumiſſion la voix du Sou- Rom c. 10. verain Paſteur, ſouvenez-vous de ces paroles du Très-Haut: je n'ai pas diſcontinué de tendre tous Iſa. 65. les jours les bras de ma miſericorde à un Peuple, qui

qui bien loin de croire à ma parole, n'a cessé de la contredire. Dieu n'admet point de distinction entre le Juif & le Grec : Souverain de toutes les créatures, il répand également ses bienfaits sur tous ceux qui l'invoquent.

D'Italie, en Juin. 1746.

Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins, aux Missionnaires de son Ordre au sujet du P. Norbert.

Je vous suplie enfin, mes chers Fréres, par la misericorde de Dieu, que vous ne cessiez jamais de vous conduire d'une maniére digne de votre vocation & selon qu'il vous est ordonné par la puissance suprême du Vicaire de J. C.; dans cette ferme espérance que tous marcheront un jour comme vous & avec vous, dans l'unité de la même foi & de la même doctrine; car ceux qui refusent de se soumétre à l'autorité, courent infailliblement à leur damnation.

De Rome 1742.

Rom. c. 10.
Rom. c. 12.
Ephes. c. 4.
Rom c. 4.
Rom. c 13.

Prenez sérieusement garde de ne point altérer, comme plusieurs, la parole de Dieu, qui nous a été donnée, soit par les saintes Ecritures, soit par une Tradition constante : mais parlez & préchez J. C. avec sincérité, & que ce soit par l'inspiration de Dieu & toujours en sa présence. Je vous conjure par J. C. notre Seigneur, dont le sang est le prix de notre rédemption, de faire part de cette présente Lettre à tous vos Missionnaires, qui vous aident à cultiver la vigne du Grand-Pére de famille, confiée à vos soins.

1. Corinth. cap. 11.
1. Thess. cap. 5.
Ibid.

Reposez-vous, au reste, sur notre sollicitude; Nous métrons toute notre aplication, & nous ferons tout notre possible, pour acorder à vos instances réitérées, de bons Ouvriers dans le Ministére Evangélique.

D'Italie, en Janv. 1746. Lettre du T. R. P. Procureur Général des Capucins aux Missionnaires de son Ordre au sujet du P. Norbert. De Rome 1742. Ibid. 2. Corinth. cap. 3. Rom. c. 16. Ibid.

En atendant, ne cessez point de solliciter pour Nous le Seigneur, afin que la grace de l'Esprit Saint nous éclaire, pour choisir des Ministres qui soient dignes d'annoncer l'Evangile, & capables d'aller recueillir conjointement avec vous, la moisson du Pére céleste, déja avancée par vos soins & vos travaux; afin aussi que le Dieu de la paix terrasse & foule à vos pieds, l'Esprit d'erreur & de discorde, qui depuis bien des années a tâché d'aporter du trouble parmi vous. Que la grace de N. S. J. C. soit avec vous dans tous les tems, & recevez le salut, que nous vous faisons avec autant d'ardeur, que si nous étions présens au milieu de vous.

Donné à Rome le 12. *Septembre* 1742.

R. R. P. P. en J. Christ.

Votre très-humble Serv.

Fr. Sigismond comme dessus.

Lettre de M. Barbevin Archevêque de Ferrare Exgénéral des Capucins au P. Norbert à Rome.

M. R. P. J'ai (*a*) commencé à lire avec une une très-grande satisfaction les Livres que vous avez composé avec beaucoup de soin, & que vous avez bien voulu m'envoyer par une bonté toute particuliére. Je vous rens mille graces de cette atention pour moi, & j'espére que vous la continuerez. J'avois déja vu la Bulle que vous joignez à votre Ouvrage : je comprens qu'elle doit certainement extirper les erreurs & réprimer *les Désobéissans*

(*a*) La Lettre est en latin au commencement des mémoires Historiques du P. Norbert, avec les autres Lettres d'aprobation: On peut y voir que la Traduction est litterale.

sans & les Hommes Captieux. Je vous félicite .... Voyez en quoi je puis vous être utile dans mon insufisance ; & ordonnez moi ce qu'il vous plaira. Je prie le Dieu Tout-puissant, qu'il daigne vous faire réusir dans toutes vos entreprises. En atendant soyez persuadé de mon parfait dévouement, dont je souhaite de vous donner des preuves, étant véritablement

D'Italie, en Janv. 1746.

Le très afectionné & dévoué Serv.

De V. R. Pté.

F. Barberin Archevêque de Ferrare.

Le P. Norbert prie le Provisiteur de ne donner au Public les piéces de sa justification qu'après sa mort.

Vous ne pouvez plus vous plaindre, mon cher Provisiteur, de ma résistance à vous communiquer des Piéces Justificatives de ma conduite : Mais si je me suis rendu aux instances que vous me faites depuis ma sortie de Rome, rendez-vous, s'il vous plait, à l'ardeur des priéres que je vais vous faire en finissant cette Lettre : Vous la trouverez longue, peut-être aussi sera-t-elle la derniére que je vous écrirai de ma vie. Que votre zèle à mon égard, se borne à me justifier dans l'esprit de vos amis & des personnes qui veulent bien s'intéresser à la Cause que j'ai défendue : Mais de grace ne donnez rien au Public qu'après ma mort, qui selon toutes les aparences, n'est pas fort éloignée. Mes ennemis ayant fait fermer tous les Tribunaux pour moi, il ne me reste plus qu'à désirer de comparoître devant celui de J. C. Souverain Juge. Cet Homme Dieu dont j'ai tâché de soutenir la Doctrine sans respect humain, daignera, je l'espére, me traiter avec moins de sévérité, & ne pas me juger dans toute la rigueur de sa justice.

Les promesses consolantes qu'il a laissé dans son Testament,

D'Italie, en Janvier 1746.

Solide confiance du P. Norbert dans les promesses de J. C.

ment, & que j'ai tant de fois annoncées dans la Chaire, ne m'en laissent nullement douter & m'inspirent une solide confiance en ses miséricordes. Permettez que je les rapelle ici pour ma consolation & même pour la vôtre : Bienheureux, nous assûre ce Divin Sauveur, ceux qui soufrent persécution pour la justice ; parce que le Royaume du Ciel est à eux & que Dieu leur donnera ce Royaume éternel pour les dédomager des biens passagers, qu'ils auront perdu pour l'amour de lui. *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam ; quoniam ipsorum est regnum cælorum.* Ainsi vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous chargeront d'injures, qu'ils vous persécuteront & qu'à cause de Moi, ils diront faussement toute sorte de mal contre vous. *Beati estis cùm maledixerint vobis homines & persecuti vos fuerint & dixerint omne malum adversùm vos, mentientes, propter me.* Réjouissez-vous alors & tréssaillez de joie ; parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel ; car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les Prophétes qui ont été avant vous, & la part que vous avez à leurs soufrances, vous assûre que vous en aurez à leur gloire : *Gaudete & exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cælis ; sic enim persecuti sunt Prophetas qui fuerunt ante vos.*

Persécuté comme eux pour avoir défendu la justice, acablé sous le poids des injures & des calomnies pour avoir soutenu la Cause de Dieu & les Intérêts de son Eglise, haï pour avoir annoncé la vérité & condamné l'erreur, contraint de prendre la fuite pour avoir voulu chasser les abominations qui deshonoroient la Maison d'Israel. N'ai-je pas sujet de me consoler dans l'espérance des miséricordes du Seigneur & de me réjouir à la vue des récompenses éternelles qu'il nous promet ?

La persécution qu'on excite contre le P. Norbert, ne peut aller plus loin.

Ne vous oposez donc pas à mon bonheur, ne travaillez donc point à retarder l'heure de mon sacrifice, ne détournez donc pas la main qui veut m'immoler à la vengeance ; si vous m'aimez véritablement, ne vous oposez pas à ce qui

qui doit me procurer une gloire immortelle. Que voulez-vous que je fasse davantage en ce monde ? Il n'y a plus pour moi de lieu où je puisse reposer ma tête. Les Personnes qui m'étoient les plus atachées, toutes convaincues qu'elles soient de la justice de ma Cause, n'osent se déclarer en ma faveur, ni me prêter le moindre secours. Il n'est plus même permis de dire qui je suis. En un mot, mes Ennemis ne me laissent aucune ressource humaine : Je n'ai plus qu'un Pére qui est au Ciel : Aussi lui adressai-je avec plus de confiance que jamais, la priére que J. C. son Fils unique nous a enseigné pendant qu'il étoit sur la Terre. *Notre Pére qui êtes dans les Cieux, que votre Nom soit* connu, adoré & *sanctifié* par tout le monde : *Que votre Regne arrive*, qu'il s'établisse dans tout l'Univers & qu'il s'étende sur tous les Hommes : *Que votre volonté soit faite dans la Terre comme au Ciel : Donnez nous aujourd'hui notre pain, qui est audessus de toute substance & dont nous avons besoin chaque jour : Et pardonnez-nous nos ofenses, comme nous pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous ont ofensé.*

D'Italie, en Janv. 1746.

Je m'arrête à ces derniéres paroles & je les repéte sans cesse. Quel intérêt n'avons-nous pas de faire une si excellente priere ? Notre divin Sauveur nous déclare que si nous pardonnons aux Hommes les fautes qu'ils commettent contre nous, notre Pére céleste nous pardonnera aussi les nôtres. *Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet & vobis Pater vester cælestis, delicta vestra.* O promesse incomparable ! O fruits précieux d'un tel pardon !

Le P. Norbert n'a plus de ressource que du côté du Pére Céleste.

Que mes Ennemis m'aient donc contraint de me cacher dans un Antre inconnu ; qu'ils aient animé la Puissance contre moi ; qu'ils m'aient interdit tout commerce avec les Hommes ; qu'ils m'aient oté tous les moyens de pourvoir aux nécessités de la vie ; qu'ils m'aient calomnié & fait passer dans tout le monde pour le plus méchant homme qui fut jamais, non seulement je leur pardonne ces fautes, mais je les aime de toute mon ame. Qu'ils viennent

Le P. Norbert aime ses Ennemis au delà de ce qu'on puisse l'exprimer : Il leur pardonne sa mort par avance.

 me

D'Italie, en Janv. 1746.

me chercher pour me perdre, qu'ils m'arrachent tout le sang de mes veines; qu'ils m'enfoncent le poignard dans le sein; qu'ils me hachent en mille pieces : mon cœur sera toujours plein d'amour pour eux & tandis que j'aurai un souffle de vie, je prierai mon Pére Céleste de le leur pardonner, comme je souhaite qu'il me pardonne. *Pater dimitte illis.*

Le P. Norbert demande grace au Pape & aux Souverains pour ceux qui pourroient l'assassiner.

Je voudrois même pouvoir me faire entendre à toute la terre, je crierois de toutes mes forces du lieu où je suis & où je dois être immolé, & j'inviterois tous les chrétiens à élever leur voix vers le Ciel en faveur de mes Bourreaux. *Pater dimitte illis.* Je suplierois d'abord le Souverain Pontife Benoit XIV. qui gouverne l'Eglise avec tant de zèle & de sagesse; Saint Pére, lui dirois-je avec confiance, quelque horreur & quelque aversion que vous ayez d'un atentat commis sur une personne consacrée à Dieu, sur un Ministre des Autels, sur un Prédiateur de l'Evangile, sur un de vos fidéles Enfans, acordez-moi la grace de leur pardonner ma mort & les outrages qu'ils m'ont fait. *Pater dimitte illis.*

Le P. Norbert invite tout son Ordre & tous les Chrétiens à prier avec lui en faveur de ses Ennemis.

Je me prosternerois aux pieds des Souverains de la Terre à qui Dieu a remis le glaive de la justice vindicative, je les suplierois avec toutes les instances possibles, de pardonner à ceux qui auront les mains teintes de mon sang. *Pater dimitte illis.* Je porterois la parole à tous mes Confréres & je les engagerois de rassembler toutes leurs forces, de ranimer tout leur zèle, pour s'écrier avec moi : *Pater dimitte illis.* J'inviterois tous les Peuples à qui j'ai annoncé les vérités de l'Evangile, toutes les ames auxquelles j'ai montré la voie du salut, & je leur demanderois pour toute reconnoissance de mêler leurs cris avec les miens, leurs priéres avec celles que je forme, & d'une voix unanime de demander au Pére Céleste de faire grace à mes Assassins & de pardonner à mes Ennemis. *Pater dimitte illis.* Je suplierois enfin toute l'Eglise d'ofrir pour eux ses vœux au Pére des miséricordes, afin qu'il leur par-

pardonne de la même maniére que j'espére qu'il me pardonnera : *Pater dimitte illis.*

Mon cher Provisiteur, ne cessez de demander au saint Sacrifice, pour moi & pour eux, cette même grace, & ayez la bonté de ne me plus presser à vous faire confidence du lieu de ma retraite. Ne suffit-il pas à votre charité, que je lui ai fait connoître les voies pour m'envoyer quelquefois les petits secours dont vous savez que j'ai un vrai besoin, & que je vous promette de vous donner de tems en tems quelques signes de vie? Quand vous passerez plusieurs mois sans en voir, soyez alors assûré que mes bras sont liés & que je suis sur le point d'être immolé, ou que l'immolation est déja faite. Il importe peu à mon bonheur qu'elle se fasse dans un lieu secret, & par une main inconnue : C'est assez pour moi que je donne ma vie pour la Cause de J. C. & de son Eglise. Je suis avec une parfaite sincérité & beaucoup de reconnoissance.

D'Italie, en Janv. 1746.

Le P. Norbert ne manifeste pas au Provisiteur le lieu de sa retraite.

Mon cher Provisiteur

En Janvier 1746.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

F. Norbert.

P. S. *Il vient de nous arriver dans le moment un exemplaire du Libelle des Jésuites de Paris & d'autres Imprimés de leur Fabrique contre le P. Norbert. On y a remarqué un insigne outrage fait au Souverain Pontife Benoit XIV. Ces Péres s'y vantent que leur Libelle, en a été fort loué. Est-il donc possible qu'ils aient assez de Hardiesse de tromper le Public par l'imposture la plus outrageante, qu'on puisse jamais faire à un Pape, dont*

la sagesse est si profonde, la prudence si consommée, le zèle pour l'édification de l'Eglise si infatigable? Quoi ce Grand Pontife loueroit, aprouveroit, combleroit d'éloges des Ecrits qui ne tendent uniquement qu'à détruire un Ouvrage dont le but n'est autre que la defense des Decrets du S. Siège & des Souverains Pontifes; un Ouvrage dont la fin n'est que de justifier la louable conduite des Ministres du S. Siege, qui se sont sacrifiés pour bannir du culte saint l'Idolâtrie & la Superstition. Faire penser & parler ainsi le Vicaire de J. C. N'est-ce pas une témérité qui n'a d'exemple, que dans ceux qui osent aujourd'hui la commettre si publiquement? Comment n'en imposeroient-ils pas au P. Norbert, à un Missionnaire Apostolique, qui n'a d'autres armes pour se défendre contre la violence & la persécution, que le bouclier de la foi, & la force de l'évidence de la vérité?

Si les Jésuites avoient des témoignages aussi contraires à ce zèlé défenseur de la pureté du culte, que nous en recevons actuellement de favorables pour lui, ils ne manqueroient pas d'en inonder le monde entier. Ce Missionnaire cependant qui les avoit en main, n'a pas voulu les communiquer au Provisiteur de la Cochinchine; & si nous les avons à présent, c'est par des voies qui sont inconnues à l'un & à l'autre. Quoiqu'il en soit, ces Pièces ne tendant qu'à réprimer l'audace de ceux qui tâchent adroitement d'insinuer aux Enfans du Christianisme, que Benoit XIV. aprouve leur conduite en meme tems qu'il la condamne, & ne contribuant qu'à confirmer dans les hautes idées que toute l'Eglise a conçu du zèle qu'a Sa Sainteté pour la pureté du Culte, nous avons présumé qu'Elle agréeroit que nous les missions au jour dans les circonstances présentes.

BREF

BREVE SUMMI PONTIFICIS

BENEDICTI XIV.

Ad R. P. Norbertum a Barro-duco Capucinum &c. tunc in Galliâ, nunc verò in Curiâ Romanâ exiſtentem, ſuprà quodam Libro, tipys ab eo, tum Gallico, tum Italico idiomate mandato, & inſcripto *Mémoires* &c. & *Memoriali* &c.

Inſcriptio Brevis.

Dilecto Filio F. Norberto a Barroduco Capucino.

BENEDICTUS PP. XIV.

Dilecte Fili, ſalutem, & Apoſtolicam benedictionem. Litteras accepimus a te ſcriptas die undecimâ Maii, unà cum Libro tuo ad Nos transmiſſo: Jam incœpimus eum legere, & ne dubites quod inte-

BREF DU SOUVERAIN PONTIFE.

BENOIT XIV.

Au R. P. Norbert de Bar-le-duc *Capucin &c. étant alors en France & à préſent en Cour de Rome, ſur un de ſes Livres, imprimé en Langue Françoiſe & Italiene, & intitulé* Mémoires *&c.* Memoriali *&c.*

Inſcription du Bref.

A notre Cher Fils F. Norbert de Bar-le-duc Capucin.

BENOIT XIV. PAPE.

Notre Cher Fils, nous vous donnons le ſalut, & la bénédiction Apoſtolique. Nous avons reçu les lettres que vous nous avez adreſſé du onzième jour du mois de Mai, & en même tems votre Livre que vous nous of-

frez

fiez. Nous avons déja commencé à le lire : & ne doutez point que nous ne prenions la peine de le lire entiérement: & soyez assûré que l'ayant lû, nous serons atentif à aporter les remédes convenables aux maux dont il nous fait la description. En atendant Je vous embrasse avec un amour Paternel, & Je vous acorde la bénédiction Apostolique. Donné en notre Chateau de Castelgandolphe le 9. *de Juin* 1742.

LETTRE

Par l'ordre du même Souverain Pontife, au dit R. P. Norbert, au sujet d'un autre Livre, intitulé *Oraison Funébre de M. de Visdelou Evêque Jésuite* &c. *prononcée par le même R. P.*

Mon très Révérend & très honoré Pére.

Le livre que votre très Révérende Paternité a eu l'honneur d'offrir à Sa Sainteté,

integrum non simus lecturi, & quod eo perlecto manum non simus admoturi ad paranda malis remedia. Intereà te Paterno amplectimur affectu, tibique Apostolicam Benedictionem impartimur. Datum in Arce Castrigandulphi die nonâ Junii 1742. Pontificatûs nostri anno secundo.

EPISTOLA

De mandato ejusdem Summi Pontificis, ad dictum R. P. Norbertum, super altero Libro, inscripto Oraison Funébre de M. de Visdelou Evêque Jésuite *&c.* prononcée par le même R. Pére.

Molto Reverendo Padre Padrone Colendissimo.

DA Nostro Signore si è ricevuto con parziale suo gradimento il libro, ò sia

ò ſia Orazione funebre, preſentatagli da voſtra Paternità molto Reverenda, ed egli ben volontieri la leggerà in tempo opportuno. Fràttanto egli ha comendato il zelo di lei, e la coſtante intrepidezza per la Santa Fede, concedendo coh amore Paterno l'Apoſtolica benedizione.

Tutto ciò ſigifico a Voſtra Paternità molto Reverenda per Sovrano Comandamento, raſermandola in fine con ogni più diſtinta ſtima, e riſpetto.

Di Voſtra Paternità molto Reverenda.

Devotiſſimo, Obedientiſſimo Servo *Angelo Arſelli Cameriere Segreto, e Segretario Domeſtico.*

teté, qui a pour tître Oraiſon Funébre, a été reçu avec une joie ſenſible du Saint Pére, qui le lira avec un vrai plaiſir. Sa Sainteté vous accorde, en atendant, avec une tendreſſe toute Paternelle, la bénédiction Apoſtolique, pour marquer par-là a votre très Rérérende Paternité, combien Elle à ſon zèle a cœur, & combien Elle loue ſon intrépidité toujours conſtante à ſoutenir les interêts de la Foi. Voilà mon très R. P. ce que j'ai l'bonneur de vous écrire pour obéir aux Ordres ſuprêmes du Souverain Pontiſe Benoit XIV. Je ſuis charmé de trouver cette ocaſion, pour vous marquer l'eſtime diſtinguée, & le reſpect profond, avec leſquels J'ai l'honneur d'être.

De votre très Révérende Paternité.

Le très Devoué, & le très Obéiſſant Serviteur.

Ange Arſelle Camerier Secret, & Sécretaire Domeſtique.

Avis. *Nous avons reçu de Florence depuis peu de jours, un paquet d'un ami du P. Norbert; cet ami homme de nom & de caractère nous prie d'insérer les Piéces suivantes dans les Ecrits, qu'il savoit que nous imprimions au sujet de ce zèlé Missionnaire, nous assûrant qu'il les avoit copiées lui-même sur les Originaux, le P. Norbert les lui ayant communiquées dans le tems qu'il étoit en Toscane. Elles ne serviront pas peu à confirmer ce qu'on voit dans sa Lettre au Provisiteur.*

Lettre de M. l'Evêque de Marseille au P. Norbert à Rome.

Je suis infiniment sensible, M. R. P., à l'atention que vous voulez bien avoir pour moi, & je vous en fais bien des remercimens. On ne m'a point encore remis le Livre que vous m'annoncez, je ne doute pas qu'il ne soit digne de vous. Pour ce qui est des autres Ouvrages dont vous me faites l'honneur de me parler, M. R. P., j'en ai entendu parler à Marseille, je ne me suis point avisé de donner sur cela des avis, mais j'ai témoigné que je craignois que cela ne divisât deux Ordres bien unis dans ce Royaume. Vous savez mieux que moi que ce qui convient à un endroit, ne convient pas toujours à un autre: mais vous ne pouviez vous refuser aux Volontés & à l'Autorité qui vous ont fait écrire. Je prie Dieu que l'union & la paix régne entre les Missionnaires. J'ai l'honneur d'être avec respect

M. R. P.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

A Aubagne le 4. Nov. 1742.

Henri Evêque de Marseille.

Ad-

Admodum Reverendo Patri Norberto à Lotharingiâ Concionatori Missionario Apostolico ac Procuratori in Curiâ Romanâ pro Missionibus Nostris Malabaricis, Capucino, Salutem in Domino. F. Sigismundus à Ferrariâ Procurator, atque in Romanâ Curiâ Commissarius Generalis Totius Ordinis Minorum Sancti Francisci Capucinorum licet imm.

Obéissance du Révérendissime Procureur Général au P. Norbert pour son départ de Rome.

Cum Paternitati tuæ admodum Reverendæ contingat pro variis negotiis Nobis notis Provinciam nostram Tusciæ petere, ibique usquè dum præfata negotia perfeceris commorari, virtute præsentium, atque ad Sanctæ Obedientiæ meritum, facultatem tibi impertimur, quatenus cum tuo socio nempè F. Felice pariter è Lotharingiâ, illùc adire valeas cum benedictione Domini, quem pro Nobis rogare curabis; & Te Superioribus supradictæ Provinciæ enixè commendamus. Datum Romæ die Februarii 1745.

Locus † Sigilli.

F. Sigismundus qui suprà.

Lettre du Révérendissime P. Prédicateur du S. Palais, au P. Norbert: traduite de l'Italien.

Mon cher P. Norbert, je voudrois pouvoir vous aider plus que je n'ai fait & procurer à votre Révérende Paternité les consolations dont elle a besoin dans les circonstances présentes. Etant actuellement occupé à la prédication, je vous dirai en peu de mots mon Conseil, dont votre Révérende Paternité pourra profiter selon que Dieu lui inspirera & les Personnes d'un plus grand poids que je ne le suis. Si vous voyez que votre Personne ne soit pas en sûreté où vous êtes, vous pourriez vous rendre à Venise & vous mettre sous la protection

de la Sérénissime République, & atendre là avec patience le secours du Seigneur sur vous: *Auxilium Domini super te.* Un Missionnaire qui comme vous est prêt à donner son sang pour la défense de la vérité & de la foi, doit par conséquent être disposé à soufrir persécution, abandonnement, injures, menaces, & toute autre sorte de tribulations. Que votre Révérende Paternité dise avec St. Ignace Martir, je commence maintenant plus que jamais, à être Disciple de J. C. *Nunc incipio esse Discipulus Christi.* Tout le monde sait naviger lorsque le vent est en pouppe, mais peu le savent dans le tems de la tempête, cependant c'est alors qu'on connoit la bravoure & la dextérité du timonier. J'espére qu'avec le tems & avec la patience, votre R. Paternité, sera triomphante: Mais atendez le Seigneur & agissez toujours courageusement: *Expecta Dominum & viriliter age*: Que votre cœur prenne courage & soutenez toujours la Cause du Seigneur: *Confortetur cor tuum & sustine Dominum.* Je vous parle en véritable ami & comme le doit faire un Religieux. Donnez-moi de vos nouvelles & je vous en donnerai des miennes: Ce ne sera pas seulement des paroles que j'emploirai pour vous, mais ce sera des œuvres où l'ocasion s'en présentera. Je prie le Seigneur pour vous, & priez le pour moi, afin qu'il nous acorde la grace de le posséder dans l'éternité &c.

A Rome le 8. *Avril* 1745.

O Sa-

O Sacerdotes qui despicitis nomen meum ! O Sacerdotes, mittam in vos egestatem, & maledicam benedictionibus vestris, dispergam super vultum vestrum Stercus solemnitatum vestrarum.

Convertam festivitates vestras in luctum & omnia *Amos*
cantica vestra in planctum. Audite hoc qui conteritis *Chap.* 8.
Pauperem. O Prêtres qui méprisez mon Nom! O Prê- *v.* 10.
tres qui êtes dans l'abondance, je vous réduirai dans un état d'une pauvreté extrême, & répandrai mes malédictions sur ce que vous apellez bénédictions, & je couvrirai votre Visage de l'excrément dont vous faites usage dans vos Cérémonies.

Je changerai vos jours de triomphe en des jours de larmes & vos chants de joie en des plaintes lamentables. Ecoutez ces menaces du Seigneur, vous qui vous éforcez de faire périr le Foible & le Pauvre.



